

morges

VILLE DE MORGES

RAPPORT DE GESTION 2023





© Ville de Morges

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil communal de Morges du 29 mars 2017 (article 103),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2023, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023.

TABLE DES MATIÈRES

CONSEIL COMMUNAL.....	6
MUNICIPALITÉ	33
ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES.....	45
FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION	63
ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ	83
BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES.....	103
INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE.....	117
COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ	135
URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC	153
ORGANIGRAMMES	165
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	175
SIGLES ET ACRONYMES FRÉQUEMMENT UTILISÉS PAR LA VILLE.....	176

CONSEIL COMMUNAL

ACTIVITÉS

Le Conseil communal délibère notamment sur :

- le contrôle de la gestion ;
- l'adoption du budget et des comptes ;
- les dépenses extrabudgétaires ;
- l'arrêté d'imposition ;
- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ;
- le plafond d'endettement ;
- le règlement du personnel communal et la base de sa rémunération ;
- l'acceptation de legs et de donations ;
- l'adoption de règlements.

RÉPARTITION DES SIÈGES

Partis	Membres
PSIG	25
PLR	31
Les Vert·e·s	22
EM et Vert'libéraux	15
UDC	7

LISTE DES MEMBRES

La liste des membres en fonction au 31 décembre figure en annexe N° 1.

PRÉSIDENTE DES GROUPES POLITIQUES

EMVL	Mme Catherine Hodel et M. Pascal Martin
PLR	M. Michael Francescato
PSIG	M. Frédéric Eggenberger
UDC	Mme Patricia da Rocha
Les Vert·e·s	Mme Sylvie Fay et M. Yvan Christinet

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La ou le président et les deux scrutateur·rices composent le Bureau au sens de l'article 10 de la loi sur les communes.

Du 1^{er} janvier au 30 juin

Président :	M. Xavier Durussel
1 ^{er} Vice-président :	M. Pascal Martin
2 ^e Vice-président :	Mme Floriane Wyss
Secrétaire :	Mme Tatyana Laffely Jaquet
Huissier :	M. Jean-Louis Jordan
Scrutatrices :	Mmes Sylvie Trudu et Patricia Da Rocha
Scrutateur·rices suppléant·es :	M. Marc-Alain Tièche et Mme Béatrice Genoud-Maurer

Du 1^{er} juillet au 31 décembre

Président :	M. Pascal Martin
1 ^{er} Vice-président :	Mme Floriane Wyss
2 ^e Vice-président :	Mme Aliénor Vauthey
Secrétaire :	Mme Tatyana Laffely Jaquet
Huissier :	M. Jean-Louis Jordan
Scruteurs :	MM. Marc-Emmanuel Crippa et Marc Lambrigger
Scrutateur·rices suppléant·es :	Mme Rita Wyss et M. Marc Bally

La cérémonie de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau a eu lieu le 5 juillet, en salle des Pas Perdus.

MUTATIONS

Démissions	
PLR	M. Guillaume Gétaz M. Steven Kubler Mme Sandra Palmieri M. Richard Bouvier
Les Vert·e·s	Mme Anne Stern-Grin Mme Sara Ribeiro M. Xavier Durussel Mme Diane Kalms
EMVL	Mme Irina Sakharova Mme Valérie Zufferey M. Florian Jeannerat
PSIG	M. Hervé Früh Mme Aline Dupontet
Nominations	
PLR	M. Arthur Menoux M. Jonathan Müller M. Maxime Duc Mme Mihaela Vaillant
UDC	M. Jonathan Schoppfer
Les Vert·e·s	M. Robert Mikolajewski M. Marco Cignetti Mme Ertan Ozbatur M. Olivier Kaluzny
EMVL	M. Gilles Milloud Mme Marlis Hebner M. Romulus Ban
PSIG	M. Argjend Hasani M. Pierre Tonda

SÉANCES

(DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE)

Le Conseil communal a tenu 10 séances ordinaires (11 en 2021). Aucune séance extraordinaire n'a eu lieu cette année (1 en 2021).

Vœux de la commission de gestion
en suspens au 31 décembre 2023 Voir page 10

Vœux de la commission des finances en
suspens au 31 décembre 2023 Voir page 20

Motions en suspens Voir page 24

Postulats en suspens Voir page 25

Pétitions en suspens Voir page 29

ASSEMBLÉE DE COMMUNE

L'Assemblée de Commune a été convoquée à trois reprises (3 en 2022) pour se prononcer sur les thèmes suivants :

LE 18 JUIN 2023

Au niveau fédéral

- Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises);
- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI);
- Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

Au niveau cantonal

- Initiative populaire cantonale « Pour la protection du climat ».

LE 22 OCTOBRE 2023

Au niveau fédéral

- Élection des 19 membres vaudois du Conseil national
- Élection des 2 membres vaudois du Conseil des États.

LE 12 NOVEMBRE 2023

Au niveau fédéral

- Élection d'un membre vaudois du Conseil des États.

Annexe N° 1 – Liste des membres du Conseil communal au 31 décembre 2023

PLR	Mme ADLER Françoise	PLR	M. DUC Maxime
Vert·e·s	Mme AMSLER Annabelle	PLR	M. DUC Vincent
PLR	M. BALLY Marc	PSIG	M. EGGENBERGER Frédéric
EMVL	M. BAN Romulus	PSIG	Mme ELSIG Céline
UDC	Mme BASTIAN Estelle	PLR	Mme ESMEL Nadège
PSIG	M. BEAUVERD Laurent	PSIG	Mme ETTER Sarah
Vert·e·s	M. BLUME Matthias	Vert·e·s	Mme FAY Sylvie
PLR	M. BOILLAT Sébastien	PLR	M. FEHLMANN Sacha
EMVL	M. BOURGEOIS Clément	PLR	M. FRANCESCATO Michael
PLR	Mme BOVET Emilie	EMVL	Mme FROCHAUX Eva
Vert·e·s	M. BRUHWILER Lucas	PSIG	M. FURHOFF Michaël
PLR	M. BUCHER Sylvio	UDC	M. GANNA Alexandre
PLR	M. BUSSLINGER Jean-Hugues	EMVL	Mme GASKELL Veronica
Vert·e·s	M. CHRISTINET Yvan	Vert·e·s	M. GEMPERLI Pascal
Vert·e·s	M. CIGNETTI Marco	PLR	Mme GENOUD-MAURER Béatrice
Vert·e·s	Mme CLAVADETSCHER Alma	PLR	M. GILLIARD Bertrand
Vert·e·s	M. CORNUT Vincent	PLR	M. GOLAY Laurent
UDC	Mme CORREIA DA ROCHA Patricia	UDC	M. GUEYDAN Philippe
Vert·e·s	M. CRIPPA Marc-Emmanuel	PSIG	M. HASANI Argjend
PLR	M. DE BENOIT Pascal	EMVL	Mme HODEL Catherine
PSIG	M. DE GOUMOENS Raphaël	EMVL	Mme HUEBNER Marlis
EMVL	M. DE TITTA Alexandre	PSIG	Mme IMHOF ZRIOUI Sandra
PLR	M. DESPONDS Alexandre	Vert·e·s	Mme JARDIN Aude
PSIG	Mme DESSAUX HADORN Véronique	PLR	M. JATON Maurice
PLR	M. DEWARRAT Stéphane	PSIG	M. JOFFRE Abel
Vert·e·s	Mme DEWI FREITAG Jasinta	Vert·e·s	Mme JONES Karen

PSIG	Mme JUFER TISSOT Nicole	UDC	M. SCHOPPFER Jonathan
Vert·e·s	Mme KALMS Rosella	PLR	M. SIMON André
Vert·e·s	M. KALUZNY Olivier	PLR	M. SOUSA Antonio
PLR	Mme KUBLER-GONVERS Dominique	PSIG	M. THULER Jean-Bernard
UDC	M. LAMBRIGGER Marc	EMVL	M. TIECHE Marc-Alain
PSIG	Mme LANGONE Clémence	PLR	M. TISSOT Marc
EMVL	M. MARTIN Pascal	PSIG	M. TONDA Pierre
PLR	M. MAURON John	PLR	M. TROGER Alain
PSIG	Mme MAYOR Christine	PLR	M. TROGER Axel
PLR	M. MENOUX Arthur	PSIG	Mme TRUDU Sylviane
Vert·e·s	M. MIKOLAJEWSKI Robert	PLR	Mme VAILLANT Mihaela
EMVL	M. MILLIOUD Gilles	PSIG	Mme VAUTHEY Aliénor
EMVL	Mme MOJON Mélanie	PSIG	Mme VELINI Maria Grazia
PSIG	M. MONNEY Bastien	EMVL	M. VILLAVERDE Jordi
UDC	M. MORISSETTI Jean-Pierre	PSIG	Mme WALTER ETTER Ruth
PLR	M. MULLER Jonathan	EMVL	M. WALTHER André
Vert·e·s	M. OZBATUR Ertan	PLR	M. WANG Ruijia
Vert·e·s	M. PALMA Hamza	PSIG	M. WEISSEN Joseph
PSIG	Mme PION Christine	Vert·e·s	M. WIDMER Cédric
PSIG	M. REY Lucien	EMVL	Mme WYSS Rita
Vert·e·s	M. REYNOLDS Michel	PLR	Mme WYSS Floriane
Vert·e·s	M. RICHARDS Kevin		
PSIG	Mme ROBERT Camille		
PSIG	Mme ROCHAT Martine		
PLR	M. ROMANENS Logan		
EMVL	M. SAARBACH William		

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

VŒU N° 2 – 2018

Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est sensible à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville. Elle a par exemple utilisé le hall pour présenter des maquettes lors d'une mise à l'enquête publique ou encore pour des expositions dans le cadre de la *Semaine contre le racisme*. Elle veillera à préciser les modalités d'utilisation.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Un projet de développement est en cours d'analyse. Le hall est utilisé pour visibiliser certaines actions communales: *Chaussures rouges* (lutte contre les violences faites aux femmes), *Semaine contre le racisme*, etc.

VŒU N° 14 – 2018

Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place St-Louis, le Casino, et ailleurs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Ce vœu a été réalisé en 2023. De nouveaux panneaux indiquant les toilettes handicapés ouverts toute l'année ont été posés aux endroits ciblés. Trois nouveaux panneaux indiquent ceux de la place du Casino. Un nouveau panneau indique celui de la place de jeux du temple. Deux panneaux sont situés le long des quais (débarcadère et promenade) et deux sont situés sur la rue Louis-de-Savoie (parking du temple et arrêt de bus Casino). Il n'est pas prévu d'ajouter de nouveaux panneaux en 2024

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 15 – 2018

Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, parc de l'indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet répondant à ce vœu est en cours d'élaboration.

État de situation

En 2023, le jalonnement de Beausobre a été réalisé. D'autres jalonnements seront réalisés progressivement.

VŒU N° 1 – 2021

Que la Municipalité fixe les horaires d'ouverture des services communaux après consultation des représentants du personnel et selon le résultat de l'étude dans un délai raisonnable.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal. Elle fait toutefois sienne l'adaptation des horaires demandée et va poursuivre la démarche. La Municipalité rappelle néanmoins que le sondage a été lancé en automne 2021 et qu'au 31 décembre de l'année passée sous revue, la Municipalité n'avait pas encore obtenu les résultats du sondage. Elle tient également à souligner que la mise en place de nouveaux horaires nécessite la consultation des représentantes et représentants du personnel (Commission du personnel et Union des employés de l'Administration communale de Morges), car elle implique des changements en termes de fonctionnement interne, voire des modifications réglementaires.

État de situation

La Municipalité a poursuivi son travail avec la Commission du personnel (COP) et l'Union des employés de l'Administration communale de Morges (UEACM) afin de trouver un compromis entre l'amélioration de l'accessibilité des prestations communales pour la population et la conciliation de la vie privée et professionnelle du personnel.

L'adaptation des heures d'ouverture des guichets communaux tient compte des nouvelles possibilités offertes à la population avec la prise de rendez-vous en ligne mise en place depuis le mois de janvier qui permet une plus grande flexibilité. Ainsi, depuis le 4 septembre, tous les guichets communaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 11h30. L'après-midi, ils sont ouverts sur rendez-vous de 13h à 18h. Si un service souhaite ouvrir son guichet l'après-midi, sans prise de rendez-vous, il est libre de le faire et de communiquer ses horaires.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 2 – 2021

Que la Municipalité améliore sa cyberadministration afin de permettre aux Morgiennes et Morgiens d'avoir accès à des services communaux sans devoir passer à un guichet.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

En 2023, la situation n'a pas évolué au niveau cantonal. La Ville de Morges a répondu à une consultation de la Confédération, par l'intermédiaire de l'Union des villes suisses, au sujet de la stratégie «Administration numérique suisse 2024-2027». Elle a confirmé son intérêt pour une solution de guichet unique sécurisé, telle que définie dans sa stratégie.

VŒU N° 3 – 2021

Que la Municipalité prenne en compte les résultats du sondage effectué, réaménage les quais de manière adéquate et mette en place un nouveau régime de circulation qui prenne en compte les préoccupations des Morgiennes et Morgiens ainsi que les nombreux acteurs de la Ville.

Réponse de la Municipalité

La création de la Voie verte permettra d'offrir plus d'espace et plus de sécurité aux modes doux sur les quais. De plus, un réaménagement des quais est en cours d'étude.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Suite aux votes du Conseil communal en 2023 relatifs au crédit d'études de la voie verte ainsi que la réponse au postulat Dupontet «Rendons les quais à la population», le réaménagement des quais est bien prévu. De plus, un nouveau régime de vitesse sera introduit en 2024 grâce aux travaux de Louis-de-Savoie.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 5 – 2021

Que la Municipalité trouve au prochain investissement une solution open source éditable par n'importe quelle agence professionnelle et qu'elle ne soit plus dépendante d'un seul prestataire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu s'agissant du site internet www.morges.ch.

État de situation

Ce vœu nécessite des investissements conséquents. La Municipalité tiendra compte de ce vœu dans le cadre des prochains investissements, lorsqu'elle s'engagera dans un projet de nouveau site internet pour Morges.ch.

VŒU N° 1 – 2022

Que la Municipalité promeuve les newsletters disponibles pour les citoyen·nes.

Réponse de la Municipalité

L'Office de la communication a déjà fait la promotion de sa première newsletter, consacrée aux énergies. De nouveaux projets de newsletters sont en voie d'être réalisés ce printemps, émanant de la Bibliothèque et de l'Office de la culture. L'Office de la communication fera le nécessaire, afin de promouvoir ces nouveaux canaux de communication, qui ont l'avantage de toucher un public spécifique.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La newsletter de la Bibliothèque, le *Marque-page*, a fait l'objet d'un article dans *Reflets N°51*. La liste complète des newsletters figure sur le site Morges.ch (menu Contacts, rubrique *Morges vous informe*). De plus, chaque service lié à une thématique fait la promotion directement auprès des usagères et usagers.

VŒU N° 2 – 2022

Que la Municipalité mette en place un protocole clair sur le budget ainsi que sur la participation visée pour les événements/apéritifs organisés par la ville.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité fixe le budget pour les événements et réceptions qu'elle peut prévoir. Néanmoins, il arrive, qu'en cours d'année, des événements non prévus soient organisés. Pour cette raison, les dépenses peuvent évoluer en cours d'année. Un suivi est d'ores et déjà mené par le Greffe pour contenir ces dépenses. Il est d'ailleurs demandé aux services d'annoncer préalablement les réceptions, ainsi que le nombre d'invité·es. La Municipalité veillera à ce que les dépenses non budgétées restent limitées.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Lors des inaugurations, les quantités commandées ont été adaptées et le budget lié aux inaugurations est dorénavant intégré au projet.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 18 – 2022

Que la Municipalité mette en œuvre dans les meilleurs délais une signalétique avec des panneaux lumineux depuis les entrées de la ville indiquant le nombre de places de libres dans les parkings et indiquant leur chemin d'accès

Réponse de la Municipalité

Le Conseil communal a accepté la prise en considération des postulats du groupe des Vert·e·s «Pour une stratégie

de parking efficiente à Morges» et du groupe PLR «De la verdure à la place de voitures: privilégions le parking en souterrain à Morges». Il sera répondu à ce vœu dans le cadre des réponses à ces postulats, qui seront soumises au Conseil communal ces prochains mois.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le Conseil communal a validé le budget de réalisation de cette mesure. De nouveaux panneaux sont prévus afin d'indiquer les places libres du Parc des Sports et du centre-ville. Il devrait également être possible d'indiquer en temps réel ces informations sur le site internet de la Ville.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 19 – 2022

Que la Municipalité clarifie la planification de la mobilité entre les municipaux et les services de la ville.

Réponse de la Municipalité

La mobilité est une problématique territoriale complexe qui fait à la fois écho à la durabilité, au réseau routier ainsi qu'aux planifications supérieures. Ces raisons induisent le fonctionnement actuel, c'est-à-dire un rattachement du Bureau de la mobilité à l'Administration générale pour garantir une meilleure vision d'ensemble et une bonne coordination. En outre, l'organisation de l'administration est une compétence de la Municipalité.

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

La mobilité est une politique publique complexe nécessitant une approche pluridisciplinaire assurée au sein des Directions Urbanisme, Infrastructures, de l'Office de la durabilité et PRM. Le Bureau de la mobilité apporte une expertise sur des questions particulières lors des études de faisabilité, des requalifications routières et des projets de marquages et signalisations. Il apporte également une plus-value dans le développement des transports publics, en interaction avec l'ingénieur mobilité de Région Morges.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 20 – 2022

Que la Municipalité développe une stratégie de mise en œuvre du plan directeur des mobilités avec une vision claire du report modal envisagé et des alternatives attractives à l'utilisation de la voiture

Réponse de la Municipalité

Les documents de planification tel que le Plan directeur communal des mobilités permettent de coordonner les

différentes interventions du territoire pour les prochaines années. La Municipalité rappelle qu'une planification directrice n'est pas directement applicable en elle-même. Ce sont les projets particuliers entrepris par la Ville qui doivent s'inscrire dans le cadre du Plan directeur, comme le Plan d'affectation communal (PACom) qui doit être conforme au Plan directeur cantonal (PDCant). La vision du report modal est comprise dans ce document validé par le Conseil communal en 2022, avec notamment les charges de trafic attendues dans les vingt prochaines années, comprenant le report modal. Les alternatives sont également intégrées dans ce document, avec des mesures concrètes pour atteindre les objectifs de report modal. La mise en œuvre des mesures est intégrée aux différents plans d'investissements des services concernés, avec une temporalité définie, et qui tiennent compte des différents projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

Les actions de la Municipalité sont conformes au Plan directeur des mobilités. Elle se déploie en fonction de plusieurs critères: moyens, contraintes et opportunités. Le plan des mesures inscrit dans le Plan directeur des mobilités va être réalisé dans les 20 prochaines années, selon la temporalité de la planification.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION

—

ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ

VŒU N° 9 – 2018

Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-morgiens.

Réponse de la Municipalité

L'analyse des charges relatives au coût des repas de l'AREMS est régulièrement effectuée, mais n'implique pas une adaptation des tarifs chaque année, car ce serait une gestion beaucoup trop lourde avec le système actuel de facturation. Néanmoins, des propositions de modification et d'adaptation de la facturation des repas pour l'ensemble des élèves morgiens et non-morgiens de la 1P à la 11H est actuellement en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Une analyse détaillée des coûts des repas des élèves 7P à 11S a été effectuée cette année. Sur cette base, la Municipalité a décidé de revoir les tarifs dès le 1^{er} janvier 2024. L'ensemble des communes membres de l'ASIME va subventionner les repas pour les élèves de leur commune, afin de financer la différence entre le prix coûtant et le prix facturé aux familles. Un monitoring annuel du coût des repas a été mis en place afin de suivre l'évolution des coûts et des recettes.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 5 – 2019

Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

L'élaboration du Plan climat impliquera une remise en question de nombreux processus du fonctionnement de l'administration. La réflexion sur l'agenda 2030 y sera intégrée. La Municipalité communiquera son adhésion à l'Agenda 2030 en parallèle à la publication de son Plan climat.

Vœu N° 4 – 2020

Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souhait de la commission de maintenir la prestation à l'ensemble des familles qui ont besoin d'utiliser la cantine. C'est pourquoi, le système qui va être mis en place permettra aux parents de recharger la carte prépaiement, non seulement par carte de crédit, mais également par TWINT ou en argent comptant directement à la caisse de la cantine de Beausobre. Ceci dit, l'objectif est que le repas soit payé au moment de la consommation par la carte et non pas à posteriori par le biais d'une facture.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Comme annoncé en 2022, depuis la rentrée scolaire 2023, le restaurant scolaire de Beausobre dispose, pour les élèves de 9-11S, d'un système de carte à prépaie-

ment. Celle-ci est rechargeable en ligne, ou sur place (en cash, par carte ou TWINT).

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé

Vœu N° 8 – 2021

Que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d'emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l'environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité poursuit le programme en cours sur la génération de déchets plastiques dans le cadre des commerces et restaurants de Morges, par le biais de partenariats avec une entreprise suisse qui fournit des contenants réutilisables, ainsi qu'une association qui milite pour une diminution des déchets. Une charte sur l'organisation de manifestations durables devra aussi bientôt voir le jour.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité a communiqué son guide pour les manifestations durables en 2023, et annonce en début 2024 une aide financière pour les organisateur·rices de manifestations pour encourager l'usage de vaisselle réutilisable. Un projet de réglementation est prévu pour 2025 qui permettra de limiter la production de déchets sur la voie publique, notamment par les organisateur·rices de manifestations.

Vœu N° 4 – 2022

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour trouver des solutions innovantes et adéquates permettant la mise en service d'un espace de restauration sur le site de Beausobre, a minima lors de congrès et de spectacles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Un préavis a été déposé pour demander le financement des travaux à hauteur de CHF 770'000.00; une réponse du Conseil communal est espérée en février 2024. Dès l'acceptation du préavis, les travaux pourront être entrepris et un·e gérant·e sera recherché·e.

BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES

VŒU N° 23 – 2010

Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de la Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Réponse de la Municipalité

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de la Gracieuse était prévu en 2015.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le Conseil communal a accepté le préavis N°1/2.23 concernant l'assainissement des bâtiments communaux dans sa séance du 6 septembre 2023. La planification prévoit les travaux en 2026 sur la maison de Maître de la Gracieuse.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 10 – 2016

Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité fait poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera portée au budget des investissements.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le nouveau préavis concernant la réfection, végétalisation et pose de panneaux photovoltaïques sera déposé au printemps 2024. La Municipalité a retenu ce bâtiment dans la liste des bâtiments à équiper. Des relevés manuels quotidiens sont effectués dans les bâtiments communaux ne disposant pas de réseaux GTB dans le logiciel de gestion GestImmo. Une campagne de sensibilisation s'est réalisée durant l'automne 2022 en sus des travaux de changement de luminaires. La consommation projetée pour 2023 est inférieure de -20% par rapport à 2022.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 12 – 2016

Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Réponse de la Municipalité

Une nouvelle version du règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le projet d'assainissement de l'infrastructure est dans sa phase d'appel d'offre.

Dès lors, la Municipalité propose de maintenir ce vœu jusqu'à la mise en place d'un règlement spécifique qui devrait voir le jour entre 2027-2028.

VŒU N° 4 – 2018

Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

Réponse de la Municipalité

Un crédit d'étude auprès du Conseil communal est prévu d'être déposé en 2020.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité a déposé le rapport de réponse à la motion PLR et a dévoilé sa stratégie liée aux infrastructures sportives de la Ville le 6 septembre 2023. Un projet d'assainissement de la Patinoire des Eaux-Minérales est actuellement dans sa phase d'appel d'offre. Un préavis financier sera déposé en septembre 2024 auprès du Conseil communal.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 19 – 2021

Que la Municipalité mette tout en oeuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le préavis N° 27/9.22 est dans sa dernière phase avec le changement du vecteur énergétique fossile par du renouvelable. Les bâches sont opérationnelles depuis le mois d'août 2023.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 14 – 2022

Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin de garantir l'exploitation de la Patinoire des Eaux-Minérales, jusqu'à la présentation de la nouvelle stratégie y relative.

Réponse de la Municipalité

Suite à la non autorisation d'exploiter en août 2022, la Municipalité et ses services ont travaillé assidument à la mise en place d'une solution provisoire permettant d'assurer la continuité des activités hivernales à la patinoire. Des mesures similaires seront prises pour les saisons à venir et ce jusqu'à ce que la nouvelle stratégie relative à cette infrastructure soit connue.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité a défini la stratégie relative à ses infrastructures sportives dans le cadre de la réponse à la motion PLR. La solution provisoire est actuellement en place et garantit l'exploitation de la Patinoire des Eaux-Minérales en attendant son assainissement. Celui-ci est dans sa phase d'appel d'offre au niveau des marchés publics. Un préavis financier est planifié pour un dépôt probable en septembre 2024.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 15 – 2022

Que la Municipalité envisage la pose, dans l'ancien Colège des Jardins, d'au moins un défibrillateur, accompagné – comme c'est usuellement le cas – d'une signalétique indiquant sa localisation.

Réponse de la Municipalité

Suite à la mise à disposition des lieux à la Maison des Associations, la fréquentation a augmenté. Cette nouvelle utilisation publique du bâtiment et de sa cour qui verront le nombre de manifestations s'y déroulant augmenter à futur justifie la pose d'un défibrillateur.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Un défibrillateur a été installé au mois de novembre 2023 dans le bâtiment des Jardins avec sa signalétique.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE**VŒU N° 17 – 2016**

Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du

Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 Communes concernées.

Réponse de la Municipalité

Le dossier étant actuellement à l'examen auprès du Canton et de la Confédération afin de déterminer si des interventions et lesquelles sont nécessaires. Bien entendu, la Municipalité, informera le Conseil communal, comme elle l'a fait jusqu'à présent chaque fois que des éléments nouveaux sont disponibles.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Ville poursuit la surveillance du site, selon les obligations légales. Une étude est en cours afin de déterminer qu'elles seront les variantes envisageables pour dépolluer le site. Ceci notamment selon les demandes du Canton.

VŒU N° 7 – 2019

Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et intégrera dans les futures soumissions cette réflexion lors de la réalisation de ce type de place ou de rue piétonne.

État de situation

La Municipalité a décidé d'intégrer ces paramètres dans tous les projets de réaménagement où cela est possible.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 8 – 2019

Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ».

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ».

VCEU N° 9 – 2019

Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura ou d'autres.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Les visites sur le site destinées aux classes d'écoles, sous forme d'animations pédagogiques dispensées par la Maison de la Rivière, sont ponctuellement organisées depuis 2023. Celles-ci vont se poursuivre dans les prochaines années.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VCEU N° 1 – 2020

Que la Municipalité améliore l'offre de poubelles de tri (verre, alu, déchets organiques et papier) sur la voie publique notamment sur les axes piétonniers très fréquentés comme le bord du lac et la Grand-Rue mais également dans les parcs de Vertou et de l'Indépendance.

Des essais avec des poubelles qui permettent le tri du verre, du pet, des canettes alu et des incinérables sont réalisés sur le domaine public, notamment au bord du lac. Bien que la qualité du tri qui est observée sur ces points ne soit pas bonne, la démarche va être poursuivie, renforcée et développée selon l'évolution de la situation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Des poubelles permettant le tri à la source sur le domaine public sont installées sur des zones à forte fréquentation, notamment aux alentours de la gare. Il est constaté que la qualité du tri n'est pas optimale, toutefois ces infrastructures sont des éléments incitatifs et des vecteurs de communication intéressants. Ainsi selon les opportunités, l'installation de ce type de poubelle va se poursuivre.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VCEU N° 2 – 2020

Que la Municipalité utilise les parois du passage sous-voie « En Bonjean » pour une ou des œuvres artistiques et picturales.

Réponse de la Municipalité

Après réflexion, il n'est pas souhaité d'autoriser des activités picturales telles que graffitis ou autres sur le passage

inférieur qui relie la zone de Riond-Bosson au lac. En effet, ces parois sont équipées d'un revêtement qui empêche les peintures d'y adhérer.

Pour cette raison, la Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

Aucun-e artiste n'a fait savoir son intérêt pour utiliser cette surface afin de réaliser une œuvre picturale. À noter que les propriétés anti-graffitis du site sont encore bien efficaces et qu'en l'état aucune peinture n'adhère sans provoquer des coulures.

VCEU N° 3 – 2020

Dans l'attente de la réalisation du nouveau Parc des Sports, que la Municipalité réfléchisse à un moyen d'améliorer la praticabilité sportive de la piste de course située aux abords des terrains de football.

Réponse de la Municipalité

Le type de revêtement de la piste d'athlétisme située au Parc des Sports ne permet pas de pratiquer la course de manière idéale par temps de pluie. Elle est entretenue régulièrement par le passage d'une machine afin d'assurer sa praticabilité. Nous pouvons intensifier ce travail, cependant, seule la réfection complète de l'anneau permettrait une meilleure utilisation. Cette solution sera étudiée afin d'en évaluer la pertinence et le coût.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Une éventuelle rénovation complète de cette piste, actuellement revêtue de sable concassé stabilisé, est estimée à plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, il convient de noter que la longueur de cette piste est actuellement inférieure de quelques mètres à la norme standard de 400 mètres. Tout élargissement, envisageable lors d'une rénovation, nécessiterait une refonte complète des terrains existants du Parc des sports. Cette reconfiguration est planifiée à plus long terme. Dans l'intervalle, seuls les travaux d'entretien habituels seront entrepris afin de garantir la praticabilité du site.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VCEU N° 7 – 2021

Que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue.

Réponse de la Municipalité

Ce potentiel sera considéré dans le cadre de la Stratégie d'arborisation de la Ville.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La stratégie d'arborisation de la Ville, approuvée à travers

le préavis N° 12/3.23, vise notamment à réduire les îlots de chaleur en augmentant le nombre d'arbres sur de nouvelles surfaces. Elle se déploie progressivement dans la Ville. Actuellement, toute arborisation à la Grande-Rue est compliquée (conduites souterraines et présence des marchés).

Vœu N° 22 – 2021

Que la Municipalité rouvre le local « le bon filon » à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

Réponse de la Municipalité

La solution qui est actuellement en place donne entière satisfaction. Celle-ci offre la possibilité à toute personne qui ne désire pas jeter des objets, de les déposer à l'espace clos dédié à cet effet. Ils sont ensuite transmis à deux associations caritatives régionales afin qu'ils soient contrôlés, nettoyés et remis en vente pour une modique somme, dans leurs magasins respectifs ou alors distribués dans le cadre d'actions sociales et d'aides ciblées. Les principaux avantages de cette démarche sont un contrôle des entrées et des sorties de ce type d'objets qui a fait cesser les abus d'alors, ceci bien qu'une signalétique adéquate avait été installée en son temps, ainsi que la création d'une plus-value sociale en soutenant des associations locales reconnues.

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

Le dispositif de collecte pour la valorisation et le recyclage d'objets usagés reste en vigueur. Actuellement, l'office évalue la mise en oeuvre d'un concept qui visera la récupération et la revente sur site, d'article préalablement triés, contrôlés et réparés. Ce projet s'orchestre en partenariat avec une association locale qui lutte notamment contre le gaspillage des ressources. Cependant, des contraintes liées à l'aménagement de la zone entravent l'avancement de ce projet.

Vœu N° 11 – 2022

Que la Municipalité étudie la possibilité de prendre en charge les coûts des travaux de l'enlèvement des raccords gaz pour ceux qui passent à une pompe à chaleur, par exemple, à l'aide du fonds de réserve des fluctuations des coûts du gaz.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va étudier la faisabilité de mettre en place un mode de financement de ce type de travaux, ceci à titre d'encouragement pour la transition vers les énergies renouvelables.

La Municipalité accepte ce vœu

État de situation

Il n'est pas envisageable de financer et de soutenir ce type de travaux au travers du fonds de réserve de fluctuation. Toutefois une analyse est en cours afin d'éventuellement financer ces adaptations aux travers du fonds.

Vœu N° 12 – 2022

Que la Municipalité renforce le soutien « technico-administratif » des services industriels aux particuliers/entreprises qui désirent entreprendre leur transition énergétique.

Réponse de la Municipalité

Le soutien apporté aux particuliers pour mettre en place des solutions allant dans le sens de la transition énergétique ne dépend pas uniquement de l'Office des services industriels. La Municipalité étudie la possibilité de renforcer ce soutien.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La création de Morges Énergies SA permet de développer un conseil à la population qui souhaite s'affranchir des énergies fossiles, comme par exemple en se raccordant au futur réseau thermique de chauffage à distance qui sera alimenté par des énergies renouvelables. De plus, l'Administration communale soutient les propriétaires dans leurs démarches.

Dès lors, sauf avis contraire, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Vœu N° 13 – 2022

Que la Municipalité étudie tous les axes routiers régulièrement bouchonnés pour y insérer si possible des bandes cyclables permettant aux vélos de remonter les files de voitures en toute sécurité, et ceci dans les deux sens de circulation

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

En 2020, de nombreuses bandes cyclables ont été installées sur le territoire morgien et sur la plupart des axes de transit. En 2023, une nouvelle bande centrale sur l'avenue Henri-Monod a été dessinée afin de recentrer les véhicules et permettre aux cyclistes de remonter la file sur l'avenue H.-Monod au niveau du carrefour avec la Gottaz en direction sortie de ville. Lors de chaque intervention sur le domaine public, la question des modes doux est systématiquement abordée et les gabarits sont fixés afin de permettre de dessiner un maximum de bandes cyclables au sol, quel que soit le sens de circulation.

COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT

VŒU N° 11 – 2021

Que la Municipalité solutionne l'opacité des différentes listes d'attentes pour les logements subventionnés afin d'obtenir des statistiques au plus proche de la réalité.

Réponse de la Municipalité

L'Office du logement va prendre contact avec l'ensemble des gérances des logements subventionnés afin de trouver avec elles le moyen d'améliorer la pertinence et la fiabilité des statistiques.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Un projet de liste d'attente centralisée est en cours. La direction a rencontré l'ensemble des coopératives et gérances en 2023. Le projet sera finalisé en 2024.

VŒU N° 12 – 2021

Que la Municipalité engage une campagne active dans la communication des droits d'octroi d'appartements subventionnés y compris dans les principales langues étrangères de la commune.

Réponse de la Municipalité

Dans son programme de législation, la Municipalité prévoit de rendre visible les prestations existantes, ce vœu entre dans le cadre de cette mesure.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Cette campagne d'information pourra être réalisée une fois que le projet de liste d'attente centralisée sera finalisé, soit courant 2024.

VŒU N° 14 – 2021

Que la Municipalité mette en place des outils précis de monitoring afin d'avoir une vision plus claire sur l'ensemble des activités du dicastère.

Réponse de la Municipalité

Lors de la réorganisation des directions, la Direction Cohésion sociale et logement a mis en place une thématique «évaluation des prestations» qui a vocation à mieux piloter le service et à adapter les prestations sociales. Ce travail est en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le projet de mise en place d'évaluation des prestations a été interrompu suite à une cessation d'activité de notre prestataire. Ce projet sera repris dès que possible. Dans l'intervalle, les statistiques sont affinées afin de

permettre une meilleure visibilité et une amélioration continue des prestations.

VŒU N° 6 – 2022

Que la Municipalité présente dans le rapport de gestion les différentes catégories de logements de type Logements d'utilité publique (LUP), le nombre de bénéficiaires et de logements, et les critères d'accès.

Réponse de la Municipalité

Cette information permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur l'état de situation des logements d'utilité publique présents sur le territoire de Morges.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Ce vœu a été pris en compte dans le rapport de gestion 2023, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC

VŒU N° 11 – 2009

Que la Municipalité étudie la possibilité de faire un terrain multisports sur le terrain de la Vogéaz.

Réponse de la Municipalité

Des réflexions sont déjà en cours pour équiper ce secteur de ville en relation avec La Longeraie.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La réflexion pour l'aménagement d'un terrain multisports à l'ouest de la ville, sur le site de Prairie-Nord est en cours.

VŒU N° 26 – 2012

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les places pour vélos prévues à la Résidence Les Charpentiers et Rue Centrale 19-21-23 soit créées, à savoir 20 places en cour intérieure et 14 en ter-rasse Rue des Charpentiers.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité suit attentivement ce dossier.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Direction Urbanisme, constructions et espace public n'a aucun moyen de faire avancer ce dossier suite aux interventions notamment en justice, d'un des propriétaires.

Vœu N° 13 – 2019

Que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir un véritable arrêt de bus, doté d'un banc et d'un couvert, à la population du quartier de la Grosse-Pierre, sur la ligne 704, direction centre-ville, en réutilisant éventuellement le mobilier urbain de l'arrêt désaffecté, voisin de la cabine téléphonique.

Réponse de la Municipalité

Sur le principe la Municipalité accepte ce vœu. Cependant, il est nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire de cette parcelle privée pour installer un arrêt de bus.

État de situation

Cet abribus a été créé en 2023.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 15 – 2021

Que la Municipalité garantisse, lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs, respectivement par des formations continues ciblées, que tous les services disposent de la redondance nécessaire permettant de pallier l'absence d'un poste critique.

Réponse de la Municipalité

Ce vœu fait référence au remplacement du poste de responsable de la police des constructions. Les processus de recrutement mis en place par le Service des ressources humaines en lien avec les services métiers sont organisés, tant que faire ce peut, pour anticiper les départs, avec notamment une réflexion au niveau de la redondance. Néanmoins, pour certains postes, comme les postes de cadre avec des responsabilités très ciblées, comme le responsable de la police des constructions, il n'est pas possible de prévoir une redondance à 100%, surtout lorsque les effectifs ne contiennent aucune marge de manoeuvre. Face à ce constat, dès la fin 2021, la direction a opté pour une augmentation de ses effectifs dans ce secteur.

La Municipalité accepte ce vœu et réfléchira à ses processus RH afin que de telles lacunes de personnel ne se reproduisent plus.

État de situation

Le personnel de la Direction Urbanisme, constructions et espace public a suivi des formations permettant de compléter ses connaissances notamment en matière de marché public pour le bureau des constructions ou en protection incendie pour la police des constructions. En 2023, un poste de préposé-e à la police des constructions a complété l'office, permettant ainsi une redondance dans la connaissance des dossiers.

Dès lors, sauf avis contraire, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Vœu N° 16 – 2021

Que la Municipalité mette en place des indicateurs de suivi des dossiers permettant d'analyser leur durée de traitement et ainsi de détecter de manière proactive les situations critiques. Dès lors, il serait souhaitable que ces indicateurs soient inclus au rapport de gestion.

Réponse de la Municipalité

Actuellement, le système de gestion des dossiers de la direction ne permet pas un tel monitoring. Dès que la situation sera revenue à la normale, la direction collaborera avec le Service informatique afin de trouver un outil informatique qui permette de réaliser ce suivi sans consommer du temps de personnel.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Un projet informatique commun à plusieurs Communes de base de données est en cours de développement; il devrait pouvoir être proposé en 2025 et fera l'objet d'un préavis.

Vœu N° 17 – 2021

Que la Municipalité permette rapidement à la population de recevoir le soutien attendu dans l'établissement des dossiers relatifs à la police des constructions.

Réponse de la Municipalité

Un état des lieux du besoin en personnel ou autres outils permettant d'améliorer les prestations offertes à la population en matière de police des constructions sera effectué en 2022.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Grâce aux différentes augmentations ETP (préposé-e et secrétariat), la situation de l'Office de la police des constructions est apaisée. Tant la population que les professionnel-es reçoivent tout le soutien nécessaire et les dossiers sont traités en toute efficacité.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Vœu N° 16 – 2022

Que la Municipalité cherche à améliorer le processus de traitement des demandes à l'Office de la police des constructions afin de raccourcir la durée de traitement.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Grâce aux différentes augmentations ETP (préposé-e et secrétariat) et plusieurs améliorations du processus interne de traitement des dossiers, leur durée est aujourd'hui tout à fait standard et comparable aux autres Communes.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒU N° 17 – 2022

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder sans délai à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques-Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

Réponse de la Municipalité

Suite à l'organisation d'une démarche participative en 2022, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les usagères et usagers du site afin de recenser les besoins et de faire valider le projet d'aménagement. Des études ont aussi dû être menées pour répondre aux contraintes liées à un aménagement en toiture (surcharge admissible, étanchéité, etc.). Le projet a été validé par la Municipalité fin 2022. Plusieurs travaux préparatoires ont déjà été effectués en 2022 (rehaussement du garde-corps autour de l'édicule de sortie de secours en toiture et du garde-corps du CVE). La réalisation du projet sera effectuée en 2023, vraisemblablement durant les vacances scolaires d'été.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Les travaux d'aménagement ont été réalisés en 2023, la plupart durant les vacances d'été. Les nouveaux préaux ont été inaugurés le 17 novembre 2023 lors de portes ouvertes. Ces espaces ont été pensés pour et avec les enfants et les équipes pédagogiques, ils permettent de renouer avec la nature, offrent une diversité d'espaces de jeu et garantissent plus d'ombrage et de fraîcheur.

Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

VŒU N° 1 – 2015

Que la Municipalité informe la CoFin des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la Commission des finances, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

État de situation

Le Service des finances informera la Commission des finances, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

VŒU N° 2 – 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclement des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Toutefois, la Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le Service des finances veille à ce que les garanties de déficit ne soient pas modifiées ou dépassées durant l'exercice et lors du bouclement des comptes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

VŒU N° 2 – 2016

Que la Municipalité remette à la CoFin un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

- personnel fixe ;
- personnel temporaire ;
- personnel auxiliaire ;
- personnel occasionnel ;
- personnel engagé sous dénomination « Honoraires et prestations de service » ;
- autre type d'engagement ;

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire). En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

S'agissant des dépenses du personnel, il y a cinq catégories que nous pouvons distinguer dans les comptes. La diversité de la terminologie employée peut parfois prêter à confusion. Ainsi, il est précisé que les catégories identifiables sont les suivantes :

- le personnel fixe à la CCT ;

- Le personnel auxiliaire, qui n'est pas soumis à la CCT (qui comprend également les stagiaires);
- Les apprenti-es;
- Les Municipales et les Municipaux.

Ces catégories sont identifiables dans les comptes et peuvent faire l'objet d'un récapitulatif. Les services peuvent faire appel à du personnel externe sur mandat ou en délégation de service, les charges y relatives sont imputées dans le compte N° 3185 (honoraires et prestations de service) de chaque service. Cette catégorie ne peut pas être isolée des autres dépenses de ce compte. Dans le cadre du nouveau plan comptable MCH2, la possibilité de créer un compte spécifique pour le personnel externe sera étudiée, de sorte à pouvoir identifier spécifiquement ces dépenses dans les comptes.

VCEU N° 2 – 2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau... etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple: 9281.12 « Renouvellement infrastructure du gaz 460.00 » / 9281.10 « Renouvellement infrastructure des ports 470.00 »).

État de situation

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations sont dorénavant indiqués (exemple dans le nouveau logiciel comptable Abacus: 9281.0003 « Renouvellement infrastructure du gaz 83000 » / 9281.0001 « Renouvellement infrastructure des ports 47000 »).

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

VCEU N° 3 – 2021

Que la Municipalité priorise les investissements indispensables et urgents.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité priorise déjà les investissements indispensables et urgents.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le Service des finances a organisé une priorisation des investissements entre les services communaux afin de s'assurer que le plafond d'endettement soit respecté durant la législature 2021-2026.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

VCEU N° 5 – 2021

Que la Municipalité veille lors de la présentation du budget à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales. En cas de modifications intervenant jusqu'à l'acceptation du budget, la Municipalité en informe la Commission des finances.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales et informera la CoFin des dernières modifications jusqu'à l'acceptation du budget.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité coordonne le budget de la Ville avec les budgets des associations intercommunales dans la mesure du possible. En effet, les dates auxquelles les budgets sont votés par les Conseils intercommunaux respectifs ne permettent pas toujours d'intégrer la dernière version dans le budget de la Commune. Dans tous les cas, elle informera la CoFin des dernières modifications significatives jusqu'à l'acceptation du budget.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

VCEU N° 1 – 2022

Que la Municipalité transmette à la CoFin pour chaque budget le bouclage annuel et le détail du calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM, ainsi que le détail de la répartition de leur financement entre la billetterie, la Confédération, le Canton et les TPM. (Nous faisons notamment référence au montant de CHF 20'694'000.00 – des autres charges d'exploitation de l'offre 2023 des MBC inscrits au budget 2023 des TPM).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité transmettra à la CoFin le calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM. Elle le fera une fois que l'entente TPM aura pris connaissance de ce tableau et que ce calcul aura été mis en information en Municipalité.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité transmettra à la CoFin le calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM. Elle le fera une fois que l'entente TPM aura pris connaissance de ce tableau et que ce calcul aura été mis en information en Municipalité.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

VCEU N° 2 – 2022

Qu'un fonds de rénovation par bâtiment soit instauré et alimenté annuellement avec des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé. Néanmoins, une analyse sur la pertinence et le fonctionnement du fonds est actuellement en cours. La Municipalité reviendra vers la commission des finances dès que l'analyse sera finalisée; la Municipalité se déterminera sur la nature du fonds.

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé. Néanmoins, une analyse sur la pertinence et le fonctionnement du fonds est actuellement en cours. La Municipalité reviendra vers la Commission des finances dès que l'analyse sera finalisée; la Municipalité se déterminera sur la nature du fonds.

VCEU N° 3 – 2022

Qu'un fonds de rénovation par bâtiment scolaire soit instauré et alimenté annuellement par des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir), mais au minimum par l'excédent des indemnités à recevoir/reçus de l'ASIME.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé. Néanmoins, une analyse sur la pertinence et le fonctionnement du fonds est actuellement en cours. La Municipalité reviendra vers la commission des finances dès que l'analyse sera finalisée; la Municipalité se déterminera sur la nature du fonds.

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

Cette étude n'est malheureusement pas encore aboutie puisque les ressources internes en charge de ce mandat ont été mobilisées sur d'autres priorités en attendant le vote du Conseil communal sur le préavis N° 1/2.23. Depuis l'acceptation de ce crédit, les ressources internes se sont concentrées sur la planification des travaux afin de les réaliser dans les meilleurs délais. Les travaux de

réflexion sur la mise en place ont donc repris depuis le mois d'octobre. L'Office des bâtiments et le Service des finances se sont fixés comme objectif la création de ce fonds pour les bâtiments au budget 2026 (soit un Règlement prêt pour le 1^{er} semestre 2025), correspondant au passage de la comptabilité communale sous MCH2.

Oui, les travaux en cours ont permis d'identifier un coût-cible d'attribution au fonds de rénovation. Comme évoqué au chapitre 3.2 du préavis N° 1/2.23, l'objectif fixé par la Municipalité est de couvrir la part nécessaire au maintien de la chose bâtie afin de maintenir la valeur de l'actif morgien communal.

À ce stade, il est étudié une attribution corrélée directement au budget annuel attribué à l'enveloppe d'entretien des bâtiments. Dès lors, ce fonds pourrait également servir à couvrir une part des futurs investissements en tenant compte de la nature de l'objet (bâtiments scolaires / administratifs / financiers – sous-entendu objets de rendement). Les travaux restants sont notamment la réalisation d'un benchmark auprès des autres communes. Les premiers retours ont démontré qu'aucune des communes interrogées du canton ne dispose d'un tel outil. Pour information, les communes approchées sont Vevey, Montreux, Yverdon-les-Bains, Nyon et Lausanne.

VCEU N° 4 – 2022

Que la Municipalité informe la CoFin du progrès des projets et du suivi annuel des investissements dans le cadre de l'octroi de crédits cadre et/ou stratégiques pour l'évolution de notre Ville (stratégie d'arborisation, assainissements énergétiques etc.). En particulier, les crédits cadre touchant les bâtiments communaux devraient avoir un suivi financier par bâtiment.

Réponse de la Municipalité

En cas d'acceptation du préavis N° 1/2.23 par le Conseil communal, les dépenses d'investissements seront comptabilisées conformément aux numéros de comptes indiqués dans le préavis, qui prévoit une séparation des dépenses par bâtiment. Ainsi, au moment du bouclage des comptes, une situation sur les dépenses d'investissements par bâtiment pour ce préavis pourra aisément être fournie, sur demande. En cas de préavis analogues, c'est-à-dire impliquant des dépenses d'investissements sur plusieurs objets distincts (« crédit-cadre ») identifiés dans le préavis, la même procédure pourra évidemment s'appliquer.

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Un point de situation sera établi au bouclage des comptes de l'exercice 2023 avec la production d'un document synthétique résumant les investissements réalisés pour le Conseil communal.

VŒU N° 6 – 2022

Présentation budgets et comptes

La CoFin souhaite avoir une vue financière cohérente et identique pour le budget et les comptes et souhaite ainsi la même vue avec les mêmes regroupements ou non-regroupements à l'avenir (si nécessaire inclure un tableau récapitulatif hors compta).

Réponse de la Municipalité

Pour la Direction Bâtiments, sports et domaines, les «enveloppes» budgétaires (N° 35000.3141.00 pour les bâtiments divers et N° 59000.3141.00 pour les bâtiments scolaires) sont des outils financiers importants qui garantissent une flexibilité pour les très nombreuses interventions qui ne sont pas planifiables et qui doivent être gérées chaque année par l'Office des bâtiments. La planification des interventions par bâtiment et donc des budgets alloués par centre de coûts n'est aujourd'hui pas prépondérante, ce qui induit que la cohérence des budgets ne pourrait être garantie, relevant alors très certainement d'une clé de répartition arbitraire, ne tenant compte que d'une partie des variables à considérer (cf. cycle de vie des bâtiments). D'autres comptes suivent la même logique (N° 3141.01, 3185.00).

Par conséquent, quand la vue financière identique pour le budget et les comptes ligne par ligne n'est pas possible pour des raisons pratiques, le fascicule des comptes sera complété avec des tableaux récapitulatifs. Ceux-ci permettront de faire le lien entre les regroupements au niveau du budget et la comptabilisation ligne par ligne dans les différents chapitres au moment des comptes. Cette pratique s'applique déjà pour la nature N° 3141.00 des bâtiments scolaires et bâtiments divers (voir pages 36 et 37 du fascicule des comptes 2022).

La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La première version de cette consolidation sera effectuée dans le cadre du bouclage des comptes 2023 afin de fournir à la CoFin un tableau comparatif clair.

VŒU N° 8 – 2022

Indicateurs IDHEAP : la CoFin souhaite qu'à la fin de chaque tableau figure un commentaire explicatif sur chaque indicateur qui, en outre relève les efforts programmés par la Municipalité pour le suivi et le cas échéant l'amélioration de l'indicateur.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de la réponse au postulat PLR «Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges» (préavis N° 1/2.21), les indicateurs IDHEAP sont détaillés en annexe et permettent d'approfondir les connaissances de celles et ceux qui le souhaitent.

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

Dans le cadre de la réponse au postulat PLR «Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges» (préavis N° 1/2.21), les indicateurs IDHEAP sont détaillés en annexe et permettent d'approfondir les connaissances de celles et ceux qui le souhaitent.

VŒU N° 9 – 2022

Remarques des services sur certains postes de comptabilité: la CoFin souhaite que les explications soient plus exhaustives, plus complètes, plus pertinentes à l'analyse de l'évolution des chiffres.

Réponse de la Municipalité

Pour rappel, les remarques sont à renseigner obligatoirement pour toutes variations de charges et de recettes:

- de +/- 10% et +/- CHF 10'000.00;
- de +/- CHF 50'000.00.

Les services sont sensibilisés sur la clarté et la qualité des remarques à fournir.

La Municipalité refuse ce vœu.

État de situation

Pour rappel, les remarques sont à renseigner obligatoirement pour toutes variations de charges et de recettes:

- de +/- 10% et +/- CHF 10'000.00;
- de +/- CHF 50'000.00.

Les services sont chaque année, par le biais des Municipales, Municipaux et chef-fes de service, sensibilisé-es sur la clarté et la qualité des remarques à fournir.

MOTIONS EN SUSPENS

07.12.88 – MOTION THIERRY DE HALLER ET CONSORTS

Actualisation du plan directeur du Parc des Sports et modification de l'article 62 du règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA).

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité réfléchit à l'avenir du site en tenant compte de toutes les contraintes existantes et des projets en cours. Un catalogue des besoins répondant aux différentes politiques publiques sera établi par les différents services communaux.

01.12.04 – MOTION ERIC BAUER ET CONSORTS

Pour un projet de développement urbain durable sur les parcelles de La Longeraie.

Commentaire de la Municipalité

Conformément aux exigences de la LAT limitant les zones à bâtir et dans la mesure où ce périmètre est entièrement en zone agricole et surface d'assolement, la Municipalité a décidé en 2019 de ne pas développer ce site d'ici 2035. La réflexion autour d'un projet d'agriculture durable est toujours d'actualité.

06.03.13 – MOTION PIERRE MARC BURNAND

Pour des samedis soirs athlétiques plutôt qu'éthyliques.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis (N° 39/11.23) a été déposé auprès du Conseil lors de sa séance de septembre 2023. La réponse du Conseil communal est attendue.

17.04.13 – MOTION CHARLES DIZERENS

Pour une refonte du Règlement général de police de la Commune de Morges.

Commentaire de la Municipalité

Le processus de validation des statuts PRM s'est poursuivi en 2023, par un nouveau cycle de discussions entre les Municipalités et la Commission ad hoc en charge de l'étude du préavis y relatif. D'entente avec la Commission ad hoc, le Comité de direction a retiré ledit préavis afin de permettre une nouvelle proposition qui sera élaborée de façon à mieux répondre aux besoins exprimés. Le processus de révision suit son cours et les règlements de police ne seront traités qu'après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Police région Morges.

04.06.14 – MOTION DU GROUPE SPI

Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires.

Commentaire de la Municipalité

Une réponse à la motion sera soumise au Conseil communal en 2024.

03.04.19 – MOTION ALICE DE BENOIT ET CONSORTS

Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.

Commentaire de la Municipalité

La commission de gestion 2022 a refusé le classement, bien que le Conseil communal ne se soit pas formellement prononcé à ce sujet. En 2023, la Municipalité a développé les subventions mises à disposition par le fonds d'encouragement, et a réalisé des mesures phares de stratégie énergétique. En particulier, la création de la Société anonyme Morges Énergie qui assurera la réalisation de réseaux thermiques sur le territoire morgien. Un chargé de projet pour la transition énergétique a aussi été engagé par la Municipalité dans le but d'améliorer le soutien pour la société civile. La Municipalité estime, comme en 2022, avoir répondu au postulat par voie simplifiée.

Il est ainsi répondu à la motionnaire par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ladite motion.

04.11.20 – MOTION DU GROUPE PLR

Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis (N° 28/9.23) a été déposé auprès du Conseil lors de sa séance de septembre 2023. La réponse du Conseil communal est attendue.

04.11.20 – MOTION DU GROUPE DES VERTS

L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant.

Commentaire de la Municipalité

Une fois le Plan climat élaboré, la Municipalité pourra considérer avoir répondu à cette motion.

31.03.21 – MOTION DU GROUPE PLR

Bienvenue au jardin d'été du Bluard.

Commentaire de la Municipalité

Une réponse à la motion est en cours d'élaboration et sera déposée en 2024.

02.02.22 – MOTION DU GROUPE PSIG

Règlement des horaires des commerces morgiens.

Commentaire de la Municipalité

Le projet de Règlement communal concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des commerces a été validé par le Comité de pilotage et transmis à la Municipalité en vue du dépôt du préavis. En raison des réserves émises par les syndicats, la Municipalité a décidé de retirer ledit préavis qui devait être soumis au Conseil communal en novembre 2023. Par conséquent, des discussions seront engagées en 2024 avec les représentants syndicaux, les démarches se poursuivront pour une entrée en vigueur courant 2024.

04.05.22 – MOTION COMMISSION RECOURS EN MATIÈRE TAXES ET IMPÔTS (COREC)

Modification du règlement communal sur la gestion des déchets.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis en réponse à la motion sera déposé auprès du Conseil communal dans le 1^{er} semestre 2024.

02.11.22 – MOTION STEVEN KUBLER

Pour faire entrer l'imposition des couples non mariés dans le XXI^e siècle.

Commentaire de la Municipalité

À ce stade, le Conseil communal ne s'est pas déterminé sur la recevabilité de cette motion.

MOTIONS DÉPOSÉES EN 2023

03.05.23 – MOTION AUDE JARDIN ET CONSORTS

Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis en réponse à la motion sera déposé auprès du Conseil communal dans le 2^e semestre 2024.

03.05.23 – MOTION DU GROUPE PSIG

Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité a refusé l'entrée en matière sur cette motion car elle a estimé qu'elle y répondait au travers de sa stratégie pour ses infrastructures et le préavis à la réponse de la motion PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir ». Dès lors, le Conseil communal a décidé de renvoyer cette motion en commission. La réponse du Conseil communal est attendue.

POSTULATS EN SUSPENS

02.09.09 – POSTULAT VINCENT JAQUES ET CONSORTS

En faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité a adopté courant 2023 une directive pour l'alimentation durable, à appliquer dans le cadre des réceptions organisées par la Ville. En parallèle, une réflexion approfondie sur l'impact écologique des processus de l'administration sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat. Des mesures en découleront.

01.12.10 – POSTULAT JEAN-JACQUES AUBERT

Pour une avenue Hugonnet plus sûre.

Commentaire de la Municipalité

Vu les disponibilités en ressources humaines et financières, le dépôt du préavis a été reporté en 2024.

05.10.11 – POSTULAT FRÉDÉRIC AMBRESIN

Luttes contre la prolifération des sacs plastiques.

Commentaire de la Municipalité

Une démarche de sensibilisation à l'attention du grand public a été réalisée sous la supervision de la Direction Infrastructures et gestion urbaine. Des démarches se poursuivront courant 2024 et 2025, notamment par la mise en œuvre de mesures de sensibilisation pour le marché, les restaurants, les commerces et les manifestations.

06.02.13 – POSTULAT PASCAL GEMPERLI

Comment développer l'économie durable dans notre district.

Commentaire de la Municipalité

La commission de gestion 2022 a refusé le classement, bien que le Conseil communal ne se soit pas formellement prononcé à ce sujet. En 2023, la Municipalité a mis en place une nouvelle subvention pour le remplacement de plaques de cuisson en faveur de plaques à induction, et ce exclusivement pour les entreprises. En parallèle, la Municipalité a organisé un forum pour l'économie circulaire dans le cadre de la soirée des entreprises. Le dialogue et les soutiens proposés aux entreprises se poursuivront les années à venir. La Municipalité estime comme en 2022 avoir répondu au postulat par voie simplifiée.

Il est ainsi répondu au postulant par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit postulat.

07.10.15 – POSTULAT XAVIER DURUSSEL

Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre.

Commentaire de la Municipalité

Les mesures sont en place: Publibike, campagne communication, écran MBC ces prochaines semaines, places vélos qualitatives et quantitatives supplémentaires.

Il est ainsi répondu au postulant par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit postulat.

01.05.19 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT

Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges.

Commentaire de la Municipalité

Cette année, 25 demandes de droits de préemption ont été traitées, conjointement avec la Délégation municipale «Politique foncière et logement» représentant un total de CHF 97'683'600.00 (CHF 81'800'00.00 en 2022). La Ville a exercé pour la première fois son droit de préemption pour l'achat de la parcelle N° 294, avenue des Pâquis 5. Par ailleurs, le futur Plan d'affectation prendra en compte les possibilités offertes par la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. La Municipalité traitera de ce point dans le cadre de sa politique foncière, en cours de finalisation.

04.09.19 – POSTULAT DU GROUPE PLR

De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments.

Commentaire de la Municipalité

La stratégie énergétique de la Ville doit être mise à jour dans le cadre de l'élaboration du Plan climat. Ces réflexions seront intégrées dans le cadre des discussions, et la communication de la nouvelle stratégie sera accompagnée d'une réponse au présent postulat.

04.09.19 – POSTULAT BERTRAND GILLIARD

Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil.

Commentaire de la Municipalité

La nomenclature des documents pour les documents d'autorité est en cours de réflexion dans le cadre de l'implantation de l'outil M-Files au sein des services.

02.10.19 – POSTULAT STEVEN KUBLER

Pour favoriser la création de la LLA (logement à loyers abordables) à Morges.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité a fait valoir son droit de préemption sur une parcelle à l'avenue des Pâquis 5 dans le but de créer des logements d'utilité publique (LUP).

10.12.19 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité basera sa réponse sur la stratégie d'électrification des MBC. Cette dernière n'a pas encore été communiquée. La Municipalité fournira une réponse courant 2024.

02.02.20 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Une charte éthique pour la promotion économique morgienne.

Commentaire de la Municipalité

Le dossier est toujours en cours d'étude.

07.10.20 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Réaménageons notre cour d'école.

Commentaire de la Municipalité

La Direction Urbanisme, constructions et espace public est attentive aux aménagements extérieurs dans l'espace public et en particulier pour les cours d'école. Cette année les préaux du Collège Jaques-Dubochet et la cour du Bluard, utilisée pour le parascolaire, ont été réaménagés. Quant aux projets des cours d'écoles de Chanel et de Gracieuse, ils se sont poursuivis. Le premier sera réalisé courant 2024. Un rapport en réponse à ce postulat sera présenté au Conseil communal courant 2024.

04.11.20 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

« 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges. »

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité a répondu à ce postulat en 2023. Elle est dans l'attente du rapport de la commission ad hoc en charge de l'examen du préavis.

02.12.20 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Des alternatives locales et écologiques au béton.

Commentaire de la Municipalité

Une réponse sera présentée au Conseil courant 2024.

05.05.21 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

Bibliothèque d'objets – encourageons l'économie circulaire.

Commentaire de la Municipalité

Une réponse sera présentée au Conseil courant 2024.

02.02.21 – POSTULAT CHRISTINE MAYOR ET CONSORTS

Un distributeur automatique de produits frais, sains, locaux et durables.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis N° 38/11.23 – Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges. » a été déposé en novembre 2023. La réponse du Conseil communal est attendue.

01.09.21 – POSTULAT CAMILLE ROBERT ET CONSORTS

Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis N° 37/10.23 – Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges » a été déposé en octobre 2023. La réponse du Conseil communal est attendue.

06.10.21 - POSTULAT DU GROUPE ENTENTE MORGIEENNE ET VERT'LIBÉRAUX

Agir contre le bruit de l'autoroute.

Commentaire de la Municipalité

Le rapport préavis en réponse au postulat sera déposé auprès du Conseil communal dans le 1^{er} semestre 2024.

01.12.21 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Soutenir les PME et commerçants morgiens dans leur transition énergétique.

Commentaire de la Municipalité

Il a été décidé de répondre à ce postulat suite à la réalisation de la deuxième itération de la stratégie énergétique de la Ville, dans le cadre de l'élaboration du Plan climat.

01.12.21 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges.

Commentaire de la Municipalité

Il a été décidé de répondre à ce postulat suite à la réalisation de la deuxième itération de la stratégie énergétique de la Ville, dans le cadre de l'élaboration du Plan climat.

02.03.22 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe.

Commentaire de la Municipalité

Le rapport préavis en réponse au postulat a été déposé

auprès du Conseil communal dans sa séance du 6 décembre 2023.

02.03.22 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques.

Commentaire de la Municipalité

Le projet d'information aux propriétaires est en cours de traitement et sera finalisé en 2024.

06.04.22 – POSTULAT DU GROUPE PSIG

Énergies renouvelables et rénovations énergétiques: informations et incitations pour les propriétaires de la commune de Morges.

Commentaire de la Municipalité

Le projet d'information et incitation aux propriétaires est en cours de traitement et sera finalisé en 2024.

01.06.22 – POSTULAT DU GROUPE PLR

Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité a répondu à ce postulat en fin d'année 2023. Elle est dans l'attente du rapport de la commission ad hoc.

01.06.22 – POSTULAT CAMILLE ROBERT ET CONSORTS

Le harcèlement de rue existe à Morges aussi.

Commentaire de la Municipalité

Des réflexions sont en cours avec PRM, une réponse au postulat est prévue pour l'année 2024.

01.06.22 – POSTULAT DU GROUPE PLR

Des mesures pratiques, localisées et rapide pour renforcer l'attractivité du vélo.

Commentaire de la Municipalité

Le préavis N° 30/10.23 – Réponse au postulat du groupe PLR intitulé « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo » a été déposé en octobre 2023. La réponse du Conseil communal est attendue.

01.06.22 – POSTULAT DU PARTI VERT'LIBÉRAL

Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux.

Commentaire de la Municipalité

Il sera répondu à ce postulat dans le cadre de l'élaboration du Plan climat de la Ville de Morges.

15.06.22 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers.

Commentaire de la Municipalité

Le document d'appel d'offre pour les installations provisoires a été mise à jour avec l'ajout de chapitres concernant la gestion des déchets et le développement durable.

Il est ainsi répondu au postulant par voie simplifiée et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit postulat.

15.06.22 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

De la verdure à la place des toitures.

Commentaire de la Municipalité

Le rapport-préavis en réponse au postulat sera déposé auprès du Conseil communal une fois certains éléments validés, tels que les abribus.

POSTULATS DÉPOSÉS EN 2023

01.02.23 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité présentera une réponse à ce postulat durant le 1^{er} semestre 2024.

06.09.23 POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Pour une ville résiliente en cas de sécheresses et pénuries d'eau. Comment capter l'eau et stocker l'eau de pluie ?

Commentaire de la Municipalité

En attente de détermination du Conseil communal sur sa prise en considération.

06.09.23 – POSTULAT DU GROUPE PLR

Un marché du soir à Morges.

Commentaire de la Municipalité

Des discussions sont en cours afin de permettre à la Municipalité de se déterminer.

06.09.23 - POSTULAT DU GROUPE PLR

Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue !

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité se déterminera en 2024.

08.11.203 – POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S

Assurer la continuité des subventions pour la transition énergétique.

Commentaire de la Municipalité

La Municipalité présentera une réponse à ce postulat en fin 2024 ou courant 2025.

POSTULAT RETIRÉ

02.11.22 – POSTULAT DU GROUPE PLR

Intégrons nos jeunes en politique.

PROJETS DE DÉCISION ET PÉTITIONS EN SUSPENS

PROJETS DE DÉCISION

16.09.2020 – PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES INHUMATIONS, LES INCINÉRATIONS ET LE CIMETIÈRE – STEVEN KUBLER

La Municipalité présentera un rapport-préavis en 2024.

PÉTITIONS DÉPOSÉES AU GREFFE

MARS 2023 – PÉTITION AU PROJET DE « CONTRE-SENS » DE L'AVENUE AUGUSTE-FOREL

Commentaire de la Municipalité

Suite à une pétition déposée au Greffe municipal, la Municipalité est entrée en matière sur les demandes des pétitionnaires et a supprimé les places de parc de l'avenue Auguste-Forel afin d'améliorer la sécurité. L'espace ainsi libéré permet un meilleur aménagement afin de garantir une bonne cohabitation entre véhicules, cyclistes, et piéton·nes. Par ailleurs, les résultats d'une étude sur une nouvelle zone 30 dans le quartier se sont révélés concluants (chemin du Cottage, l'avenue Auguste-Forel et le chemin des Philosophes formeront bientôt une zone 30 km/h au sens de la loi). Une publication FAO a eu lieu en 2023 et les travaux débiteront au printemps 2024, selon les conditions climatiques.

Il est ainsi répondu à la pétition.

JUIN 2023 – PARKING SUR LE SITE DE BEAUSOBRE

pour faciliter un parcage accessible aux associations, aux bénévoles et aux personnes à mobilité réduite fréquentant Beausobre. Parking à Beausobre.

Commentaire de la Municipalité

Suite à la pétition déposée le 7 juin 2023 auprès du Président du Conseil communal par M. Claude Gendroz et consorts, le Conseil communal a renvoyé la pétition à la Municipalité pour étude et communication. La Municipalité a pris des mesures afin de répondre aux préoccupations du tissu associatif morgien.

Il est ainsi répondu à la pétition.

JUIN 2023 – NON À UNE NOUVELLE MURAILLE DÉFIGURANT LA VILLE DE MORGES

Pétition contre la démolition de la gare et le projet immobilier privé des CFF.

Commentaire de la Municipalité

Le texte de la pétition s'adresse aux promoteurs immobiliers, les CFF. Elle a été réceptionnée au Greffe municipal le 23 mai 2023 puis transmis aux CFF le 12 octobre 2023. La Municipalité est en charge de la vérification de la légalité du projet et sa pleine conformité au plan d'affectation Morges Gare Sud.

OCTOBRE 2023 – QUARTIER PRAIRIE-ÉGLANTINE, SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENTS

Avenue de Warnery, route de Tolochenaz et chemin de Prellionnaz.

Commentaire de la Municipalité

La pétition, concernant la sécurité et aménagements à l'avenue Henry-Warnery, route de Tolochenaz et chemin de Prellionnaz, été réceptionnée auprès de la Direction Infrastructures et gestion urbaine. La Délégation gestion urbaine a évalué les différentes mesures (à prendre chemin de Tolochenaz /chemin de Prellionnaz et à l'avenue Henry-Warnery) afin de répondre aux préoccupations des pétitionnaires.

Il est ainsi répondu à la pétition.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE CLASSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

La Municipalité est favorable au classement des 24 vœux suivants :

Administration, mobilité et ressources humaines	N° 14 – 2018
	N° 1 – 2021
	N° 3 – 2021
	N° 2 – 2022
	N° 18 – 2022
	N° 19 – 2022

Enfance, culture et durabilité	N° 9 – 2018
	N° 4 – 2020

Bâtiments, sport et domaines	N° 23 – 2010
	N° 10 – 2016
	N° 4 – 2018
	N° 19 – 2021
	N° 14 – 2022
	N 15 – 2022

Infrastructures et gestion urbaine	N° 7 – 2019
	N° 9 – 2019
	N° 1 – 2020
	N° 3 – 2020
	N° 12 – 2022

Finances, économie, informatique et population	–
---	---

Cohésion sociale, logement et sécurité	N° 6 – 2022
---	-------------

Urbanisme, constructions et espace public	N° 13 – 2019
	N° 15 – 2021
	N° 17 – 2021
	N° 16 – 2022
	N° 17 – 2022

VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Municipalité est favorable au classement des 6 vœux suivants :

N° 1 – 2015
N° 2 – 2015
N° 2 – 2018
N° 3 – 2021
N° 5 – 2021
N° 1 – 2022

POSTULATS ET MOTIONS EN SUSPENS

Municipalité est favorable au classement par voie simplifiée des motions, postulats et projets de décision suivants :

- **03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts**
Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.
 - **06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli**
Comment développer l'économie durable dans notre district.
 - **07.10.15 Postulat Xavier Durussel**
Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre.
 - **15.06.22 - Postulat du groupe des Vert·e·s**
Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers
-



Mme Laure Jaton, M. Jean-Jacques Aubert, M. Vincent Jaques, Mme Mélanie Wyss, M. David Guarna, Mme Laetitia Morandi, M. Laurent Pellegrino.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

- La gestion des biens communaux;
- la gestion de son administration et de son personnel;
- l'élaboration du budget annuel;
- la gestion du patrimoine;
- la construction et l'entretien des bâtiments communaux;
- l'exécution des décisions prononcées par le Conseil communal.

ORGANISATION

ATTRIBUTIONS ET COMPÉTENCES DES DIRECTIONS MUNICIPALES

RÉPARTITION DES DIRECTIONS MUNICIPALES ET SUPPLÉANCES

Administration, mobilité et ressources humaines

Mme Mélanie Wyss – *Suppléant·es: voir ci-après sous vice-présidences de la Municipalité.*

Greffe municipal, autorités, district, organisation, surveillance et contrôle, coordination, représentations, Office de la communication, relations publiques et intercommunales, bourgeoisie, votations et élections, archives, Bureau de la mobilité, Service des ressources humaines, égalité.

Finances, économie, informatique et population

M. David Guarna – *Suppléante: Mme Laure Jaton*

Service des finances, patrimoine financier, terrains communaux, baux à loyer, politique foncière, contrôle de gestion, portefeuille d'assurances, Bureau de la promotion économique, Office de la population, registre des entreprises, Service informatique, Unité géomatique.



Enfance, culture et durabilité

M. Vincent Jaques – *Suppléant: M. Laurent Pellegrino*

Service de l'enfance, accueil préscolaire et parascolaire, cantines scolaires, Office de la durabilité, environnement et climat, stratégie énergétique, biodiversité, Office de la culture, Bibliothèque municipale, Espace 81, Théâtre et salles communales de Beausobre.

Bâtiments, sports et domaines

Mme Laetitia Morandi – *Suppléant: M. Jean-Jacques Aubert*

Office des bâtiments, Office de la conciergerie, transition énergétique des bâtiments, location des salles communales, Office des sports comprenant les infrastructures sportives, vignoble, alpages et forêts.

Infrastructures et gestion urbaine

M. Jean-Jacques Aubert – *Suppléante: Mme Laetitia Morandi*

Office général, Office des services industriels, promotion des énergies renouvelables, Office de la propreté urbaine, Office des services techniques, route, travaux publics, Office des parcs et promenades, rives du lac, cours d'eaux, gestion des ports.

Cohésion sociale, logement et sécurité

M. Laurent Pellegrino – *Suppléant: M. Vincent Jaques*

Office de la cohésion sociale, jeunesse, aînés, intégration, communautés religieuses, travail social, prestations sociales, Office communal du logement, prestations de police (police du commerce, autorisations de manifestations, marchés, signalisation, inhumations).

Urbanisme, constructions et espace public

Mme Laure Jaton – *Suppléant: M. David Guarna*

Urbanisme et espace public, plans directeurs communal et régional, plans d'affectation, espace public, Bureau des nouvelles constructions, grands chantiers, Office de la police des constructions, protection du patrimoine.

VICE-PRÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Pour l'année 2023, M. David Guarna a été désigné 1^{er} vice-syndic et Mme Laure Jaton 2^e vice-syndic.

SÉANCES

La Municipalité siège de manière hebdomadaire, les lundis après-midi; ces séances sont présidées soit par Madame la Syndique, soit par la ou le vice-syndic.

Cette année, elle a tenu 45 séances ordinaires et 6 extraordinaires (44 et 5 en 2022) et a adopté 1'640 décisions (1'681 en 2022), dont les détails sont essentiellement reportés dans le présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS

DÉLÉGATIONS MUNICIPALES

La Municipalité s'est organisée en délégations municipales, constituées pour examiner certains objets particuliers :

Affaires culturelles	M. Jaques – Mme Morandi – M. Pellegrino
Cohésion sociale et coopération au développement	M. Pellegrino – Mme Wyss – Mme Jaton
Communication	Mme Wyss – Mme Morandi – Mme Jaton
Durabilité, environnement et énergie	M. Jaques – M. Aubert – Mme Morandi
Finances, économie et commerce	M. Guarna – Mme Wyss – M. Jaques
Gestion urbaine	M. Aubert – Mme Jaton – M. Pellegrino
Informatique	M. Guarna – M. Aubert – Mme Morandi
Naturalisations	Mme Wyss – M. Guarna – M. Pellegrino
Politique foncière	M. Guarna – Mme Jaton – M. Pellegrino – Mme Morandi
Logement	M. Pellegrino – Mme Jaton – M. Guarna
Ressources humaines	Mme Wyss – M. Jaques – M. Guarna
Sécurité urbaine	M. Pellegrino – Mme Morandi – M. Aubert
Sport et équipements sportifs	Mme Morandi – M. Pellegrino – Mme Jaton
Urbanisme et mobilité	Mme Jaton – Mme Wyss – M. Aubert
Bâtiments communaux	Mme Morandi – Mme Wyss – Mme Jaton
Constructions scolaires	Mme Jaton – Mme Morandi – M. Jaques
PACom (Plan d'affectation communal)	Mme Wyss – Mme Jaton – M. Guarna
Collège du Bluard (temporaire)	Mme Wyss – Mme Morandi – M. Jaques
Commission de construction de Beausobre (temporaire)	M. Jaques – Mme Jaton – Mme Morandi
Commission de construction de Chanel (temporaire)	Mme Jaton – M. Jaques – Mme Morandi
Commission de construction de la Gracieuse (temporaire)	Mme Jaton - M. Jaques - Mme Morandi
Plan mobilité de l'administration (temporaire)	Mme Wyss – Mme Morandi – M. Jaques
Restaurant de Beausobre (temporaire)	M. Jaques – Mme Jaton – M. Guarna
Organisation de la Municipalité (temporaire)	Mme Wyss – Mme Morandi – M. Jaques

REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU SEIN DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Affaires culturelles

M. Vincent Jaques et Mme Laetitia Morandi

Intégration Suisses-Étrangers

M. Laurent Pellegrino et Mme Laure Jatton

Sports

Mme Laetitia Morandi et M. Laurent Pellegrino

Durabilité

M. Vincent Jaques, Mme Laetitia Morandi
et M. Jean-Jacques Aubert

Ports

M. Jean-Jacques Aubert

Urbanisme et mobilité

Mme Laure Jatton et M. Jean-Jacques Aubert

Salubrité, sécurité et prévention incendies

Mme Laure Jatton et M. Laurent Pellegrino

ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Les Municipales et Municipaux ont pris part aux associations, fondations et autres organismes, de la manière suivante :

MME MÉLANIE WYSS

- Morges Région Tourisme (MRT), membre du Comité de direction
- Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), membre du Comité de direction et du bureau
- Association Région Morges, membre du Comité de direction
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), membre du comité politique
- Union des communes vaudoises (UCV), membre du groupe des 50 et membre du Groupe des Villes
- Comité de pilotage des projets ferroviaires Lausanne-Renens, membre
- Commission du Musée militaire vaudois, membre
- Société coopérative d'habitation Morges, membre suppléante du Conseil d'administration
- Commission paritaire issue de l'article 11.2 de la Convention collective de travail, membre
- Comité de caisse pour les contrats de prévoyance auprès des Retraites populaires, membre
- Union des villes suisses (UVS), membre du Comité

M. DAVID GUARNA

- Police Région Morges (PRM), membre du Comité de direction
- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Conseil intercommunal
- Coopérative Cité Derrière, membre du Conseil d'administration
- Société coopérative d'habitation «Cité des Philosophes», membre
- Société coopérative d'habitation Morges, membre du Conseil d'administration
- Caisse intercommunale de pension (CIP), délégué de l'employeur

M. LAURENT PELLEGRINO

- Police Région Morges (PRM), président du Comité de direction
- Association de communes SIS Morget, membre du Comité directeur
- Organisation régionale de protection civile (PCi), membre du Comité de direction
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), membre du Comité de direction
- Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, membre du Comité de direction
- Fondation du Relais, membre du Conseil de fondation
- Association des Amis du Musée militaire vaudois, membre du Comité
- Commission de gestion de la Paroisse catholique de Morges et ses Communautés d'Apples et de Préverenges, membre
- Conférence des directeurs de police des villes suisses, membre
- Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPV), membre du comité

M. VINCENT JAQUES

- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Comité de direction
- Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC), président du Conseil d'administration
- Association du Musée Alexis-Forel, membre du comité
- Fondation du Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV), membre du Conseil
- Fondation Paderewski, membre du Conseil de fondation
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), membre du Conseil intercommunal
- Région Morges, membre du comité de pilotage « Environnement »
- Ensemble hospitalier de La Côte (EHC), membre de l'assemblée des délégués
- Commission paritaire issue de l'article 11.2 de la Convention collective de travail, membre
- Comité de caisse pour les contrats de prévoyance auprès des Retraites populaires, membre

MME LAETITIA MORANDI

- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Comité de direction
- Association de communes SIS Morget, membre du Conseil intercommunal
- Association pour les vins de Morges, membre
- Association suisse des services des sports, membre
- Parking Centre-Ville Charpentiers SA, membre de l'assemblée des actionnaires
- Centre sportif de la Vallée de Joux SA, membre de l'assemblée des actionnaires
- Groupement forestier intercommunal, membre
- Stand de tir d'Echandens, membre
- Organisation régionale de protection civile (PCi), membre de l'assemblée des délégués
- Commission paritaire issue de l'article 11.2 de la Convention collective de travail, membre
- Comité de caisse pour les contrats de prévoyance auprès des Retraites populaires, membre
- Membre du Conseil d'administration de Morges Énergies SA

M. JEAN-JACQUES AUBERT

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), membre du Comité de direction
- Fête de la Tulipe, Morges Fleur du Léman, membre du Comité et représentant de la Municipalité
- Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux (CRIDEC SA), membre de l'assemblée des actionnaires

- Commission intercommunale des Services industriels, membre
- Organisation régionale de protection civile (PCi), membre suppléant de l'assemblée des délégués
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), membre suppléant du Conseil intercommunal
- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), membre du Conseil intercommunal
- Caisse intercommunale de pension (CIP), délégué de l'employeur
- Président du Conseil d'administration de Morges Énergies SA

MME LAURE JATON

- Transports publics de Morges et environs (TPM), présidente du comité
- Parking Centre-Ville Charpentiers SA, membre du Conseil d'administration
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), membre suppléante du comité de pilotage
- Région Morges, membre des comités de pilotage « Mobilité » et « Urbanisation »
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), membre du Conseil intercommunal
- Association de communes SIS Morget, membre suppléante du Conseil intercommunal
- Caisse intercommunale de pension (CIP), déléguée de l'employeur

PARTICIPATION AUX PERSONNES MORALES

La Commune de Morges détient des participations notamment dans les sociétés suivantes :

- Parking des Charpentiers SA;
- CGN SA;
- Romande Énergie;
- Centre sportif de la Vallée de Joux SA;
- Valorsa SA;
- CRIDEC SA.

PRÉAVIS ET RAPPORTS-PRÉAVIS

En 2023, la Municipalité a adressé au Conseil communal les 29 préavis et rapport-préavis suivants (34 en 2022):

MUNICIPALITÉ EN CORPS

- N° 12/3.23 Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges: demande d'un crédit de CHF 1'480'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026.
- N° 22/6.23 Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s, « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR, « De la verdure à la place des voitures: privilégions le parking en souterrain à Morges » et demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places de stationnement situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres.
- N° 25/9.23 Arrêté d'imposition pour l'année 2024.
- N° 26/9.23 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre.
- N° 27/9.23 Demande de crédit de CHF 770'000.00 pour l'aménagement partiel du restaurant de Beausobre.
- N° 28/9.23 Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire: deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir ».
- N° 32/10.23 Budget de l'exercice 2024.
- N° 37/10.23 Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges ».
- N° 40/11.23 Règlement sur le statut financier des membres de la Municipalité.

ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

- N° 30/10.23 Réponse au postulat du groupe PLR intitulé « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».

COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

- N° 18/5.23 Réponse à la motion du groupe des Vert·e·s « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques ».
- N° 24/9.23 Réponse au postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-Covid ».
- N° 29/10.23 Préavis sur le Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des commerces.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT URBAIN

- N° 6/2.23 Aménagement d'accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien.
- N° 23/6.23 Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 pour l'élaboration des projets et demandes d'autorisations pour la mise en séparatif de l'assainissement depuis la place de la Gare jusqu'au lac et pour le remplacement des conduites industrielles entre le giratoire de la Tour et la place Charles-Dufour.

- N° 36/10.23 Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour l'installation d'un arrosage automatique sur les terrains du Parc des Sports.
- N° 41/12.23 Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe ».
- N° 42/12.23 Demande d'un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'Établissement Can-tonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit.

ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ

- N° 7/2.23 Rapport — Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Réduire les déchets plastiques à Morges: un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique ».
- N° 38/11.23 Réponse au postulat de Mme Christine Mayor et consorts intitulé « Un distributeur automatique de produits frais, sains, locaux et durables ».

URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC

- N° 15/4.23 Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de deux salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, assainissement et aménagement de la toiture B2, au Collège de Beausobre.

FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION

- N° 10/3.23 Rapport – Réponse de la Municipalité au projet de règlement sur les missions de la Commission des finances présenté par la Commission des finances.

BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES

- N° 1/2.23 Demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subventions non déduites.
- N° 2/2.23 Demande d'un crédit de CHF 680'000.00, subventions et participations non déduites, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière, fabriquant du Gruyère d'alpage AOP.
- N° 9/3.23 Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumtrack mobile au profit du sport libre, accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite.
- N° 39/11.23 Réponse à la motion de Monsieur Pierre Marc Burnand « Pour des samedis soir athlétiques plutôt qu'éthyliques ».



LA VILLE AU MARCHÉ

Cette année a vu naître, pour sa première édition, le concept de *La Ville au marché*, à savoir la présence environ une fois par mois d'un stand de la Ville au marché hebdomadaire du samedi. Le but de la démarche était d'informer la population sur les prestations existantes et les bonnes pratiques des services communaux, de répondre à leurs

questions et d'échanger avec la population. Toutes les directions ont participé à *La Ville au marché*.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté affichée de renforcer la proximité entre la population et les personnes en charge des processus administratifs et politiques.

PREMIER BILAN

- **Pertinence de la démarche et plus-value pour les services** : expérience intéressante et positive dans l'ensemble mais pas forcément le meilleur outil pour échanger avec la population.
- **lieu** : l'emplacement défini cette année n'était pas optimal, la population ne voyait pas les stands et la fréquentation était donc limitée.
- **météo** : la météo est sans aucun doute un facteur important, le mauvais temps est synonyme de mauvaise fréquentation et inversement.

- **intérêt de la population pour les stands** : les personnes qui venaient étaient intéressées. C'est un moyen supplémentaire d'être en contact avec la population.

Les administrations doivent s'adapter à la nouvelle demande démocratique qui se fait jour. Ces nouvelles façons d'interagir et de coopérer avec la population permettent d'aller au-delà des habituelles procédures de consultation et emprunter les diverses plateformes d'échanges qui commencent à voir le jour.

RISQUE DE PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE

ORGANISATION

La Municipalité a activé une task force au sein de l'administration chargée de l'accompagner dans la démarche et l'aide à la décision visant la réduction de consommation d'énergie. La *task force* réunit toutes les compétences techniques nécessaires au niveau communal (services techniques, ressources humaines et communication) et intercommunal (présence PRM et ERM).

Au niveau communal, la *task force* a effectué les actions suivantes :

- mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie (gaz et électricité);
- proposer des actions de sensibilisation auprès de la population, du personnel communal et des entreprises;
- sécuriser les systèmes d'eau potable;
- planifier le déploiement des points de rencontre d'urgence (PRU);
- élaborer le plan de continuité des activités de la Ville de Morges.

La *task force* s'est réunie à 4 reprises en 2023.

LES PRINCIPALES ACTIONS

MESURES AVEC / POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

- Communication et diffusion de la directive municipale via les référent-es énergie;
- raccordement de l'électronique de bureau à des interrupteurs déportés et diminution de la luminosité des écrans (selon les estimations de l'Office de la durabilité, cette mesure permet d'économiser 5% de l'énergie consommée dans un bâtiment). Il n'est pas possible d'indiquer précisément les économies réalisées, car à ce jour il n'y a pas de manière de séparer les consommations électriques au sein d'un immeuble et d'identifier les appareils qui en sont responsables;
- cours sur les économies d'énergie pour les collaborateur-rices « Ecogestes et lire sa facture d'électricité » (plus de 30 participations et retours très positifs);
- abaissement des températures au sein des bâtiments communaux et actions de régulation comme la réduction de l'intensité lumineuse, parmi d'autres;
- distribution (lorsque nécessaire) de plaids et de polaires pour assurer le confort au travail.

INFORMATION ET INCITATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Création d'une page sur le site web de la Ville;
- trois newsletters transmises aux inscrit-es;
- courrier aux régies pour souscrire à l'action Eco Logement;
- deux courriers de la Municipalité aux entreprises et invitation à une séance « trucs et astuces »;
- deux subventions ont été accordées à des restaurants qui ont changé de technologie de cuisson, notamment en faveur de systèmes de cuisson à induction;
- un dépliant éco-gestes déposé dans les réceptions de l'administration et une action de communication via Instagram et les réseaux sociaux;
- des courriers pour les établissements scolaires;
- un article *Reflets* avec recommandations et éco-gestes;
- messages de la conciergerie pour réduire les consommations des usagères et usagers des bâtiments publics (écoles, infrastructures sportives etc.).

CHALEUR

Les compteurs de gaz des bâtiments de l'administration publique n'ayant pas été relevés au courant de cet hiver, il n'a pas été possible d'avoir un suivi quotidien précis de l'évolution de la consommation de gaz à l'échelle du bâtiment. Relevons néanmoins que des économies d'énergie semblent avoir été réalisées au sein du parc immobilier. Les actions mises en œuvre l'hiver dernier, ont porté notamment sur la température des locaux (abaissement des températures au sein des bâtiments communaux de

18.5 à 21° C en fonction des bâtiments). La suppression de la mise à disposition d'eau chaude ainsi que l'extinction de l'éclairage nocturne intérieur et extérieur des bâtiments non résidentiels ont fait aussi parties intégrantes des mesures d'économie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Relevons :

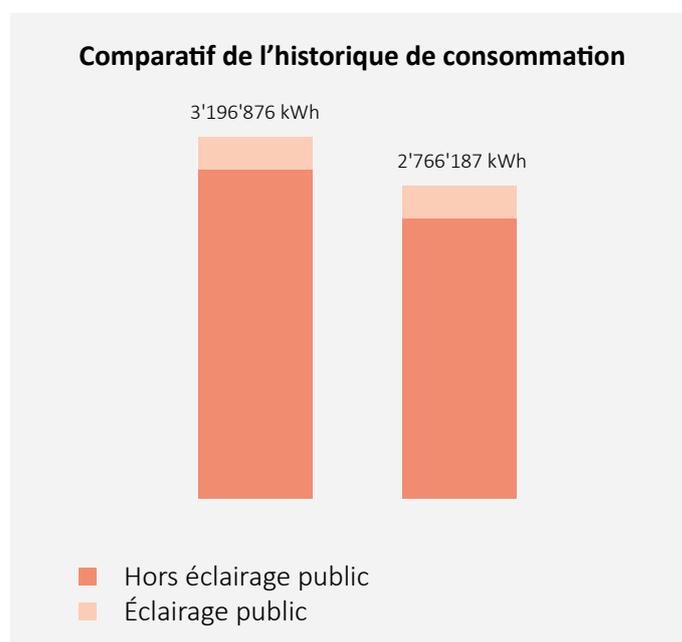
- diminution de 7% de la consommation d'énergie de l'éclairage public grâce à diverses actions, notamment la reprogrammation et abaissement d'intensité des candélabres Interact-City et le remplacement d'ampoules sodium par du LED.
- baisse de plus de 80% de la consommation d'énergie de l'éclairage de Noël. Pour rappel, ce résultat a été obtenu en travaillant sur 3 axes de diminution :
 - du périmètre des illuminations de Noël;
 - de la densité des décorations à l'intérieur du nouveau périmètre;
 - des heures d'illumination.

Pour rappel, l'assainissement du parc de luminaires est une préoccupation à long terme du Service Infrastructures, qui a déjà mise en place un plan lumières à cet effet.

ÉLECTRICITÉ

Pour des raisons structurelles, notamment la typologie de compteurs et la fréquence de facturation de Romande Énergie, il n'est pas possible d'observer des comparaisons mensuelles de consommation. Ci-dessous, un extrait des données mises à disposition par Romande Énergie sur la consommation de l'Administration communale.

La réduction entre 2021 et 2022 représente 15% d'économies. Une grande partie de celles-ci semble être en lien avec l'exploitation de la patinoire, perturbée en 2022.



DÉLESTAGE DU RÉSEAU

Ce scénario, bien que peu probable, doit être préparé en détails car le maintien de nos activités de service public devra être maintenue dans des conditions d'exécution difficiles. Le travail s'est porté sur :

1. le plan de continuité des activités;
2. les points de rencontre d'urgence (PRU).

LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le plan de continuité des activités est une procédure documentée servant de guide à la Ville pour répondre, rétablir, reprendre et retrouver un niveau de fonctionnement pré-défini à la suite d'une perturbation. Le plan permet de travailler sur les missions *vitales* des services et répondent à quels sont les services minimums à fournir.

Ce plan de mesures a nécessité l'achat de deux groupes de secours qui prendront le relais en cas de coupure d'électricité. Ils garantiront le maintien d'activités et le fonctionnement minimum dans les bâtiments suivants en cas de délestage ou de black-out :

- Riond-Bosson 14, centre de gestion de crise et serveurs de données;
- Hôtel de Ville, un point de rencontre d'urgence et maintien des infrastructures informatiques.

Afin d'assurer une meilleure autonomie informatique en cas de coupure, l'Uninterruptible power supply (UPS) du local informatique de Riond-Bosson 14 a été changé. Il garantit à présent les autonomies suivantes des 2 datas center en cas de coupure électrique :

- Riond-Bosson 14: UPS de 15kVA avec une autonomie d'environ 1h30 avec la consommation actuelle;
- Hôtel de Ville: UPS de 10 kVA avec une autonomie d'environ 1h avec la consommation actuelle.

Ceci permettra un passage sans risque lors du basculement sur les génératrices.

LES POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Le point de rencontre d'urgence (PRU) est un lieu polyvalent qui accueille la population touchée en cas de situation de crise. Le déclenchement sera décidé par l'EMCC sur demande ou de manière préventive.

Chaque PRU est équipé d'une radio VHF et de deux appareils Polycom, systèmes de télécommunication permettant de joindre les services de secours (police, pompiers, santé d'urgence et communautaire).

Un PRU est capable de fonctionner 7j/7 et 24h/24 même en cas de panne de courant et ce grâce à une alimentation de secours. Il est géré par des collaboratrices et collaborateurs communaux. Il convient donc de prévoir du personnel pour assurer les tâches, notamment la transmission radio et ce 24h/24. Une formation sur les radios polycom (systèmes de télécommunication secours permettant de joindre les services de secours – police, pompiers, santé

d'urgence et communautaire – en mode dégradé) a eu lieu en début d'année par le biais de la Protection civile.

Un PRU principal et une antenne

Le PRU situé à l'Hôtel de Ville :

- est un lieu d'accueil chauffé et éclairé;
- délivre des prestations d'information et administratives de base;
- sert à passer des appels d'urgence en cas de panne;
- distribue des repas d'appoint pour la population dans le besoin.

En aucun cas, le local du PRU ne doit être un lieu de soins et/ou d'hébergement. En cas d'urgence médicale, il s'agit de se rendre à l'hôpital. Un deuxième PRU moins équipé que celui de l'Hôtel de Ville est possible sur le site de Beausobre, uniquement en cas de débordement du premier. Il sera alimenté par une génératrice en location commandée auprès d'un prestataire.

Génératrices

la Municipalité a fait l'acquisition de 2 génératrices :

- 1 génératrice à Riond-Bosson 14, puissance 50 kva;
- 1 génératrice à l'Hôtel de Ville, puissance 80 kva.

Une 3^e génératrice, en location, sera à disposition pour alimenter le site de Beausobre (antenne PRU).

RESSOURCES

Le coût des mesures engagées s'élève à CHF 150'026.20 prélevés sur le compte N° 11100.3654.05.

COMPTE N° 11100.3654.05 – Mesures d'économie des ressources énergétiques

Détails du compte	CHF
Génératrice Adduction du Morand	33'908.50
Tableau électrique source Morand	19'756.20
Génératrice Hôtel de Ville	37'910.40
Génératrice RB 14	31'426.80
Tableau électrique Hôtel de Ville	2'853.35
Location groupe électrogène	3'769.50
Étude faisabilité – groupe électrogène site Beausobre	6'584.80
Panneaux affichage	5'816.65
Communication	8'000.00
Total	150'026.20

ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES



MESSAGE DE LA SYNDIQUE MME MÉLANIE WYSS

S'il fallait choisir un mot pour refléter les activités de la direction Administration, mobilité et ressources humaines en 2023, celui-ci pourrait être « interactions ».

Une année propice aux échanges, aux rencontres avec la population, à la convivialité et à l'amitié avec Vertou. Les services de l'administration se sont rendus disponibles tour à tour, les samedis matins, une fois par mois au stand de *La Ville au marché*. Des interactions qui ont permis d'expliquer certaines décisions afin de mieux les comprendre ou encore de proposer des moments ludiques pour apprendre à mieux connaître la Ville, son histoire ou son fonctionnement. Une expérience novatrice et enrichissante à faire évoluer afin de cultiver les liens. Un outil de communication parmi d'autres qui permet à l'administration morgienne d'être accessible, visible et transparente.

Au sein de l'administration, un soin particulier est mis pour renforcer la collaboration afin de coordonner les missions des différents services et garantir des projets et des prestations de qualité. Il s'agit de mettre en place des espaces de rencontres, de construire une dynamique de travail positive qui valorise la complémentarité des équipes et de veiller à une bonne communication entre les services.

Certaines interactions ont changé de vecteur, c'est le cas pour la gestion électronique des documents et le système d'information des ressources humaines. Une modification importante des pratiques qui nécessite de prendre le temps afin de se familiariser et de créer de nouveaux repères. La plus-value n'est pas toujours immédiate, mais les bénéfices attendus sont réels et ils seront tangibles lorsque les processus seront intégrés et deviendront ordinaires.

Force est de constater que parfois, certains éléments interagissent de manière défavorable. C'est le cas pour l'Institut Morges formation qui malgré la qualité de ses prestations est contraint de fermer ses portes, à cause

de la baisse importante du nombre de bénéficiaires. Une décision difficile, prise conjointement entre la Municipalité et la Direction Générale de l'Emploi et du Marché du Travail.

Parmi les activités de la direction qui ne manquent pas d'interactions, il y a la mobilité. Premièrement parce qu'il s'agit d'une politique publique transversale, qui traite à la fois des infrastructures à réaliser, des planifications directrices avec une stratégie à suivre, mais également de comportements humains et d'habitudes. Il semble que les pratiques en terme de mobilité évoluent petit à petit. Les actions menées en 2023 y contribuent, ainsi on observe l'augmentation de l'utilisation des services de mobilité cofinancés par la Ville, tels que les transports publics ou les vélos en libre-service. La nouvelle politique de stationnement offre une meilleure attractivité des parkings souterrains au centre-ville afin d'éviter une circulation liée à la recherche de places en surface moins chères. Et la campagne de communication pour le site de Beau-sobre incite les personnes qui s'y rendent à considérer des modes de transport alternatifs à la voiture tels que le vélo, le bus ou à pied. Il faut bien admettre que les comportements en matière de mobilité sont la résultante d'un champ de tensions entre des besoins, des possibilités et des opportunités.

Pour terminer, j'aimerais exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont contribué et pris part à ces interactions. En particulier le personnel communal, la population morgienne et les partenaires de la Ville de Morges, car nos plus grandes richesses sont souvent créées dans nos interactions avec les autres.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

GREFFE MUNICIPAL, RELATIONS EXTÉRIEURES ET ARCHIVES COMMUNALES

- Secrétariat de la Municipalité;
- information et coordination des services communaux;
- gestion des demandes de naturalisation;
- relations intercommunales;
- relations avec les départements cantonaux et la préfecture;
- relations avec les sociétés locales;
- tenue du registre civique et organisation des élections et des votations;
- organisation de réceptions et de manifestations placées sous l'égide de la Municipalité;
- organisation de la Fête nationale;
- réception des jeunes citoyen·nes et nouvelles et nouveaux titulaires de la bourgeoisie morgienne;
- organisation des visites de la Municipalité aux nonagénaires et aux centenaires;
- animation du Jumelage Morges-Vertou;
- accueil et renseignements à l'Hôtel de Ville;
- tenue des archives communales;
- gestion de l'économat central;
- distribution de courrier et mise sous pli.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET MORGES INSTITUT FORMATION

- Mise en œuvre de la politique communale en matière de ressources humaines décidée par la Municipalité et force de proposition pour faire évoluer cette politique, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme de législature;
- contribution à la bonne application du cadre réglementaire;
- gestion du cycle de vie des collaborateur·rices: processus relatif aux engagements, aux appréciations annuelles du personnel, aux mutations du personnel et aux départs;
- encouragement des mobilités internes;
- établissement et versement des salaires, gestion des dossiers individuels;
- établissement du budget des salaires du personnel soumis à la CCT et auxiliaires, gestion du plan des postes;
- digitalisation de la fonction RH (outils informatiques);
- suivi du processus de gestion des incapacités pour maladie ou accident, en collaboration avec les partenaires: assurances APG, Office AI, etc.;
- coordination des activités relatives aux mesures de santé et sécurité au travail (MSST);
- supervision et gestion de la formation des apprenti·es et des stagiaires;
- organisation de formations transversales;
- accompagnement et support aux services sur les questions RH;
- supervision de l'institut Morges formation;
- activités liées aux convention de prestations avec Police Région Morges (PRM) et l'Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs (ASIME).

BUREAU DE LA MOBILITÉ

- Études d'opportunités, études préliminaires et avant-projets;
- coordination des services de mobilité: Carvelo2go, Mobility, Publibike, etc.;
- organisation d'événements en lien avec la mobilité;
- communication en lien avec la thématique sur les différents réseaux;
- contributions aux projets communaux transversaux jusqu'à la mise en service;
- interactions sur les projets régionaux avec les partenaires compétents: Région Morges, Canton, etc.

OFFICE DE LA COMMUNICATION

- Coordination et mise en œuvre de la stratégie de communication décidée par la Municipalité;
- coordination, rédaction et suivi de la production du bulletin communal *Reflets*;
- pilotage et mise à jour des sites internet *Morges.ch*, *Morgesavenir.ch* et *Morgesdialogue.ch*;
- développement d'outils numériques facilitant les échanges d'informations et les services à la population;
- rédaction de publications sur les réseaux sociaux de la Ville et interactions avec le public;
- supervision et collaboration à la rédaction de communiqués de presse et autres documents pour la presse et le public;
- lien avec les médias pour toutes les demandes liées aux politiques publiques;
- organisation de séances publiques d'informations sur divers thèmes d'importance;
- appui aux services dans leurs stratégie de communication et d'information;
- participation au dispositif de gestion de crise et développement des outils de communication nécessaires;
- suivi du respect de la charte graphique par les services;
- communication interne.

L'FFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Greffe municipal, archives	7.5	10	1		5
Office de la communication	2.4	3			1
Bureau de la mobilité	1	1		1	
Service des ressources humaines	7.6	9	2		5
Total EPT	18.5	23	3	1	11

Le tableau ci-contre indique les effectifs de la direction au 31 décembre. Au niveau des mutations de personnel, il s'agit de relever deux départs à la retraite au sein du Greffe municipal, celui de l'huissier, remplacé au 1^{er} septembre et d'une réceptionniste dont le remplacement a été assuré

par l'engagement d'une auxiliaire. Citons également l'absence pour cause de maternité d'une collaboratrice, dont le remplacement fut géré à l'interne ainsi que les départs de deux chargés de projet en communication et mobilité.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Afin de garantir la sécurité des collaboratrices et collaborateurs, un système d'alarme est en place au sein de la réception principale de l'Hôtel de Ville. Le personnel a également suivi une formation lui permettant de faire face aux réactions éventuellement agressives des usagers et usagers.

Au niveau informatique, les recommandations du Service informatique sont appliquées et le service a recours aux outils recommandés, pour la gestion de ses mots de passe notamment.

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2023

GREFFE MUNICIPAL

BOURGEOISIE

Le Canton a transmis au Greffe 90 nouvelles demandes de naturalisation ordinaires concernant 136 personnes (73 dossiers concernant 100 personnes en 2022).

Huit sessions visant à évaluer les connaissances générales des candidat-es ont été organisées, accueillant ainsi 56 personnes qui ont toutes réussi le test (9 sessions et 57 personnes en 2022).

Les demandes des ressortissant-es français-es, au nombre de 30 (39 en 2022) et portugais-es 10 (20 en 2022), sont le plus représentées. Par contre, les demandes concernant les ressortissant-es espagnol-es sont en augmentation par rapport aux années précédentes avec 12 dossiers réceptionnés (2 en 2022). Viennent ensuite les ressortissant-es d'Italie, de Turquie et de Pologne, sachant que d'autres nationalités sont également représentées mais ne concernent qu'une ou deux personnes par ladite procédure.

Au total sur l'année en revue, 181 personnes ont obtenu la nationalité suisse (71 en 2022).

REGISTRE CIVIQUE - INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

À la fin de l'année étaient enregistrés au registre civique 9'191 électrices et électeurs (9'083 en 2022).

Le Greffe municipal a contrôlé la validité des signatures récoltées dans le cadre des initiatives et référendums suivants:

Au niveau fédéral

- « Pour une limitation des feux d'artifices » (initiative populaire fédérale aboutie): 176 signatures contrôlées, 158 signatures valables, 18 signatures annulées;
- « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) » (initiative populaire fédérale aboutie): 610 signatures contrôlées, 472 signatures valables, 138 signatures annulées;

- « 200 francs, ça suffit! (Initiative SSR) » (initiative populaire fédérale aboutie): 511 signatures contrôlées, 455 signatures valables, 56 signatures annulées;
- « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (Initiative sur les crèches) » (initiative populaire fédérale aboutie): 169 signatures contrôlées, 135 signatures valables, 34 signatures annulées;
- « Oui à une monnaie suisse et indépendante sous forme de pièces ou de billets » (initiative populaire fédérale aboutie): 328 signatures contrôlées, 278 signatures valables, 50 signatures annulées;
- « Contre le F-35 (Stop F35) » (initiative populaire fédérale aboutie): 163 signatures contrôlées, 141 signatures valables, 22 signatures annulées;
- « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) » (initiative populaire fédérale aboutie): 286 signatures contrôlées, 214 signatures valables, 18 signatures annulées;
- « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras) (initiative populaire fédérale déposée le 28 décembre 2023 en cours de contrôle): 952 signatures contrôlées, 715 signatures valables, 237 signatures annulées;
- « Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (Initiative fourrure) (initiative populaire fédérale déposée le 28 décembre en cours de contrôle): 1'142 signatures contrôlées, 876 signatures valables, 266 signatures annulées
- « La nuit porte conseil » (initiative populaire fédérale non aboutie): 639 signatures contrôlées, 492 signatures valables, 147 signatures annulées;
- « Sauver les bébés viables » (initiative populaire fédérale non aboutie): 105 signatures contrôlées, 84 signatures valables, 21 signatures annulées;
- Référendum « Non à la loi sur le gaspillage de l'électricité » (référendum abouti): 39 signatures contrôlées, 32 signatures valables, 7 signatures annulées;
- Référendum contre la baisse des rentes (référendum abouti): 295 signatures contrôlées, 274 signatures valables, 21 signatures annulées;
- Référendum contre la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (référendum abouti): 66 signatures contrôlées, 60 signatures valables, 6 signatures annulées;
- Référendum contre la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ) (référendum non abouti): 4 signatures contrôlées, 4 signatures valables, 0 signature annulée.

Au niveau cantonal

- « Pour une prise en compte accélérée et efficiente des initiatives populaires » (initiative aboutie): 15 signatures contrôlées, 15 signatures valables, 0 signature annulée;

- « Pour des initiatives populaires plus accessibles aux citoyennes et citoyens » (initiative aboutie): 20 signatures contrôlées, 19 signatures valables, 1 signature annulée;
- Initiative législative « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » (initiative aboutie): 420 signatures contrôlées, 365 signatures valables, 55 signatures annulées;
- Initiative constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire » (initiative aboutie): 407 signatures contrôlées, 356 signatures valables, 51 signatures annulées;
- « Pour la promotion et le développement de la démocratie » (initiative aboutie): 9 signatures contrôlées, 9 signatures valables, 0 signature annulée;
- « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici » (initiative aboutie): 170 signatures contrôlées, 160 signatures valables, 10 signatures annulées;
- « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » (initiative aboutie): 974 signatures contrôlées, 891 signatures valables, 83 signatures annulées.

Au niveau communal

- Aucun objet traité.

RÉCEPTIONS

Réception du personnel jubilaire et des retraité-es

Pour célébrer leur jubilé, 15 collaborateur-rices de la Ville de Morges ont été convié-es le 27 novembre, à une réception. Cette année, la Ville a eu le plaisir de célébrer onze jubilaires de 15 ans, deux de 25 ans et deux de 35 ans. Onze d'entre eux ont répondu présent à l'invitation. Pour célébrer leur départ à la retraite, 8 retraité-es de la Ville de Morges ont également été convié-es à cette réception. Sept d'entre eux ont répondu présent à l'invitation.

JOM - Journée oser tous les métiers

La *Journée oser tous les métiers* (JOM) se propose de faire découvrir un métier hors des clichés aux élèves vaudois de 7^e et 9^e année, sans se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins.

Jeudi 9 novembre, sept jeunes entre 10 et 13 ans ont eu le plaisir de découvrir différents métiers existants au sein de la Ville de Morges.

Directive réceptions durables

La Municipalité a adopté une directive qui établit les principes à respecter pour une alimentation durable dans le cadre des réceptions officielles. L'objectif est de réduire l'impact environnemental de ces événements tout en encourageant des choix alimentaires sains, soutenant l'économie locale et réduisant les déchets et le gaspillage.

Cette directive s'inscrit parfaitement dans le cadre d'action développé dans le Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine, pacte adhéré par la Ville de Morges depuis avril 2023.

Nonagénaires et centenaires

Cette année, la Municipalité a offert au choix un gâteau, des bouteilles de vin de la Ville ou un bouquet de fleurs aux 298 Morgiennes et Morgiens qui ont entre 90 et 99 ans (260 en 2022). De plus, elle a rendu visite, le jour même de leur anniversaire, sauf rares exceptions, à 15 nouvelles et nouveaux nonagénaires (16 en 2022).

Cinq personnes ont fêté leur 100^e anniversaire en 2023 (3 en 2022) et ont reçu la visite de la Syndique ou du vice-Syndic. La Municipalité a marqué l'anniversaire de 4 autres personnes âgées entre 101 et 105 ans, en leur offrant un cadeau (5 en 2022).

ACCUEIL DES CITOYENNES ET CITOYENS

Vente des cartes CFF/CGN et démarches auprès des CFF

Chaque année, huit cartes journalières CFF et, depuis 2022, quatre cartes journalières CGN sont proposées quotidiennement aux habitant·es de Morges. Le tarif journalier est de CHF 41.00 pour les cartes CFF, et de CHF 10.00 pour les abonnements CGN. Cette prestation de proximité est toujours très appréciée par la population morgienne et cela se confirme à nouveau cette année, avec des taux d'utilisation de 98.2% pour les cartes CFF (89.60% en 2022) et 58.6% pour les croisières CGN (63.50% en 2022).

En fin d'année, une campagne de communication a été menée pour informer la population du changement d'offre proposée par les CFF, dès le 1^{er} janvier 2024 à savoir les *cartes journalières dégriffées commune*.

Nouveaux horaires et prise de rendez-vous en ligne

Dans son programme de législature, la Municipalité a inscrit comme thématique prioritaire la question de l'accueil de la population. L'axe «Une administration dynamique pour un service public de qualité» vise à mettre en place plusieurs adaptations permettant à l'administration de devenir encore plus efficace et flexible, et proche des besoins de la population.

La Municipalité a poursuivi son travail avec la Commission du personnel (COP) et l'Union des employés de l'Administration communale de Morges (UEACM) afin de trouver un compromis entre l'amélioration de l'accessibilité des prestations communales pour la population et la conciliation de la vie privée et professionnelle du personnel.

L'adaptation des heures d'ouverture des guichets communaux tient compte des nouvelles possibilités offertes à la population avec la prise de rendez-vous en ligne mise en place depuis le mois de janvier qui permet une plus grande flexibilité. Ainsi, depuis le 4 septembre, tous les guichets communaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 11h30. L'après-midi, ils sont ouverts sur rdv de 13h à 18h. Si un service souhaite ouvrir son guichet l'après-midi, sans prise de rdv, il est libre de le faire et de communiquer ses horaires.

AFFICHAGE PUBLIC

Pour rappel, la Ville de Morges concède à un mandataire le droit exclusif de placer des affiches imprimées sur les supports publicitaires se trouvant sur le domaine public et le domaine privé communal. En contrepartie, le concessionnaire verse une redevance à la Commune et lui assure diverses prestations en nature, liées à l'affichage.

Dans le cadre du projet de mise en concurrence de la concession d'affichage public, la Municipalité a décidé, comme préalable à l'appel d'offre, l'élaboration d'un concept directeur d'affichage public. Il s'agit du document de base pour l'élaboration du cahier des charges pour la mise en concurrence de la concession. Le champ d'étude a été étendu: les panneaux d'entrée de ville, les futurs panneaux d'information variable pour la Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) l'emplacement des banderoles pour les manifestations, les panneaux affichage sur domaine privé mais avec impact sur le domaine public, etc.

Ce document, qui a une portée générale, vise à améliorer la qualité de l'espace public et à favoriser la mobilité des personnes. Il prend également en compte les attentes et besoins des services communaux (en lien avec les politiques publiques qu'ils conduisent) et des actrices et acteurs culturels.

À l'origine, il était prévu que l'appel d'offres pour la nouvelle concession porte uniquement sur la convention Affichage. Or, avec l'élaboration du concept directeur, la Municipalité a constaté qu'il était essentiel d'intégrer également les surfaces liées à la convention Abribus, pour plus de cohérence.

Sans ces surfaces commerciales, la concession devient peu intéressante d'un point de vue financier et il devient difficile de demander des contreparties (p.ex. affichage culturel gratuit) au futur concessionnaire.

Les abribus et l'affichage sont donc directement liés. La dénonciation de la convention implique alors la perte des abris, qui doivent être restitués à la SGA. Après plusieurs rencontres et échanges de lettres, la proposition finale à laquelle il a été possible d'aboutir est la suivante: restitution gratuite des abribus à la Ville contre la prolongation de la convention Affichage au 30 septembre 2025 (idem que la convention Abribus).

L'appel d'offres et le choix d'un nouveau concessionnaire seront lancés au 1^{er} semestre 2024 pour un début de concession au 1^{er} octobre 2025.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

Le Greffe municipal a accompagné le Bureau du Conseil communal dans l'organisation des séances du Législatif, notamment d'un point de vue logistique.

Organisation des élections fédérales

Le Greffe municipal, en collaboration avec le Bureau du Conseil, a organisé cette année les élections fédérales en vue d'élire :

- 19 membres vaudois au Conseil national
- 2 membres vaudois au Conseil des États.

Les tâches du Greffe ont consisté à :

1. mettre à disposition des partis les dossiers de candidatures;
2. contrôler la validité des informations transmises par le Canton;
3. organiser la journée de dépouillement du dimanche 22 octobre 2023;
4. renseigner la population.

Nouveauté lors de ces élections fédérales et pour le scrutin majoritaire: le bulletin unique. En effet, dès le 1^{er} juillet 2023, le bulletin unique regroupe toutes les listes des partis et leurs candidat-es pour les élections selon le système majoritaire: Conseil des États, Conseil d'État et Municipalité.

Ces bulletins sont dépouillés via un scanner qui identifie les inscriptions figurant sur les bulletins (y c. celles en dehors des cases). En cas de situation ambiguë (plus d'une coche, case mal biffée ou encerclée, annotations en dehors des cases, etc.), les bulletins sont orientés auprès du Bureau électoral et ensuite traités manuellement par ce dernier. Le Bureau électoral se charge également de saisir manuellement les bulletins qui ne peuvent pas être scannés.



RELATIONS TRANSVERSALES

Réception, distribution et envoi du courrier

L'huissier de la Municipalité est responsable de toutes les tâches liées au courrier entrant, dès sa réception à l'office postal jusqu'à sa distribution au sein des différents services. De plus, il gère la mise sous pli et l'affranchisse-

ment de tous les courriers sortants. Durant cette année, 129'190 lettres et 211 colis (respectivement 163'309 et 274 en 2022) ont été envoyés, soit environ 10'765 lettres et 18 colis par mois (13'609 lettres et 23 colis en 2022).

M-Files

Depuis quelques années, la gestion des documents produits et reçus par l'Administration communale est devenue plus complexe, nécessitant un travail conséquent n'aboutissant pas toujours sur une disponibilité de l'information satisfaisante.

La gestion électronique des documents (GED) prend en charge toutes les opérations liées aux documents numériques, que ce soit leur création, leur édition, leur stockage ou encore leur conservation avant archivage. La Ville a choisi l'outil M-Files en l'adaptant au mieux aux besoins des services.

En cours d'année, une majorité des services a importé ses documents dans M-Files et commencé à utiliser cet outil au quotidien. Pour répondre à l'ampleur de la mise en œuvre d'un outil engendrant un tel changement de pratiques auprès des utilisatrices et utilisateurs, il a été décidé de réduire temporairement son périmètre d'action pour consolider les acquis et se concentrer sur les tâches communes à toutes les directions, soit :

- tâches liées aux séances de Municipalité et du Conseil communal;
- courrier entrant;
- gestion administrative des services (sur outils bureautiques).

Par ailleurs, la gouvernance du projet a été revue afin de mieux prendre en compte les besoins du personnel communal. Un soin particulier est nécessaire pour accompagner ce changement de pratique important, en organisant des séances de travail avec les services, ainsi que des formations.

FAQ Rédaction Typographie : 2^e édition

La deuxième édition de la FAQ (foire aux questions) *Rédaction et Typographie* a été mise en ligne sur Intranet en fin d'année.

Afin d'accompagner les services dans la rédaction de documents institutionnels émis par la Ville (préavis, règlements, courriers, brochures, etc.), un nouveau support a été créé par le Greffe municipal lors du changement de législature. Ce document a été conçu comme une foire aux questions, visant à donner les informations essentielles pour adopter l'écriture inclusive et à renseigner les services sur les bonnes pratiques en termes de rédaction et typographie.

La partie de la rédaction inclusive a été revue et enrichie, et de nouveaux thèmes sont traités :

- la rédaction de contenu web;
- le langage facile à lire;
- le langage non discriminatoire (notamment lorsqu'il est question d'handicap).

Boîte à outils (BàO) des bonnes pratiques

... ou comment cultiver des bonnes pratiques au sein de la Ville de Morges. Les buts de ces rencontres sont de renforcer la transversalité, de développer des valeurs communes et d'identifier les compétences spécifiques qui existent au sein de la Ville. Il s'agit de réunir les responsables d'équipe ou de projets pendant une heure, environ une fois par mois, et de travailler ensemble sur une thématique spécifique. Au programme de ces rencontres : quelques définitions et apports théoriques pour situer la problématique suivis d'échanges de bonnes pratiques basés sur l'expérience professionnelle de chacun et chacune. Les thèmes abordés cette année : travailler ensemble, formuler des critiques constructives, gérer des priorités, savoir se ressourcer, réaliser une évaluation constructive, mener une séance.

Gestion de projet

La Ville poursuit son travail pour améliorer la transversalité, permettant la mutualisation des moyens et des compétences et l'utilisation d'un langage commun. Il s'agit de clarifier l'organisation et la gouvernance des projets, de déployer une méthode et des pratiques collaboratives et de former les responsables de projets.

État de situation

Cette année a permis l'organisation de plusieurs formations sur les méthodes :

- 2 sessions consacrées à Gespro (17 personnes);
- 1 session sur le thème des méthodes collaboratives (5 personnes).

De plus, un travail a été effectué sur la mise en place de la coordination des projets :

- 1 séance avec tous les membres de la Municipalité et les chef-fes de service.

Il reste à déployer le tableau de coordination de tous les projets communaux à l'aide du nouveau logiciel *Monday*, et à travailler à la mise en place du point de coordination des projets (but, périodicité, format, etc.) entre les chef-fes de service et les responsables de projet. L'idée en filigrane étant d'avoir une vue d'ensemble et de suivre les portefeuilles de projets.

Un premier atelier avec la Municipalité a permis de définir les objectifs souhaités en matière de coordination de projets : pouvoir prioriser ou prendre des décisions pertinentes sur les projets en respectant les orientations stratégiques et les ressources à disposition.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Union des Villes suisses

La Ville de Morges est représentée au sein du comité par la Syndique. Cette association a pour but de défendre les intérêts généraux des communes à caractère urbain et d'offrir des prestations de service à ses membres. À Aarau, la journée des Villes a abordé le sujet de la mobilité et de l'espace public.

Assemblée des Syndic-ques du district de Morges

Sous la présidence du Préfet, M. Boris Cuanoud, les Syndic-ques du district de Morges se sont réunis le jeudi 23 mars à Aubonne, le 1^{er} juin à Tolochenaz et le 5 octobre à Senarclens.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

La journée des communes vaudoises de l'Union des Communes vaudoises (UCV) a eu lieu le 10 juin, à Chapelle-sur-Moudon.

Mme Mélanie Wyss, Syndique, a siégé dans les différents organes en lien avec l'UCV (Conseil et Groupe des villes) et d'autres groupes de travail réunissant des représentant-es des Cantons et des Communes. De plus, le 27 juin, l'assemblée générale a accepté l'accord du 30 mars 2023 sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV).

Rencontre avec des Municipalités

Les membres de la Municipalité ont eu l'occasion de partager un moment convivial avec 4 exécutifs du district. La Municipalité a accueilli durant l'année ses collègues de Lausanne, Vevey et a été reçue par les Municipalités de Tolochenaz, Lonay, Echichens et Saint-Prex.

La réunion annuelle des Préfets des districts de la Côte et des villes de la Côte s'est tenue le jeudi 7 septembre, à Rolle.

Jumelage : festivals et ville

Une délégation de la Ville de Vertou s'est rendue à Morges du 12 au 14 mai, dans le cadre du 65^e anniversaire du jumelage qui lie les deux villes. Entre Vertou et Morges, ce sont presque 200 personnes qui étaient sur le qui-vive lors de ces festivités morgiennes.

Celles-ci ont débuté le vendredi par un apéritif d'accueil dans le hall de l'Hôtel de Ville. Les soixante et un Morgien-nes et quarante-neuf Vertavien-nes qui participent aux festivités ont été accueilli-es par les Municipalités de Morges et de Vertou. Le samedi, une partie officielle a ouvert les festivités du Jumelage au Théâtre de Beausobre avec la présence du Consul général de France, M. Patrick Lachaussée et du Préfet, M. Boris Cuanoud, suivi d'un brunch au CUBE. Une Fête populaire a été organisée au CUBE afin de fêter le Jumelage avec la population morgienne.



Présence des délégations à Morges, du 12 au 14 mai

Nb de personnes venant de	Morges	Vertou
Pompiers adultes	38	22
Délégation officielle (y.c. externes)	7	14
Familles d'accueil	60	49
Total personnes	105	85



Parade navale CGN

La Parade navale est l'occasion pour la Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN) de faire découvrir ses bateaux Belle Époque, patrimoine historique lémanique, réunis pour voguer le temps d'une journée au large de Morges. Morges a accueilli sa 6e Parade navale après celle de 2016. Plus de 10'000 personnes ont admiré cette parade depuis les quais. Il s'agit aussi d'un joli clin d'œil car cette année la CGN, créée en 1873, a fêté ses 150 ans. Par ailleurs, la Ville de Morges et la CGN ont une histoire commune : Morges a accueilli le 1^{er} chantier naval de la compagnie. En effet, de 1858 à 1888, le chantier des bateaux à vapeur du Léman se trouvait à Morges avant qu'il soit déplacé à Lausanne.

Retour à Vertou

Du 13 au 16 octobre, la Municipalité de Morges s'est rendue à Vertou pour continuer les festivités du 65^e anniversaire du Jumelage entre les deux villes.

Inspection du Préfet

L'inspection annuelle, au sens de la loi sur les communes (art. 141 LC), s'est tenue le jeudi 15 juin.

M. Boris Cuanoud, Préfet, a consulté et visé l'ensemble des procès-verbaux de la Municipalité et les registres tenus par l'administration. Il a également rencontré différentes personnes, dont l'ensemble des membres de la Municipalité, le Président du Conseil communal, ainsi que plusieurs membres de l'administration.

TOURISME

Madame la Syndique fait partie du comité de direction de Morges Région Tourisme. Cette année, le nombre de nuitées sur le district de Morges se monte à 102'767 (70'407 en 2022), soit environ 3% des nuitées dans le canton de Vaud. La Ville de Morges regroupe à elle seule environ 65% des nuitées du district entier (67'287), dû à la présence de plusieurs hôtels et auberges, ainsi que du camping.

ARCHIVES COMMUNALES

Au cours de cette année, l'archiviste communale a été occupée notamment aux missions suivantes :

- Tri et inventaire du fonds Ensemble scolaire, sportif et culturel de Beausobre - 1979-1986;
- tri et inventaire du fonds « Construction du Centre opératoire protégé » - 1969-1986;
- tri, classement et conditionnement d'environ 625 dossiers du personnel - 1944-2012;
- tri et inventaire d'une série de dossiers remis par le Service des finances - 1972-2005;
- tri et inventaire d'une série de dossiers remis par le Service des Espaces verts - 1986-2014;
- inventaire et reconditionnement de 14 albums photos de la Fête des vendanges (fonds privé);
- tri et inventaire du fonds privé Christiane André - 1942-2017;
- tri et inventaire de la société de chasse « Diana de Morges » - 1968-1984;
- réception d'un petit fonds d'archives de la Bourse allemande suite à sa dissolution en 2023 - 1764-2023;
- le plan catastrophe des archives communales a été actualisé et modifié. Le local PBC dans l'abri PCI à Aubonne (sous l'École du Chêne) a remplacé celui d'Echandens. Il servira, comme le précédent, à entreposer temporairement des archives ou des objets endommagés dans l'attente de leur prise en main par des spécialistes;
- 102 recherches pour des visiteurs externes et 48 recherches internes ont été effectuées;
- continuation de la saisie des dossiers d'enquête, des préavis, des articles de presse dans leurs bases de données respectives;
- numérisation de 2'225 plans d'enquête (2'382 en 2022);
- restauration de deux documents : plan sur calque (1926) et un livre de comptes relatif à la construction du temple (1772-1979).

ŒUVRES D'ART

Cinq œuvres d'art (3 en 2022) et 12 objets liturgiques ont rejoint la collection de la Ville :

- réception, conditionnement et inventaire des 12 objets liturgiques propriété de la Commune et de la Paroisse de Morges entreposés précédemment dans le clocher du temple de Morges. Transfert effectué dans le cadre de la convention avec la Paroisse de Morges du 28 septembre 2022 ;
- sculpture en plâtre de René Robin (nu féminin allongé sur un socle). Don de la Ville de Vertou le 13 mai à l'occasion du 65e anniversaire de jumelage à Morges ;
- dessin humoristique original de Raymond Burki représentant les 50 ans du Prince Charles en 1998. Achat par l'Office de la culture ;
- deux eaux-fortes de Marcel Bloch (portraits de femmes élégantes). Succession de Mme Edith Ruth Wydler en 2021 ;
- huile sur toile d'Eugène Devaud de Madelin (Lac Léman et Dents du Midi). Succession de Mme Edith Ruth Wydler en 2021.

OFFICE DE LA COMMUNICATION

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'Office de la communication a publié des journaux tout au long de l'année. Quatre éditions du bulletin communal Reflets ont paru, ainsi que quatre éditions de la *Gazette*, le journal interne.

La Ville de Morges a organisé 5 conférences de presse (7 en 2022) et diffusé trente communiqués de presse (36 en 2022). L'Office de la communication a aussi contribué à organiser des cérémonies publiques ainsi que des séances d'information qui ont demandé un investissement conséquent. Au cours de l'année, on mentionnera la campagne pour faire connaître le Plan d'affectation communal (PACom) : matériel de communication, soirée d'information et visite guidée dans quatre quartiers, soirée de présentation, ainsi que la campagne sur le plan de mobilité de Beausobre. Elle s'est



© Beausobre

révélee très visible, notamment sur les réseaux sociaux et a abouti à du matériel d'information (plan d'accès, visuels, vidéos) mis à disposition dans un kit de communication aux usagères et usagers du site de Beausobre. Aussi, le chantier de réaménagement de la rue Louis-de-Savoie a nécessité une campagne d'information de proximité auprès des commerces et des riverain-es, notamment par de la distribution de flyers et la création d'un totem d'affichage.

L'office a par ailleurs offert ses services pour des actions de communication ponctuelles : inauguration des espaces publics des rues Centrale et du Sablon, nouveaux régimes de stationnement, campagne sur l'action *Morges ville zéro déchet*.

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

En début d'année, l'Office de la communication et le Greffe municipal ont collaboré pour mettre en place la solution *Espace RDV*, un logiciel de prise de rendez-vous en ligne. Tous les services de l'administration ont été associés afin de proposer cet outil à leurs publics. Depuis le 1^{er} janvier, il est désormais possible de prendre rendez-vous en trois clics avec l'administration en dehors des heures d'ouverture des guichets.

Le site *MorgesAvenir.ch* a évolué. Depuis cette année, il propose sur sa page d'accueil une nouvelle carte dynamique, renseignant sur les perturbations de trafic liées à des chantiers et indiquant la durée de la perturbation, mais aussi l'itinéraire de déviation cas échéant. Il s'agit d'un outil très complémentaire aux infos travaux.

Les newsletters sont un moyen attrayant de diffuser des informations à un public ciblé. La Bibliothèque et l'Office de la culture ont désormais leur propre newsletter, qui leur permet d'informer leurs publics sur les nouvelles acquisitions ou sur les prochaines expositions à l'Espace 81. La Promotion économique et la Direction Infrastructures et gestion urbaine les utilisent également depuis la fin d'année. À l'inverse, l'application « Ville de Morges » perd des usagères et usagers, ce qui témoigne de nouvelles habitudes de consommation de l'information. L'Office de la communication envisage d'y renoncer.

Le site *Morges.ch* a continué à se développer, avec un recours accru aux formulaires et une mise à jour de modules comme celui de la réservation des cartes CGN. Les services s'impliquent de plus en plus dans la mise à jour des pages qui les concernent.

Sur tous les réseaux sociaux où la Ville est présente, on constate une augmentation significative des abonné-es. L'Office de la communication s'efforce de proposer des contenus informatifs et attrayants, y compris en vidéo.

Indicateurs clés au 31 décembre

Supports		2022	2023
<i>Morges.ch</i>	Nombre de pages vues	447'144	427'375
	Pages les plus consultées (hors page d'accueil)	Emploi	Emploi
		Pilier public	Pilier public
		Conseil communal	Restaurants scolaires
<i>MorgesAvenir.ch</i>	Nombre de pages vues	49'655	34'806
	Pages les plus consultées (hors page d'accueil)	Info travaux	Info travaux
		Projets aujourd'hui	Projets aujourd'hui
		Morges Gare-Sud	Révision du PACOM
Nombre d'abonné-es	Facebook	6'194	6'609
	LinkedIn	3'530	4'570
	Instagram	1'410	2'227
	X (anciennement Twitter)	397	454
Application Ville de Morges	Nombre total d'utilisateur-rices de l'application	912	375

COMMUNICATION DE CRISE

L'Office de la communication a participé aux séances de la *Task Force* énergie en début d'année. Bien que la situation de crise ait été évitée, les échanges sur l'état de préparation de la commune ont permis de mettre au point une stratégie pour faire face à des imprévus.

BUREAU DE LA MOBILITÉ

MISSIONS

Le Bureau de la mobilité est directement rattaché au Greffe municipal, lui permettant d'interagir avec les services concernant les questions relatives à la mobilité et d'apporter son expertise lors de l'élaboration de projets. Sa position centrale et ses compétences spécifiques lui permettent d'intégrer les organigrammes de projet en tant qu'équipier-clé (voie verte, vélostation, etc.), et d'apporter ses connaissances lors de certaines phases de projet, essentiellement lors des premières phases d'élaboration.

Le Bureau

- Maîtrise l'application des normes rédigées par des ingénieur-es en transport et qui régissent l'ensemble des questions de mobilité (places de parc, zones de modération, aménagements urbains, etc.);
- apporte une expertise sur des questions particulières lors des études de faisabilité, des requalifications routières et des projets de marquages et signalisations. Il apporte également une plus-value dans le développement des transports publics, en interaction avec Région Morges;

- conduit également des projets spécifiques jusqu'à leur mise en œuvre (politique de stationnement, plan de mobilité, etc.) et produit des planifications directrices comme le PDCom des mobilités. De nombreuses actions de promotions sont menées par le bureau et ne dépendent pas des autres services comme l'organisation annuelle de la *Semaine mobilité* ou la production et la distribution de documents d'informations;
- gère également en autonomie les partenaires réguliers que sont Mobility, Publibike et Carvelo. Enfin, il intervient au sein des groupes techniques sur des projets régionaux avec les CFF et l'OFROU, avec ou sans l'appui des autres services de la Ville selon l'avancement des projets.

PLAN DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Le plan directeur communal des mobilités accepté par le Conseil communal en septembre 2022 a été approuvé par le Conseil d'État vaudois cet été. Les documents sont maintenant formellement entrés en force.

PLAN DE MOBILITÉ DU THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

Cette année, le plan de mobilité du site de Beausobre, qui a fait l'objet d'un préavis validé par le Conseil communal en 2022, a pu être déployé. Malgré des premières réactions négatives exprimées par certaines personnes en lien avec ces changements, le plan de communication a montré des résultats encourageants. En effet, le public-cible semble avoir intégré le message notamment au travers des campagnes de communication réalisées sur les réseaux sociaux et relayées sur de nombreux supports, allant de la production de flyers à l'habillage de l'abribus désaffecté

de l'avenue de Vertou. De nouvelles cartes d'accessibilité à Beausobre ont permis de promouvoir les autres modes de transport que les modes individuels motorisés pour se rendre sur le site, notamment les soirs de spectacle. Le bureau a aussi été mis à contribution directement sur le terrain lors des premières soirées afin d'expliquer les ambitions du plan de mobilité aux personnes concernées.



© Sébastien Bovy

MOBILITÉ CYCLABLE ET PIÉTONNE

Le Bureau de la mobilité a travaillé sur plusieurs dossiers favorisant les mobilités cyclables et piétonnes. Dans le but de compléter les marquages rouges favorisant la circulation des vélos, une bande rouge a été installée au niveau de la sortie du Parc des Sports, indiquant aux automobilistes sortant la présence de vélos sur la promenade Général-Guisan.

De plus, de nouvelles places vélos disposées en plein cœur du bourg historique de Morges, sur la rue Centrale et sur la rue des Fossés, ont été installées. D'autres créations de places vélos suivront rapidement avec les aménagements de la rue Louis-de-Savoie, les aménagements extérieurs de Beausobre et de la Piscine ou encore la rénovation de la cour du Bluard.

En début d'année, une nouvelle station Publibike a vu le jour sur le site de Beausobre. Celle-ci présente des chiffres de fréquentation encourageants mais néanmoins inférieurs aux autres stations du réseau morgien. En 2023, la location de vélo Publibike depuis les stations morgiennes a augmenté d'environ 15% par rapport à 2022 pour atteindre plus de 24'000 utilisations de vélos (emprunts et retours cumulés), toutes stations confondues. Cela s'explique notamment par la fréquentation de la station « Eglantine », en augmentation de 59% par rapport à 2022. La station « Moulin » est celle qui présente la meilleure fréquentation avec plus de 6'600 utilisations de vélos alors que les stations « Casino » et « Dufour » n'ont pas franchi les 2'000 utilisations de vélos sur l'année tout comme « Beausobre ».

Pour ce qui est des 4 stations de vélos-cargos en libre-service Carvélo disposées dans la Ville, leur fréquentation

s'est accrue de 38% entre 2022 et 2023. Sur l'année cela représente 175 locations toutes stations confondues. La station Eglantine représente à elle seule plus de 60% des locations.

TRANSPORTS ROUTIERS ET STATIONNEMENT

En collaboration avec Police Région Morges, le Bureau de la mobilité a travaillé toute l'année sur les conditions des nouvelles politiques de stationnement à Morges. Celles-ci ont été présentées au Conseil communal en juin, via deux réponses aux postulats portant sur le stationnement automobile sur domaine public et une demande de crédit de réalisation. Le nouveau tarif est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2023 et les conditions de parcage sont en cours de modification sur le territoire. Dans l'intervalle, ce sont les panneaux encore présents sur place qui doivent être respectés. Dans le même temps, le Conseil communal morgien a validé le crédit de réalisation pour installer des caméras permettant de détecter les places de parc à Morges au Parc des Sports et au centre-ville.

Pour ce qui est des zones de modération des vitesses, deux nouvelles zones ont pu être validées selon les procédures en vigueur: une zone de rencontre sur le chemin de Bellevue pour mieux sécuriser les écolier·ères et une zone 30 sur l'avenue Auguste-Forel, également dans le but de mieux sécuriser les déplacements des enfants. Ces zones seront finalisées d'ici les prochains mois, selon les conditions climatiques.

TRANSPORTS PUBLICS

Le déploiement du système de priorisation des bus a bien avancé cette année. Le système a été implémenté sur plusieurs carrefours, dont l'axe Charpentiers au cœur du bourg de Morges. Les premiers résultats indiquent de meilleurs temps de parcours pour les bus, leur permettant de mieux respecter l'horaire planifié. Grâce à cette étude, le contrôleur du carrefour Charpentiers a aussi pu être renouvelé et bénéficie de meilleurs systèmes de détection du trafic ce qui permet également une meilleure fluidité de circulation au centre-ville. En l'occurrence, les véhicules peuvent plus facilement sortir du centre-ville en direction de Genève et les piétonnes voient leur temps d'attente raccourci pour traverser les voies.



© Millasson Photos



© Ville de Morges

Cette année, la fréquentation des transports publics a poursuivi sa progression, atteignant 5'468'237 voyageur-euses pour les lignes urbaines des MBC. Cela représente une augmentation de fréquentation de 14% par rapport à l'année dernière démontrant l'efficacité des mesures prises pour accroître leur attractivité. C'est aussi la première année où les effets du nouveau réseau se font entièrement sentir, les modifications de réseau ayant eu lieu en milieu d'année 2022.

CONTRIBUTIONS À DIFFÉRENTS PROJETS COMMUNAUX

Promotion de la mobilité

Une campagne d'affichage a été déployée à l'occasion de la *Semaine européenne de la mobilité*. Celle-ci mettait en avant les temps de déplacements à pied et à vélo pour se rendre à différentes destinations phares de la ville. Le but de la campagne est d'informer la population que la plupart des trajets au sein de la Ville peuvent se faire aisément à pied ou à vélo. Lors de la même occasion, la tenue d'un stand au marché a permis d'échanger avec la population sur les projets en cours et les possibilités d'amélioration. En septembre dernier, le *Tour de Morges à vélo* a été reconduit. Celui-ci invite les cyclistes à faire le tour de la ville en 9 étapes représentant 11.5 km de parcours au total. Un concours permettant de gagner des bons d'achat dans les différents magasins de vélos de la ville a permis d'en faire la promotion.

La carte mettant en avant les itinéraires recommandés pour les piéton-nes et cyclistes a aussi été mise à jour cette année. Celle-ci a été distribuée au plus grand nombre pendant différentes occasions (stands au marché, soirée des nouvelles et nouveaux habitants, écoles, réceptions des offices, etc.). Par ailleurs, elle est disponible en format

numérique sur la page dédiée à la mobilité du site Internet de la Ville.

Enfin, le *défi-vélo* a bénéficié d'un soutien financier important du Bureau de la mobilité cette année, tout comme les précédentes. Ce défi représente l'opportunité pour les plus jeunes de se familiariser à la pratique cyclable et l'ensemble de ses aspects autour de jeux ludiques.

Collaborations transversales

Au niveau des collaborations transversales, le Bureau de la mobilité a pris part à plusieurs projets d'importance. Tout d'abord il a collaboré avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine sur la mise aux normes LHand des arrêts de bus de la ville. Il s'est montré disponible afin de faciliter les réalisations et échanger sur les considérations techniques et procédurales. Il fait également partie du groupe de travail portant sur les requalifications routières des quartiers Églantine et Prairie-Nord. Un cahier des charges a pu être défini et des offres conformes des futurs mandataires ont été obtenues en fin d'année.

En parallèle, il a également collaboré étroitement avec la Direction Urbanisme, constructions et espaces publics sur le projet de voie verte. Le dossier complet a pu être envoyé à l'examen préalable au Canton de Vaud en fin d'année. L'avant-projet selon les phases SIA normalisées est en passe d'être terminé. Le Bureau de la mobilité fait aussi partie du groupe de travail sur le projet de vélostation à la gare de Morges. Aussi, il a travaillé avec cette direction sur le projet de nouvelle gare routière au nord de la gare ferroviaire. Cette année, une étude de faisabilité a pu être terminée en collaboration avec les services concernés et les mandataires spécialistes. Celle-ci démontre les possibilités de réalisation avérées et les marges de manœuvres associées, notamment sur la question de la gestion des flux piétons, des bus et du trafic motorisé.

Enfin, il a apporté son expertise pour d'autres projets de développement urbain et s'est montré à disposition des autres services pour que toutes les actions de la Ville en matière de mobilité puissent conserver une cohérence d'ensemble.

Projets régionaux

Cette année, le Bureau de la mobilité a poursuivi les échanges réguliers au sein d'un groupe technique piloté par les CFF dans le cadre des projets Léman 2030. Il a également poursuivi les participations au groupe de travail piloté par l'OFROU sur la future requalification de la jonction autoroutière Morges-Ouest. Enfin, des coordinations régulières avec Région Morges se sont déroulées tout au long de l'année, permettant de synchroniser les actions communales et régionales.

Formation

Le Bureau de la mobilité accueille et forme des stagiaires tout au long de l'année. Il leur apporte un suivi de qualité, un cadre dynamique et des projets adaptés pour une première expérience professionnelle. De plus, le bureau continue de se former en participant régulièrement à des conférences spécialisées ou à des formations dévolues aux professionnels du métier.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET INSTITUT MORGES FORMATION

La réorganisation du Service des ressources humaines a été décidée en raison de l'évolution des effectifs au sein de l'Administration communale, des risques opérationnels liés au manque de back-up pour plusieurs fonctions (en particulier celle de la gestion de la paie) et en raison de l'implémentation d'outils informatiques venant moderniser la fonction RH. Cette nouvelle organisation est composée de trois pôles :

- administration RH, salaires et digitalisation de la fonction RH;
- recrutement, suivi du cycle de vie des collaboratrices et collaborateurs ainsi que le suivi des incapacités par des spécialistes RH;
- santé et sécurité au travail.

Ceci va permettre graduellement de mieux répondre aux attentes des services ainsi que des collaboratrices et collaborateurs.

PROJETS SPÉCIFIQUES

Enquête de satisfaction

La Municipalité a décidé de procéder à une enquête de satisfaction auprès du personnel. L'objectif est d'interroger les employé-es sur leur ressenti vis-à-vis de leur environnement de travail. Le questionnaire porte sur des thèmes tels que le poste de travail, la collaboration au sein des équipes, l'organisation des activités, etc.

Sur 486 personnes interrogées, 277 ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation de 57%. L'enquête contribue à démontrer l'implication de la Municipalité en faveur de la qualité de vie au travail, mais aussi, d'identifier des leviers d'action favorisant un cadre de travail agréable et favorable à l'épanouissement professionnel. Les membres de la Municipalité et les chef-fes de service ont reçu les rapports. L'analyse de ces résultats doit permettre de définir des mesures, ce travail est encore en cours en réalisation.

Plan de mobilité de l'Administration communale

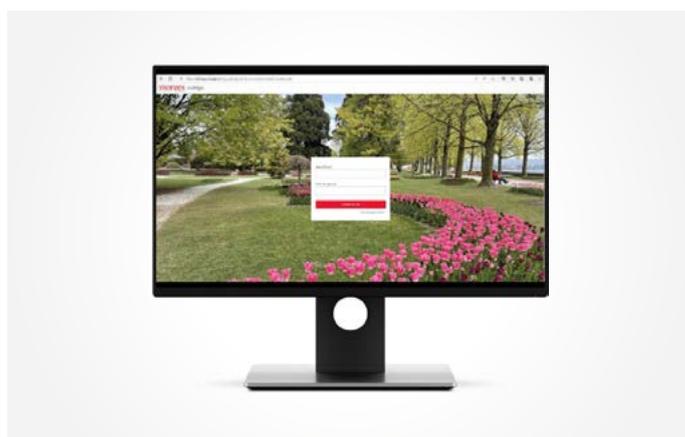
Le travail se poursuit afin de réviser le plan de mobilité de l'Administration communale qui date de 2012. Ce projet n'a pas pu avancer autant que souhaité, de ce fait les mesures identifiées n'ont pas encore pu être soumises à la Commission du personnel (COP) et l'Union des employés de l'Administration communale de Morges (UEACM) dans le cadre de la consultation. Il s'agit d'une priorité pour 2024.

Système d'information ressources humaines (SIRH)

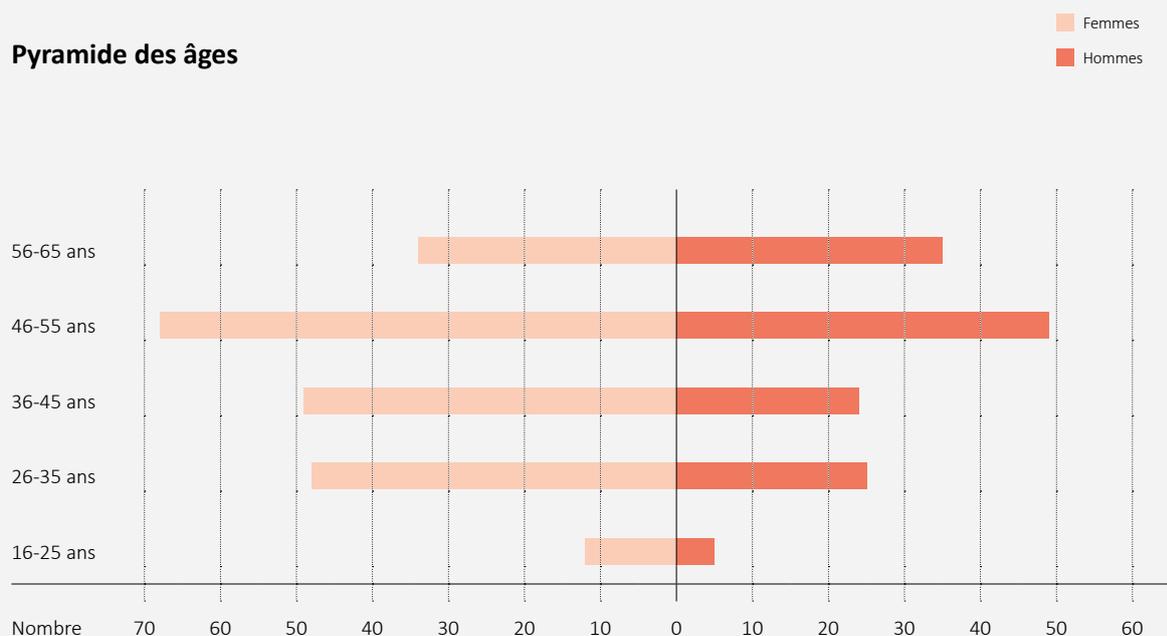
Le projet d'implémentation du système d'information ressources humaines (SIRH) a occupé une partie de l'équipe durant l'année. La plateforme a été mise en service au sein du service pour commencer. Puis elle a été déployée cette année aux responsables d'équipes et collaborateur-rices ayant un compte informatique à la Ville de Morges. Le système donne ainsi un accès permanent aux données personnelles de chaque collaborateur-riche, et permet d'annoncer des modifications de celles-ci.

Certification Fair-ON-Pay

La Ville de Morges a obtenu la certification Fair-ON-Pay en 2021. Dans le cadre d'une analyse de maintien prévue dans le certificat, le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au niveau de l'entreprise a été vérifié avec les données du mois de janvier. L'analyse a été effectuée selon la norme internationale Fair-ON-Pay par la société Comp-On, experte en égalité salariale; elle démontre que l'écart salarial entre les sexes se situe dans l'entreprise en dessous du seuil de tolérance de 2.5%. Sur cette base, l'auditeur de qualité SGS a délivré le certificat Fair-ON-Pay Advanced qui distingue l'entreprise en tant qu'employeuse équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale.



Pyramide des âges



POSTES

Les postes de travail occupés au 31 décembre, en équivalent plein temps (EPT), soumis à la CCT de la Ville de Morges représentent 271.87 EPT (261 EPT en 2022).

Direction	Nombre d'EPT
Administration, mobilité et ressources humaines	18.50
Bâtiments, sports et domaines	42.83
Cohésion sociale, logement et sécurité	7.51
Enfance, culture et durabilité	99.33
Finances, économie, informatique et population	19.05
Infrastructures et gestion urbaine	74.45
Urbanisme, constructions et espace public	10.20

EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre, en nombre de personnes, concernent les personnes soumises à la CCT de la Ville de Morges.

	2022	2023
Effectif	338	352
Nombre temps partiel	208	217
Ancienneté moyenne	8.70	8.52
Engagements	43	43
Départs	29	34
Rotation	8.58%	9.66%

Motif	Nombre
Retraite	7
Départ volontaire	20
Transfert	0
Commun accord	2
Abandon de poste	0
Résiliation/AI	5
Décès	0

La majorité des effectifs est issue de la région proche, 31% du personnel réside à Morges.

FORMATION CONTINUE

Cette année 137 personnes* ont pris part à une formation (133 en 2022). En outre, quatre conventions de formation ont été signées pour les formations suivantes :

- Brevet fédéral d'assistante de direction;
- Brevet fédéral de régisseur technique de spectacle;
- CAS de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles dans le domaine de l'action sociale;
- CFC horticulteur en paysagisme.

De plus, 9 personnes ont réussi une formation certifiante cette année.

* Ce chiffre comprend également les formations « santé et sécurité » mentionnées ci-après.

APPRENTISSAGE

Au 31 décembre, 30 apprenti-es sont en formation (26 en 2022). L'augmentation du nombre de places d'apprentissage a été possible grâce à un processus de recrutement qui s'est étendu sur plusieurs mois et à un contact privilégié avec les commissaires professionnel-les. En collaboration avec ces dernier-ères, 2 apprenti-es ont été engagé-es suite à une rupture tardive de leur contrat d'apprentissage en 2^e année et peuvent ainsi poursuivre et finir leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ive au sein de la Ville de Morges. En outre, la Municipalité a accepté d'offrir la possibilité à un collaborateur aide-jardinier de suivre la formation menant au CFC d'horticulteur en paysagisme sur son temps de travail. Cette année, 14 contrats d'apprentissage ont été conclus (6 en 2022). D'autre part, sur 13 apprenti-es en dernière année, 12 apprenti-es (7 en 2022) ont terminé avec succès leur apprentissage cette année. L'apprentie ayant malheureusement échoué à l'examen pratique s'est vue offerte la possibilité de redoubler sa 3^e année afin de consolider ses connaissances pratiques et se représenter à l'examen l'an prochain.

La liste ci-après recense les métiers pour lesquels la Ville forme des apprenti-es, ainsi que le nombre d'apprenti-es présent-es au 31 décembre.

Intitulés	Nombre
Agents de propreté	1
Agente en information documentaire	1
Assistant-es socio-éducatif-ves	14
Dessinateur en génie civil	1
Employé-es de commerce	8
Horticultrice option floriculture	1
Horticulteur-rices option paysagisme	3
Techniscéniste	1
Total	30

STAGE

La Ville a accueilli 16 stagiaires (10 en 2022) à la recherche d'une première expérience professionnelle. Aussi, 40 personnes (31 en 2022) sont venues quelques jours pour un stage découverte ou de réinsertion.

Une personne a également été accueillie pour une période de 6 mois dans le cadre d'un stage de réinsertion couvert par un contrat tripartite avec une association. En outre, la collaboration avec l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) s'est poursuivie. De plus, 24 jeunes (24 en 2022) ont occupé un job d'été de quelques semaines.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les accidents professionnels concernent tous les accidents survenus dans l'exercice du métier quelle que soit la durée d'arrêt de travail. Une distinction est également effectuée entre les accidents LAA et Bagatelle. En effet, les accidents bagatelles n'entraînent pas d'incapacité de travail de plus de 3 jours.

Cette année, une stabilisation au niveau des absences est observée. Il est à noter que cette stabilisation tient compte de l'augmentation du nombre de personnes employées en 2023.

Les chiffres actuels montrent qu'en Suisse, les arrêts de travail d'origine psychique ont atteint un niveau record cette année. Les personnes concernées en Suisse étaient en moyenne absentes pendant 11 mois. Un travail est en cours au sein du service sur la protection de la personnalité permettant d'identifier les étapes à suivre pour prévenir les risques psychosociaux. Des actions seront mise en œuvre en 2024.



Accidents professionnels LAA	2022	2023
Nombre de jours	153.09	131.39
Nombre de cas	6	5

Accidents professionnels Bagatelle	2022	2023
Nombre de cas	9	8

Maladies et maladies professionnelles	2022	2023
Nombre de jours	4'533.56	3'832.34
Nombre de cas	197	172

Accidents non-professionnels LAA	2022	2023
Nombre de jours	423.31	246.98
Nombre de cas	12	19

Accidents non-professionnels Bagatelle	2022	2023
Nombre de cas	36	28

Mesures Santé et Sécurité au Travail

Cette année s'est ouverte sur un audit du Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail mené par la SUVA. Son objectif était d'évaluer la conformité du système en place au regard des exigences légales actuelles. Une visite terrain a été effectuée à l'Office de la propreté urbaine. La SUVA a souligné l'engagement favorable à la Santé et Sécurité au Travail et le développement en cours du système. Un plan d'actions a été dressé pour répondre aux observations émises. Il est prévu de renouveler cet exercice d'audit de manière périodique en impliquant différents offices.

Dans le cadre de la mise à jour du système, les introductions à la Santé et Sécurité au Travail faites aux nouvelles et nouveaux employés et apprenti-es ont été actualisées. Un projet de modification des rôles et responsabilités a été présenté aux actuel-les chargé-es de sécurité par lors d'une séance. Aussi, les travaux sur le développement d'indicateurs de pilotage et de gestion documentaire se sont poursuivis cette année.

L'alimentation des chroniques Santé-Sécurité de la *Gazette* s'est poursuivie. Les thèmes suivants ont été abordés cette année :

- chute de hauteur (mars);
- coupures (juin);
- glissades hivernales (décembre).

Un quiz sur le thème de la Santé et Sécurité au Travail a été proposé à l'occasion du 100^e numéro de la *Gazette*, 29 personnes y ont participé, la moyenne de réussite était de 8.3/9.

En parallèle, des informations de prévention ont été communiquées : premièrement concernant les dangers liés aux piqûres de tiques et à l'exposition prolongée aux rayons UV, puis pour prodiguer des conseils pour se protéger par fortes chaleurs.

Compte tenu des vagues caniculaires en juillet et août, les informations internes relatives aux dangers des fortes chaleurs ont été communiquées auprès du personnel. En vue de favoriser une bonne hydratation du personnel, une centaine de gourdes isothermes ont été distribuées aux employé-es travaillant majoritairement à l'extérieur et/ou réalisant régulièrement des travaux physiques. Le plan canicule interne a été activé du 18 au 28 août. La mise à jour de ce document a été initiée afin de répondre aux épisodes caniculaires de plus en plus fréquents.

Plusieurs actions techniques et organisationnelles ont été mises en œuvre afin de renforcer la Santé et Sécurité au Travail. Ainsi, des racks de stockage ont été renouvelés à l'Office de la propreté urbaine, un système de sécurisation pour le démontage de caillebotis a été installé au théâtre, l'agencement des bureaux du Service des Ressources humaines a été revu pour une meilleure ergonomie à la place de travail ou encore les tenues des gardes-bain ont été revues pour augmenter la protection aux rayons UV.

En fin d'année, un audit interne a été conduit par une société externe sur la gestion des produits chimiques au sein des Offices de la conciergerie et des bâtiments. Afin de faire un état de lieux des pratiques actuelles au regard des exigences légales applicables. La restitution du rapport de cet audit est attendu au premier trimestre 2024.

Plusieurs formations relatives à la Santé et Sécurité au Travail ont été organisées sur l'année. Ainsi, 15 employé-es de l'Office des parcs et promenades ont pris part à une formation de sécurité sur les travaux à l'échelle pour la taille des arbres. Une personne a reçu le titre d'assistant-e Sécurité suite à une formation de 6 jours suivie auprès de la SUVA. Des formations et recyclages aux premiers secours ont été organisés au sein de la Direction Bâtiments, sports et domaines pour 24 personnes.

Plusieurs collaborateur-rices ont également pris part à des ateliers de sensibilisation dispensés par la société coopérative ICP – Intervention de crise et prévention :

Thèmes des ateliers	Nombre de participant-es
Communication de crise suite à un événement critique	1
Premiers secours émotionnels	7
Protocole d'Intervention de crise (PIC)	1
Risques psychosociaux	3

En partenariat avec le Médecin du Travail, 10 nouvelles personnes ont été vaccinées contre la méningo-encéphalite à tique et 24 contre la grippe saisonnière. Par ailleurs, 25 employé-es ont été inscrits à des tests auditifs préventifs organisés par la SUVA.

PRESTATIONS INTERCOMMUNALES

Le Service des ressources humaines a fourni des prestations, selon les conventions en vigueur, pour les associations intercommunales telles que Police Région Morges (PRM) et l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME).

POLITIQUE RH

Une indexation des salaires de 3.3% a été décidée, selon l'indice des prix à la consommation, publié en septembre de l'année précédente par l'Office fédéral des statistiques (OFS). Des primes ont été versées pour un montant global de CHF 31'000.00, principalement pour remercier certaines personnes pour leur participation à des projets spécifiques dépassant le cadre habituel.

Parmi les mesures visant à proposer des conditions de travail modernes figure le télétravail, mis en vigueur en 2020. En 2023, 50 personnes ont effectué du télétravail.

INSTITUT MORGES FORMATION

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT

Morges Formation a pour mission de permettre à des demandeur-ses d'emploi d'acquérir les compétences techniques et méthodologiques en bureautique afin de faciliter leur retour à l'emploi. Le programme est établi sur une durée de 21 jours maximum et repose sur du e-learning tutoré (aussi appelé blended learning), des ateliers de mise en pratique et des forums d'échange pour 15 places de formation. Chaque participant-e valide sa formation par l'obtention d'une attestation et d'une évaluation finale externe.

La Direction Générale de l'Emploi et du Marché du Travail (DGEM) a reconduit le mandat pour l'année 2023. L'entretien de collaboration annuel avec les responsables des organisateur-ses de mesures confirme le haut niveau de qualité des prestations délivrées par l'institut avec un taux de satisfaction en fin de parcours de formation supérieur à 95%. En outre, le financement intégral de la mesure a été assuré par la DGEM sans interruption ni modification malgré la baisse du taux de chômage en cours d'année, respectivement de la baisse du nombre de bénéficiaires potentiels et donc de participant-es.

Après une phase pilote de 3 mois sur la nouvelle plateforme de formation (Microsoft 365) fin 2022, l'institut est entré en phase de production avec ces nouveaux parcours

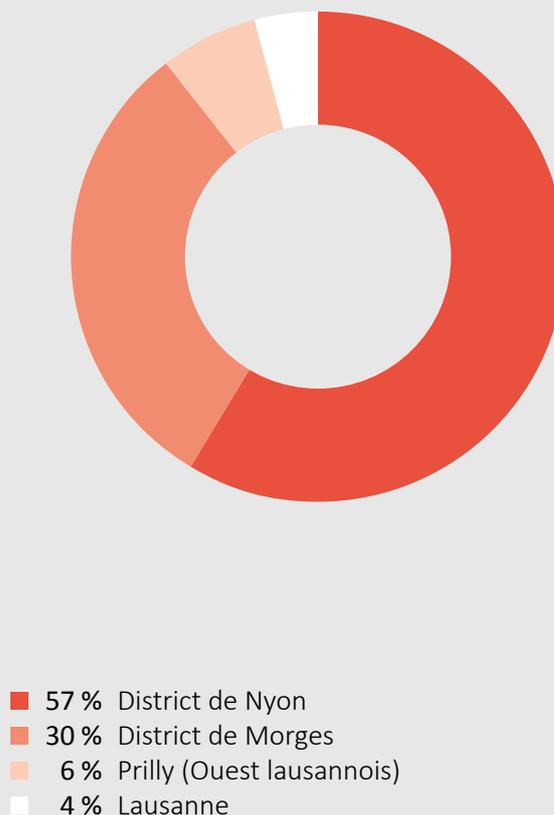
et a pu ainsi former 150 personnes tout au long de l'année. Plus de la moitié des personnes qui ont terminé leur parcours de formation ont obtenu un niveau supérieur à 3 (sur 5) aux évaluations finales. La formatrice titulaire a obtenu son brevet fédéral de formatrice d'adultes en fin d'année

Malgré ce bilan positif, la baisse importante du nombre de bénéficiaires de mesures, donc de la fréquentation au 2^e semestre, a conduit la DGEM et la Municipalité à prendre la décision conjointe de mettre fin aux activités de l'Institut Morges Formation au 31 décembre.

BÉNÉFICIAIRES

	2022	2023
Femmes	112	114
Hommes	57	43
Total	169	157
Moyenne d'âge	44	47

Provenance des bénéficiaires



FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION



MESSAGE DU MUNICIPAL DAVID GUARNA

Cette année a une nouvelle fois été marquée par de nombreux défis. Environnement inflationniste, croissance modeste, risques géopolitiques accrus et défis énergétiques sont autant de facteurs qui ont des impacts sur les finances communales. Malgré cela, une gestion rigoureuse des finances publiques permet d'investir pour le futur de notre Ville, tout en limitant l'endettement. Le montant total des emprunts a néanmoins augmenté pour passer de CHF 75 millions à CHF 88.75 millions au 31 décembre.

Lors de l'établissement du budget, la Municipalité a maintenu toutes les prestations délivrées aux désormais 17'901 Morgiennes et Morgiens au 31 décembre. Elle a également décidé d'indexer à +1.7% les salaires du personnel communal, conformément à l'indice des prix à la consommation de septembre à septembre. Cette décision municipale permet une compensation du renchérissement.

La nouvelle directive budgétaire visant à contenir et optimiser toutes les charges réellement maîtrisables a été reconduite. Pour rappel, il s'agit d'une budgétisation descendante. L'Exécutif détermine les enveloppes des charges maîtrisables à respecter, tout en donnant ensuite davantage de liberté et de flexibilité aux directions pour organiser leurs activités.

Le Bureau de la promotion économique a accueilli sa nouvelle déléguée dès le mois de février. Avec dynamisme et un fort engagement, elle a mené un important travail au service de toutes les entreprises morgiennes. Constamment à l'écoute des besoins de l'économie morgienne, elle a repris une tâche essentielle et fortement appréciée par les différentes actrices et acteurs concernés.

Du côté du Service informatique, la nouvelle infrastructure serveur a été entièrement renouvelée cette année. Dès le mois de mai, le service a été renforcé par l'engagement

d'un ingénieur en sécurité informatique. Cette nécessaire ressource aux compétences spécifiques a pour mission d'augmenter le niveau global de sécurité informatique. Enfin, citons, entre autres, le nouveau logiciel collaboratif eSéances Univers permettant de nouvelles fonctionnalités pour l'ensemble de l'administration tout en économisant des coûts de licence.

Parmi les nombreuses activités de l'Unité géomatique, relevons la réalisation de deux nouvelles interfaces permettant d'accéder via le Système d'information du territoire de la commune de Morges aux données du progiciel Innosolv City. La première concerne les abonnements de gaz afin de pouvoir les consulter facilement, les extraire et les utiliser pour l'aide à la décision; la seconde concerne les propriétaires des parcelles afin de pouvoir faire des extraits spatiaux pour le publipostage.

L'Office de la population a connu plusieurs départs et arrivées cette année. Des collaborateurs ayant obtenu des postes à plus grande responsabilité dans d'autres Communes ont en effet laissé leur place à de nouvelles recrues. Tout en gérant ces phases de transition, regroupées en fin d'année, c'est avec professionnalisme et bienveillance que l'équipe de l'office a reçu, en moyenne, plus d'une cinquantaine de citoyennes et citoyens chaque jour au guichet. Pour conclure, la natalité morgienne se porte bien, puisque les nouvelles et nouveaux-nés morgiens ont été au nombre de 209. La barre des 18'000 habitant-es de Morges n'est plus très loin...

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

SERVICE DES FINANCES ET BUREAU DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

- Tenir les comptes pour la Ville de Morges et diverses entités;
- analyser la situation financière et effectuer un contrôle de gestion;
- gérer la trésorerie et la dette;
- gérer les prêts;
- gérer le patrimoine financier;
- effectuer une gestion administrative diverse;
- assurer la promotion économique.

SERVICE INFORMATIQUE

- Définir la stratégie informatique et de sécurité;
- maintenir et faire évoluer le réseau fibre optique de la ville;
- maintenir et mettre à jour les différents logiciels utilisés;
- installer et configurer les postes clients, le parc d'impression et les serveurs;
- assurer un support aux utilisateur·rices;
- procéder aux achats de matériel et logiciels informatiques pour l'ensemble des directions et des associations sous mandat de prestation;
- assurer l'interface avec le Canton pour la configuration et l'installation d'applications cantonales;
- gérer et configurer les centraux téléphoniques et les systèmes d'accès et de pointage;
- conseiller et participer aux projets et consulting sur demande;
- mettre en place une veille technologique;
- participer à des commissions et mandats externes;
- aider les services dans leurs projets techniques, soit par la mise à disposition de nouveaux moyens techniques, soit en tant que chef de projet.

UNITÉ GÉOMATIQUE

- Administrer le système d'information du territoire de la commune de Morges (SITECOM);
- gérer les données externes et les applications métiers, ainsi que la saisie, la mise à jour, la consultation et la diffusion des données;
- assister les utilisateur·rices à l'emploi de SITECOM;
- promouvoir le système et les nouveautés auprès des utilisateur·rices par le biais de diverses réunions d'information;
- planifier les évolutions et définir la stratégie de migration vers de nouveaux outils;
- participer à différents groupes de travail techniques, commissions et mandats externes;
- assurer la gestion et la responsabilité technique du géoportail *CartoJuraLéman*;
- participer au suivi, à la coordination et au développement des logiciels utilisés par le géoportail régional;
- collaborer avec des services techniques publics et des bureaux d'études privés relative à la mise en place et au maintien des géodonnées;
- organiser des cours de formation (création, documentation et enseignement).

OFFICE DE LA POPULATION

- Tenir à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et de l'harmonisation des registres;
- gérer la procédure administrative liée aux séjours et à l'établissement des étranger·ères en Suisse;
- fournir aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires;
- tenir à jour les données du fichier communal des entreprises.

L'FFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Service des finances	5.25	6		1	
Bureau de la promotion économique	0.6	1			
Service informatique	4.9	5			
Unité géomatique	2.8	3			
Office de la population	5.5	7			1
Total	19.05	22		1	1

Le tableau ci-dessus indique les effectifs de la direction au 31 décembre. Suite au départ du chef de service en cours d'année, le secrétaire municipal a assuré cette fonction ad intérim. La future titulaire débutera en avril 2024. À la suite du départ du délégué à la promotion économique le 31 décembre 2022, sa remplaçante a commencé en février. Un stagiaire en maturité professionnelle (MPC) a également terminé son stage annuel au Service des finances en août; il a été remplacé par un nouveau stagiaire MPC.

Le personnel du Service des finances a suivi plusieurs formations en lien avec le futur MCH2 (modèle comptable

harmonisé de 2^e génération), pour la péréquation financière ainsi que la formation des apprenti-es (OFRO).

Trois départs ont eu lieu à l'Office de la population. La préposée a quitté son poste fin septembre, sa remplaçante débutera son activité le 3 janvier 2024. Deux employé-es ont démissionné fin octobre et fin novembre. Ces deux postes ont également été repourvus par un engagement au 1^{er} novembre et un autre au 1^{er} décembre. Il est à noter que sur les 3 départs, 2 personnes ont pris des plus grandes responsabilités dans d'autres villes ou communes.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Un Ingénieur en sécurité informatique a été engagé au sein du service le 1^{er} mai. Il est le responsable cybersécurité de la Ville. Ses tâches consistent à augmenter le niveau de sécurité informatique global en agissant sur les axes suivants:

- monitoring de l'infrastructure;
- modifications de la configuration des systèmes;
- mises en place de nouveaux outils de cybersécurité;

- sensibilisation des utilisatrices et utilisateurs;
- mise en place d'une politique et d'une gouvernance de sécurité.

La sensibilisation, sous forme de *e-learning* mensuels de tous les usager-ères du réseau informatique communal a continué cette année. Plusieurs tests d'hameçonnage (phishing) ont également été réalisés afin de mesurer l'évolution de l'attention des usager-ères.

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2023

SERVICE DES FINANCES

TENUE DES COMPTES

Le Service des finances gère les débiteurs y compris le contentieux pour les entités ci-après:

- Ville de Morges;
- Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC);
- Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs (ASIME);
- Police Région Morges (PRM).

Il facture également les participations communales pour l'Orientation scolaire et professionnelle OSP Venoge et la Paroisse catholique de Morges.

DÉBUT DES ACTIVITÉS LIÉES À L'IMPLEMENTATION DU MCH2

Début janvier, la Municipalité a fixé l'année de passage au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) en 2026 pour la Ville de Morges. Au courant de

l'année, des employé·es du Service des finances, ainsi que des 3 entités gérées par le Service, ont débuté le cursus de formation initié par l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

APPLICATION DE LA NOUVELLE DIRECTIVE BUDGÉTAIRE

La nouvelle directive budgétaire élaborée cette année a été appliquée à nouveau pour le budget 2024. Pour rappel, le nouveau processus se caractérise par une impulsion du budget venant du haut, à savoir de la Municipalité. Celle-ci définit des règles d'application telles qu'une progression limitée en % des charges maîtrisables. Les principes de responsabilité et de solidarité sont mis en avant afin d'atteindre une gestion rigoureuse des finances.

MISE EN PLACE DE L'E-BILL

Le Service des finances a reçu depuis plusieurs années des demandes des débiteur·rices de la Ville de Morges afin de recevoir des factures par voie électronique. La nouvelle solution informatique permet de répondre à ce besoin. Depuis le mois d'août de cette année, plus de mille inscriptions ont été enregistrées. Ce procédé répond à la volonté d'économiser du papier et de gagner en efficacité tant pour les utilisateur·rices que pour la Ville. Cette mise en place a également été élargie aux entités annexes, telles que l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) et Police Région Morges (PRM).

GESTION DES COMMANDES D'ACHATS (GECO) EN PHASE TEST

Ce projet est toujours d'actualité mais reporté après l'entrée en fonction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) prévue au 1^{er} janvier 2026. La gestion des commandes d'achats donnera une meilleure visibilité et maîtrise des engagements au niveau des services.

IMPÔT FONCIER

Ce projet est terminé. Les factures ont été éditées et adressées avec la nouvelle solution informatique durant la semaine du 18 décembre 2023 après un effort important effectué par la responsable de l'impôt foncier et de sa collègue pour mettre à jour les données via le fichier informatisé transmis par le Registre foncier.

MIGRATION ABACUS 2023

La migration d'*Abacus* version 2023 et la version 2021 d'*Innosolv City* s'est déroulée sans encombre.

ANALYSE FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DE GESTION

Le Service des finances effectue un suivi budgétaire pour l'ensemble des activités communales consistant à faire un état des comptes, plusieurs fois par année, dans le but de déceler les probables écarts (dépassement ou retard) par rapport au budget. Ces derniers sont par la suite transmis aux chef·fes de service pour leur gestion budgétaire. En outre, il suit mensuellement l'évolution des recettes fiscales en analysant l'état d'avancement des encaissements de ces dernières et, si besoin, de pouvoir adapter la gestion financière en cas d'écart important entre les prévisions et les montants budgétés.

Quant aux dépenses d'investissement, le Service des finances effectue un suivi et s'assure que leur planification est mise à jour trimestriellement. Un important travail de priorisation des projets est effectué afin de ne pas dépasser le plafond d'endettement net fixé à CHF 170'000'000.00 par le Conseil communal pour la présente législature.

GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE

La dette envers les institutions financières a évolué de CHF 75.00 millions au 31 décembre 2022 à CHF 88.75 millions au 31 décembre 2023, soit une augmentation de CHF 13.75 millions.

Durant cette année, cinq emprunts à court terme sont arrivés à échéance. L'emprunt de CHF 3 millions auprès de la société Eurofima (1.050%), échu le 20 janvier, n'a pas été renouvelé. Il en a été de même pour l'emprunt de CHF 8 millions auprès de PostFinance (0.330%), échu le 8 février. L'emprunt de CHF 5 millions auprès de la Banque Vontobel (-0.43%), échu le 21 mars, a été renouvelé pour une durée de 1 an auprès de la même banque au taux de 1.917%. L'emprunt de CHF 5 millions auprès de la Banque Vontobel, échu le 23 mai (-0.081%), a été renouvelé pour un montant de CHF 10 millions et une durée de 10 ans auprès de PostFinance (2.090%). Et l'emprunt de CHF 8 millions auprès de PostFinance (1.200%), échu le 17 novembre, a été renouvelé pour un montant de CHF 12 millions auprès du même institut pour une durée de 1 an au taux de 1.800%.

Afin de faire face à un manque de liquidités, trois nouveaux emprunts ont été conclus. À savoir un de CHF 6 millions à partir du 24 avril auprès de la Banque Vontobel pour une durée de 1 an au taux de 2.022%, un de CHF 4 millions à partir du 7 novembre auprès de la Fondation institution supplétive LPP au taux de 1.722% pour une durée de 1 an et un de CHF 6 millions à partir du 22 décembre auprès de PostFinance au taux de 1.31% pour une durée de 3 ans.

En ce qui concerne les emprunts à long terme, l'emprunt auprès de la Caisse de pension lucernoise de CHF 6 millions conclu pour une durée de 10 ans au taux de 1.330%, échu le 21 mars, a été renouvelé pour CHF 6 millions auprès de la Fondation institution supplétive LPP pour une durée de 3 ans au taux de 2.082%.

Le taux moyen pondéré au 31 décembre s'établit à 1.21% (2022: 0.50%) dû au renouvellement et à la constitution de nouveaux emprunts à des taux qui sont moins favorables pour la Ville de Morges, depuis le relèvement des taux directeurs de la BNS.

Au 31 décembre, la dette à long terme représente 50% du montant total, la dette à moyen terme 14% et la dette à court terme 36%.

Un état des emprunts au 31 décembre se trouve en annexe.

DROITS DE PRÉEMPTION

Cette année, 25 demandes (21 demandes en 2022) de droits de préemption ont été traitées, conjointement avec la Délégation municipale «Politique foncière et logement» représentant un total de CHF 97'683'600.00 (CHF 81'800'00.00 en 2022). La Ville a exercé pour la première fois son droit de préemption pour l'achat de la parcelle N° 294, avenue des Pâquis 5.

GESTION DES PRÊTS

Au 31 décembre, le montant des prêts accordés par la Ville se monte à CHF 4'780'347.00. Une liste des prêts détaillant le compte de bilan N° 9122 «Prêts» figure en annexe.

Les prêts existants ont évolué comme suit :

- **Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC)** : afin de permettre la construction d'appartements protégés sur une parcelle communale, la Ville de Morges a, selon le préavis N° 53/12.12, octroyé à l'EHC un prêt via le Fonds Nelly de Beausobre. D'un montant de CHF 2.5 millions, le prêt porte un taux d'intérêt de 1% et a une durée de 20 ans. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 1.375 million ;
- **Musée Alexis-Forel** : le musée bénéficie d'un prêt sans intérêt de CHF 1.2 million amortissable sur 100 ans. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 0.984 million ;
- **Cinéma Odéon** : afin de permettre la rénovation du cinéma, la Ville de Morges a octroyé en 2010 un prêt sans intérêt, d'un capital initial de CHF 374'946.58, amortissable sur 15 ans (préavis N° 23/5.10). Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 77'347.00 ;
- **Club Nautique Morgien (CNM)** : pour l'agrandissement et la transformation du CNM, la Ville de Morges a octroyé un prêt de CHF 650'000.00 pour une durée de 50 ans sans intérêt selon le préavis N° 42/12.17. Un premier versement au CNM de CHF 250'000.00 a été effectué en 2018. Le solde du prêt accordé a été versé en 2019 pour un montant de CHF 400'000.00. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 594'000.00 ;
- **Coopérative Cité Derrière** : afin de permettre la construction de bâtiment d'utilité publique sur une parcelle communale à Morges Gare-Sud, la Ville de Morges a,

selon le préavis N° 14/3.17, octroyé à Cité Derrière un prêt via le Fonds Nelly de Beausobre. D'un montant de CHF 2 millions, le prêt porte un taux d'intérêt de 1% et a une durée de 30 ans. Au 31 décembre, le capital à rembourser à la Ville de Morges se monte à CHF 1.750 million.

PATRIMOINE FINANCIER

Titres et placements

Le compte de bilan N° 9120 «Titres et placements» montre un solde de CHF 2.308 millions. Une liste des titres et placements se trouve en annexe.

À l'exception des titres de Romande Énergie Holding SA et du Fonds de Nelly de Beausobre, tous les titres sont entièrement amortis et figurent dans les comptes pour la somme symbolique de CHF 1.00.

Domaine de la Ville

Suite à la mise en fermage en 2020, le Domaine de la Ville de Morges Sàrl se trouve en liquidation. Au courant de l'année, la protection de 4 marques a été prolongée pour une durée de 10 ans.

Dès que les derniers points en suspens seront réglés, la radiation pourra être inscrite au Registre du commerce (RC).

Romande Énergie Holding SA

Dans le but d'accroître l'attractivité, l'accessibilité et la liquidité des actions cotées, la valeur nominale de l'action Romande Énergie Holding SA a été divisée par un facteur 25 le 28 juin 2023. Elle passe ainsi de CHF 25.00 à CHF 1.00. La Ville de Morges détient au 31 décembre 279'650 actions de Romande Énergie Holding SA (REH), dont 243'900 actions conventionnées et 35'750 actions non-conventionnées. Seules les actions non-conventionnées peuvent être vendues sans restriction. La valeur comptable des titres REH au 31 décembre est identique à celle de 2022, à savoir de CHF 345'237.90. La valeur boursière s'élève à CHF 55.00 par action (CHF 15'380'750.00), soit une hausse de CHF 2'908'360.00 par rapport à 2022. La société a distribué un dividende de CHF 36.00 par action (identique à 2022). À titre d'information, le cours au 3 janvier 2024 est de CHF 54.60.

Au 30 juin, le Groupe Romande Énergie enregistre une forte hausse de son chiffre d'affaires grâce à l'impulsion positive de ses trois Unités d'Affaires et au rattrapage de la hausse de prix de l'énergie non répercutée aux clients en 2021 et 2022. À noter la hausse du chiffre d'affaires de 40% à CHF 487 millions, comparé à CHF 347 millions au 30 juin 2022. Le résultat net de CHF 141 millions est très fortement impacté par la hausse exceptionnelle du profit cumulé d'Alpiq et d'Eos. Le groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement de CHF 1.4 milliard d'ici 2026 pour accélérer la transition énergétique en Suisse. À noter que le Groupe Romande Énergie a aussi dû procéder à un retraitement de ses comptes au 31 décembre 2022 à la suite de la découverte d'une erreur de comptage liée à une mauvaise

configuration d'un transformateur. Le résultat net du Groupe retraité pour l'exercice 2022 se monte ainsi à CHF 41 millions contre CHF 54 millions publiés. Les incertitudes en termes de prix et de disponibilité régnant aussi bien sur les marchés de l'électricité que sur ceux de l'approvisionnement en matériaux, engendrent des risques pouvant impacter significativement les résultats et les investissements annuels du Groupe Romande Énergie.

Morges Énergies SA

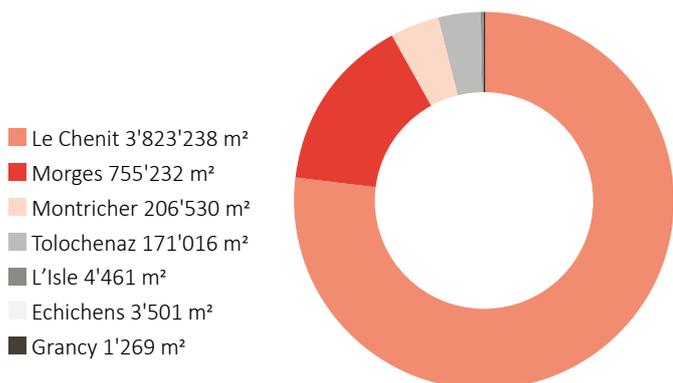
La société Morges Énergies SA a été créée le 28 août dans le but de faciliter l'accélération de la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale. Sous l'égide de Morges Énergies SA, une étude visant à réaliser un réseau de chauffage à distance au nord de l'autoroute et majoritairement alimenté par des énergies renouvelables s'est poursuivie. Celle-ci inclut la recherche de sites pour la production de chaleur ainsi que l'établissement du tracé du futur réseau. Tous les propriétaires fonciers potentiellement impactés par ce projet ont été informés de son état d'avancement, notamment lors de séances de présentation spécifiques organisées à leur intention en fin d'année.

TERRAINS DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Le Service des finances est responsable des terrains du domaine privé de la Ville. Dans ce cadre, il gère les dossiers liés à l'acquisition, l'aliénation et la location de terrains ainsi que les droits distincts et permanents (DDP).

La Ville de Morges possède pour 4'965'247 m² de terrains, dont 3'823'238 m² sur la commune du Chenit, 755'232 m² à Morges, 206'530 m² à Montricher, 171'016 m² à Tolochenaz, 4'461 m² à L'Isle, 3'501 m² à Echichens et 1'269 m² à Grancy.

Cette année, la Ville a fait l'acquisition de deux parcelles. La parcelle N° 674, avenue de Marcelin 6, représentant 319 m² pour CHF 494'850 et la parcelle N° 294, avenue des Pâquis 5, représentant 556 m² pour CHF 3'518'000. Cette dernière acquisition fait suite à l'exercice par la Ville de son droit de préemption. De plus, le litige opposant la Ville et la société Énergie 360 (E360) a été réglé à l'amiable. Pour rappel, les travaux pour l'installation d'une conduite d'aquathermie vers Tolochenaz réalisés par Enerlac sur le site du camping, parcelle N° 1425, avaient duré plus longtemps que prévu, notamment suite à la découverte de pollution.



GESTION ADMINISTRATIVE DIVERSE

Assurances

Le Service des finances gère le portefeuille des assurances de la Ville de Morges, ce qui représente une somme totale de primes de CHF 928'606.45 (2022: CHF 924'318.45).

Assurance collective Accidents obligatoire	CHF	315'635.05
Assurance collective maladie perte de salaire	CHF	461'097.00
Assurance collective Accidents complémentaire	CHF	8'773.50
Assurance personnel Auxiliaire	CHF	268.60
Assurance collective visiteurs	CHF	200.00
Assurance flottes de véhicules	CHF	20'723.40
Assurance RC (Commune et Service du gaz)	CHF	24'969.00
Assurance bâtiments	CHF	27'782.90
Assurance Chose et Technique	CHF	11'580.10
Assurance technique (Théâtre de Beausobre)	CHF	4'395.30
Assurance Accidents pour garderies	CHF	2'506.65
Assurance bateaux	CHF	2'522.60
Assurance pontons flottants, résiliée au 04 octobre 2023	CHF	751.20
Assurance Espace 81	CHF	1'890.00
Assurance Installations techniques	CHF	1'720.10
Assurance RC pour drones	CHF	412.70
Assurance drone	CHF	1'620.00
Assurance préjudice de fortune	CHF	2'244.90
Assurance Cyberforum (technique + choses)	CHF	814.65
Assurance ECA	CHF	38'698.80

Vous trouverez ci-dessous quelques explications concernant les variations de primes :

- une coquille s'était glissée dans le rapport de gestion 2022. En effet, l'assurance cyberattaque de CHF 442.90 était déjà comprise dans l'assurance Cyberforum de CHF 814.65.
- la diminution des assurances « bateaux » et « pontons flottants » s'explique par le fait qu'elles ont été résiliées au 4 octobre 2023. Elles seront reconduites au cas par cas.
- l'augmentation de l'assurance « Bâtiments » est due au changement d'indice passant de 125 à 135.
- l'augmentation de l'assurance ECA est due au fait qu'en 2022 un rabais exceptionnel de 15% avait été consenti par l'ECA représentant un total de CHF 5'551.55.

Par ailleurs, une vingtaine de cas d'accidents ont été déclarés au Service des finances.

Gestion des baux commerciaux

Au-delà de la gestion courante des baux commerciaux dont les indexations, le Service des finances a renouvelé deux baux commerciaux à la rue Docteur-Yersin 1 (Maison de Seigneux), soit pour l'association Région Morges et la fondation Le livre sur les quais.

En effet, le bâtiment est destiné à la vente par la constitution d'un droit de superficie, mais l'affectation actuelle d'utilité publique ne permet pas de trouver un acquéreur. L'objet sera mis sur le marché dès que le nouveau plan d'affectation communal (PACom) sera finalisé.

Suite à l'acquisition de la parcelle N° 674, avenue de Marcelin 6, la Ville a établi de nouveaux baux pour 6 locataires (4 boxes de garage, 1 panneau publicitaire et 1 local commercial-dépôt).

Suite à une réorganisation interne entre le Service des finances et le Office des bâtiments dans le but d'une meilleure efficacité, la gestion administrative des baux commerciaux et non-commerciaux a été reprise par l'Office des bâtiments. Le Service des finances reste à disposition pour une expertise technique et financière.

BUREAU DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

Cette année fut marquée par le changement d'organisation entre la Ville de Morges et l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) quant à la promotion économique de leur territoire, puisque depuis le 1^{er} janvier elles ne partagent plus le poste de délégué à la promotion économique comme elles le faisaient depuis près de six années (respectivement à hauteur de 60% et 40%).

Cette fonction est restée au même taux d'occupation pour la Ville de Morges et est désormais occupée par une nouvelle personne depuis le mois de février, focalisée sur le tissu économique de la commune et non plus du district.

L'année a donc été consacrée à reprendre et poursuivre les bases de cette activité, à savoir :

- rencontrer près d'une centaine d'entreprises morgiennes ainsi que les principales actrices et acteurs du développement économique régional et cantonal; ceci afin d'entretenir et renforcer les liens existants avec la fonction mais également d'établir de nouveaux liens;
- faire le point sur la situation économique morgienne, optimiser la connaissance du terrain et comprendre les problématiques courantes dans le but d'être réactifs, voire proactifs, dans la gestion des demandes et sollicitations;
- prendre en main et assurer la poursuite des dossiers en cours, qu'ils soient pilotés par le Bureau de la promotion économique ou non, notamment le projet de nouveau règlement relatif aux jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins (sous la responsabilité de Police Région Morges), les travaux de requalification de la rue Louis-de-Savoie (sous la responsabilité de la Direction Infrastructures et gestion urbaine) ou le développement du Sud-Est morgien (sous la responsabilité de la Direction de l'Urbanisme, constructions et espace public);
- intégrer puis développer la collaboration avec des organismes tels que l'Association de l'économie et du commerce de Morges (COOR) et Morges Région Tourisme (MRT), avec pour objectif de dynamiser le tissu économique morgien et d'optimiser les synergies entre ses différentes parties prenantes;
- traiter les demandes de recherches de locaux et favoriser l'ancrage d'entreprises en les accompagnant dans leur recherche de nouveaux locaux sur le territoire communal (notamment dans le cadre de leur croissance).

Afin d'être un interlocuteur efficace entre les entreprises et l'administration dans son ensemble, des schémas collaboratifs ont également été (ré)instaurés avec les différents services et fonctions de l'administration, tout particulièrement avec la Police des constructions, la Police du commerce, les Offices des services techniques, de la durabilité et de la communication.

Dès lors, il a été question de poursuivre le plan d'action mis en place au démarrage de l'activité, défini selon les axes suivants :

- **l'emploi** : pour défendre et développer l'emploi sur le territoire communal;
- **l'implantation** : pour assurer la visibilité de Morges à favoriser l'accueil ou l'implantation de nouvelles entreprises;
- **la fiscalité** : pour préserver et augmenter le revenu issu des personnes morales;
- **le centre-ville** : pour améliorer l'attractivité du centre-ville et sa promotion.

Économiquement, l'année a évidemment été marquée par la prolongation des répercussions du conflit ukrainien et un contexte encore imprégné des retombées de la crise du COVID-19.

Indicateur de la bonne santé de l'économie, le taux de chômage morgien se monte à 3.5% en décembre (3.6% au niveau cantonal) contre 3.6% à la même période en 2022 (3.3% au niveau cantonal). À l'échelle suisse, selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), «L'évolution positive du marché du travail de l'année précédente s'est poursuivie au début de l'année, avant qu'une normalisation progressive ne se produise à compter de mars 2023. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières a augmenté modérément au cours de l'année, passant de 1.9% (janvier 2023) à 2.2% (décembre 2023). Le taux de chômage total en 2023 s'est monté à 2.0%, ce qui représente le taux le plus bas depuis 2001».

Le Bureau de la promotion économique a poursuivi ses efforts visant à augmenter le nombre de startup et de scale-up à Morges, des entreprises à forte croissance et précieuses pour pérenniser le dynamisme économique morgien. Cette démarche s'est concrétisée par l'organisation du Morges Business Development Forum en janvier 2023, en partenariat avec l'ARCAM.

L'accent a également été mis sur le rapprochement entre les entreprises, quels que soient leur profil ou leur taille, afin de favoriser tous types de synergies locales. C'est dans cette intention que l'invitation à la soirée des entreprises, qui s'est déroulée au mois de novembre dans les locaux d'Incyte Biosciences, a été élargie à la totalité des entreprises inscrites sur le territoire communal. L'événement a réuni près de 200 entrepreneurs autour d'une table ronde sur la question «l'économie circulaire est-elle à la portée de toutes les entreprises?». L'occasion également de mettre en avant l'intérêt de la Ville pour une économie visant à être plus durable.

Dans la poursuite des actions de soutien à l'économie locale entreprises l'année précédente, l'envoi des bons de naissance s'est pérennisé et le passeport morgien, dont la première édition a été distribuée aux ménages de la commune en janvier (avec une validité des bons jusqu'au 30 avril), a été renouvelé selon le même concept pour une deuxième édition. Celle-ci a vu son nombre de participant-es augmenter (77 entreprises et commerces contre 73 pour la première mouture) et sa durée de validité prolongée, puisqu'il a été distribué à plus de 10'500 foyers au mois d'octobre et que les offres pourront être consommées jusqu'à la fin du mois de mars 2024.

Suite aux travaux en cours de réalisation à la rue Louis-de-Savoie, plusieurs actions ont été entreprises ou soutenues, notamment le financement d'une identité graphique pour les commerces de la rue Louis-de-Savoie ou le cofinancement, à hauteur de CHF 3'000.00, pour la création de bons qui sont distribués par la COOR à toutes les entreprises (membres de l'association ou non). Des visites «porte-à-porte» sont également réalisées régulièrement auprès des entreprises et des commerces par le Service Infrastructures et environnement urbain ainsi que par le Bureau de la Promotion économique.

SERVICE INFORMATIQUE

Bien que l'on en parle moins dans les médias, l'attention portée à la sécurité informatique est toujours constante, le nombre de tentatives d'attaques ne faisant qu'augmenter. Afin d'augmenter nos capacités dans ce domaine, un ingénieur supplémentaire spécialisé en cybersécurité a été engagé en mai.

ASSOCIATION VAUDOISE DES RESPONSABLES INFORMATIQUES COMMUNAUX (AVRIC)

Le chef du Service informatique assure toujours la présidence de cette association depuis 2011. Les membres se sont réuni-es à quatre reprises courant 2023. L'AVRIC a également été représentée dans 3 groupes de travail cantonaux, il s'agit des COPIL Registres, *eDéménagement* et Cybersécurité.

MANDATS DE PRESTATIONS

Le Service informatique gère le réseau, les serveurs, la sécurité, les applicatifs, les achats, le support technique ainsi que la configuration et l'installation des postes de travail pour les associations suivantes :

- Police Région Morges (PRM);
- Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), incluant les agences d'assurances sociales (AAS) de Morges et Cossonay;
- Association Scolaire Intercommunale de Morges et environs (ASIME);
- Morges Région Tourisme (MRT);
- Service d'aide familiale (SAF).

INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Plusieurs nouveaux serveurs ont été mis en place permettant :

- d'installer les nouvelles versions du logiciel comptable, du logiciel de gestion de l'Office de la population et du logiciel de facturation;
- d'effectuer une mise à jour majeure du logiciel de gestion des temps de présence;
- de migrer d'anciens systèmes Windows plus supportés par Microsoft vers les nouvelles versions.

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

Aucune extension n'a été mise en place cette année, par contre plusieurs coupures dues à des travaux sur la chaussée ont été subies au Chalet Sylvana et l'École des Jardins.

SOLUTION DE GESTION DES ESPACES COLLABORATIFS ET DOCUMENTAIRES (GED)

Ce projet suit son cours, tous les services et offices ont été formés sur l'outil et un certain nombre de documents ont été transférés dans la GED. Afin d'assurer un meilleur suivi des demandes auprès des utilisatrices et utilisateurs,

il a été décidé de modifier la gouvernance du projet. C'est maintenant le Greffe municipal qui reprend la tâche de chef de projet pour la suite, le Service informatique restant présent pour le support et les évolutions techniques.

NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DES SÉANCES

Comme annoncé l'année dernière, le logiciel eSéances Univers a été déployé pour l'ensemble du personnel de l'administration. Une centaine de collaborateur·rices ont déjà été formés et de nouvelles sessions de formation sont prévues l'an prochain. Univers faisant partie d'eSéances, cela n'entraîne aucun coût supplémentaires. Au contraire, cela a permis d'économiser les coûts des licences Wedo utilisées auparavant. Le contrat a été résilié pour le 31 décembre 2023.

LOGICIEL DE TICKETING

Le logiciel de ticketing introduit en 2022 rencontre toujours un franc succès. Cette année, le Service informatique a traité, par ce biais, 945 demandes (900 en 2022). Les requêtes faites par courriel ou téléphones sont toujours acceptées.

CYBERADMINISTRATION

Un groupe de villes, dont Morges fait partie, s'est formé courant 2021 avec pour objectif de réunir leurs forces pour développer des prestations de cyberadministration en commun et partager les coûts.

Comme mentionné l'année dernière, il n'est pas encore possible de bénéficier de la partie authentification développée pour E-GovPortal car le Canton de Vaud n'en fait toujours pas partie. Bien qu'une évaluation ait débuté, le Canton n'a pas encore pris de décision finale à ce sujet. Ce projet est donc toujours en attente pour le moment, une décision du Canton est attendue courant 2024.

UTILISATION DU CLOUD

La possibilité d'utiliser l'authentification 2 facteurs (MFA) proposée par Microsoft a été étudiée afin de sécuriser nos applications web. Un premier test concluant a été fait pour l'accès à la messagerie professionnelle via le web; il est encore prévu d'effectuer un 2^e test pour l'accès au système d'information des ressources humaines (SIRH). En fonction du résultat, une décision sera prise par la suite quant au déploiement à une plus large échelle. Cela nécessiterait l'achat de licences Microsoft 365 pour l'ensemble du personnel et permettrait de mettre en place la première brique nécessaire au passage dans le Cloud, si besoin.

RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Suite à l'appel d'offre et à l'adjudication effectuée en 2022, il a été mis en place la nouvelle infrastructure serveur cette année. Tous les serveurs ont été migrés sur cette nouvelle

infrastructure bien plus performante que l'ancienne. Les anciens serveurs ont été décommissionnés et le matériel a été repris par notre fournisseur afin d'effacer correctement les données présentes sur les disques et recycler le matériel.

UNITÉ GÉOMATIQUE

ASSOCIATION DES UTILISATRICES ET UTILISATEURS QGIS

QGIS est une plateforme SIG open source constituée de composants bureautique, serveur, web et mobile formant l'infrastructure de base du Système d'information du territoire de la commune de Morges (SITECOM). L'Association QGIS Suisse, dont Morges est membre fondateur, a comme but principal de coordonner le développement de QGIS et les ressources financières en Suisse. Pour de plus amples informations sur l'association voir : www.qgis.ch

ASSOCIATION TEKSI

TEKSI est une organisation qui a pour mission de mettre à disposition des gestionnaires d'infrastructures publiques un outil d'aide à la décision pour piloter leurs activités. Pour ce faire, TEKSI propose une solution sous forme de modules professionnels par domaine d'activité (réseaux de distribution d'eau, d'assainissement des eaux, etc.) qui s'appuient sur un système d'information géographique open source (QGIS) ainsi que sur les normes professionnelles suisses.

Une association au sens du Code civil suisse a été créée cette année. Le responsable géomatique est membre du comité de cette association. Pour de plus amples informations sur l'organisation voir : www.teksi.ch

ASSOCIATION GEOCITY

Geocity est une solution open source de cyberadministration pour la digitalisation des demandes aux administrations publiques. Un groupe de travail s'est formé pour financer les fonctionnalités nécessaires pour la gestion des demandes de permis de construire et des demandes d'abattage des arbres.

Une association au sens du Code civil suisse a été créée cette année, dont Morges est membre fondateur. Le site de l'association sera créé dans les mois à venir. Dans l'attente, une présentation concise de la solution est disponible en ligne : www.geocity-asso.ch

ASSOCIATION POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (ASIT)

L'Association ASIT, dont Morges est membre fondateur, est devenue un acteur incontournable dans le domaine de la géoinformation.

La dernière version du portail www.viageo.ch est une plateforme pratique, efficace et adaptée aux enjeux actuels des SIG: visibilité et disponibilité de la donnée, transmission aisée et sécurisée, personnalisation, réduction des temps de traitement et des coûts. Les solutions mises à disposition pour la diffusion des géodonnées sont d'une grande aide pour les actrices et acteurs publics et privés du territoire de la région.

Pour de plus amples informations sur l'association voir: www.asit-asso.ch

L'ASIT, en collaboration avec les Cantons romands, la Confédération et le SITG, a organisé la 3^e journée romande de la géoinformation sur le thème « Au cœur de la transition! », www.georomandie.com. Lors de cet événement, l'Unité géomatique a contribué à l'organisation pour tenir le stand de l'association TEKSI.

GÉOPORTAIL RÉGIONAL – CARTOJURALÉMAN (CJL)

Le géoportail régional est sous la responsabilité de l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) et le mandat de gestion technique de ce dernier est confié à l'Unité géomatique.

Le géoportail régional *CartoJuraLéman* a pour but:

- d'étendre et de réunir les données du géoquichet de Morges, mis en ligne en 2013, à un géoportail régional (communes et associations de commune);
- de diffuser les géodonnées des communes afin de répondre à la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo-VD) et à son homologue vaudoise (LGéo-VD);
- de revaloriser les géodonnées au travers d'un outil performant rendant ainsi l'accès à l'information homogène.

Le comité de pilotage (COPIL-CJL) est constitué au moins d'un·e représentant·e municipal·e d'une commune partenaire CJL comprise dans le secteur concerné.

Le comité technique (COTECH-CJL) est constitué par l'ARCAM et les référent·es de groupement issus des partenaires du géoportail. Pour la Ville de Morges, le représentant est le responsable de l'Unité géomatique.

Le géoportail tourne sur *GeoMapFish*, une plateforme Open Source. Dans le cadre de son renouvellement, le groupe d'utilisateur·rices *GeoMapFish* a décidé d'effectuer un nouveau développement d'une partie de la plateforme, à savoir l'interface utilisateur (frontend). La réalisation de cette dernière s'étendra jusqu'en 2026.

Un schéma directeur (stratégie CJL 2022-2026) a été élaboré portant sur les 3 axes suivants:

- aspects techniques du géoportail;
- relation avec les partenaires;
- communication.

La plupart des prestations fournies en 2023 sont liées à ce schéma directeur. Pour de plus amples informations sur le géoportail *CartoJuraLéman* voir: www.cjl.ch

MIGRATION VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'OUTILS POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)

L'environnement d'exploitation sur *QGIS* continue à être étendu. Il constitue la base de l'infrastructure communale de données géographiques (ICDG). Dans ce contexte, un nouveau serveur cloud a été introduit pour les modules d'aménagement de surfaces, *QFieldCloud*, qui facilite grandement l'intégration et la synchronisation des relevés de terrain.

La dernière phase du renouvellement des modules métiers du SITECOM a été reportée après considération des changements importants survenus au sein de la Direction Infrastructures et gestion urbaine d'une part et le fait que la société *GEONIS* prolonge le support des modules actuels jusqu'en 2028.

La première phase de renouvellement consistait en la migration des modules des conduites souterraines réalisée de 2017 à 2018 sur une solution propriétaire, *GEONIS*, selon préavis N° 46/12.16. La deuxième phase a été réalisée entre 2021 et 2022 à savoir: la migration des modules d'aménagement de surfaces sur la solution open source *QGIS*, selon indications du préavis susmentionné.

La troisième et dernière phase consistera à faire converger les modules des conduites souterraines d'ici à 2027 sur la solution open source *QGIS*, permettant à l'avenir de travailler et d'évoluer de manière plus simple sur une seule plateforme SIT. Il est prévu de démarrer cette phase dès que possible car la durée du projet de migration se déroulera sur plusieurs années.

En vue du renouvellement du module d'électricité, une étude de faisabilité a été lancée par les villes de Nyon, Yverdon et Morges pour réaliser une solution sur *QGIS*. Les résultats finaux de cette étude seront connus au 1^{er} semestre 2024.

MODULES ET INTERFACES DU SITECOM

L'Office des services industriels va développer les réseaux de chauffage à distance (CAD) par l'intermédiaire de la société Morges Énergies SA. Dans la répartition des tâches entre les deux partenaires de la SA, la Ville de Morges aura la charge des données géomatiques CAD. La mise en place du module *QGIS* est en cours et la mise en exploitation est prévue pour 2024.

Deux interfaces ont été réalisées permettant d'accéder via le système d'information du territoire de la commune de Morges (SITECOM) aux données du progiciel *Innosolv City*. L'une relative aux abonnements de gaz afin de pouvoir les consulter facilement, les extraire et les utiliser pour l'aide à la décision, et l'autre relative aux propriétaires des parcelles afin de pouvoir faire des extraits spatiaux pour le publipostage. Un module *QGIS* a été réalisé pour les mesures des niveaux des 56 piézomètres qui sont effec-

tuées chaque semaine sur le terrain. Cette tâche était auparavant exécutée manuellement avec report des mesures sur une feuille papier, puis les données étaient ensuite transcrites au bureau sur Excel. Ce module permet de réduire le temps d'exécution de cette tâche fastidieuse. *QFieldCloud* permet la consultation sur le terrain et la synchronisation des relevés in situ pour ces modules et interfaces.

EXTRACTEUR DE GÉODONNÉES

L'extracteur de géodonnées open source, développé par l'ASIT, dont Morges est l'un des contributeurs financiers, permet d'interfacer la demande de l'utilisateur-riche, déposée sur le portail de l'ASIT et le système d'information du territoire (SIT) du gestionnaire.

Cette année, 1'170 jeux de données (1'110 en 2022) ont été diffusés avec cet outil notamment ceux du cadastre des conduites souterraines. Le traitement automatique des commandes de données permet de réduire la durée du traitement d'un facteur 10 environ par rapport à un procédé manuel.

La mise en place de l'extracteur de géodonnées au sein de l'infrastructure informatique du géoportail CJL pour les communes partenaires de *CartoJuraLéman* a été réalisée.

L'extension de ce service de téléchargement des données est déjà utilisée par de nombreux utilisatrices et utilisateurs.

Pour de plus amples informations voir:
www.github.com/asit-asso/extract#extract

Organismes et commandes

Organisme	Nombre de commandes
Innov construction	64
Fehlmann Architectes	56
Morges	48
Innov Construction	37
Meyer Génie Civil SA	36

Statistiques extractions

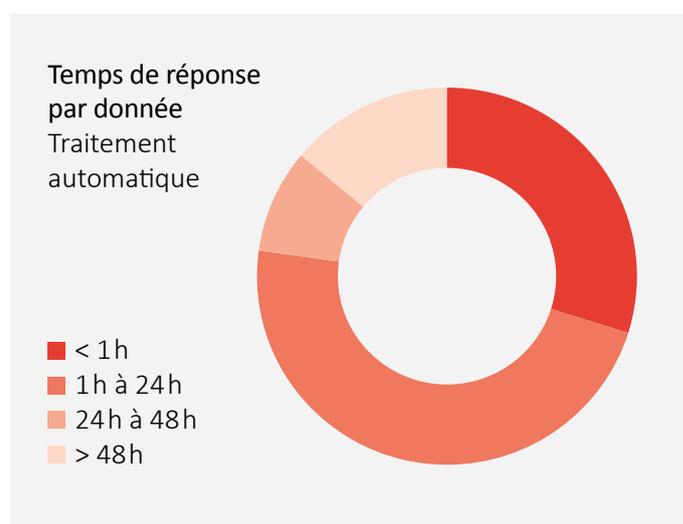


Tableau récapitulatif des statistiques de diffusion

Ressource	Nombre de commandes	%	Minimum	Maximum	Médiane
Réseau communal de distribution d'eau	349	30%	1 minute	6.7 jours	4.0 heures
Réseau communal de gaz	219	19%	1 minute	6.7 jours	4.3 heures
Réseau communal d'assainissement des eaux	196	17%	1 minute	6.7 jours	3.3 heures
Réseau communal d'électricité	177	15%	2 minutes	6.7 jours	4.0 heures
Réseau communal de télécommunication	115	10%	1 minute	7.1 jours	4.0 heures
Cadastre des conduites souterraines	88	8%	8 minutes	5.9 jours	1.9 heures
Arbres et espaces verts communaux	9	1%	21 minutes	10 jours	2.9 heures
Signalisation et stationnement	8	1%	2 minutes	10 jours	5.1 heures
Limites des constructions communales	6	1%	9 minutes	5.9 jours	30.4 heures
Zones d'affectation communales	3	0%	1 minute	2.9 jours	17.4 heures

COLLABORATIONS

Diverses collaborations ont pris place cette année.

- L'Unité géomatique a collaboré étroitement avec d'autres villes vaudoises et a suivi les réunions de leurs responsables SIT;
- elle a coordonné étroitement avec l'ARCAM les réunions des comités CJL;
- elle a piloté et participé à divers groupes de travail et fourni de nombreuses prestations en interne;
- l'attribution et la gestion des adresses officielles, continuent à être effectuées par l'Unité géomatique en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public et Police Région Morges.

OFFICE DE LA POPULATION

Le volume des prestations délivrées par l'Office de la population est le suivant:

- 1'871 arrivées ont été enregistrées et annoncées aux instances officielles (2'455 en 2022);
- 2'924 départs ont été validés et confirmés aux Communes, aux Cantons et à la Confédération (1'866 en 2022);
- 3'074 demandes de renouvellement de permis de séjour et d'établissement ont été remises au Service de la population (1'844 en 2022);
- 3'391 attestations ou demandes de renseignements ont été délivrées aux citoyen·nes (3'109 en 2022);
- 472 demandes de carte d'identité ont été sollicitées au centre de biométrie (508 en 2022).

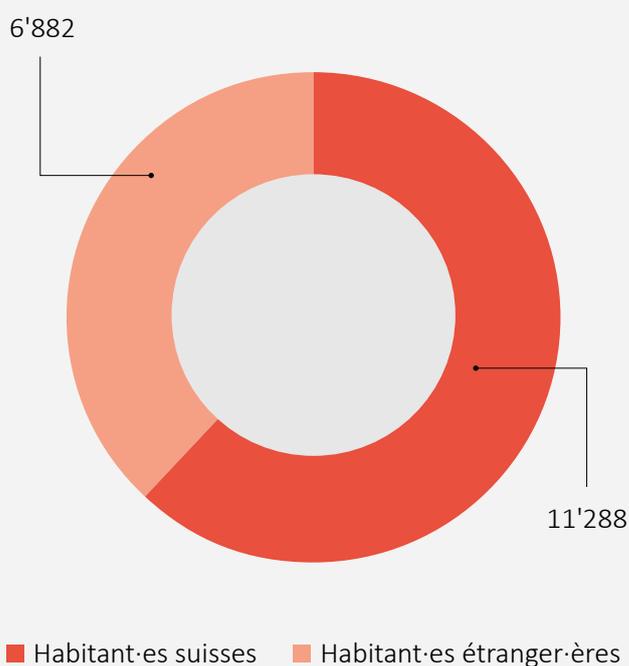
Par ailleurs, le Registre communal des entreprises a été tenu à jour, à savoir que 1'764 entreprises y étaient répertoriées au 31 décembre (1'427 en 2022).

Au 31 décembre, la population de Morges comptait 17'901 citoyen·nes (17'822 en 2022) en résidence principale. Les 6'882 personnes (6'871 en 2022) de nationalité étrangère établies dans la commune (37.88%) sont réparties en 124 pays différents. La population d'origine française est la plus représentée (3'231 personnes), suivie des Portugais·es (2'825) et des Italien·nes (1'693).

En parallèle à l'accueil journalier de 51 citoyen·nes au guichet (moyenne sur l'année écoulée), l'Office de la population a traité 13'883 transactions.

Les données ont été enregistrées et diffusées aux instances officielles, que ce soit pour une arrivée, une naissance, un départ, un décès, un mariage, une séparation, un divorce, un changement d'adresse au sein de la commune, un changement de nom, de permis, une naturalisation ou une mise sous curatelle.

Répartition Suisse·sses - Étranger·ères



Population au 31 décembre	Masculin	Féminin	Total
Habitant·es suisses	5'088	5'931	11'019
Habitant·es étranger·ères	3'534	3'348	6'882
Totale population établie	8'622	9'279	17'901
Habitant·es suisses en séjour	122	104	226
Habitant·es étranger·ères en séjour	24	19	43
Étranger·ères en court séjour (L)	38	26	64
Total population résidente	8'768	9'402	18'170
Bourgeois·es de Morges			
Morgien·nes	896	956	1'852
État civil			
Célibataires	4'683	4'297	8'980
Marié·es	3'287	3'256	6'543
Partenariats enregistrés	14	-	14
Partenariats dissous	9	5	14
Divorcé·es	631	1'109	1'740
Veufs, veuves	144	735	879
Total état civil	8'768	9'402	18'170
Confessions			
Protestant·es	1'214	1'623	2'837
Autres confessions chrétiennes	68	57	125
Catholiques	1'880	2'042	3'922
Israélites	5	7	12
Autres religions	698	688	1'386
Sans	4'903	4'985	9'888
Total confessions	8'768	9'402	18'170
Permis			
Permis B	1'280	1'265	2'545
Permis C	2'046	1'826	3'872
Carte de légitimation du DFAE	15	17	32
Permis F	22	18	40
Permis L	38	26	64
Permis N	13	8	21
Permis S	56	123	179
Permis en suspens	51	53	104
Total permis	3'521	3'336	6'857

EMPRUNTS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES – ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Compte	Prêteur	Début	Fin	Durée résiduelle	Taux (%) y.c. commissions	Risque de taux	Type	Montant initial	Solde au 31 décembre 2023
9219.0000	Fondation LPP	07 novembre 2023	07 novembre 2024	0 ans 10 mois	1.7220	Fixe	Court terme	4'000'000.00	4'000'000.00
9219.0005	Vontobel	21 mars 2023	21 mars 2024	0 ans 2 mois	1.9170	Fixe	Court terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9219.0005	Vontobel	24 avril 2023	24 avril 2024	0 ans 3 mois	2.0220	Fixe	Court terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9219.0006	Postfinance	17 novembre 2023	18 novembre 2024	0 ans 10 mois	1.8000	Fixe	Court terme	12'000'000.00	12'000'000.00
9219.0099	Axa	20 février 2014	20 février 2024	0 ans 1 mois	1.5300	Fixe	Long terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9221.0013	Fondation LPP	21 mars 2023	23 mars 2026	2 ans 2 mois	2.0820	Fixe	Moyen terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0012	Postfinance	22 décembre 2023	22 décembre 2024	2 ans 11 mois	1.3100	Fixe	Moyen terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0004	BCGE	1 ^{er} décembre 2010	1 ^{er} décembre 2025	1 an 11 mois	2.3450	Fixe	Long terme	5'000'000.00	1'750'000.00
9221.0011	Sarasin	16 septembre 2020	16 septembre 2030	6 ans 8 mois	0.1000	Fixe	Long terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0012	Postfinance	30 novembre 2020	30 novembre 2029	5 ans 10 mois	0.2000	Fixe	Long terme	6'000'000.00	6'000'000.00
9221.0012	Postfinance	23 mai 2023	24 mai 2032	8 ans 4 mois	2.0900	Fixe	Long terme	10'000'000.00	10'000'000.00
9221.0013	Fondation LPP	30 décembre 2020	30 décembre 2027	3 ans 11 mois	0.0900	Fixe	Long terme	5'000'000.00	5'000'000.00
9221.0013	Fondation LPP	7 septembre 2021	7 septembre 2028	4 ans 8 mois	0.0110	Fixe	Long terme	8'000'000.00	8'000'000.00
9221.0014	Suva	17 septembre 2021	17 septembre 2031	7 ans 8 mois	0.2210	Fixe	Long terme	8'000'000.00	8'000'000.00
9210.9200	UBS	1 ^{er} janvier 2011			3.0000	LC*		4'000'000.00	0.00
9210.9100	BCV	18 février 2014			3.0000	LC*		4'000'000.00	0.00
Total								92'000'000.00	88'750'000.00

Valeurs et prix en CHF

* Lignes de crédit (LC) pour couvrir les besoins de trésorerie à court terme, pas d'utilisation en 2023.

Solde au 31 décembre 2023	Taux moyen pondéré	Durée de vie résiduelle**	Durée de vie moyenne***
CHF 88'750'000	1.21%	8 ans 4 mois	3 ans 0 mois

Type	Nombre de lignes	Solde au 31 décembre 2023	Taux moyen pondéré
Fixe	14	88'750'000.00	1.21%
Variable	0	0.00	0.00%
Total dette	14	88'750'000.00	1.21 %

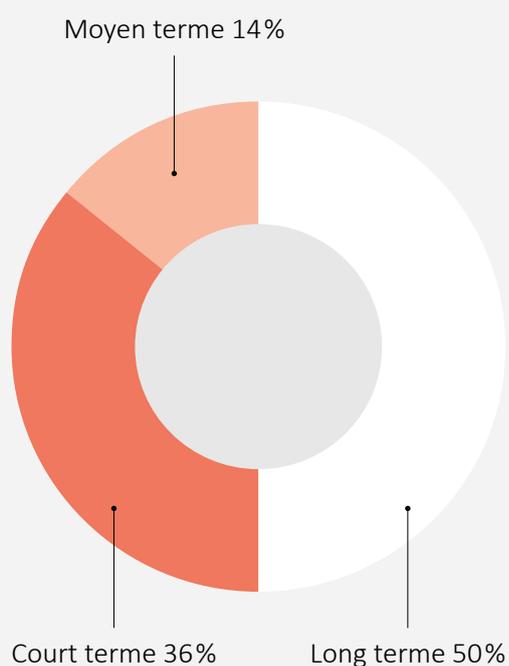
Type	Nombre de lignes	Solde au 31 décembre 2023	Répartition dette
Court terme	5	32'000'000.00	36%
Moyen terme	2	12'000'000.00	14%
Long terme	7	44'750'000.00	50%
Total dette	14	88'750'000.00	100%

** La durée de vie résiduelle tient compte de la durée la plus longue.

*** La durée de vie moyenne correspond à la moyenne de toutes les durées de vie restantes.

Valeurs et prix en CHF

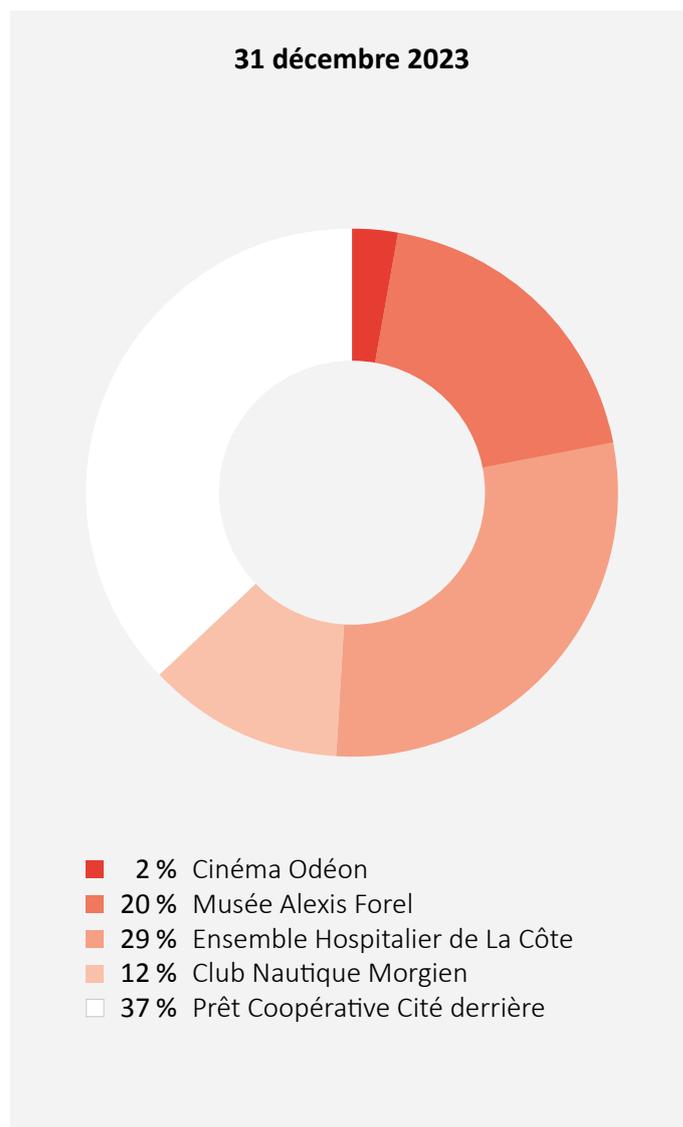
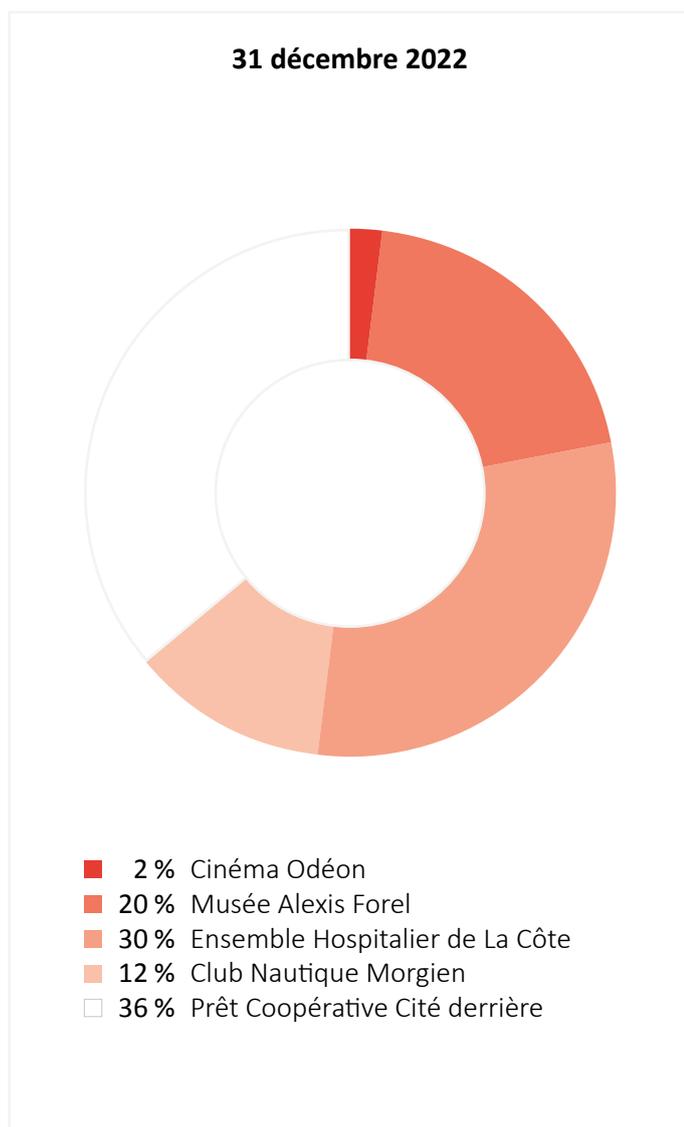
Répartition des emprunts à court, moyen et long termes au 31 décembre 2023



PRÊTS - ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Compte	Emprunteur	Début	Fin	Taux	Montant initial (selon préavis)	Montant initial (effectif)	Valeur au 31 décembre 2022	Entrées 2023	Valeur au 31 décembre 2023
9122.0001	Cinéma Odéon	19 juillet 2010	31 décembre 2026	prêt sans intérêt	3 750'000.00	374'947	107'347.00	-30'000.00	77'347.00
9122.0003	Musée Forel	31 décembre 2010	1 ^{er} septembre 2104	prêt sans intérêt	1'200'000.00	1'128'000.00	996'000.00	-12'000.00	984'000.00
9122.0004	Ensemble Hospitalier de La Côte	12 mai 2014	30 juin 2033	1%	2'500'000.00	2'500'000.00	1'500'000.00	-125'000.00	1'375'000.00
9122.0007	Club Nautique Morgien	25 décembre 2018	25 décembre 2068	prêt sans intérêt	650'000.00	650'000.00	608'000.00	-14'000.00	594'000.00
9122.0008	Prêt Coopérative Cité derrière	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2050	1%	2'000'000.00	2'000'000.00	1'850'000.00	-100'000.00	1'750'000.00
Total							5'061'347.00	-281'000.00	4'780'347.00
Valeurs et prix en CHF									

PRÊTS - ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023



TITRES ET PLACEMENTS - ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nombre	Genre de titre	Désignation	Valeurs nominales	Prix achat	Valeurs au 31 décembre 2022	Opérations 2023	Amortissements 2023	Valeurs au 31 décembre 2023
2'415	AN	Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)	60'375.00		1.00			1.00
950	AN	Parking Centre Ville SA (anciennement Charpentiers Morges SA)	665'000.00		1.00			1.00
470	BP	Parking Centre Ville SA (anciennement Charpentiers Morges SA)	329'000.00		1.00			1.00
2'78'000	AN	3 Romande Énergie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	278'000.00		275'000.00			275'000.00
1'000	AN	3 Romande Énergie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	44'000.00	44.00	44'000.00			44'000.00
650	AN	3 Romande Énergie (anciennement Compagnie vaudoise d'électricité)	26'237.90	40.37	26'237.90			26'237.90
60	AN	CRIDEC, Eclépens	60'000.00		1.00			1.00
208	AN	1 TRAVYS SA, Yverdon-les-Bains	2'080.00		1.00			1.00
20	AN	1 Tunnel du Grand-Saint-Bernard, Bourg-St-Pierre	10'000.00		1.00			1.00
54	AN	Valorsa SA, Penthaz	43'200.00		1.00			1.00
196	AN	Valorsa SA, Penthaz	470'400.00		1.00			1.00
333	AN	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)	3'330.00		1.00			1.00
50'000	AN	2 Centre Aquatique Région Morges SA en liquidation	574'304.55		1.00			1.00
8'767	AN	2 Centre Aquatique Région Morges SA en liquidation (part des actions revendues)	100'695.45					
600	AN	SAPV, Montricher- anc. «Auto-Transports Pied du Jura, L'Isle»	30'000.00		1.00			1.00
200	AN	SAPV, Montricher- anc. «Auto-Transports Pied du Jura, L'Isle»	10'000.00	7'000.00	1.00			1.00
1'100	AN	Centre sportif de la Vallée de Joux S.A.	110'000.00		1.00			1.00
1	PS	1 Centre historique d'agriculture Moulin Chiblins Gingins	1'000.00		1.00			1.00
10	PS	1 Association des amis du Musée agricole	100.00		1.00			1.00

Valeurs et prix en CHF

AN = Actions nominatives PS = Parts sociales BP = bons de participation nominatifs

- Participations peu significatives exemptées de l'art. 19 LPECPM
- Des 58'767 actions que la Commune de Morges avait acquises pour CHF 675'000.00 selon le préavis N°13/4.13, 8'767 ont été vendues pour CHF 100'695.45 à la SA afin que la convention des actionnaires qui veut que la Commune de Morges ne détienne pas plus de 50% du capital soit respectée. La société Centre Aquatique Région Morges est en liquidation et sera dissoute en 2024.
- Lors de l'AG du 16 mai 2023 les actions ont été splitées par 25. Sur les 279'650 actions détenues par la Ville de Morges, 243'900 sont conventionnées et 35'750 ne le sont pas.
- La valeur boursière du portefeuille augmente de 5% par rapport à la valeur au 31.12.2022 et représente plus de 2.4 fois sa valeur d'acquisition.
- La société Domaine de la Ville Sàrl est en liquidation et il est prévu de la dissoudre dès que possible.

Nombre	Genre de titre	Désignation	Valeurs nominales	Prix achat	Valeurs au 31 décembre 2022	Opérations 2023	Amortissements 2023	Valeurs au 31 décembre 2023
23	PS	1 La Forestière, soc. coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	5'750.00		1.00			1.00
1	PS	Association intercommunale ERM	820'700.00		1.00			1.00
1	PS	1 Association suisse industrie gazière (ASIG)	3'000.00		1.00			1.00
30	PS	1 Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement	300.00		1.00			1.00
10	PS	1 Groupement suisse de l'industrie mécanique (anciennement Gim-VD)	5'000.00		1.00			1.00
1	PS	1 La Pinte vaudoise du Musée de l'habitat rural Ballenberg	500.00		1.00			1.00
46	PS	1 Société coopérative d'utilité publique, Lausanne – Le jardin des Citadines à Morges	23'000.00	500.00	1.00			1.00
10	PS	1 Société coopérative de Saint-George	500.00		1.00			1.00
50	PS	1 Société coopérative d'habitation Cité Philosophes, Morges	25'000.00		1.00			1.00
20	PS	1 Société coopérative d'habitation Morges	10'000.00		1.00			1.00
1	PS	1 Société coopérative Service suisse bibliothèque	100.00		1.00			1.00
1	PS	1 Sodefor société coopérative, échandens (anciennement Sodefor II, Lausanne)	5'000.00		1.00			1.00
1	PS	1 Syndicat suisse voie navigation Rhône-Rhin	1'000.00		1.00			1.00
100	PS	1 Société coopérative du Marchairuz	10'000.00		1.00			1.00
1	PS	1 Fondation pour la halle d'exposition de la région morgienne	2'500.00		1.00			1.00
200	PS	5 Domaine de la Ville de Morges Sàrl en liquidation	20'000.00		1.00			1.00
2	Divers	1 Statues de M. André Pirlot	13'400.00		1.00			1.00
		4 Portefeuille Nelty de Beausobre	800'000.00		1'873'513.00	89'293.00		1'962'806.00
Total			4'623'472.90		2'218'782.90	89'293.00		2'308'075.90

AN = Actions nominatives PS = Parts sociales BP = bons de participation nominatifs

Valeurs et prix en CHF

ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ



MESSAGE DU MUNICIPAL

M. VINCENT JAQUES

La Direction enfance, culture et durabilité a placé la population au cœur de son attention. Dans chacune des activités déployées, les citoyennes et citoyens de Morges ont été pris en considération. En écho au programme de législation, les missions du Service de l'enfance et du Service culture et durabilité se déclinent en favorisant le bien-être des enfants, la convivialité, le lien social, la promotion d'une ville riche en projets culturels, tout en veillant à la préservation de l'environnement.

Le Service de l'enfance a poursuivi le développement de l'offre d'accueil de jour des enfants. En développant plusieurs structures, ce sont plus de cinquante-cinq places qui ont été créées. Cela pour encore mieux répondre aux attentes des parents, avec la volonté de faciliter la conciliation travail-famille. Ces adaptations ont demandé agilité et rapidité pour les équipes, qui ont repensé leur organisation afin de proposer des conditions d'accueil optimales. En 2023, le Service de l'enfance a innové en proposant aux parents et au personnel concerné une soirée thématique sous la forme d'une conférence avec comme invité Jean-Paul Gaillard, thérapeute systémicien de la famille et du couple. Le thème de la soirée était: « Enfants et adolescents en mutation; comment comprendre ce qui se passe dans la tête des enfants d'aujourd'hui ». Cet événement a réuni un public très nombreux, désireux d'améliorer sa compréhension d'une nouvelle génération d'enfants et d'adolescents, dont les codes sociaux ont fortement évolué ces dernières années.

L'Office de la culture a une nouvelle fois accompagné et coordonné une grande quantité de rendez-vous culturels. S'il fallait en choisir deux, j'évoquerais deux disciplines: la musique et la danse, car en 2023, Morges a vibré et a dansé. Grâce à la Fête de la Musique, organisée par l'association morgienne d'art et culture (AMAC). L'édition 2023 s'est déployée sur cinq jours, et s'est étendue au quartier de la gare avec une deuxième scène. Franchement, à refaire, mais avec une scène encore mieux adaptée à ce nouveau

quartier en recherche d'animations. En 2023, l'Office de la culture a innové, en organisant une soirée électro au CUBE, dans le cadre du festival de la danse. L'Office a été particulièrement impliqué dans les festivités du jumelage Morges-Vertou (placées sous l'angle de la culture) en proposant de réunir des danseuses morgiennes et vertaviennes dans le cadre d'une création scénique jouée au Théâtre de Beausobre à Morges, et à Cour et Jardin, à Vertou.

Le Théâtre de Beausobre a lui aussi pleinement renoué avec ses activités; la pandémie semble désormais (presque) oubliée, et le public a répondu présent. Les festivals qui se sont déroulés sur le site ont pu se déployer sur le site, entièrement renouvelé. Le Théâtre de Beausobre a innové, proposant dans son programme de saison quelques rendez-vous musicaux plus intimistes, spécialement destinés à la salle Rubicube.

En 2023, il a fait chaud. Sur près de 30'700 jours écoulés depuis 1940, les 46 journées les plus chaudes ont été mesurées en 2023, toutes l'été dernier, en juillet et août. En Europe, 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes, derrière 2020 (Source: données Copernicus analysées par l'AFP).

Pour sa part, l'Office de la durabilité a concentré ses efforts sur deux axes majeurs: la préparation du projet de plan climat communal, et le renforcement de ses actions en matière de transition énergétique. En 2023, l'Office de la durabilité a innové, en accueillant au sein de son équipe un nouveau collaborateur spécialement destiné aux questions d'énergie, et répondant direct pour la société civile. Je relève au passage que les subventions accordées par le fonds d'encouragement morgien ont progressé de 57%, signe que la population de notre ville s'engage elle aussi pour un avenir durable.

Comme durant les années passées, j'ai eu beaucoup de plaisir à conduire et à superviser les actions de la Direction enfance, culture et durabilité. Je mesure la chance de pouvoir compter sur des équipes dévouées et qui possèdent le sens du service public. À toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de cette belle Direction, j'adresse mes sincères remerciements.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

SERVICE DE L'ENFANCE

- Garantir une prise en charge de qualité dans les structures d'accueil ;
- adapter l'offre à l'évolution des besoins d'accueil ;
- assurer la gestion des divers soutiens financiers aux familles ;
- gérer tous les aspects administratifs et logistiques.

SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA DURABILITÉ

OFFICE DE LA CULTURE

- Gérer l'Espace 81, espace d'exposition municipal dédié à la vie culturelle et à l'actualité locale ;
- assurer la conduite et le développement de la Bibliothèque municipale ;
- gérer le budget et les subventions culturelles ;
- assurer le développement de projets culturels et associatifs ;
- promouvoir et développer la politique culturelle ;
- animer la Commission aux affaires culturelles et celle des lotos ;
- développer le réseau d'activités et coordonner les actrices et acteurs dans le domaine culturel et associatif ;
- promouvoir et organiser des projets et des manifestations dans le domaine culturel.

THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

- Concevoir et organiser la saison théâtrale, soit plus d'une soixantaine de spectacles par année ;
- organiser le festival d'humour *Morges-sous-Rire*, soit une vingtaine de spectacles joués en une semaine ;
- collaborer pour l'organisation du *Diabolo Festival* (infrastructures et technique) ;
- gérer la location du théâtre et des salles du CUBE aux sociétés locales, à diverses structures privées, à des particuliers ou encore aux institutions scolaires ;
- centraliser et gérer l'affichage culturel et communal sur les panneaux SGA, soit six réseaux d'une vingtaine d'affiches F4 répartis dans la ville.

OFFICE DE LA DURABILITÉ

- Coordonner la politique de développement durable (énergie, climat, etc.) de la Ville de Morges ;
- développer des mesures de sensibilisation en faveur de la société civile et des services de l'administration dans le but d'assurer la transition écologique du territoire morgien ;
- accorder des subventions pour développer la durabilité sur le territoire morgien, notamment grâce au fonds d'encouragement pour l'énergie et la durabilité ;
- coordonner la mise en œuvre et le respect mesures en lien avec l'Agenda 2030 des nations unies.

L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Service de l'enfance : administration	6.90	8			
Service de l'enfance : structures	74.61	124	14	7	45
Théâtre de Beausobre	8.90	12	2	1	47
Office de la culture	5.92	8	1		3
Office de la durabilité	3.00	3		1	
Total	99.33	155	17	9	95

Pour le Théâtre de Beausobre, l'équipe fixe est au complet depuis janvier. En juillet, l'apprentie employée de commerce a brillamment terminé sa troisième année d'apprentissage (meilleure apprentie du canton). En août, une nouvelle apprentie employée de commerce a débuté sa troisième année au sein de l'administration du théâtre et une stagiaire

en communication a été engagée, pour une durée de quatre mois. Au mois de septembre, l'assistante de production est partie en congé maternité; elle est remplacée jusqu'en janvier 2024. À cela s'ajoute le personnel auxiliaire pour la technique et l'accueil du public, ce qui représente une centaine de personnes.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Soumises à de nombreux contrôles et/ou d'autorités de surveillance, les structures d'accueil du Service de l'enfance ont continué de former leur personnel et ont réalisé des exercices d'évacuation. Elles ont également subi des contrôles d'hygiène ou des inspections de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). L'ensemble de ces évaluations a été passé avec succès.

Pour sa part, l'Office de la culture est attentif aux questions de sécurité et s'assure que les manifestations culturelles remplissent les conditions de sécurité en faisant notamment le lien avec le SIS Morget, la Police du commerce et la Direction Bâtiments, sports et domaines afin que les normes de protection incendie, les réglementations (horaires, espaces) et le nombre de personnes soient respectés. Dans

le cadre de ses animations, la bibliothèque est également vigilante en fixant un nombre maximum de participant-es. Chaque année, elle effectue un exercice d'évacuation des locaux.

Concernant le Théâtre de Beausobre, la sécurisation du travail en hauteur sur le grill du théâtre a été une priorité en 2023. Une méthode a été retenue, avec une entreprise spécialisée, pour sécuriser les caillebotis lors de l'installation de moteur ponctuel. En plus de cela, lors de la réfection de la scène, de mini-ouvertures ont été créées pour le passage des chaînes de moteurs à des endroits précis utilisés fréquemment. Cela permet aux équipes techniques d'éviter certaines manipulations. L'objectif est de poursuivre ces modifications de renforcement de la sécurité en 2024.

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2023

SERVICE DE L'ENFANCE

De nombreux projets ont été menés tout au long de cette année, à savoir :

En mars :

- mise en place d'actions et de mesures dans toutes les structures, lors de la *Semaine d'action contre le racisme*.

En mai :

- participation de plusieurs structures d'accueil à *Morges bouge*;
- actions de sensibilisation au changement climatique dans plusieurs structures, dans le cadre de la *Semaine de l'environnement*;
- organisation d'une conférence pour les parents sur le thème des enfants d'aujourd'hui.

En juillet:

- mise en place d'un système d'inscription en ligne, pour les centres aérés.

En août:

- augmentation de la capacité des structures de:
 - 12 places à l'UAPE Jacques-Dubochet (antenne du Bluard),
 - 12 places à l'UAPE La Gracieuse (antenne de la maison de Maître),
 - 24 places à l'UAPE du Chalet Sylvana (antenne de Vertou),
 - 9 places à l'UAPE de la Para'l'aile (déménagement dans l'ancien restaurant scolaire de Beausobre);
- déménagement du restaurant scolaire des Jardins au Bluard;
- mise en service d'un système de cartes à prépaiement pour les élèves de la 9^e à la 11^e fréquentant le restaurant scolaire de Beausobre.

En novembre:

- inauguration des aménagements des préaux de l'UAPE et du Collège Jacques-Dubochet.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

La direction du Service de l'enfance gère les CVE de Beausobre, de la Gracieuse et de la Gare et les UAPE de la Para'l'aile, du Chalet Sylvana et son antenne de Vertou, de la Gracieuse et son antenne de la maison de Maître ainsi que de Jacques-Dubochet et son antenne du Bluard.

Chaque jour, ces structures mettent à disposition 159 places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et 285 places pour les enfants en âge parascolaire, soit un total de 444 places, du lundi au vendredi entre 6h30 et 18h30. Cette année, 1'002 enfants ont bénéficié d'un accueil au sein de ces structures (925 en 2022).

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

CVE de Beausobre

Ce site offre 44 places par jour, réparties en trois secteurs:

- bébés: 10 enfants de 1 à 18 mois;
- trotteur-ses: 14 enfants de 18 à 30-36 mois;
- grand-es: 20 enfants de 30-36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Cette année, le CVE de Beausobre a accueilli 100 enfants (99 en 2022).

Afin de mieux appréhender les principes et les pratiques qui favorisent un environnement éducatif de qualité, la direction a mis en place des réflexions basées sur différentes ressources pédagogiques telles que des vidéos instructives ou des interventions spécialisées.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de la préservation des troubles musculo-squelettiques, un nouveau mobilier ergonomique a été installé, à hauteur d'adultes.

CVE de la Gracieuse

Ce site offre 71 places, réparties en trois secteurs:

- bébés: 20 enfants de 1 à 18 mois;
- trotteur-ses: 21 enfants de 18 à 30-36 mois;
- grand-es: 30 enfants de 30-36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Cette année, le CVE de la Gracieuse a accueilli 164 enfants (175 en 2022).

La réorganisation de l'aménagement des salles, initiée à la nurserie et dans d'autres locaux du CVE, a permis non seulement un changement du positionnement des adultes, mais également une amélioration de la prise en charge grâce à une optimisation de l'organisation des activités mises à disposition des enfants.

La rencontre avec les familles des enfants du CVE dans le courant du mois de juin a été très appréciée par les parents et les équipes éducatives. Cette réunion avait pour objectif de présenter le travail réalisé au quotidien qui porte sur des aspects aussi variés que l'importance du jeu spontané chez le jeune enfant, l'utilisation de la salle sensorielle, la pratique du langage signé, la chantée des mercredis ou encore les activités motrices à la salle de gymnastique.

CVE de la Gare

Ce site offre 44 places, réparties en trois secteurs:

- bébés: 10 enfants de 1 à 18 mois;
- trotteur-ses: 14 enfants de 18 à 30-36 mois;
- grand-es: 20 enfants de 30-36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Cette année, le CVE de la Gare a accueilli 97 enfants (101 en 2022).

Un travail de réflexion et de réorganisation de l'aménagement des espaces de vie et leur répartition a été réalisé pour la rentrée du mois d'août. Cette opportunité de changement a été saisie pour aboutir à la mise en place d'aménagements inclusifs. En tenant compte que chaque enfant est unique et a besoin de sécurité et de stabilité dans son environnement d'accueil, ces nouveaux aménagements améliorent l'évolution et l'épanouissement de l'enfant en fonction de son propre rythme.

En complément de cette réorganisation des espaces, plusieurs formations sont venues colorer cette année, offrant ainsi un même niveau de formation continue à tout le personnel.

ACCUEIL PARASCOLAIRE

UAPE Le Chalet Sylvana

Le Chalet Sylvana accueille des élèves de la 1^{re} à la 6^e année. Les enfants sont prioritairement répartis par année scolaire. Cette structure offre une capacité de 108 places qui se répartissent entre le Chalet et l'antenne de Vertou (Maison des Scout-es). Cette année, 277 enfants ont été accueilli-es (208 en 2022). La mise en place d'une nouvelle antenne à l'avenue de Vertou a nécessité un travail important pour



© Ville de Morges

l'équipe éducative, qui a mis les bouchées doubles. Si l'inclusion a été au cœur de la pédagogie cette année, de nombreuses activités dirigées ont permis d'aborder la diversité et le « vivre ensemble » comme un enrichissement et de favoriser une approche ouverte et respectueuse de toutes et tous.

De même, la nature a été un élément didactique important, que ce soit à travers l'alimentation, la lecture ou au travers d'animations et d'ateliers créatifs.

UAPE La Para'l'aile

Située dans l'ancien restaurant scolaire du site de Beau-sobre, la Para'l'aile est d'une capacité de 45 places, accueille des enfants de la 5^e à la 8^e durant les périodes scolaires. Cette année, 108 élèves ont fréquenté l'UAPE (103 en 2022).

L'événement qui a marqué l'année a été le déménagement, permettant à la structure de passer de 36 à 45 places.



© Ville de Morges

L'équipe éducative a pris du temps pour réfléchir à l'amélioration de l'accueil et à la limitation des soucis de comportement et de discipline liés à cette tranche d'âge qui a un grand besoin de gagner en autonomie. L'objectif central étant l'épanouissement et le bien-être au sein de la structure. Les temps de repas ont servi à favoriser l'apprentissage et l'expérimentation, visant à la responsabilisation des enfants.

UAPE Jacques-Dubochet

L'UAPE Jacques-Dubochet prend en charge des élèves de la 1^{re} à la 6^e année. La structure a une capacité d'accueil de 96 places qui se trouvent dans le Collège Jacques-Dubochet et dans l'ancien Collège du Bluard. Cette année, ces deux sites ont accueilli 194 enfants (184 en 2022).

Les extérieurs de la structure, au rez-de-chaussée et en toiture, ont été aménagés dans le courant de l'année, afin d'offrir des espaces mieux adaptés aux besoins des enfants. Par ailleurs, comme l'antenne du Bluard s'est agrandie en août afin d'offrir 12 places supplémentaires, de nombreuses rénovations (cuisine, WC, etc.) ont été réalisées afin de faire passer l'UAPE du rez-de-chaussée au 1^{er} étage et ainsi laisser de l'espace au nouveau restaurant scolaire.

Pendant le congé maternité de la directrice entre avril et octobre, la direction a été assumée à l'interne par l'équipe éducative, supervisée par la directrice du Bluard. Cette organisation n'a pas eu de conséquence sur la gestion de la structure, puisque de nombreux projets en lien avec l'actualité (*Semaine contre le racisme*, *Semaine du goût*, accueil intergénérationnel, *Morges bouge*, etc.) ou au développement des enfants (lectures, chants, danses et bricolages) se sont bien déroulés.

Restaurants scolaires – statistiques	Beausobre	Patinoire	Bluard (anc. Jardins)	J.-Dubochet	Maison de Maître	Total
Nombre de repas servis sur l'année civile	33'612	16'072	6'609	8'022	2'091	66'406
Nombre de repas supplémentaires (dépannages)	146	60	31	18	15	270
Nombre total d'élèves durant l'année	586	250	104	104	23	1'067
Élèves du primaire (1-6P)	103	110	104	104	23	444
Élèves du secondaires (7-11 ^e)	483	140	0	0	0	623

UAPE La Gracieuse

L'UAPE La Gracieuse prend en charge des élèves de la 1^{re} à la 4^e année. La structure est située dans le CVE de la Gracieuse et a une capacité d'accueil de 36 places. Cette année, 62 enfants ont fréquenté l'UAPE (55 en 2022).

L'ouverture de 12 places supplémentaires dans la maison de Maître, à la rentrée scolaire du mois d'août, a permis de repenser le projet pédagogique et d'accueillir les 3-4P dans ce nouveau lieu.

Ainsi, ces deux sites ont pu organiser les activités avec les enfants de manière optimale. Cela a pu favoriser la participation de la communauté (les parents ainsi que le réseau) dans certains projets et la préparation aux ateliers à venir (explorations, créativité, expressions).



© Ville de Morges

Centres aérés

Les centres aérés sont organisés dans les UAPE du Chalet Sylvana et de Jacques-Dubochet. Ils accueillent des enfants de la 1^{re} à la 8^e année, de 6h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires. Cette année, 811 enfants âgés de 4 à 12 ans ont participé au moins à une journée, contre 806 en 2022.

Accueil dans les restaurants scolaires

Ouverts tous les jours sauf le mercredi, les restaurants scolaires de la Ville accueillent les élèves de la 1^{re} à la 11^e année sur cinq sites, soit Beausobre, la maison de Maître de la Gracieuse, Jacques-Dubochet, les Jardins, de janvier à juin et le Bluard, d'août à décembre et la Patinoire. Un encadrement est organisé pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année, ce qui représente environ 250 enfants par jour. Près de 300 élèves de la 7^e à la 11^e année viennent manger en autonomie.

Repas

Cette année, le nombre d'élèves inscrit-es de manière hebdomadaire a été de 632 (670 en 2022). Cependant, sur l'année ce sont 1'067 élèves qui ont été inscrit-es au moins une fois dans un restaurant scolaire (1'052 en 2022).

Un prestataire unique est chargé de fournir les repas sur les sites de la Patinoire, Jacques-Dubochet, le Bluard et la maison de Maître de la Gracieuse. Les repas sont soit livrés en liaison chaude, soit régénérés sur site. C'est un autre partenaire privé qui se charge de cuisiner directement sur place, les repas pour le restaurant scolaire de Beausobre. Les menus respectent le cadre de référence de la Ville pour une alimentation saine et durable dans le but de promouvoir la qualité des repas tant d'un point de vue nutritionnel qu'environnemental, tout en favorisant l'économie locale.

Accueil libre – statistiques	Beausobre	Patinoire	Total
Nombre d'élèves inscrit-es durant l'année	90	101	191
Nombre d'enfants en liste d'attente en août	17	9	26
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31 décembre	0	15	15

Accueil 7-8P

En complément de l'offre des restaurants scolaires, un accueil est organisé après le repas, jusqu'à la reprise de l'école, pour les élèves de la 7^e et la 8^e année. Cet accueil se déroule dans les salles de gymnastique des Collèges de Beausobre et de la Burtignière. Cette année, 191 enfants ont bénéficié de cet encadrement, comme en 2022. Les demandes d'inscription, toujours croissantes, n'ont malheureusement pas pu être acceptées dans leur totalité. Néanmoins, les élèves ont la possibilité de rester dans les restaurants scolaires de Beausobre et de la Patinoire jusqu'à l'heure de la reprise des cours.

Classes régionales de pédagogie spécialisées

Depuis la rentrée scolaire du mois d'août, 23 enfants issus de classes régionales de pédagogie spécialisée, scolarisés dans le Collège de la Gracieuse, ont été accueilli-es sur le site du nouveau restaurant de la maison de Maître de la Gracieuse.

ADMINISTRATION DES PRESTATIONS

Le service administratif assure la gestion des places et les tâches administratives. Alors que 694 contrats étaient effectifs au 30 novembre (634 en 2022), le service a établi 1'739 contrats durant toute l'année (1'557 en 2022). En effet, un nouveau contrat doit être rédigé pour chaque nouvelle inscription dans une structure d'accueil de jour et/ou lors de chaque changement de situation au sein d'une famille : revenus, activité professionnelle, composition familiale, déménagement, etc.

Le Service de l'enfance soutient également les familles en gérant les prestations suivantes.

Messages aux parents

Le service envoie aux primo-parents un bon cadeau pour des brochures éditées par Pro Juventute afin de les soutenir dans leur parentalité. Ce bon permet aux familles de recevoir des informations utiles et des conseils pratiques durant la première année de vie de leur enfant. Ainsi, 108 lettres ont été envoyées (85 en 2022) et 28 parents ont souhaité bénéficier de cette offre (21 en 2022).

Administration – statistiques	Préscolaire	Parascolaire	Total
Familles contactées par téléphone pour une place d'accueil	125	119	244
Contacts nécessaires pour organiser les placements	349	605	954
Parents ayant accepté la proposition de placement	89	115	204
Parents ayant refusé la proposition de placement	36	20	56
Contrats établis	578	1'161	1'739
Enfants placés dans les structures au 30 novembre (contrat)	260	434	694
Enfants ayant fréquenté les structures (total)	361	641	1'002
Dépannages facturés	292	880	1'172
Enfants ayant fréquenté les centres aérés durant l'année			811
Prestations facturées pour les centres aérés			2'552
Correctifs traités			629

Bons de naissance

Depuis 2022, la Ville de Morges a introduit des bons de naissance à l'arrivée d'un nouvel enfant. Sous la forme de quatre bons d'achat de 20 francs, les coupons peuvent être utilisés dans une trentaine de commerces de la ville. En 2023, 760 bons ont été envoyés (692 en 2022) à 190 familles (173 en 2022). Le coût de cette prestation s'est élevé à CHF 1'740.00 pour cette année, car ce sont 87 bons qui ont été utilisés (109 en 2022).

Réduction sur les abonnements de transports publics

Depuis plusieurs années, les élèves habitant Morges, de la 5^e à la 11^e année, peuvent bénéficier d'une réduction de 30% sur un abonnement annuel junior (1 zone). Durant l'été, 1'044 bons ont été envoyés (1'048 en 2022) et 175 élèves ont profité de cette réduction (195 en 2022). La subvention étant d'un montant de CHF 127.00, le coût total de cette aide s'élève à CHF 22'225.00 pour cette année.

Subventionnement des études musicales

Mise en place par la Ville en 2014, l'aide individuelle visant à rendre accessible l'apprentissage de la musique aux jeunes, jusqu'à 20 ans révolus, résidant à Morges, a fait l'objet de 24 demandes (12 en 2022). Cette année, 21 requêtes ont abouti à une subvention et trois demandes ont été refusées car elles ne remplissaient pas les conditions pour un octroi. Le montant total des aides versées pour les 15 enfants qui ont pu bénéficier d'un soutien sur un ou deux semestres s'élève à CHF 8'008.95 (CHF 3'880.00 en 2022).

OFFICE DE LA CULTURE

Cette année a été riche en activités culturelles avec un public au rendez-vous. La Crique a pu vivre sa première année d'exploitation avec de nombreux événements gratuits (concerts, ateliers, conférences). Elle a aussi créé de nombreux partenariats avec des associations ou des manifestations morgiennes. La Maison des Associations a vécu sa première année complète d'exploitation au Collège des Jardins et des synergies associatives se créent. Les chœurs de Morges et d'ailleurs ont fait vibrer le temple et sept concerts avec le nouvel orgue ont été organisés par l'Association des orgues Ahrend. Des conventions avec les musées sont arrivées à terme et ont été renouvelées. L'événement *À voir un soir à Morges* organisé par les Musées morgiens est revenu, suite à la pandémie. Les galeries d'art, les ateliers d'artistes, les musées ont ouvert leurs portes au public. La Confédération, par l'intermédiaire du Canton de Vaud a octroyé des soutiens financiers pour des projets de transformation dans le but de reconquérir le public, après la pandémie. Plusieurs institutions morgiennes en ont bénéficié: la Maison du Dessin de Presse, le Musée Alexis-Forel, la Fondation Le livre sur les quais, le Musée Paderewski qui a mis en place un système d'accessibilité à son exposition aux personnes ayant une déficience visuelle, et le cinéma Odéon qui a aménagé sa salle pour proposer des spectacles mêlant arts de la scène tout en renforçant ses moyens de promotion. Même

si le public répond présent, les associations et les manifestations rencontrent des difficultés, car les soutiens ou le sponsoring sont en baisse. En plus des charges qui augmentent, les actrices et acteurs culturels doivent également prendre en considération les paramètres environnementaux. Les ressources humaines manquent aussi parfois; les bénévoles sont difficiles à recruter et plusieurs comités ne trouvent pas de relève. Par exemple, le nombre de lotos a diminué (4 en 2023, 7 en 2022). Ces événements populaires affichent pourtant complet, mais les recettes ont tendance à baisser. Toutefois, cette année a vu le monde associatif fêter plusieurs jubilé avec les 15 ans du *Pailote festival*, les 20 ans des guides morgien-nes et les 40 ans de La Syncope.

ESPACE 81, UN LIEU D'EXPOSITION OUVERT TOUS LES JOURS

L'Espace 81 a accueilli 12'563 personnes (7'733 en 2022) sur 315 jours d'expositions ouvertes au public. Cette année, l'Espace 81 a été fermé uniquement deux semaines au début janvier et a ensuite accueilli de nombreuses expositions aux thématiques variées.

Médiation

Dans le cadre de l'exposition *Eclosion*, l'Association Poésie en Mouvement POEM a organisé des ateliers de créations poétiques avec des élèves de Morges, Lausanne et du Valais. Les ateliers étaient accompagnés par des poètes.

L'Association Tokyo Moon a présenté deux expositions mettant les femmes aux cheveux gris à l'honneur. Morges a été la première ville à accueillir ce projet itinérant. Deux vernissages ont eu lieu, en présence d'une Conseillère d'État. Cet événement s'est fait en collaboration avec l'Office de la cohésion sociale.

Durant l'exposition *La Suisse vue du ciel*, le photographe Laurent Sciboz a réalisé des visites guidées, dans le cadre de la manifestation du *Livre sur les quais*.

Pendant la journée culturelle des écoles *Morges Est au musée*, un atelier de médiation a été proposé à quatre classes par les associations SWB Romandie et Ville en tête, en lien avec l'exposition *Faire le mur*. De plus, une promenade urbaine et artistique a été proposée au public en présence de la Direction Urbanisme, constructions et espace public.

Durant l'exposition *Morges, ville zéro déchet - Réparons, réduisons, réinventons!* de ZeroWaste Switzerland, des visites guidées ont été organisées ainsi qu'une visite de la Maison du Vrac.

Au total, dix-huit expositions, quinze vernissages, un finissage et quatre événements ont eu lieu à l'Espace 81. Les thèmes des expositions représentaient les disciplines suivantes: arts visuels, dessin, peinture, photographie, artisanat, sculpture, poésie et musique.

Expositions et visites – en chiffres

Titre	Exposant·es	Nb jours	Nb visites (personnes)
La Fondation de Vernand au service de l'inclusion	Fondation de Vernand	21	230
20 ans des guides morgien·nes	Guides morgien·nes et l'Association pour la Sauvegarde de Morges	19	251
Dans la tête d'un·e migrant·e	Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers	18	1'587
Éclosion – Salves poétiques 2023	Poésie en Mouvement POEM	13	367
Watt? Comprendre l'énergie à l'aide de la force musculaire	Office de la durabilité	18	348
Métiers d'Art Dévoilés	Association Vaudoise des Métiers d'Art	3	1'275
SHOW MUST GO ON	Association Danse Transition	16	750
La santé mentale et moi, émois... et toi?	Association Quatre poissons rouges en montgolfière	12	568
Silver Power – Des Vaudoises fières de leurs cheveux gris et Wall of Fame	Ghislaine Heger – Association Tokyo Moon	19	1'332
Le Tour du monde en 80 montgolfières	Rosanna Baledda	30	745
C'est quoi le Buskers Festival?	BuskersÀMorges	12	518
La Suisse vue du ciel	Les Éditions Sept – Laurent Sciboz	13	1'233
Faire le mur	SWB Romandie	18	652
Maraîchage à Marcelin	Lucie Vuilleumier	19	726
Morges, ville zéro déchet – Réparons, réduisons, réinventons!	Office de la propreté urbaine – ZeroWaste Switzerland	32	588
40 ans de musique à la Syncope	École sociale de musique de Morges	19	743
Vive la sculpture!	Symposium International de Sculpture de Morges	33	650
Lovecraft: L'Affaire du tableau hanté	Théâtre des Trois P'tits Tours		

COMMISSION CONSULTATIVE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Commission consultative des affaires culturelles s'est réunie à deux reprises (2 en 2022) pour examiner les demandes de subventions extraordinaires et octroyer les soutiens aux projets sélectionnés. Elle a préavisé à l'attention de la Municipalité un total de 28 demandes de subventions extraordinaires pour des projets culturels (17 en 2022).

Le montant total des budgets des projets s'est élevé à CHF 2'485'081.00 (CHF 776'243.55 en 2022), pour un montant demandé à la Ville de CHF 114'765.00 (CHF 73'925.00 en 2022). La commission a émis un avis favorable sur 16 dossiers (13 en 2022) pour un montant de budget alloué de CHF 30'000.00.

DISTINCTION CULTURELLE ET PRIX D'ENCOURAGEMENT ARTISTIQUE

La Distinction culturelle 2023 a été remise à la poète Laurence Verrey. Cette année, le Prix d'encouragement artistique a été attribué exceptionnellement à deux lauréates: la Compagnie Saudade et la Compagnie La Renaissance. Au total, neuf dossiers ont été déposés. Les candidatures relevaient des domaines des arts visuels et des arts de la scène. Un jury a été mis en place avec deux expertes externes, des professionnelles issues respectivement des arts de la scène et des arts visuels.

La remise des prix artistiques a eu lieu, le 1^{er} décembre à la salle Rubicube où des prestations des trois artistes ont été proposées.

CONFÉRENCE DES VILLES EN MATIÈRE CULTURELLE (CVC) ET RÉSIDENCE ARTISTIQUE

La Ville de Morges est membre de la CVC et a été représentée lors de deux séances. Les thèmes suivants ont été traités: message culture, ateliers de résidence artistique, rémunération des artistes et budget.

La résidence artistique à Buenos Aires a été attribuée à Nella Stücker qui a occupé l'atelier du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023. Une présentation de son travail se fera également à l'Espace 81.

MANIFESTATIONS

Les organisatrices et organisateurs de manifestations, réceptives aux enjeux environnementaux, ont appliqué le nouveau guide pour des manifestations durables.

Cette année, la *Fête de la Musique* s'est agrandie et a investi, avec une deuxième scène, la place de la Gare. Plusieurs synergies ont été réalisées avec des nouveaux partenaires: Association des Orgues Ahrend, Théâtre des Trois P'tits Tours, Cinéma Odéon, Chœur Vivace et la Crique. Ainsi, durant cinq jours, des événements musicaux de tous les styles ont pris place dans ces lieux.

Le *Paillote festival*, devenu payant, a développé une nouvelle offre avec des concerts comprenant des têtes d'affiches. L'aménagement du site dans le Parc de l'Indépendance a été revu, afin de proposer un cadre idyllique proche du lac, avec une zone payante et une zone libre, en partenariat avec la Crique. La formule déployée n'a cependant pas rencontré le succès escompté auprès du public.

L'événement du *Livre sur les quais* a été un succès, avec une excellente fréquentation et un record de livres vendus. Un nouvel espace bar était proposé sur les quais. De plus, à la suite du départ de la titulaire fin octobre, une nouvelle directrice a été nommée au 1^{er} novembre.

Les manifestations développées en 2022 – *Métiers d'Art Dévoilés*, *Fête de la Danse*, *BuskersÀMorges* et *Arcana*

Festival – ont vécu leur 2^e édition avec succès et ont trouvé leur public. Ces manifestations connaîtront une édition 2024.

Mise en place par la Ville en 2021 afin de créer une synergie avec les écoles de danse morgiennes et de favoriser cette discipline auprès du public, la *Fête de la Danse* est un événement national qui permet à Morges de contribuer au rayonnement de la danse suisse. Pour sa seconde édition, pas moins de quatorze cours, sept démonstrations et cinq spectacles professionnels ont été proposés. Une exposition sur le thème de la reconversion des danseur-ses professionnel-les a été présentée à l'Espace 81 et une projection de courts-métrages attendait le public au cinéma Odéon. Pour compléter ce riche programme, la Villa Moyard – Espace d'art a accueilli deux performances dans ses locaux, une création originale conçue par la compagnie Élidé a contribué à fêter les 65 ans du jumelage avec Vertou, une soirée électro s'est tenue au CUBE et une sélection de livres sur le thème de la danse a été proposée par la bibliothèque.

INAUGURATIONS

Inauguration de la place Lydia-von-Auw

Le 22 septembre, la Ville de Morges a inauguré la place Lydia-von-Auw, dans le quartier de l'Églantine, en hommage à la première femme pasteur Vaudoise et Morgienne de naissance. La Ville saisit ainsi l'occasion de valoriser les femmes dans l'espace public.

Inauguration de la rue du Sablon

La Ville de Morges a fêté, le 30 septembre, l'inauguration de la rue du Sablon. L'école de cirque Coquino a déambulé dans le quartier et plusieurs activités culturelles ont été proposées: lecture de contes organisée par la bibliothèque, exposition photographique d'une galerie d'art morgienne, réalisation de fresque à la craie sur le sol par deux artistes morgiennes. Aussi, une œuvre d'art à la forme d'un bateau, réalisée avec des livres recyclés, s'est installée pour la journée sur une placette de la rue Centrale. Pour clôturer, le film documentaire sur la construction du quartier des Halles *À ciel ouvert*, soutenu par la Ville, a été projeté au cinéma Odéon.



PROJETS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE CULTURELLE

Divers projets ont été réalisés en lien avec les axes de la politique culturelle communale.

Animer la ville et favoriser la création :

- lors des festivités pour le 65^e anniversaire du jumelage entre Morges et Vertou, l'Office de la culture a participé activement en proposant diverses activités autour de la danse et du nouvel orgue avec un concert d'*Epic Music* par Tale of Fantasy. Une création de danse d'une compagnie professionnelle lausannoise a été réalisée spécialement, à l'occasion des 65 ans du jumelage. Ce spectacle a inclus de jeunes danseuses vertaviennes qui ont partagé la scène avec des danseuses professionnelles.

Former les jeunes à la culture :

- les élèves de Morges Est ont découvert les musées, lors de la 2^e édition de la journée culturelle des écoles qui s'est clôturée par une partie officielle en présence d'un Conseiller d'État.

Favoriser l'accès à la culture :

- dans le cadre du *Livre sur les quais*, un projet ayant comme objectif de favoriser l'accès des livres aux personnes en situation de handicap a été mis en place avec le Canton, l'Office de la culture et l'Office de la cohésion sociale. Une sensibilisation auprès du personnel d'accueil a été réalisée, des pictogrammes ont été renforcés sur la signalétique et des boucles magnétiques installées avec l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH).

Mettre en valeur le patrimoine :

- création d'une plaque sur Lydia von Auw;
- présentation des métiers d'artisans par l'Association Vaudoise des Métiers d'Art, durant l'événement *À voir un soir à Morges*, à l'Espace 81.

Valoriser le livre et la lecture :

- organisation d'un rallye littérature jeunesse par le Livre sur les quais permettant de découvrir les autrices et auteurs à travers des questions.

BIBLIOTHÈQUE

Organisation

Cette année, l'organisation de la bibliothèque a été marquée par l'abandon des restrictions des quotas de prêt selon le support. Ainsi, les lectrices et lecteurs ont pu, dès le 9 janvier, emprunter jusqu'à douze documents, quel que soit le support, contre un maximum de six livres, trois CDs et trois DVD, jusqu'ici.

Statistiques

Ainsi, 2'709 usagères et usagers ont emprunté des documents cette année (2'642 en 2022, + 2.5%), dont 56% de jeunes, 2% d'étudiant-es et 42% d'adultes. Parmi ces lectrices et lecteurs, 47% sont domiciliés à Morges, 50% dans d'autres communes du district et 3% viennent de l'extérieur du district. Cette année, 110'958 documents ont été empruntés (99'029 en 2022), soit une augmentation de 12%. En outre, 229 personnes sont inscrites à notre service de prêt de livres numériques. Elles ont emprunté 1'118 documents (210 /1'035 en 2022).

Le tableau ci-dessous détaille les statistiques des acquisitions et prêts.

Acquisitions	2022	2023	Prêts	2022	2023
Section adultes	1'260	1'328	Section adultes	28'191	31'328
Romans	50%	41%	Romans	49%	45%
Documentaires	20%	17%	Documentaires	19%	18%
Bandes dessinées	8%	18%	Bandes dessinées	19%	21%
Son et vidéo	22%	24%	Son et vidéo	13%	16%
Section jeunesse	1'418	1'260	Section jeunesse	70'838	79'630
Albums pour petit-es	35%	34%	Albums pour petit-es	37%	38%
Romans jeunes	12%	16%	Romans jeunes	8%	9%
Romans ados	7%	6%	Romans ados	3%	3%
Documentaires	15%	12%	Documentaires	14%	14%
Bandes dessinées	24%	23%	Bandes dessinées	29%	29%
Son et vidéo	7%	9%	Son et vidéo	9%	7%
Total	2'678	2'588	Total	99'029	110'958



© Ville de Morges

Animations

Des animations variées ont été proposées tout au long de l'année, dont notamment: 58 accueils de garderies et de classes (94 en 2022), un atelier de bricolage, 17 animations *Né pour lire* (idem en 2022), un spectacle d'improvisation et une conférence. Cette année, la traditionnelle animation en plein air *Esti' Livres* a changé de forme. Plutôt que de rester fixée à la piscine, elle est devenue itinérante proposant des espaces de lecture à divers endroits de la ville, comme le Parc de l'Indépendance ou derrière la place de jeu du temple, durant les deux premières semaines de juillet. Pour la première fois, la bibliothèque a participé à la manifestation *À voir un soir à Morges* et une exposition invitant à repenser le livre comme objet d'art a été proposée aux visiteuses et visiteurs.

THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

De janvier à décembre, le théâtre a présenté 55 spectacles, ce qui correspond à 57 représentations (en 2022: 49 spectacles et 58 représentations). Deux représentations de danse ayant été annulées en raison d'une blessure d'un des artistes seront reprogrammées en 2024. En termes de spectateur·rices, cela représente environ 36'500 personnes (33'000 en 2022). À noter que 1'298 personnes ont acheté un abonnement classique lors de l'ouverture de la billetterie pour la saison 2023-2024 (1'275 en 2022). Quant aux abonnements spéciaux, ils ont été vendus comme suit: 69 abonnements *Découverte* (64 en 2022), 37 *Jeune public* (45 en 2022), 24 *Champagne* (32 en 2022) et 10 *Spécial Danse* (13 en 2022).

Les offres

Différentes offres ont été proposées aux jeunes pour les attirer au théâtre. Ainsi, 242 *PassCulture* (162 en 2022, 26 en 2021), donnant accès à des places à gratuite (de janvier à juillet) ou à CHF 5.00 depuis la rentrée scolaire, ont été

distribués aux jeunes en formation dans le canton. Les places à CHF 18.00, proposées aux personnes de moins de 18 ans, représentent 1'234 billets (897 en 2022) et le nombre de places pour les étudiant·es de moins de 30 ans bénéficiant d'un tarif à CHF 25.00 se monte à 751 billets (663 en 2022). Le partenariat avec l'Association vaudoise de danse contemporaine (AVDC) a été reconduit. Il permet aux membres d'acquérir deux billets à CHF 18.00 sur tous les spectacles de danse; 14 billets ont été achetés par ce canal. À noter que pendant l'année, 192 bons cadeaux de différentes valeurs ont été achetés pour un montant total de CHF 19'964.00 (181 bons en 2022 pour un montant de 18'573.00).

La vente de packs pour les Fêtes de fin d'année a également été renouvelée. Cette année, ils ont été inspirés par les quatre coins du théâtre: *Scène*, *Loges Backstage* et une édition spécialement pensée pour la famille (chaque coffret renfermant trois représentations). Treize packs ont été vendus (49 en 2022, 89 en 2021), représentant ainsi 84 billets (276 en 2022, 830 en 2021). Le pack le plus vendu a été le pack *Scène* (6x). Une offre spéciale pour Noël a été proposée sous la forme d'un bon cadeau d'une valeur de CHF 150.00 et de deux coupes de champagne (17 bons ont été achetés, 24 en 2022).



© Vincent Guignet

TDB



© Sébastien Bovy

Situation post COVID-19

Pour rappel, le théâtre avait pour habitude d'avoir un taux de remplissage de plus de 90% avant le COVID-19 et en 2022, le taux était descendu à 80%. Bonne nouvelle puisque cette année, il remonte à 85%. La tendance du public à acheter ses billets à la dernière minute reste néanmoins la même, même si elle semble légèrement changer. Pour cette raison, un soin particulier est apporté à la communication proche des dates de spectacles, notamment via les supports numériques.

Tout comme l'an dernier, le public attend un restaurant sur le site de Beausobre. Aussi, depuis la rentrée, le stationnement est devenu payant sur le site de Beausobre 6 jours sur 7, jusqu'à 22h. Le public a dû s'adapter en conséquence.

Spectacles suisses

Grâce au soutien financier du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud, le théâtre a pu accueillir les artistes et spectacles suisses suivants: Amélie Mélo, Cuche et Barbezat, Boucle d'or, Runa, Laurent Deshusses, The Two, Joseph Gorgoni, Les femmes (trop) savantes, Gaëtan, Stephan Eicher, Roman Nowka's Hot 3 & Stephan Eicher et Marie-Thérèse Porchet.

Par ailleurs, en novembre, le théâtre a accueilli l'enregistrement en direct de l'émission *52 minutes* avec Vincent Kucholl et Vincent Veillon.

SPONSORS ET COMMUNICATION

Le Théâtre de Beausobre a pu compter sur le soutien financier de ses partenaires et des membres du Club du Théâtre. De nombreuses soirées événements ont été organisées dans le salon VIP du théâtre et au CUBE ainsi que des visites guidées des coulisses, très appréciées par certains partenaires.

Pour la première fois une collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève a été mise sur pied pour organiser un pré-concert talk autour de Mani Matter, avant le concert de Stephan Eicher et Roman Nowka's Hot 3. Du côté

de la promotion des spectacles et du théâtre, la communication numérique a été intensifiée et développée notamment via des *stories* et des *reels* réguliers sur les réseaux sociaux et par le biais d'annonces, sur les applications mobiles de divers quotidiens. Pour toucher de nouveaux publics, des collaborations avec des influenceuses ont été étudiées et mises en place.

AFFICHAGE CULTUREL SGA

Les recettes de la gestion des panneaux culturels SGA en ville se sont montées à CHF 7'500.00 (8'625.00 en 2022).

LOCATION DES SALLES

Comme l'année précédente, le CUBE a accueilli de nombreux événements en 2023, tels que des festivals (*Morges-sous-Rire*, *Diabolo*, *La Salamandre*, *Arcana*, etc.), des salons (*Salon des Thérapies Naturelles*, etc.), des forums, symposiums, assemblées générales, concerts, mariages, anniversaires, lotos, séances du Conseil Communal et autres réceptions ou occasions. Les demandes de location sont nombreuses et variées. Cette année, le chiffre d'affaires des locations du CUBE s'élève à CHF 145'000.00 (CHF 83'000.00 en 2022).

Le Théâtre de Beausobre avec son hall et son bar peuvent également se louer hors programme culturel pour des entreprises qui cherchent un endroit avec une plus grande capacité (jusqu'à 850 personnes). Des écoles de danse y organisent leurs spectacles et les écoles de Morges leurs promotions, chantées et soirées d'information pour les parents, etc. Sur l'année, le Théâtre de Beausobre a été réservé, hors saison théâtrale, pour un total de 34 événements et pour un chiffre d'affaires de CHF 130'000.00 (CHF 35'000.00 pour 37 événements, en 2022).



FESTIVAL MORGES-SOUS-RIRE

C'est sous des températures estivales que s'est déroulé la 35^e édition du festival d'humour morgien. Avec un taux moyen de remplissage de 90% et 12'000 personnes, cette édition a fait le plein et tenu ses promesses. Du 11 au 17 juin, elle a rassemblé une quarantaine d'humoristes suisses et internationaux pour vingt-trois représentations réparties sur huit soirées, dans les deux salles du festival (théâtre et CUBE). Le public a pleinement profité des nouveaux espaces extérieurs proposant à la fois des concerts sur la scène Open Air, des bars et des foodtrucks, dans une ambiance conviviale et festive. Plaisirs salés ou sucrés, boissons fraîches et shopping artisanal, les stands n'ont pas désempli.

Concours Scène ouverte

La grande finale du concours *Scène Ouverte* a été remportée par l'humoriste genevois Neal Maxwell. Il défendra l'humour suisse dans les festivals partenaires en 2024.

DIABOLO FESTIVAL POUR LES ENFANTS

En juin, la 11^e édition du festival destiné aux enfants de 2 à 10 ans a réuni plus de 8'500 festivalières et festivaliers (7'000 en 2022). Un succès magnifique qui avoisine les chiffres d'avant pandémie.

OFFICE DE LA DURABILITÉ

L'Office de la durabilité s'est engagé sur plusieurs fronts et a poursuivi la promotion du développement durable auprès de ses publics cibles. Une amélioration des compétences au sein de l'office résulte de l'intégration courant 2023, d'un collaborateur ingénieur en énergie à plein temps, pour appuyer la coordination avec la société civile en matière de transition énergétique. Son arrivée a dégagé des ressources pour développer le soutien en matière d'écologie pour les écoles; elles sont dorénavant formellement intégrées comme public cible de l'Office de la durabilité. En parallèle, les démarches nécessaires au choix de partenaires pour l'élaboration du Plan Climat ont été réalisées de manière à assurer un démarrage du projet en janvier 2024. Les ressources à disposition du fonds d'encouragement ont été sollicitées avec succès par la société civile, témoignant de l'engagement de la société morgienne, ainsi que de la pertinence des subsides mis à disposition par la Municipalité.

Engagement d'un chargé de projet pour la transition énergétique

De manière à améliorer les compétences de l'office en matière de conseil en énergie, un ingénieur en énergie et techniques environnementales a rejoint l'équipe de l'Office de la durabilité. En tant que chargé de projet en transition énergétique, il a la responsabilité de traiter les demandes de subventions concernant l'assainissement immobilier et

le développement des énergies renouvelables ainsi que de fournir des conseils expérimentés aux administrés, dans le but de les aider à prendre des décisions éclairées en matière de transition énergétique, notamment en ce qui concerne leurs biens immobiliers. De plus, il reprend le pilotage de programmes d'encouragement en matière de politique énergétique comme *Morges Réno* et *Group-it Photovoltaïque*, tout en faisant le nécessaire pour assurer un monitoring énergétique ambitieux.

Plan Climat

Suite à la décision du Conseil communal de février 2023 d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.00 pour l'élaboration du Plan climat de la Ville de Morges, l'Office de la durabilité a réalisé un appel d'offres sur invitation. Dans le respect de la loi sur les marchés publics, et courant août, un cahier des charges pour un-e coordinateur-ice pour l'élaboration du Plan climat (incluant des recommandations pour la mise en œuvre d'un dispositif participatif ambitieux) a été transmis à quatre bureaux. Après évaluation des quatre offres, un jury composé de représentants politiques et techniques de l'administration a accordé, courant novembre, le mandat pour l'élaboration du Plan climat. Sa durée sera d'une année et demie et démarrera en début d'année prochaine. Le bureau désigné délègue une de ses collaboratrices à 50% pour la réalisation du Plan climat, parmi d'autres ressources.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2035 (SE2035) ET PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

La mise en œuvre de la SE2035 s'est poursuivie, par le biais des actions principales suivantes :

- **assainissement énergétique** : en ce qui concerne le programme *Morges Réno*, la Municipalité s'est engagée à réitérer son partenariat avec Romande Énergie, dans le but de poursuivre le soutien aux grands immeubles de logements collectifs dans leur transition énergétique, mais pas uniquement. En effet, cette nouvelle étape permettra d'intégrer des immeubles non pris en compte dans la première phase du programme *Morges Réno*. Sous la forme d'un guichet unique, le programme *Morges Réno* accordera à différentes typologies de bâtiments des soutiens administratifs et de coordination en vue de faciliter les étapes de d'obtention d'autorisation et de réalisation ;
- **développement de réseaux thermiques** : la nouvelle société Morges Énergies SA, issue d'un partenariat 51% / 49% entre la Ville de Morges et Romande Énergie, a pour objectif de réaliser des réseaux thermiques, avec une première livraison d'énergie renouvelable sur territoire morgien dès 2026 ;
- **développement de l'énergie solaire photovoltaïque** : au total, l'office estime que plus de 1'440 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés en 2023 pour une puissance de 335 kWc, portant la capacité totale de la ville à 3'817 kWc. Une telle puissance peut assurer la consom-

mation annuelle de 950 villas individuelles de quatre personnes. Par ailleurs, la Ville de Morges a participé au projet *Group-it* en partenariat avec Région Morges pour stimuler le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire communal. Ce programme coordonne des appels d'offres pour les propriétaires sur la base d'études de potentiel énergétique. Son impact notable s'est concrétisé avec la participation de 35 villas et 10 PPE, ouvrant la perspective de 45 nouvelles installations photovoltaïques, marquant ainsi une avancée significative vers l'objectif de transition énergétique de la ville ;

- **changement de chaudières** : cette année, un total de 24 mises à l'enquête ont été effectuées pour l'élimination de chaudières à mazout et à gaz en faveur d'une pompe à chaleur. En parallèle, la Ville de Morges participe activement au projet pilote *Group-it Rénovation* initié en automne. Ce programme vise à substituer les chaudières à mazout, à gaz, ainsi que les systèmes de chauffage électrique par des pompes à chaleur en coordonnant des appels d'offres pour les propriétaires ;
- **injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel de la Ville** : cette année, la proportion de biogaz dans le réseau de gaz a été augmentée de 0.7% pour atteindre un taux de 7.1%.

Développement du monitoring énergétique, amélioration du tableau de bord et implémentation de nouveaux indicateurs

La mesure des objectifs de la *Stratégie énergétique 2035* s'est poursuivie par la création d'un nouvel indicateur disponible sur le tableau de bord en ligne www.morges.ch/indicateurs, ainsi que la mise à jour des données. Le nouvel indicateur concerne la rénovation énergétique du parc bâti. L'amélioration de la lisibilité du tableau ainsi que celle de la qualité des données se fait de manière constante et sera poursuivie en 2024.

Économie d'énergie au sein de l'administration

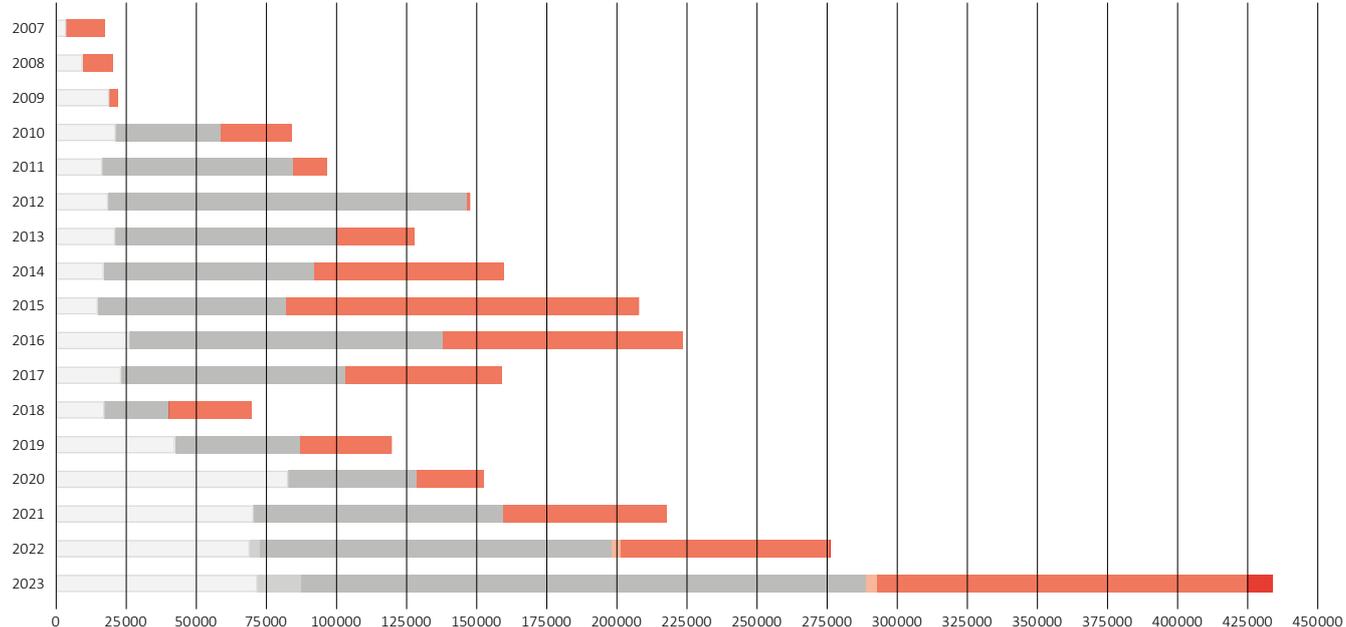
Les actions de coordination des services de l'administration ont été poursuivies pour assurer que l'énergie soit utilisée de la manière la plus rationnelle possible. Des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès du personnel communal, et se poursuivront dans les années à venir.

Fonds d'encouragement pour l'énergie et développement durable

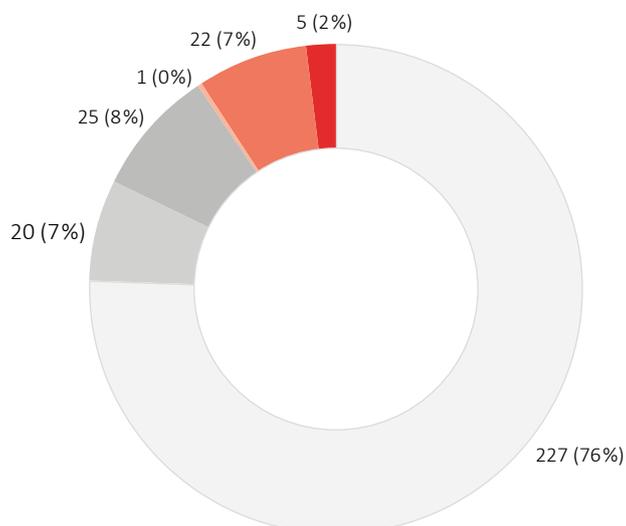
Le Fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable, alimenté annuellement par une taxe sur l'électricité et l'indemnité sur l'usage du sol, soutient les initiatives de la société civile pour promouvoir la transition écologique. Ce financement contribue à subventionner des projets variés, tels que la transition vers les énergies renouvelables (remplacement de chauffage, installation de panneaux solaires, etc.), la rénovation des bâtiments pour accroître l'efficacité énergétique, la protection et amélioration de la biodiversité, ainsi que tout projet citoyen générant un impact positif sur la durabilité du territoire.

Évolution du fonds d'encouragement entre 2007 et 2023

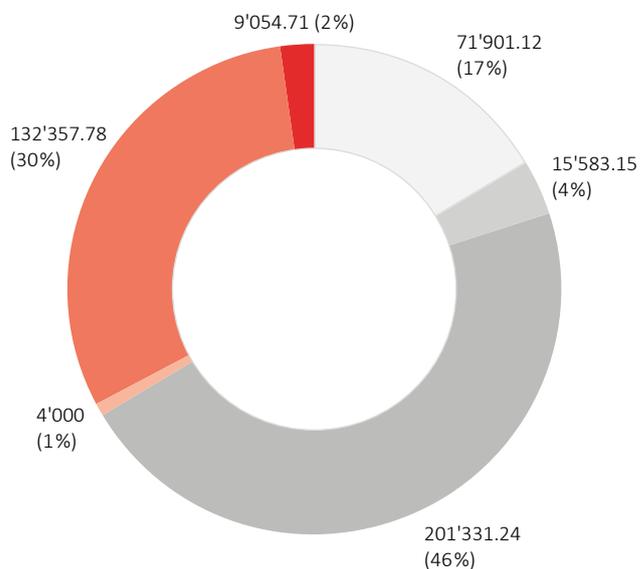
1 – Résultats du fonds d'encouragement (CHF) par type de subvention de 2007 à 2023



2 – Nombre de demandes par type de subvention sur l'année 2023 (en %)



3 – Distribution par coût de subvention sur l'année 2023 (en %)



- Mobilité durable** (vélo, petite mobilité électrique, cabas à roulette, Mobility Car Sharing, PubliBike, carvelo, borne de recharge)
- Optimisation énergétique** (formation, plaques à induction, électroménager, éclairage, visite-conseil)
- Rénovation immobilière** (assainissement partiel, CECB+, construction, rénovation)
- Gestion des ressources** (certification durabilité, formation durabilité, toilettes sèches, projet de développement durable, Récupération eau de pluie)
- Énergie renouvelable** (photovoltaïque, PAC, solaire thermique, CAD)
- Sauvegarde de la biodiversité** (plantes invasives, haies vives, projet biodiversité, visite-conseil biodiversité)

Cette année, la Municipalité a accordé 300 subventions, représentant un montant total de CHF 434'228.00, soit une augmentation significative de 57% par rapport à 2022 (CHF 276'533.09). Comme le met en évidence le graphique ci-contre (graphique 1), la demande pour les subventions connaît une croissance constante depuis 2018. Cette année, les montants les plus importants ont été dirigés vers des projets de rénovation immobilière (graphique 2), tandis que les subventions les plus fréquemment sollicitées concernent la mobilité durable (graphique 3).

Il est important de souligner que le Fonds d'encouragement joue un rôle central dans la réalisation des objectifs de la *Stratégie énergétique 2035* du territoire. En effet, son succès dépend en grande partie des actions réalisées par les citoyen·nes, qui peuvent ainsi bénéficier du soutien des subventions communales.

DIALOGUE ET SENSIBILISATION

Guide des manifestations durables

Communiqué en début d'année, le guide pour les manifestations durables vise à réduire les nuisances environnementales et à améliorer l'efficacité écologique des manifestations. Appliqué à la lettre par certaines manifestations, et en partie par d'autres, ce guide a permis de développer le dialogue entre l'Office de la durabilité et les organisateur·rices de manifestations. Par ce biais, l'office améliore ses connaissances de terrain sur la durabilité dans le secteur des manifestations, notamment en vue de mettre en place une réglementation sur la gestion des déchets pour ce secteur.

Semaine de l'environnement

Du 6 au 11 mai, la troisième édition de la *Semaine de l'environnement* a attiré 140 participant·es sur inscription qui ont eu l'opportunité de se projeter dans un futur façonné par les défis du changement climatique. Au cœur de cette expérience captivante, le jeu d'évasion *Rescue* les a invité·es à imaginer des gestes pour prévenir les impacts néfastes. De la découverte de la biodiversité des rivières à l'exploration des pratiques zéro-déchet, en passant par la mise en lumière de l'histoire et des bienfaits des arbres morgiens, chaque activité a contribué à sensibiliser et à inspirer des actions en faveur de l'environnement.

Sauvageons à Morges

Près de 50 personnes ont pris part à la troisième édition de *Sauvageons en ville*, une initiative soutenue par l'Université de Lausanne, le Canton de Vaud, le Muséum cantonal des sciences naturelles, la Ville de Lausanne et la Ville de Morges. Au cours de quatre rencontres en plein air, les participant·es ont eu l'opportunité d'évaluer les effets des îlots de chaleur et de concevoir des solutions, d'apprendre à cohabiter avec les insectes dits «indésirables», de découvrir les défis et les impacts positifs de la viticulture biologique, ainsi que de comparer l'empreinte écologique de différents types de plantations en milieu urbain.



© Ville de Morges



© Margot Steiner

Activités didactiques proposées aux écoles

L'Office de la durabilité a poursuivi et développé son soutien aux écoles à travers différents projets didactiques en lien avec la durabilité :

- **Coup d'pousse** : depuis 2017, l'Office de la durabilité accompagne les écoles dans la réalisation de jardins potagers didactiques. Cette démarche permet de sensibiliser les élèves aux cycles naturels, les saisons, le jardinage biologique et l'alimentation durable. Actuellement, 9 établissements de Morges Est et Morges Ouest participent au projet ;
- **Eco-schools** : depuis 2019, l'établissement primaire Morges Est participe au programme international *Eco schools*, axé sur l'éducation au développement durable et reconnu par l'UNESCO et les Nations Unies. Grâce au soutien financier de l'Office de la durabilité et à l'accompagnement de l'association *J'aime ma planète*, les collègues ont focalisé leurs efforts sur le thème de l'alimentation durable. À la fin de l'année scolaire 2022-2023, six des huit collèges de l'établissement primaire Morges Est ont obtenu la labellisation *Eco-schools* ;
- **perturbateurs endocriniens** : en partenariat avec le Service de l'enfance, l'Office de la durabilité a dispensé

une formation au personnel des sites d'accueil pré et parascolaires. L'objectif de cette initiative était de les orienter dans leur démarche visant à réduire la présence des perturbateurs endocriniens, lesquels peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé des enfants en particulier ;

- **Festival du film vert** : dans le cadre du *Festival du film vert*, l'Office de la durabilité a offert deux projections du film intitulé *Un monde sous vide*, qui aborde la problématique du plastique, à l'établissement secondaire de Beausobre.

Associations locales

L'Office de la durabilité poursuit son soutien pour les associations locales œuvrant dans le domaine de la durabilité, parmi lesquelles figurent le *Repair Café Morges* et l'Association Ecojardins.

Vaisselle réutilisable

La Ville met à disposition des organisateur·rices de manifestations sur le territoire morgien et de la population de la vaisselle réutilisable, dont seuls les coûts de transport, de lavage et de pertes sont à charge de la ou du demandeur. Cette année, environ 70'000 pièces (gobelets, assiettes, couverts) ont été mises à disposition des manifestations morgiennes.

BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES



MESSAGE DE LA MUNICIPALE MME LAETITIA MORANDI

L'année 2023 a été de mon point de vue marquée par la concrétisation des premières réalisations depuis le début de la législature. Les travaux d'assainissement en cours à la Piscine du Parc, le remplacement des éclairages sportifs des terrains du Parc des Sports et de la Patinoire ou encore l'achat et l'installation d'un nouveau Pumptrack, de nombreux projets élaborés et soumis au Conseil communal dans cette première partie de législature ont pris vie courant 2023.

Cette année fut une fois de plus riche en nouvelles expériences et rythmée par les nombreux projets et réalisations de la Direction. En parallèle des tâches quotidiennes liées à l'exploitation et l'entretien du patrimoine immobilier ainsi qu'à la conduite de la politique sportive de la Ville, cette année aura été marquée par le dépôt de cinq préavis au Conseil communal, dont la demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, premier volet du plan directeur des bâtiments, document stratégique fixant les jalons de l'assainissement du patrimoine bâti communal d'ici à 2035 pour lequel la Direction a effectué ces dernières années un travail conséquent. Durant toute l'année, les équipes des Offices des sports, des bâtiments et de la conciergerie ont été particulièrement sollicitées. Qu'elles en soient ici officiellement et chaleureusement remerciées.

Du côté des infrastructures sportives, la Piscine du Parc a connu sa première phase de travaux d'assainissement courant 2023. Les bassins disposent désormais de bâches thermiques. Les panneaux solaires et les pompes à chaleur sont en cours d'installation depuis la fermeture en septembre. Ces améliorations permettront de garantir une température de l'eau agréable, le tout à partir d'énergies renouvelables. De plus, les travaux nécessaires à la construction de nouveaux jeux d'eau pour petits et grands débiteront au printemps 2024.

Les éclairages du Parc des Sports et de la Patinoire ont également été remplacés courant 2023, permettant d'importantes économies d'énergie tout en offrant des conditions améliorées pour les pratiques sportives. Au Parc des Sports toujours, un nouveau pumptrack, propriété de la Ville, a été installé cet été trouvant rapidement son public.

En parallèle, la Municipalité a souhaité élargir l'offre de restauration à disposition des utilisatrices et utilisateurs des infrastructures sportives. La Piscine du Parc a ainsi bénéficié d'un concept de restauration modernisé, la Piscote, tandis que la buvette, dite « local chauffé », propose désormais une nouvelle offre de boissons et petite restauration aux utilisateurs et utilisatrices de la Patinoire.

L'année 2023 a également vu aboutir la phase de diagnostic de la révision de la politique sportive. Cette étape importante sera suivie prochainement de la phase d'élaboration du nouveau plan directeur des sports de la Ville de Morges. La Municipalité a d'ores et déjà pu s'appuyer sur les résultats du sondage adressé à la population et aux clubs pour développer une stratégie qui prévoit l'assainissement de la Patinoire des Eaux-Minérales, la poursuite des travaux d'amélioration de la Piscine du Parc et la réalisation à moyen terme d'une piscine publique couverte sur le futur site scolaire de Prairie-Nord, en remplacement du Collège du Petit-Dézaley.

Après une année 2023 riche de belles expériences, de nombreux projets enthousiasmants attendent la Direction Bâtiments, sports et domaines pour 2024, dont notamment l'accueil de la dernière étape du Tour de Romandie Féminin le 8 septembre prochain.

Je me réjouis de poursuivre mon engagement aux côtés des collaboratrices et collaborateurs de notre administration dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la Municipalité.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

OFFICE DES BÂTIMENTS

- Gestion multidimensionnelle et technique du patrimoine immobilier communal;
- gestion proactive de la transition énergétique des bâtiments;
- planification et suivi des travaux d'assainissement et de rénovation;
- implémentation d'un système intégré de gestion technique des bâtiments (GTB);
- supervision des contrats de maintenance des installations de sécurité;
- gestion des appartements et locaux commerciaux;
- coordination des urgences et dépannages techniques;
- rôle central dans l'évaluation, l'organisation et le suivi des projets de rénovation;
- surveillance des chantiers;
- préparation et analyse des soumissions;
- gestion des consommations énergétiques;
- participation aux assemblées des PPE;
- gestion des exercices d'évacuation et proposition de mesures d'amélioration.

OFFICE DE LA CONCIERGERIE

- Nettoyage, maintenance et entretien des bâtiments communaux pour assurer leur bon fonctionnement;
- collecte, traitement et coordination des demandes logistiques;
- gestion des fournitures et du matériel nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments;
- prévention des risques;
- surveillance régulière des bâtiments, respect des normes de sécurité.

ADMINISTRATION

- Support continu aux offices;
- suivi des affaires courantes et travaux administratifs essentiels à la direction;
- planification des salles de gymnastique;
- location des salles communales;
- gestion des baux non commerciaux et conventions;
- relation avec les locataires et utilisateur·rices des infrastructures communales.

OFFICE DES SPORTS

- Mise en œuvre de la politique sportive;
- gestion des subventions sportives;
- développement de l'offre sportive;
- gestion et exploitation des infrastructures sportives (Piscine du Parc, Patinoire des Eaux-Minérales, Parc des Sports);
- mise en œuvre des projets et événements sportifs de la Ville;
- coordination des manifestations et offres sportives organisées sur le territoire morgien;
- promotion de la santé par l'activité physique;
- liens avec les clubs sportifs locaux;
- relations intercommunales en lien avec le sport et ses activités.

DOMAINES

- Gestion des alpages et forêts communales;
- maintenance et préservation des espaces naturels;
- protection de la biodiversité et de la qualité des espaces verts;
- promotion de l'équilibre écologique.

L'FFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Administration	3.20	4	1		
Office de la conciergerie	27.33	34	1		
Office des bâtiments	9.70	10			
Office des sports	2.60	3			8
Total	42.83	51	2		8

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

La mise en œuvre de la stratégie de sécurité dans les salles de sport de Beausobre est un processus complexe. Bien que la finalité soit claire, assurer la sécurité tout en réduisant au minimum les désagréments lors des différents événements, les défis inhérents à l'élaboration et à l'application de ces mesures organisationnelles ne sont pas à sous-estimer. La collaboration avec des expert-es en sécurité est cruciale pour définir des solutions qui sont à la fois efficaces et adaptées aux spécificités de chaque événement et installation. Ce travail minutieux nécessite une approche réfléchie et une planification détaillée, soulignant l'importance de l'engagement de la Ville de Morges envers la sécurité.

Ce travail a demandé l'étude de plusieurs scénarios techniques et organisationnels, en fonction du type de manifestations, qui devront être validés pour permettre l'élaboration d'une convention qui liera les organisateur-rices de manifestations à la Ville. Cette convention, élaborée en étroite collaboration avec un Responsable Assurance Qualité (RAQ), sera une aide précieuse destinée à mettre en lumière les éléments qui devront faire l'objet de point d'attention dans les différentes organisations.

EXERCICES D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Dans le cadre de l'engagement continu de l'office pour la sécurité et le bien-être au sein des bâtiments communaux, la collaboration avec la responsable de la sécurité et de la santé au travail de la Ville joue un rôle central en assurant une supervision et une coordination efficaces des mesures de sécurité.

Concernant la question de la poursuite du suivi de ces exercices par l'office, pour les collaborateur-rices, il est essentiel de réévaluer périodiquement l'approche choisie pour s'assurer qu'elle reste alignée avec les objectifs de sécurité et de santé au travail. Cette réévaluation pourrait

impliquer une analyse des procédures actuelles, l'identification de potentielles améliorations et l'ajustement des stratégies en fonction des besoins et des retours d'expérience.

Entités	Dates
CVE Gracieuse	13 juin 2023
CVE Sylvana	15 juin 2023
CVE Beausobre	15 juin 2023
Restaurant scolaire Beausobre	8 mai 2023
Restaurant scolaire Patinoire	3 mai 2023
Restaurant scolaire Jardins	Restaurant scolaire déplacé au Bluard
Restaurant scolaire Bluard	12 septembre 2023
Hôtel de Ville	13 septembre 2023
Riond-Bosson 14	27 novembre 2023
Saint-Louis 2	13 septembre 2023
Centre Culturel- Bibliothèque	13 septembre 2023
Riond-Bosson 9	7 novembre 2023
Riond-Bosson 3	25 septembre 2023
UAPE et Restaurant scolaire Jacques-Dubochet	23 mai 2023
Beausobre Théâtre	En attente de réalisation (suivi par la direction du théâtre)

Dans le cadre de la réaffectation du Pavillon du Parc des Sports, une collaboration fructueuse a été établie avec le comité du Théâtre des Trois P'tits Tours. Cette synergie a permis l'élaboration d'un concept d'évacuation, visant à renforcer la sécurité des occupant-es. Ce partenariat

souligne l'engagement commun en faveur de la protection et du bien-être des spectateur·rices et artistes.

Les exercices d'évacuation réalisés dans les bâtiments communaux cette année se sont avérés concluants, révélant quelques lacunes mineures, sur le plan comportemental ou technique qui sont destinées à être comblées. Les rapports détaillés issus de ces exercices sont transmis aux responsables de la sécurité par domaine qui sont alors chargé·es de prendre les mesures organisationnelles nécessaires pour rectifier les problèmes constatés.

Une attention particulière est accordée aux lacunes significatives. Lorsque qu'elles sont identifiées, les installations des bâtiments sont rigoureusement évaluées et les coûts des modifications potentielles sont chiffrés, permettant de planifier et de réaliser les ajustements nécessaires pour garantir la sécurité et l'efficacité des mesures d'évacuation. Cette démarche proactive souligne l'engagement de la Ville envers la sécurité des utilisatrices et utilisateurs des bâtiments et sa volonté d'adapter en permanence les infrastructures communales pour répondre aux standards de sécurité.

SÉCURITÉ ET SANTÉ DES OCCUPANT·ES DES BÂTIMENTS

Cette année trois nouveaux défibrillateurs ont été installés. Ces appareils sont des outils vitaux en cas d'urgence cardiaque.

Les emplacements choisis pour ces nouvelles installations sont stratégiques :

- Maison des associations – Ancien Collège des Jardins;
- Théâtre de Beausobre;
- temple.

Chacun de ces sites accueille un grand nombre de citoyen·nes et de visiteur·ses tout au long de l'année, rendant ainsi ces équipements particulièrement précieux. Avec ces ajouts, le parc de défibrillateurs communaux s'enrichit, marquant un pas supplémentaire vers une ville toujours plus sûre et préparée aux situations d'urgence.

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2023

OFFICE DES BÂTIMENTS

L'Office des bâtiments est en charge de la gestion du patrimoine communal, valorisé à près de CHF 327.00 millions (valeur ECA 2023 – indice 135). Cette entité est responsable de l'entretien, de la modernisation et du développement durable des infrastructures communales, assurant ainsi leur adaptation aux normes actuelles et futures. Son action stratégique et sa gestion rigoureuse contribuent significativement à la préservation et à l'optimisation de ce patrimoine essentiel aux missions publics, reflétant l'enga-

Voici la liste exhaustive des bâtiments communaux équipés :

- Collège du Petit-Dézaley
- Hôtel de Ville
- Patinoire des Eaux-Minérales
- Piscine du Parc
- Collège de la Gracieuse
- Collège de la Burtignière
- Salle omnisport de Beausobre III
- Collège de Beausobre II
- Saint-Louis 2
- Collège Jacques-Dubochet
- Riond-Bosson 14
- Centre culturel
- Capitainerie
- Pavillon du Parc des Sports
- Restaurant scolaire de Beausobre
- Vestiaires du Parc des Sports
- Beausobre V – CUBE.

Suite à la question soulevée lors du Conseil communal du 6 décembre, l'Office des bâtiments étudie actuellement la faisabilité d'installer des défibrillateurs à disposition de la population 24 h/24 dans divers secteurs stratégiques de la ville. Cette proposition vise à accroître encore la sécurité des citoyen·nes en leur offrant un accès ininterrompu à ces dispositifs de sauvetage vitaux, en particulier pendant les heures durant lesquelles les bâtiments publics sont fermés.

Une étude approfondie est en cours pour évaluer les aspects techniques et financiers de ce projet. Cela inclut l'identification des emplacements les plus appropriés, l'analyse des coûts d'installation et de maintenance. L'objectif est de s'assurer que ces défibrillateurs soient non seulement accessibles en tout temps, mais également fiables et faciles à utiliser par la population, même sans formation préalable.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions de la ville visant à assurer un environnement sécuritaire et bienveillant pour l'entier de sa population.

gement de la Municipalité envers une gestion responsable et visionnaire.

De nouvelles cartographies et diagnostics des bâtiments ont été effectués, voire commandées, selon la méthode Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit (EPIQR) afin de permettre de compléter les données et de les mettre à jour pour les investissements futurs.

L'Office des bâtiments a été impliqué dans les projets suivants :

- transformations de Beausobre IV (commission de construction);
- construction de Beausobre V (commission de construction);
- priorisation des équipements publics (groupe technique);
- coordination hebdomadaire avec tous les secteurs du bâtiment;
- Collège de Chanel (commission de construction);
- Collège de la Gracieuse (commission de construction);
- Task force Énergie;
- transformation du stand de tir des Effoliez;
- construction de nouvelles classes nutritionnelles Beausobre II (commission de construction);
- développement du CAD Morges Énergies SA;
- fonds de rénovation des bâtiments;
- stratégie foncière de la Ville.

PROJET « CAHIER DES CHARGES POUR MANDATAIRES EXTERNES »

Au cours de l'année précédente, le besoin d'un outil efficace pour guider et informer les mandataires externes (architectes, ingénieurs, paysagistes, etc.) impliqués dans les projets de nouvelles constructions s'est fortement fait ressentir. Cette nécessité découlait du constat que la transmission d'informations pertinentes à ces spécialistes était chronophage.

En réponse à cette situation, l'Office des bâtiments, en collaboration étroite avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public, a initié le développement d'un outil d'aide à la décision intitulé « Cahier des Charges pour Mandataires Externes ». Ce projet ambitieux a pour objectif de centraliser toutes les informations nécessaires aux différentes phases des projets de construction, de l'avant-projet à la réalisation effective des travaux.

Le développement de cet outil a été achevé avec succès. Actuellement, le « Cahier des Charges pour Mandataires Externes » est en phase de test au sein du service visant à s'assurer de l'efficacité et la pertinence de l'outil, permettant d'apporter les ajustements nécessaires avant son déploiement définitif.

La mise en place définitive de cet outil est prévue pour l'an prochain. Cet outil offrira aux mandataires externes un accès facile et rapide à un document complet et détaillé. En effet, il représente une avancée significative dans la gestion et la coordination des projets de nouvelles constructions, assurant une meilleure communication et une efficacité accrue dans toutes les étapes des projets.

GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE (GTC)

La Gestion Technique Centralisée (GTC) est essentielle pour la modernisation et l'efficacité de la gestion des bâtiments. L'adoption d'un système de télégestion indépendant du

réseau communal renforce la sécurité et permet une surveillance constante des installations techniques. Cette indépendance accroît la réactivité face aux incidents et optimise le travail du personnel de l'office, réduisant les déplacements inutiles.

Ces améliorations facilitent également la collaboration entre les différents offices, contribuant à une meilleure cohésion et coordination au sein de l'administration. La poursuite de l'optimisation de la GTC est donc cruciale pour l'atteinte des objectifs de modernisation et d'efficacité énergétique.

IMPACTS DE LA TEMPÊTE CINDY

La tempête Cindy qui a frappé la ville le 22 juin, caractérisée par des rafales de vent atteignant 135 kilomètres/heure sur le lac Léman à la station météo de Saint-Prex, a provoqué d'importants dégâts sur les bâtiments communaux et le patrimoine forestier de la Ville.

Dommages aux bâtiments

L'impact sur les infrastructures communales a été significatif, entraînant une charge de travail considérable pour l'Office des bâtiments. Les actions entreprises ont été la prise de mesures d'urgence et sécurisation des bâtiments, les déclarations de sinistres sur divers bâtiments, les demandes d'offres pour les réparations nécessaires, les visites et échanges avec la compagnie d'assurances, le suivi des travaux et l'établissement des décomptes. Les travaux de réfection ont été évalués à plus de CHF 130'000.00, dont une grande partie a été couverte par l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA).

Les dégâts suivants ont été constatés dans plusieurs bâtiments, notamment :

- **Collège du Petit-Dézaley** : décrochement d'une portion de la façade, soulèvement partiel du faux plafond, dommages aux stores, déplacement de conduites de ventilation en toiture;
- **Collège de la Burtignière** : stores endommagés, infiltrations d'eau depuis la façade;
- **Cabanes de pêche du Boiron** : importants dégâts aux charpentes et couvertures de deux cabanes, dommages aux petits couverts (annexes), débardages d'arbres nécessaires;
- **Piscine du Parc des Sports** : importants dégâts à l'étanchéité du restaurant, arbres tombés, dommages aux mâts de drapeaux, haut-parleurs et horloge, infiltrations d'eau;
- **Beausobre IV** : infiltrations d'eau sur un tableau électrique de télégestion;
- **Collège Jacques-Dubochet et Charpentiers Sud** : dommages aux stores et infiltrations d'eau;
- **Temple** : infiltrations d'eau avec des dommages au parquet en bois.

Infiltrations d'eau

Des infiltrations d'eau ont également été relevées dans certains bâtiments: temple, Fossés 14, Ancien Collège

des Jardins et Saint-Louis 2. Heureusement, ces incidents n'ont généré que des dégâts mineurs, gérés en interne par l'Office de la conciergerie, évitant ainsi l'intervention des pompiers du SIS Morget.

Dommages aux arbres

La tempête a également eu un impact sur le patrimoine forestier communal. De nombreux arbres ont été endommagés, nécessitant des travaux de sylviculture pour dégager les chemins d'accès et préserver la sécurité des bâtiments. Ces efforts ont été coordonnés par le garde forestier de la Ville, en collaboration avec l'Office des parcs et promenades. Malheureusement, l'assurance éléments naturels ne couvre pas la perte des arbres.

À ce jour, une grande partie des travaux nécessaires a été achevée, mais quelques interventions restent à effectuer l'an prochain.

TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS DANS LES BÂTIMENTS DIVERS ET PRÉAVIS EN COURS

Différentes actions ont été menées pour l'entretien des bâtiments et le suivi des projets du service, voici les principales :

- **Ancien Collège du Bluard** : Réalisation des travaux d'aménagement intérieur, liés au préavis N° 44/12.22 pour permettre le déménagement du restaurant scolaire des Jardins, durant les vacances scolaires d'été 2023 :
 - mise à l'enquête publique pour la réalisation des travaux du préavis N° 44/12.22;
 - rénovation complète des locaux sanitaires et création d'un WC PMR;
 - aménagement d'une laverie;
 - installation d'un lift d'accès PMR au 1^{er} étage;
 - rafraîchissement général des locaux (sol, murs, plafonds);
 - mise en conformité électrique;
 - pose de garde-corps aux fenêtres;
 - remise aux normes de protection incendies;

- travaux de mise aux normes de protection contre les inondations;
- assainissement des réseaux EU/EC;
- **Hôtel de Ville** :
 - réaménagement des locaux du Service des ressources humaines : améliorations acoustiques, remplacement de l'éclairage, peinture;
- **Piscine du Parc** :
 - divers travaux d'entretien et de mise en conformité (hygiène) du restaurant;
 - installations des couvertures thermiques des bassins (suite des travaux liés au préavis N° 27/9.22- Assainissement énergétique et travaux d'amélioration de la Piscine du Parc);
 - suppression des barrières architecturales du site (préavis N° 27/9.22);
 - création d'un parc vélo (préavis N° 27/9.22);
- **Riond-Bosson 9** :
 - remplacement d'une porte industrielle automatique à l'atelier de peinture;
- **Riond-Bosson 14** :
 - remplacement du brûleur de la chaudière à gaz;
 - installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 86 kilowatt-crête (kWc), composée de 214 panneaux et création d'un regroupement à la consommation propre (RCP) entre les différents propriétaires du bâtiment, suite au préavis N° 36/9.19;
- **Étude pour la pose de panneaux sur les toitures en pente** :
 - le préavis N° 36/9.19 a permis l'installation de 2'039 m² de panneaux solaires sur cinq bâtiments communaux pour une puissance totale de 368.4 kWc (kilowatt-crête). Il s'agit des bâtiments de Beausobre I et III, Riond-Bosson 9 et 14. Au plan des investissements figure le deuxième volet du crédit cadre-rénovation des toitures et pose de panneaux photovoltaïques- partie 2, pour un montant estimé à CHF 2'900'000.00; dans ce contexte, la Municipalité a adjugé une étude sur le potentiel solaire des trente toitures restantes à une entreprise.



Le résultat de cette étude a permis à l'Office des bâtiments de présenter une liste de toitures prioritaires à la Délégation municipale des bâtiments communaux. En septembre, celle-ci a présélectionné, sept bâtiments pour la phase 2 de l'étude.

- **N° 28/9.22 - Démolition du bâtiment Maison Vigneronne à l'avenue Jean-Jacques-Cart 2 :**
 - les travaux de démolition de la Maison Vigneronne ont été effectués; la plantation des arbres sera effectué au printemps 2024;
- **Ancien Collège des Jardins :**
 - installation d'un lift PMR;
 - création d'un WC PMR au rez-de-chaussée;
- **CVE Gracieuse :**
 - abattage d'une cloison et adaptation d'un espace de réunion pour les enseignant-es;
 - remplacement des derniers éclairages non LED;
 - mise en place de panneaux acoustiques dans la zone nurserie;
- **Pavillon du Parc des Sports - mise en conformité Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) :**
 - création voie d'évacuation conforme;
 - installation d'un éclairage de secours;
 - mise en passe gestion des accès au bâtiment;
- **Hangar du sauvetage (hangar à bateaux) :**
Face aux défis posés par les récentes montées des eaux exceptionnelles, l'Office des bâtiments, en collaboration avec la société de sauvetage, a commandé de nouveaux treuils pour faciliter la mise à l'eau des bateaux. Cette mesure vise à renforcer la sécurité et l'efficacité des opérations en période de crue, tout en assurant la continuité des interventions d'urgence. Cependant, les délais inhérents à la commande de ce matériel spécialisé n'ont pas permis la réalisation des travaux dans les délais espérés cette année.
- **Patinoire des Eaux-Minérales :**
 - remplacement de l'éclairage de la zone de glace, suite au préavis N° 17/5.22;
- **Parc des Sports :**
 - remplacement de l'éclairage des terrains B et C, suite au préavis N° 17/5.22;
- **Stand de tir du Boiron :**
Suite à une décision municipale acceptée par les Communes de Morges et Tolochenaz, la cessation des activités de tir au Stand de Boiron est effective depuis le 31 décembre 2019. De janvier 2020 à juillet 2021, le bâtiment a continué d'abriter le matériel des clubs sportifs de tir en attendant les travaux d'adaptation du stand de tir des Effoliez à Echandens. Depuis cette date, les locaux sont inoccupés.
La Municipalité a lancé un appel à projet pour l'exploitation de bâtiment dans l'attente d'un nouveau plan d'affectation pour la zone. L'objectif principal de cette démarche est de permettre l'utilisation d'un bâtiment communal de manière provisoire pour des activités associatives à but non lucratif en adéquation avec le

plan général d'affectation actuellement en vigueur (PGA), soit un site à vocation publique dans le respect de l'aire forestière, de la zone verte et du secteur de rive biologiquement sensible.

Lors de sa séance du 3 avril 2023, la Municipalité a décidé d'attribuer l'exploitation du bâtiment du stand à l'association Liberi. Actuellement, un mandat d'architecte a été donné pour la réalisation d'un dossier d'enquête lié au changement d'affectation du site.

- **Stand de tir des Effoliez, Echandens :**
 - création de WC et de locaux de stockage, suite à la délocalisation des activités de tir du Boiron au Stand au Stand de tir des Effoliez (préavis N° 7/3.20).

TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PRÉAVIS EN COURS

- **Collège de la Burtignière :**
Suite au récent départ à la retraite du concierge de l'établissement, conjuguée aux demandes croissantes émanant de la direction scolaire, une décision a été prise concernant la réaffectation de l'appartement précédemment occupé par le concierge. Cette initiative vise à transformer cet espace en une salle des maîtres fonctionnelle et adaptée. Cette réorientation de l'usage de l'appartement répond à un besoin crucial: libérer une salle de classe supplémentaire pour répondre aux exigences grandissantes en termes d'espaces dédiés à l'enseignement.
Ce réaménagement s'inscrit dans une démarche de valorisation et d'optimisation des espaces disponibles au sein de l'établissement, permettant ainsi une meilleure adaptation aux évolutions des besoins éducatifs. Les travaux effectués sont les suivants:
 - aménagement de l'ancien appartement du concierge en salle des maîtres, salle de documentation, et infirmerie;
 - réaménagement de l'ancienne salle des maîtres et salle de documentation, transformation de celles-ci en deux salles de classes supplémentaires;
 - remplacement de deux fenêtres;
 - remplacement du revêtement de sol d'une salle de classe;
- **Collège du Petit Dézaley :**
 - installation d'une 2^e porte d'entrée coulissante automatique;
 - réfection des peintures, des revêtements de sols et des portes de deux salles de classe;
- **Collège de la Gracieuse :**
 - remplacement du lift pour personnes à mobilité réduite, accès au 1^{er} étage;
- **Beausobre II :**
 - peinture des murs de l'ensemble des couloirs;
 - pose de cimaises (supports à tableaux) dans les couloirs;
 - remplacement d'un faux-plafond et de l'éclairage d'une salle de classe;
 - remplacements et mise en conformités (AEAI) des faces techniques devant les tableaux électriques;

- remplacement de la gestion des accès par un système électronique, dans le cadre des travaux liés au préavis N° 36/12.21.
- **Beausobre III :**
 - remplacement de la gestion des accès par un système électronique, dans le cadre des travaux liés au préavis N° 36/12.21;
 - adaptation des locaux (peintures et mise en conformité) pour accueil de jour UAPE dans le hall/buvette de l'étage;
 - remplacement des éclairages au sous-sol;
- **Maison de Maître de la Gracieuse :**
 - adaptation des locaux (création de WC supplémentaires et mise en conformité) pour accueil de jour UAPE au rez-de-chaussée;
- **N° 12/4.22 - Demande d'un crédit de CHF 1'312'000.00 TTC pour l'équipement de tous les collèges de la Ville de Morges en affichage frontal numérique (ANF) et réseau internet sans fil (WiFi), subventions non déduites :**
 - suite à l'acceptation du crédit, les travaux d'électricité et de la pose du réseau internet sans fil ont été réalisés dans les collèges des Charpentiers, de la Gracieuse, de Pré-Maudry, du Square central, de la Vogéaz, de Beausobre I et du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV). Durant les vacances scolaires d'octobre, les premiers affichages numériques frontaux ont été mis en place.

PRÉAVIS DÉPOSÉS ET ACCEPTÉS EN 2023

Cette année a marqué un jalon important avec l'approbation d'un préavis significatif pour l'assainissement énergétique de 8 bâtiments communaux, fruit de plus de 4 ans de travail comprenant le diagnostic minutieux des 52 bâtiments communaux et l'élaboration d'une stratégie d'investissement alignée avec les engagements environnementaux et de durabilité de la Municipalité. Ce préavis, N° 1/2.23, doté d'un budget de CHF 16'950'000.00, est l'aboutissement d'un travail conséquent. L'établissement d'un plan directeur des bâtiments, soulignant l'engagement de la Municipalité pour la modernisation de son parc immobilier, permet désormais à l'office des bâtiments de se concentrer pleinement sur son objectif: l'entretien et la modernisation des infrastructures communales. Cette démarche garantit une gestion efficace et ciblée des ressources, contribuant à l'amélioration du bilan carbone des bâtiments communaux, tout en garantissant la transformation durable du parc bâti communal.

Le second préavis (N° 2/2.23), avec un financement de CHF 680'000.00, ciblait l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour les alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière. Cette initiative, vitale pour la production du renommé Gruyère d'alpage AOP, manifeste l'engagement de la Municipalité envers le maintien des méthodes agricoles traditionnelles. En plus de préserver la qualité et la sécurité alimentaire des produits, cette mesure renforce le lien entre patrimoine local et développement durable.

OFFICE DE LA CONCIERGERIE

ORGANISATION

L'Office de la conciergerie, réparti en quatre secteurs sur le territoire morgien, gère principalement deux catégories d'immeubles: les bâtiments scolaires et pré/parascolaires, et les bâtiments administratifs, totalisant environ 83'000 m² de surfaces d'entretien. L'entretien de ces 44 bâtiments est assuré par une équipe (surface de nettoyage) de 34 collaboratrices et collaborateurs, présentant une parfaite parité homme-femme, et représentant 27.74 ETP.

N° Bâtiments Secteur Morges-Ouest	SRE (m ²)*
1 BURTIGNIÈRE	4'102
2 CHALET SYLVANA CVE	3'768
3 FRATERNITÉ	97
4 PETIT DEZALEY (Y C. PISCINE)	7'296
5 VOGÉAZ	692
5 Total surface secteur Morges-Ouest	15'955

* Surface de référence énergétique (SRE)

N° Bâtiments Secteur Sports et Loisirs	SRE (m ²)
6 BEAUSOBRE III (SALLE OMNISPORTS)	4'184
7 BEAUSOBRE IV (CAFÉ/CONSERVATOIRE/THÉÂTRE)	10'236
8 BEAUSOBRE V	3'960
3 Total surface secteur Sports et Loisirs	18'380

N° Bâtiments Secteur centre-Ville	SRE (m ²)
9 ANCIEN STAND	254
10 ANCIENNE DOUANE	1'690
11 BÂTIMENT COMMUNAL RIOND-BOSSON	2'310
12 BLUARD	1'124
13 CAPITAINERIE PORT DU PETIT BOIS	114
14 CENTRE CULTUREL – ANCIENNES CASERNES	1'800
15 CHARPENTIERS SUD (ÉCOLE ENFANTINE/SALLE GYM)	1'020
16 COUVALOUP 10	2'104
17 COUVALOUP 12	465
18 DÉPÔTS JARDINIERS	218
19 ÉCOLE JACQUES-DUBOCHET	3'870
20 ÉTABLISSEMENT HORTICOLE ET HABITATION	416

21 FOSSES	373
22 HANGAR SAUVETAGE (PORT DU CHÂTEAU)	183
23 HÔTEL DE VILLE ET BÂTIMENT ADMINISTRATIF	2'911
24 JARDINS	1'224
25 MAISON DE SEIGNEUX	715
26 PORT DU PETIT-BOIS	517
27 RIOND-BOSSON 14	1'500
28 RIOND-BOSSON 3	1'100
29 SAINT-LOUIS 2	1'492
30 STAND DU BOIRON	200
31 TAUPINIÈRE	47
32 TEMPLE ET AUTRES LIEUX DE CULTES	1'067
33 THÉÂTRE DES 3 P'TITS TOURS	575
34 VESTIAIRES PARC DES SPORTS	630
35 WC PUBLICS	0
27 Total surface secteur Centre-Ville	27'919

N° Bâtiments Secteur Morges-Est	SRE (m ²)
36 BEAUSOBRE I (COLLÈGE/ADMINISTRATION)	3'401
37 BEAUSOBRE II (COLLÈGE)	6'920
38 CHANEL	3'289
39 CHANEL (ÉCOLE MENAGÈRE)	1'266
40 GRACIEUSE CVE	1'247
41 GRACIEUSE (MAISON DE MAÎTRE)	700
42 GRACIEUSE (Y C. ÉCOLE ENFANTINE)	2'901
43 LA GRACIEUSE (RURAL)	385
44 PRÉ MAUDRY	630
9 Total surface secteur Morges-Est	20'739

RESSOURCES HUMAINES

Cette année, l'office a affronté plusieurs défis liés aux ressources humaines, avec plusieurs départs et un fort absentéisme dû à des maladies de longue durée. Cette situation a conduit à l'usage de services temporaires externes, affectant la qualité des prestations. Des recrutements stratégiques, y compris un nouveau chef de l'Office de la conciergerie, ont été réalisés. Au 1^{er} décembre, l'ensemble des postes vacants est pourvu au sein de l'office.

DÉVELOPPEMENT DU CATALOGUE DES FORMATIONS CONTINUES

Un programme de formation continue a été initié pour le personnel de nettoyage, visant à renforcer les compétences en entretien durable et en modernisation des techniques de nettoyage. Les premiers cours seront donnés au début de l'année prochaine.

PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Des améliorations ont été apportées, telles que l'instauration d'un shop interne pour les commandes de matériel et de consommables et la modernisation de la plateforme de gestion de stock. Un audit environnemental avec une entreprise spécialisée a été lancé pour promouvoir l'usage de produits écologiques, réduisant l'impact environnemental de l'office. Une standardisation des consommables, comme les distributeurs de papier, est en cours pour optimiser la gestion de stock et réaliser des économies d'échelle.

ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces initiatives marquent l'engagement continu de l'office envers l'environnement, en favorisant l'utilisation de produits écologiques et l'adoption de pratiques de travail durables, contribuant à l'amélioration de l'environnement à Morges.

OFFICE DES SPORTS

Plusieurs projets ont été menés par l'Office des sports durant l'année. On notera bien entendu l'ouverture de la patinoire, possible grâce à la mise en place d'un système de production provisoire, l'achèvement de la 1^{re} phase de travaux de la Piscine du Parc et l'ouverture d'un nouveau concept de restaurant sur ce même site, mais également, la mise en place d'une nouvelle infrastructure en libre accès, le pumtrack, ou encore la tenue de plusieurs événements sportifs. Grâce à la pérennisation et le développement d'offres d'activités physiques et sportives coordonnées ou organisées par l'Office des sports, l'ensemble de la population morgienne a pu bénéficier d'un large choix d'activités en 2023.

PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS

Grâce à l'octroi par le Conseil communal du crédit nécessaire à l'achat d'un pumtrack mobile, une nouvelle infrastructure en libre accès à destination des enfants, des jeunes et toute personne pratiquant le vélo, la trottinette, le roller ou encore la planche à roulettes, a pu être installée au Parc des sports. Mobile et divisible, ce pumtrack morgien pourra être déplacé, tout ou en partie, dans divers lieux ces prochaines années.

Parallèlement au développement de cette nouvelle offre d'infrastructure en libre accès, les cours d'Urban-training, les séances Gym-poussette, les activités hebdomadaires à la piscine ou encore la Semaine d'activités jeunesse ont été maintenus, voire étendus pour certains, afin de répondre à la demande de la population. Les manifestations ponctuelles ont également animé le calendrier 2023. Quelques 1'800 marcheur·ses et coureur·ses ont parcouru l'un des trois parcours de la 15^e édition de *Morges bouge* et dégusté la *Pasta Party* offerte. La 2^e édition morgienne de la *Wake-up & Run* a également récolté un franc succès avec la venue de quelque 400 participant·es, qui ont pu déguster un petit-déjeuner avec vue sur le lac dès la ligne d'arrivée franchie.

En collaboration avec l'Office de la cohésion sociale, un rapport-préavis en réponse à la motion de M. Pierre Marc Burnand «Pour des samedis soirs athlétiques plutôt qu'éthyliques» a également été rédigé durant le 2^e semestre et déposé auprès du Conseil communal à l'automne. La réponse apportée propose la création d'une nouvelle offre à destination de la jeunesse morgienne par l'intermédiaire de la mise à disposition de salles de gymnastiques permet-

tant la pratique d'activités sportives les samedis soirs en collaboration avec la Fondation IdéeSport.

VSPo'M : DES VOLONTAIRES SPORTIF·VES MORGIE·NES AU SERVICE DES MANIFESTATIONS

Afin de regrouper l'ensemble des personnes de Morges et sa région souhaitant soutenir et participer activement au développement du sport et de l'activité physique morgienne, l'Office des sports a créé, en début d'année, le réseau des volontaires sportif·ves morgien·nes: VSPo'M. Un formulaire disponible en ligne permet à chacun et chacune d'exprimer son intérêt à participer en tant que bénévole à une ou plusieurs manifestations sportives. Une base de données de plus de soixante noms a ainsi pu être créée. Ceux-ci reçoivent périodiquement les informations sur les manifestations organisées par la Ville ou par une entité sportive morgienne ayant besoin de leur engagement dans les mois à venir. La mise en place de ce réseau répond à des problématiques mises en évidence ces dernières années, soit le manque de bénévoles et la difficulté à communiquer et atteindre les personnes intéressées.





Cérémonie des Mérites sportifs morgiens © Jérôme Laurent

Catégorie	Mérites	Diplômes
Individuel femme	Thalia Ahumada (Forward Rowing Club)	Elisabetta Cecchet (WK Thun Waterpolo)
Individuel homme	Louis Droupy (Morges Natation)	
Espoir	Julie Fäh (Water Sports Montreux)	Nicolas Fäh (Water Sports Montreux) Cori Solvano (Judo Club Morges) Thibaud Bassi (Judo Club Morges) Équipe U20 (HC Forward) Équipe Junior (Curling Club Morges) Duo Espoir Natation artistique (Morges Natation) Duo Junior Natation artistique (Morges Natation) Équipe U18 nationale (Morges St.-Prex Red Devils Basket)
Équipe	Senior Elites Femmes (Forward Rowing Club)	Équipe Senior Rugby (AS Rugby Morges)
Distinctions spéciales	Raphaël Ahumada (Forward Rowing Club) Marc-André Kirchhofer (Forward Rowing Club)	

MÉRITES SPORTIFS MORGIENS

La cérémonie des Mérites sportifs morgiens dédiée aux sportif-ves morgien-nes ayant réalisé des performances remarquables durant l'année s'est déroulée le 7 décembre 2023. Quatre mérites, dix diplômes et deux distinctions spéciales ont été remis, ainsi qu'un coup de cœur de la rédaction sportive du *Journal de Morges*, partenaire de l'événement. Le rameur morgien Louis Margot, présent en visioconférence, a également partagé avec l'ensemble des personnes présentes, les détails de son aventure hors du commun, nommée *Human Impulse*, qui a pour objectif final de réaliser un tour du monde à force humaine.

RÉVISION DE LA POLITIQUE SPORTIVE

Suite au large diagnostic réalisé en 2022, les étapes suivantes de la révision de la politique sportive, soit la formalisation d'un plan directeur et d'un plan d'action ont pu débuter cet automne et permettront la finalisation de cette mesure du plan de législature courant 2024. De nombreuses et nombreux représentants du monde sportif morgien seront impliqués dans les étapes à venir, afin que cette nouvelle politique sportive corresponde aux attentes et besoins de toutes et tous.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Communiquée en septembre à travers la réponse à la motion déposée par le groupe PLR en 2020, la stratégie de la Municipalité relative à l'avenir des infrastructures sportives que sont la Patinoire des Eaux-Minérales, la Piscine du Parc et la piscine couverte du Petit-Dézaley, a mobilisé l'Office des sports, qui a, en collaboration avec l'Office des bâtiments, mené les études et rassemblé les informations nécessaires à sa rédaction.

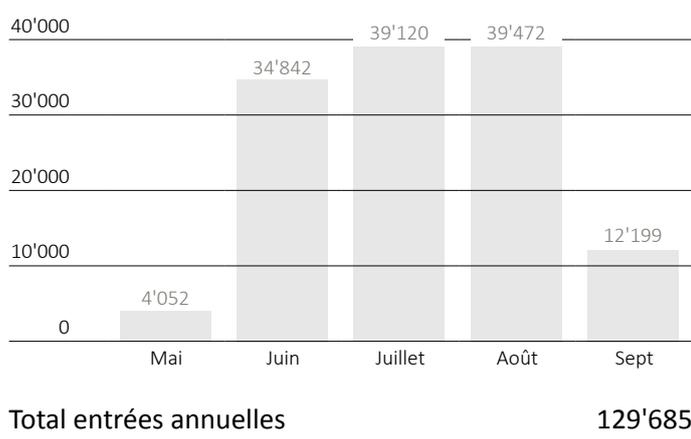
Patinoire des Eaux-Minérales

L'ouverture, certes retardée, de la Patinoire des Eaux-Minérale a permis à 3'500 élèves et aux multiples membres morgien-nes et de la région de pratiquer une activité dans cette infrastructure. 40'476 entrées ont été comptabilisées entre le 16 janvier et le 23 avril. Aussi, 28 matchs de hockey sur glace et trois ouvertures au public prolongées en soirée (*Samedi à la Pati*) ont également eu lieu durant ces trois mois d'ouverture. Suite à l'annonce de la stratégie de la Municipalité concernant l'avenir de cette infrastructure, l'Office des sports a également débuté, conjointement avec le Bureau des nouvelles constructions, la rédaction du cahier des charges du futur projet d'assainissement et transformation partielle de cette infrastructure.

Piscine du Parc des Sports

La météo, à nouveau chaude durant l'été, a permis d'accueillir 129'685 visiteur-ses, une fréquentation qui, même si légèrement inférieure à 2022, peut être considérée comme très importante (135'913 entrées en 2022). Trois caissier-ères auxiliaires ont couvert les plages horaires d'ouverture. Deux équipes de cinq garde-bains, coordonnées par le chef d'équipe piscine ont, quant à elles, assuré durant l'entier de la saison, la sécurité des nageuses et nageurs dans les bassins, mais également en dehors. Cette saison coïncide aussi avec l'ouverture d'un nouveau concept de restauration, La Piscotte, qui a été particulièrement apprécié. Six soirées dansantes, mais silencieuses (Silent Disco) ont également fait carton plein.

Entrées mensuelles et annuelles à la piscine durant la saison 2023



On notera encore l'importante tempête qui balaya le toit du restaurant et plusieurs arbres le 22 juin. Grâce à l'anticipation et la réactivité du personnel, celle-ci n'a occasionné que des dégâts matériels, qui ont pu être remis en état dans un temps record.

Parc des Sports

Comme chaque saison, outre les deux marquages des terrains réalisés par un mandataire, plusieurs buts et filets ont été changés sur les différents terrains du Parc des sports, permettant la tenue des entraînements et matchs des trois clubs utilisateurs (FC Forward, AS Rugby et AFC Morges Bandits). Suite à l'octroi par le Conseil communal du crédit nécessaire à leur achat, les éclairages des terrains ont pu être changés durant l'été. Ces nouveaux panels LED assureront un éclairage de jeu optimal, tout en réduisant la consommation énergétique. En parallèle de leur utilisation habituelle par les clubs, les terrains ont accueilli une manche de championnat suisse d'Ultimate Frisbee, discipline peu connue, mais spectaculaire.

DOMAINES

La Ville de Morges possède un patrimoine rural et forestier à la Vallée de Joux depuis le XVI^e siècle qui totalise à ce jour 400 hectares. En plus, la Ville de Morges possède une parcelle forestière d'environ 20 hectares à Montricher (Bois du Morand) où se situent les captages d'eau de la Ville, ainsi que quelques hectares dans le Vallon de la Morges et sur la Plaine du Boiron.

FORÊTS

La situation de sécheresse et de grandes chaleurs fut encore plus marquée cette année qu'en 2022, les peuplements forestiers ont beaucoup souffert de cette situation, ceci sur l'ensemble de l'Arc jurassien. De nombreux arbres de toutes tailles ont séché et des foyers de bostryches se sont développés un peu partout. Cette situation a provoqué un afflux très important de bois sur les marchés suisses et européens provoquant ainsi une forte baisse des prix sur les bois ronds de qualité « bostrychés ».

Les bois « frais » quant à eux ont bénéficié d'une bonne demande locale en automne. En ce qui concerne le bois énergie, la demande est toujours bonne et les prix se stabilisent à la hausse.

Cette situation a néanmoins permis d'exploiter la possibilité de 1'300 sylves. À savoir que la sylve est une unité de mesure propre à la sylviculture suisse exprimant le volume en bois d'un arbre sur pied. La « possibilité » désigne le volume en sylve que l'on peut prélever annuellement dans une forêt. Elle correspond généralement au volume de l'accroissement du peuplement.

À noter que le 62% des bois exploités sont issus de coupes forcées.

Vente de bois

Au 31 décembre, 1'054 m³ de bois ont été commercialisés. Deux cents m³, vendus mais non évacués pour diverses raisons, seront facturés au printemps 2024.

Soins aux jeunes peuplements

Les forêts morgiennes de la Vallée sont majoritairement irrégulières. Dans les années qui suivent une coupe de bois, des interventions sont nécessaires au niveau des strates basses du peuplement (rajeunissement, fourré et perchis), ces interventions consistent à favoriser les essences souhaitées et sélectionner les tiges d'avenir. Ainsi, 11.65 hectares ont été traités dans ce sens sur la côte de la Burtignière.

Travaux divers

La forêt du Boiron a subi la tempête du 22 juin qui a occasionné passablement de dégâts. Les travaux urgents ainsi que la sécurisation de la zone ont été effectués de suite. La fin des travaux sera exécutée en janvier 2024.

La réfection du Refuge à Charly est terminée.



© Ville de Morges

ALPAGES

Pour les alpages, l'année fut également très chaude et sèche, le manque d'eau a toutefois été moins marqué qu'en 2022 grâce à un bon approvisionnement des nappes durant l'hiver. Cependant, il a quand même fallu organiser des déplacements d'eau pour Pré-Rodet.

La mise à l'enquête du projet RESALP pour l'adduction en eau potable des alpages (Préavis N° 2/2.23) a vu naître quelques oppositions qui nécessitent des rencontres entre les contestataires et les communes concernées. Ces rencontres auront lieu durant le premier trimestre 2024.

Pré-Rodet

Cet alpage, amodié par MM. Philippe et David Fuchs de Pampigny depuis 2013, d'une superficie de 72 ha, est au bénéfice d'un quota de fabrication de 11 tonnes de Gruyère AOP. Les travaux suivants ont été exécutés cette année :

- réfection de joints de carrelage dans le local de fabrication ;
- assainissement du plafond du local de fabrication ;
- amélioration du système de récupération des eaux du toit.

Burtignière

Cet alpage, amodié depuis le 1^{er} janvier 2016 par Messieurs Christian et Mathieu Viande de Clarmont, d'une superficie de 100 ha, bénéficie d'un quota de fabrication de Gruyère AOP de 11 tonnes.

Les travaux suivants ont été exécutés cette année :

- création d'un écoulement pour récupérer les eaux de la cave à fromage ;
- pose d'un point d'eau et d'un évier dans le local à lait.

Il est à noter que ces deux mesures ont été exigées par l'Office de la consommation et de contrôle des denrées alimentaires.

Le Carroz

L'alpage est amodié depuis 1999 par la famille Bataillard de Romanel-sur-Morges. La surface de la montagne est de 47 ha et le lait qui y est produit est livré au chalet de la Bursine pour y être transformé en Gruyère AOP. Afin de pérenniser cette exploitation familiale, la Direction Bâtiments, sports et domaines a acté en début d'année la remise de l'alpage du Carroz à M. Yoann Bataillard, fils de Mme Chantal et M. Claude Bataillard.

Les travaux suivants ont été exécutés cette année :

- pose d'une nouvelle porte d'entrée.

MURS EN PIERRES SÈCHES

Cette année, des travaux de réfection sur une portion de mur de 70 mètres ont été réalisés à côté du chalet de Pré-Rodet.



© Ville de Morges



MESSAGE DU MUNICIPAL

M. JEAN-JACQUES AUBERT

L'année 2023 a été marquée par un retour à une certaine normalité et sérénité après les crises pandémique et énergétique.

Les grands et petits projets morgiens, principalement axés sur une volonté municipale d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être, ont continué à mobiliser les ressources du dicastère Infrastructures et gestion urbaine. Ceux-ci sont traités dans le cadre d'une collaboration transversale de gestion de projets accompagnée par la Municipalité. Les grands projets du dicastère tels que la renaturation de la Morges, les aménagements routiers du quartier de l'Églantine ou la Voie verte sont gérés avec la méthodologie GESPRO et bénéficient de l'expertise de plusieurs services.

Parmi les réalisations marquantes, notons la fin des travaux d'aménagements de la rue Centrale et de la rue du Sablon, ceux-ci apportant une forte plus-value au quartier de la Gare. Une très sympathique et populaire inauguration a clôturé cet ambitieux projet.

Notons également en mars 2023, le début des travaux de remplacement des infrastructures souterraines sur la rue Louis-de-Savoie. Ce chantier délicat, de par la présence de nombreux commerces et d'une circulation soutenue, permettra, après réalisation d'aménagements de surface novateurs, d'apporter une pacification et une nouvelle dynamique à cette rue. Une zone 30 km/h intégrera la rue Louis de Savoie et les quais.

Autre réalisation attendue pour la belle saison, les accès au lac et leurs plages flottantes. Après une phase test octroyée par le Canton en 2022, ceux-ci ont obtenu en 2023 les concessions cantonales requises. Une excellente fréquentation des accès au lac du Parc de Vertou et du Port du Petit-Bois a démontré toute la pertinence de cette nouvelle offre de loisirs.

L'adoption par le Conseil communal au printemps 2023 du préavis sur la stratégie d'arborisation permet ainsi à la

Municipalité de s'appuyer sur une politique publique en lien avec nos défis climatiques. En effet, en plus de projets d'arborisation spécifiques, tous les grands projets de la Ville prendront en compte cette stratégie, dans le but d'augmenter de manière significative l'indice de canopée, axe principal de lutte contre les îlots de chaleur.

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2035 de la Ville, la création en août 2023 de Morges Énergies SA, partenariat public-privé, va accélérer le déploiement du chauffage à distance au Nord de l'autoroute et contribuera ainsi à la décarbonation de notre Ville et à mieux nous affranchir des énergies fossiles. Le chauffage à distance complétera les réseaux d'aquathermie de MorgesStep, MorgesLac et EnerLac.

Pour terminer, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, la Ville s'est engagée en 2023 en pionnière pour le «zéro déchet». Partant du principe que «trier c'est bien, réduire c'est mieux», la Ville a lancé un projet sur 3 ans destiné à réduire de 10% la production de déchets sur son territoire en faisant évoluer les habitudes de consommation.

Toutes ces activités ne doivent pas masquer nos missions très souvent quotidiennes et récurrentes qui permettent à notre Ville de rester attractive, propre et agréable à vivre et ainsi répondre aux attentes des Morgiennes et Morgiens.

Pour conclure, je saisis l'opportunité de remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs d'Infrastructures et gestion urbaine pour leur fort engagement durant l'année 2023.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

OFFICE DES SERVICES GÉNÉRAUX

- Administration générale du secrétariat;
- gestion des places d'amarrage et entretien des infrastructures portuaires sous-marines et de surface par la régie des ports.

OFFICE DES SERVICES TECHNIQUES

- Études et suivi de projets et chantiers;
- entretien et exploitation des routes, de l'assainissement et des rives du lac et cours d'eau;
- géomatique, relevés et mise à jour de la base de données cadastrales, des réseaux et topométrie, gestion de l'occupation du domaine public.

OFFICE DES SERVICES INDUSTRIELS

- Administration et gestion des abonnés d'eau et de gaz, demandes de subsides, promotion des solutions intégrées renouvelables et gestion des compteurs;
- approvisionnement, adduction et distribution d'eau potable, entretien et surveillance des réseaux;

- distribution de gaz naturel/biogaz, entretien et surveillance des réseaux;
- pompage et distribution d'eau d'arrosage;
- projets et développement de réseaux de chauffage à distance;
- entretien de l'éclairage public et des installations électriques des bâtiments communaux.

OFFICE DE LA PROPRETÉ URBAINE

- Gestion de la collecte et du tri des déchets, exploitation de la déchèterie;
- entretien et nettoyage du domaine public, du mobilier urbain et des rives du lac
- entretien des engins et véhicules communaux, travaux de serrurerie;
- fourniture de matériel et soutien lors de manifestations;
- déneigement du domaine public.

OFFICE DES PARCS ET PROMENADES

- Entretien et gestion des espaces verts, des places de sports et de jeux, gestion et développement du patrimoine arboré;
- production de plantes et fleurs à l'établissement horticole;
- suivi des demandes d'abattage sur les domaines public et privé;
- gestion du cimetière et entretien des tombes.

L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Office des services généraux et régie des ports	5.9	7	1		
Office des services techniques	9.9	11	1		1
Office des services industriels	13.9	14			
Office de la propreté urbaine	25	25			1
Office des parcs et promenades	19.75	22	3		3
Total	74.45	79	5		5

L'effectif de la Direction Infrastructures et gestion urbaine se compose de 79 collaborateurs, représentant 74.45 EPT, auquel s'ajoutent une apprentie employée de commerce, une apprentie dessinatrice en génie civil et trois apprenti-es horticulteur-rices en option floriculture et paysagisme.

Suite au départ de la cheffe de service en cours d'année, le responsable de l'Office de la propreté urbaine a assuré cette fonction ad intérim. Afin de distinguer clairement les activités de projet des activités d'exploitation et d'entretien, la Direction Infrastructures et gestion urbaine a été

scindée en deux services distincts. Le premier regroupe l'Office de la propreté urbaine, l'Office des parcs et promenades ainsi que la Régie des ports, et est désormais placé sous la responsabilité de l'ancien chef de l'Office de la propreté urbaine. Le second comprend les Offices des services techniques et des services industriels. Un processus de recrutement pour une ou un nouveau responsable pour ce service a été initié à l'automne de cette année.

Aussi, 8 nouvelles et nouveaux collaborateurs ont rejoint la direction au cours de l'année afin de pallier des départs et repourvoir des postes vacants.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Cette année, diverses mesures de santé et de sécurité au travail ont été mises en œuvre. Des formations régulières sur les risques professionnels ont été dispensées afin de prévenir les accidents. L'usage d'équipements de protection individuelle (EPI) a été renforcé, avec une distribution adaptée à chaque poste. Des contrôles de sécurité pério-

diques ont été réalisés pour identifier et corriger tout risque potentiel. Un accent particulier a été mis sur le bien-être au travail, notamment en veillant à la promotion du respect et de la bienveillance mutuelle au sein de la direction, afin de renforcer la satisfaction au travail et à renforcer la cohésion des équipes.

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2023

OFFICE GÉNÉRAL

RÉGIE DES PORTS

Divers travaux ont été réalisés au Port du Château, incluant le renforcement des enrochements de protection des digues et le dragage du chenal d'accès. Au Port du Petit-Bois, des travaux similaires de renforcement des enrochements ainsi que l'installation de 10 pieux de guidage sur les pontons E, F, G, et H ont été menés à bien.

À cela s'ajoutent les travaux de maintenance habituels: inspections régulières, réparations mineures et entretien courant des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur sécurité.

Au sein de la Régie des ports, une attention particulière est portée à l'accueil et à la gestion des plaisancier-ères. Cette démarche revêt une importance cruciale, car elle constitue fréquemment le premier point de contact, d'assistance et de conseils, notamment pour les visiteur-ses qui arrivent aux ports de Morges.

Visiteuses et visiteurs

Le nombre total de nuitées visiteuses et visiteurs pour les Ports du Château et du Petit-Bois est de 1'123 (1'226 en 2022). Le nombre total d'attelages voiture-remorque à bateaux pour les Ports du Petit-Bois et du Bief est de 732 (745 en 2022).

OFFICE DES SERVICES TECHNIQUES

ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES

Réseau routier et mise en conformité

L'Hand d'arrêts de bus

Durant l'été, quatre sections de chaussées ont été rénovées, entraînant des fermetures partielles ou totales de routes. Les travaux concernaient le chemin de la Grosse-Pierre (40 m de couche de roulement), l'avenue de Chanel (80 m de couche de roulement), le chemin de Tolochenaz (125 m de superstructure) et le chemin du Petit-Dézaley (75 m de superstructure).

Des réparations ponctuelles ont été effectuées suite à des affouillements aux quais du Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann, ainsi qu'au chemin de Tolochenaz pour une fuite d'eau et au chemin du Couchant.

De plus, deux abaissements de trottoirs ont été réalisés à l'avenue Henry-Warnery et au chemin du Risoux, améliorant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



© Ville de Morges

Pour cette législature, la Municipalité a alloué un budget annuel de CHF 450'000.00 afin de mettre en conformité 26 arrêts de bus conformément à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Ce montant est inclus dans le calcul des charges péréquatives. Grâce à ce budget, 5 arrêts de bus ont été mis en conformité cette année, notamment ceux de Bonjean, Riond-Bosson et Grosse-Pierre. Par ailleurs, via le préavis N° 8/4.22, 5 autres arrêts ont été adaptés, dont deux à Longeraie et un à Pâquis. Les deux arrêts de Prélionne ont été mis en conformité selon le préavis N° 22/6.22.

Lors de la campagne annuelle de curage des sacs de routes, de la vidange des séparateurs, des dessableurs et des bassins de rétention, ce sont 1'870 grilles de routes et 30 ouvrages qui ont été traités par ces travaux.

Dans le cadre des projets actuels et futurs, 5'200 mètres linéaires (ml) de canalisations d'eaux claires et 2'400 ml de canalisations d'eaux usées ont été nettoyées par hydrocurage à haute pression. Ces canalisations ont ensuite été inspectées par caméra. Les données recueillies ont été enregistrées pour mise à jour des bases de données du système d'information, fournissant des éléments essentiels pour la planification des projets futurs et l'entretien à court, moyen et long termes.

Des contrôles de l'état du système séparatif ont été effectués sur 29 parcelles privées. De plus, 93 dossiers d'enquête publique ont été examinés afin de vérifier leur conformité technique et légale.

Rives du lac et cours d'eau

Comme chaque année, l'office a effectué un contrôle des altitudes des digues des ports et évalué l'état d'ensablement de l'embouchure de la Morges. Dans le cadre de l'entretien annuel, le curage des dessableurs de la Morges, situés à la place Charles-Dufour et au Pont-Neuf, a permis d'éliminer 91 tonnes de sable et de gravier.

Unité de géomatique

L'Unité géomatique a réalisé plus de 200 interventions sur le terrain pour des relevés (canalisations, topographie, profils divers, nivellements). Ces relevés sont ensuite traités au bureau pour mettre à jour diverses bases de données. Chaque point relevé nécessite la saisie d'environ 15 attributs. Les mesures d'une cinquantaine de piézomètres sont également relevées chaque semaine.



© Ville de Morges

Réseaux d'eaux claires et d'eaux usées

Les services techniques ont mené divers travaux d'entretien, notamment la réfection de chambres, le remplacement de couvercles, ainsi que le chemisage d'un collecteur d'eaux claires sur une longueur de 220 m.

De plus, 380 demandes de permis d'occupation du domaine public ont été traitées et facturées, représentant une augmentation de 54% par rapport à 2022 et de 131% par rapport à 2021. Cette hausse est principalement due aux travaux d'opérateurs privés pour l'installation des réseaux de fibre optique sur tout le territoire de la commune.

L'Unité de géomatique a également répondu à plus de 1'200 demandes de plans d'infrastructures souterraines, principalement formulées par des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs via le site de l'Association pour le Système d'information du Territoire (ASIT, maintenant Viageo).



© Ville de Morges

ÉTUDES ET RÉALISATIONS

Études

Prairie-Églantine

Suite au renvoi à la Municipalité du préavis N° 20/6.21, les réflexions se sont poursuivies afin d'améliorer l'intégration des mobilités douces dans le projet général. Compte tenu de la nécessité de revoir une partie des études réalisées, des offres complémentaires ont été demandées auprès des différents mandataires. La Municipalité présentera au Conseil communal, en mars 2024, un préavis pour une demande d'un crédit complémentaire d'études sur l'ensemble du secteur.

Le Boiron

Ce site fait l'objet d'une surveillance conformément à l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Cette année, un mandat d'étude sur les variantes d'assainissement a été initié en accord avec cette ordonnance.

Voie verte

Suite à l'octroi du crédit d'étude (préavis N° 39/11.22), le dossier a été soumis en fin d'année auprès des services du Canton pour un examen préalable selon la loi sur les

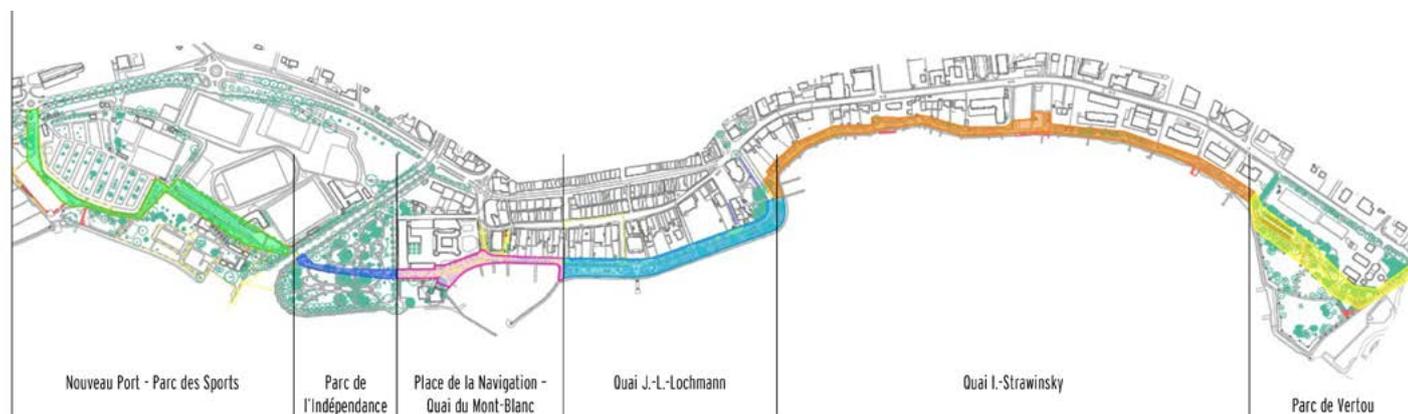
routes (LRou). Ce projet vise à créer un passage en site propre pour les mobilités douces traversant Morges et à développer des aménagements paysagers pour améliorer la qualité de vie et favoriser la biodiversité.

Renaturation de la Morges

Un dossier d'appel d'offres a été rédigé avec un groupement de mandataires pour réaliser les études depuis l'aval de la place Charles-Dufour jusqu'à l'embouchure de la Morges incluant également la création d'une plage et le déplacement du biotope.

Quartier de la Gare

Un groupe de travail a été mis en place cette année pour coordonner les travaux et les emprises de chantiers des quatre maître d'ouvrage devant intervenir dans le secteur du quartier de la gare. Sont concernés la Commune de Morges, CFF Infrastructures et Immobilier ainsi que l'OFROU.



Tracé de la Voie verte

Réalisations

Rue Louis-de-Savoie

Suite à l'acceptation du crédit de réalisation (préavis N° 40/12.22), les travaux de réaménagement et de remplacement des infrastructures souterraines de la rue Louis-de-Savoie ont démarré en juin. Ces travaux se poursuivront avec les aménagements de surface, pour se terminer à l'automne 2024.



Morges Gare-Sud

Les réalisations aux rues de la Gare, Centrale et du Sablon se sont terminées à l'été et l'inauguration a eu lieu fin septembre. Ces aménagements qualitatifs sont en adéquation avec la stratégie d'arborisation de la Ville et le développement de la mobilité douce.



OFFICE DES SERVICES INDUSTRIELS

ADDITION D'EAU

Protection de la nappe du Morand et surveillance du taux de nitrates

La surveillance régulière de la nappe phréatique a permis de contrôler la teneur en nitrates de l'aire d'alimentation. Une campagne de sensibilisation a été menée en collaboration avec les autorités de Montricher, en impliquant l'ensemble des exploitant-es de la zone. Cette initiative a bénéficié du soutien d'un hydrogéologue et d'un organisme spécialisé dans le suivi agronomique. La surface totale des parcelles sous contrat avec les agricultrices et agriculteurs s'élève à environ 181 hectares.

Les analyses chimiques de l'eau provenant du puits du Morand attestent de sa qualité excellente, avec des résultats qui respectent largement les normes établies. Les contrôles réguliers du taux de nitrate ont confirmé que la limite légale fixée à 40 mg/l n'a jamais été dépassée. En moyenne, les valeurs enregistrées tout au long de l'année se situent à 23,5 mg/l, ce qui est inférieur au seuil de qualité fixé à 25 mg/l.

Problématique du Chlorothalonil

Les mesures mises en place depuis 2019 se sont avérées efficaces et ont été maintenues cette année, sous la supervision de l'hydrogéologue mandaté. La campagne d'analyses des puits et des piézomètres permet de surveiller l'évolution des concentrations dans les principaux affluents de la nappe phréatique. En raison de la sécheresse

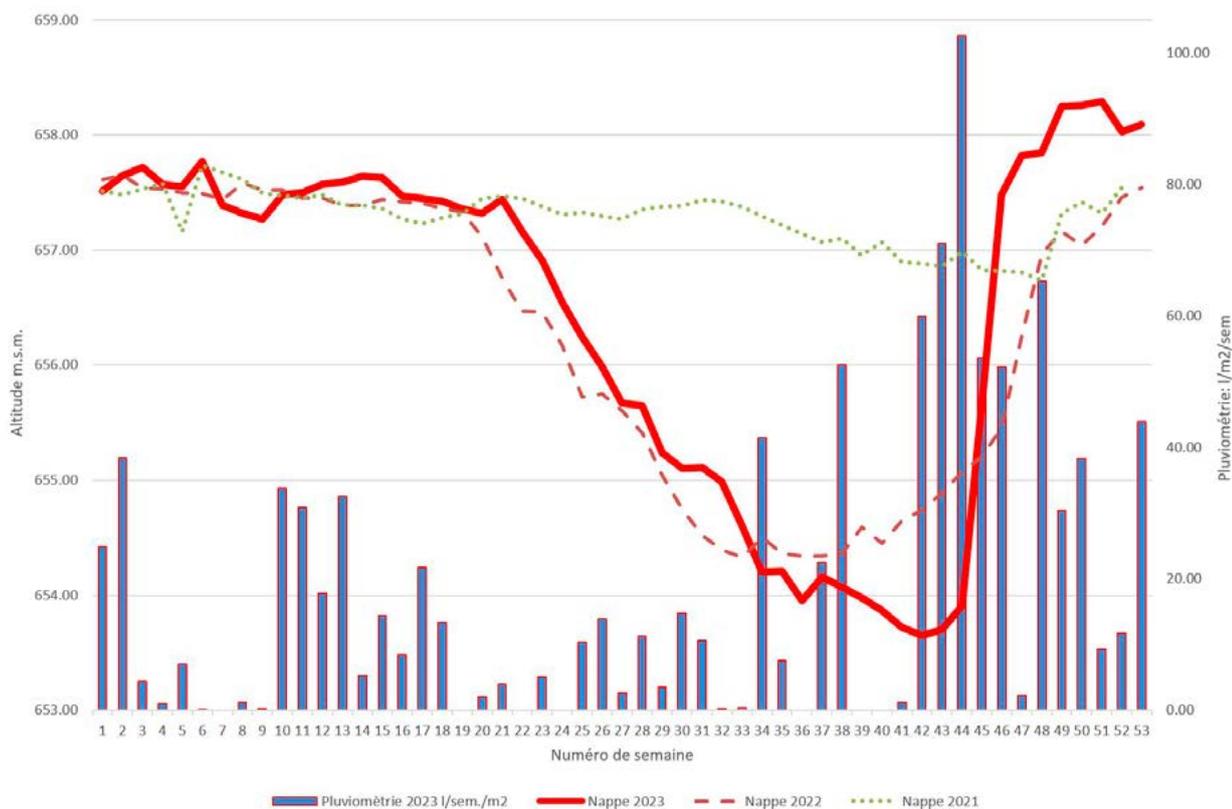
estivale, des concentrations ponctuelles plus élevées que la normale ont été observées dans certaines zones de la nappe. Cependant, la stratégie de priorisation de l'utilisation des puits de pompage a permis de maintenir la qualité de l'eau conforme aux normes en vigueur.

Pénurie d'énergie

Dans le cadre de la préparation en cas de pénurie d'électricité, un nouveau groupe électrogène a été installé dans les locaux techniques du puits P4 à Montricher. En cas de coupure de courant, il est en mesure de fournir de l'électricité au puits principal, au puits de secours ainsi qu'au réservoir de tête du Morand. Cette nouvelle installation confère à la ville une autonomie en cas de pénurie d'électricité, garantissant ainsi la continuité de l'approvisionnement du réseau de distribution en toute circonstance.



Évolution du niveau de la nappe du Morand et pluviométrie



Les faibles précipitations au printemps et la sécheresse estivale ont progressivement fait chuter le niveau de la nappe, atteignant des niveaux rarement observés. En conséquence, dès le début de juin, des appels à l'économie d'eau ont été lancés auprès de la population, avant qu'une décision d'interdire l'arrosage ne soit prise par la Municipalité en juillet. Afin d'alléger la pression sur la nappe du Morand, la Ville a également eu recours à l'eau de secours de Lausanne à partir du 21 août, représentant 20% de la consommation quotidienne d'eau à Morges. L'arrivée de pluies abondantes et régulières en automne a amélioré la situation, mais il a fallu attendre mi-novembre pour observer une remontée significative du niveau de la nappe permettant de lever les mesures susmentionnées.

Augmentation et diversification de l'approvisionnement en eau potable

Le projet de transformation et de modernisation de la station de traitement d'eau de Saint-Sulpice, auquel la Ville de Morges s'est associée, a connu un ralentissement en raison du traitement des oppositions principalement émises par les riveraines et les riverains lors de la procédure d'enquête publique. En réponse aux observations formulées, des améliorations ont été apportées au projet. La filière de traitement multi-barrières, à la fois innovante et évolutive, constitue une approche unique en Suisse et en Europe, visant à produire une eau potable de haute qualité. Le projet est dirigé par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, en collaboration avec l'Office des services industriels de Morges.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Bilan de la consommation d'eau [m ³]	2022	2023
Eau soutirée à la nappe du Morand	2'023'359	2'237'590
Eau de Lausanne	73'431	60'688
Total adduction	2'096'790	2'298'278
Eau vendue à Morges	1'325'608	1'357'408
Eau vendue aux communes	390'091	408'143
Total distribution	1'715'699	1'765'551
Restitution au ruisseau du Morand	281'655	320'830
Fontaines (estimation)	20'000	20'000
Arrosage, chantiers, nettoyage (estimation)	10'000	15'000
Total eau non comptabilisée	321'655	355'830
Total des pertes	59'436	176'897
	3.31%	7.70%

Chantiers et réseau de distribution eau [m]	2022	2023
Longueur du réseau	51'135	51'697
Conduites remplacées	855	562
Taux de remplacement	1.67%	1.10%
Extension de conduites	0	0
Taux d'extension	0%	0%

Note : données issues du système d'information du territoire communal (SITECOM) au 31 décembre.



© Ville de Morges

Compteurs d'eau	
Nombre au 31 décembre 2022	1'605
Nouveaux compteurs posés	3
Compteurs déposés	7
Nombre au 31 décembre 2023	1'601
Nombre de compteurs remplacés	63

Fuites d'eau	2022	2023
Fuites sur conduites communales	11	6
Fuites sur conduites privées	5	1
Total fuites	16	7

DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL / BIOGAZ

Consommation de gaz et raccordements

La crise énergétique, les appels à l'économie d'énergie en matière de chauffage, les températures douces et les transitions des systèmes de chauffage au gaz naturel vers les

pompes à chaleur ont eu un impact sur les consommations de gaz naturel, qui se sont élevées à 86'295'774 kWh. Cela représente une diminution de 4,83% par rapport à l'année précédente. Conformément à la planification énergétique territoriale, la quantité d'achat de certificat biogaz a été augmentée à 7,1%, avec une hausse de 0,7% par an, dans le but de réduire l'impact global des émissions de CO₂. Aucune nouvelle installation de chauffage ou de cuisson utilisant le gaz n'a été mise en service, tandis que 20 installations de chauffage ont été démontées, la plupart étant remplacées par des pompes à chaleur.

Chantiers et réseau de distribution Gaz naturel / Biogaz [m]	2022	2023
Longueur du réseau	42'248	42'966
Conduites remplacées	680	718
Taux de remplacement	1.59%	1.70%
Extension de conduites	70	0
Taux d'extension	0.16%	0%

Note : données issues du système d'information du territoire communal (SITECOM) au 31 décembre.



© Ville de Morges

Compteurs de gaz	
Nombre au 31 décembre 2022	902
Nouveaux compteurs posés	0
Compteurs déposés	20
Nombre au 31 décembre 2023	882
Nombre de compteurs remplacés	25

Fuites de gaz	2022	2023
Fuites sur conduites communales	6	5
Fuites sur conduites privées	2	0
Total fuites	8	5

RÉSEAUX DE CHALEUR

Création de la société anonyme Morges Énergies SA

Suite à l'acceptation, le 1^{er} mars, par le Conseil communal d'un préavis pour la création d'une société anonyme visant entre autres à développer et exploiter des réseaux de distribution d'énergie à caractère renouvelable, la société Morges Énergies SA a été officiellement créée le 28 août. Cette étape importante facilite l'accélération de la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale, dont l'un des piliers est le développement des réseaux thermiques. Dans cette perspective, l'Office des services industriels a procédé à une réorganisation et s'est préparé à renforcer ses ressources. Ceci afin d'assurer ses missions principales, mais également pour fournir des prestations techniques, commerciales et administratives au profit de la nouvelle société.

Aquathermie et station de pompage

L'exploitation de la nouvelle station de pompage de la piscine a permis d'acheminer de l'eau du lac vers les réseaux d'aquathermie et fournir 34'000 m³ au réseau d'arrosage de la Ville. L'administration et l'entretien de cette infrastructure, partiellement propriété de la Ville, sont assurés par l'Office des services industriels.

En août, un contrôle de la conduite d'aspiration réalisé à l'aide d'un mini sous-marin équipé d'une caméra a révélé la présence de moules quagga sur les parois internes de la partie basse de la conduite, ainsi que sur le filtre de la crépine situé à l'extrémité de cette même conduite. En conséquence, des travaux de nettoyage ont été entrepris et des modifications techniques ont été apportées afin de réduire la surface susceptible d'être colonisée par les moules sur cette infrastructure.

CONSEIL À LA CLIENTÈLE ET PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Plusieurs campagnes de sensibilisation destinées à promouvoir l'économie de l'eau potable auprès de la population ont été initiées. Une de ces campagnes, présentée lors du marché de Morges le 4 novembre, a permis de dévoiler le nouveau film promotionnel sur l'eau du Morand et de distribuer des badges rappelant l'importance de chaque geste dans la préservation de cette ressource précieuse.

**Film promotionnel
sur l'eau du Morand**



Propriétaires privés

Les propriétaires ont été conseillé-es en vue de remplacer leur système de production de chaleur d'origine fossile par des solutions utilisant des énergies renouvelables, notamment le chauffage à distance dans certains secteurs.

Elles et ils ont également été informés des aides financières potentiellement disponibles proposées par divers fonds d'encouragement.

Professionnels-les de l'immobilier

Dans le cadre du festival *Morges-sous-Rire* au Théâtre de Beausobre, une soirée a été organisée avec les différentes gérances morgiennes et régionales sur la thématique de la réalisation des chauffages à distance. Cet événement a permis de maintenir le contact avec les professionnel-les de l'immobilier et de les tenir informé-es de l'avancement des projets.

ÉLECTRICITÉ COMMUNALE

Éclairage public

Détection

Dans une démarche visant à réduire la consommation électrique et à combattre la pollution lumineuse, le quartier Prélienne a vu l'installation de détecteurs sur son éclairage public. Cette initiative marque un pas important vers une gestion plus écologique et efficiente de l'éclairage urbain.

Contrôle de sécurité des mâts

Dans un secteur de la ville, une entreprise spécialisée a mené des contrôles mécaniques approfondis sur 370 mâts d'éclairage public. Cette inspection a révélé que 7 d'entre eux étaient affectés par la corrosion de l'acier, conduisant à leur remplacement pour garantir la sécurité et la fiabilité de l'infrastructure d'éclairage.

Chantiers

Dans le cadre des nombreux chantiers urbains en cours, des améliorations significatives ont été apportées à l'éclairage public, notamment dans les rues Centrale et du Sablon. Des travaux de remplacement ont concerné les câbles, les mâts et les luminaires, qui ont été modernisés en utilisant un éclairage LED équipé de télégestion, notamment dans la rue Saint-Louis et sur la dernière section du Sablon.

En prévision des futurs chantiers à l'avenue Henry-Warnery et au chemin de Prélionnaz, des ampoules LED ont également été installées en remplacement de l'éclairage au sodium, contribuant ainsi à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public de la ville.

Décorations lumineuses

Durant les Fêtes de fin d'année, les décorations lumineuses ont été dotées de boîtiers spéciaux permettant de les éteindre pendant les périodes de moindre activité, contribuant ainsi à une utilisation plus économe et efficiente de l'éclairage festif.

Entretien des bâtiments

Au cours de cette année, un total de 1'478 heures (contre 1'666 en 2022) a été dédié à diverses activités liées à la maintenance des installations électriques. Cela incluait des dépannages, le remplacement d'éclairages énergivores par des solutions LED, l'installation de détecteurs

pour réduire la consommation électrique, ainsi que la gestion des dossiers conformément à l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT). En outre, d'importants travaux de mise aux normes du bâtiment de la Fraternité ont également été réalisés.

Manifestations et éclairage public de la commune de Tolochenaz

Conformément à l'accord établi, un total de 455 heures a été consacré à la mise en place et à la gestion des installations temporaires lors d'événements, à l'entretien du matériel électrique tel que les tableaux électriques et les câbles, ainsi qu'aux interventions de dépannage sur l'éclairage public dans la commune de Tolochenaz.

Réseau de distribution électrique

La mise aux normes et les améliorations apportées aux installations électriques pour les événements, les bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que la révision et le contrôle des bornes électriques dans les ports ont mobilisé un total de 260 heures de travail au cours de cette année (contre 160 heures en 2022).

OFFICE DE LA PROPRETÉ URBAINE

GESTION DES DÉCHETS, GÉNÉRALITÉS ET STATISTIQUES

La quantité totale de déchets traités par la Ville cette année s'élève à 8'073 tonnes (8'239 tonnes en 2022). Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des déchets collectés à la déchèterie, en particulier les déchets inertes ménagers. De plus, la quantité de déchets produite par habitant-e a diminué de -1.5%, équivalant à

une diminution de -6.16 kg/hab sur un total de 405.36 kg par habitant-e. À l'échelle des communes vaudoises, cette quantité était de 421.9 kg en 2022 (les données de 2023 ne sont pas encore disponibles). Cette diminution générale des déchets peut être liée à divers facteurs, tels que les changements dans les habitudes de consommation et les aspects conjoncturels actuels.

Par rapport à 2022, le taux de tri a connu une légère baisse, passant de 66.28% à 64.95% cette année qui s'explique principalement par deux facteurs:

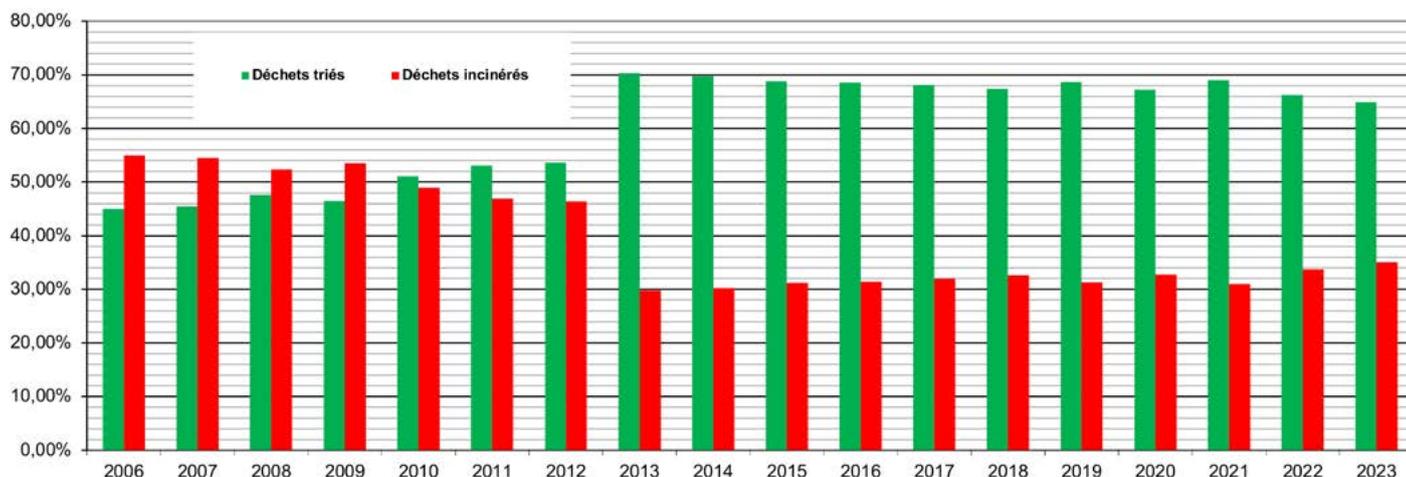
- la diminution de la quantité de déchets incinérables collectée par habitant-e a été moins significative (-1.9%) que celle de certains déchets recyclables, tels que le papier/carton (-4.87%) ou le bois (-7.65%). Cette tendance, observée également au niveau national, indique un changement dans les habitudes de consommation, notamment une réduction des achats d'objets encombrants, tels que les meubles;
- grâce aux efforts de la population, une excellente qualité de tri a été constatée tant sur les écopoints que lors de la collecte au porte-à-porte et à la déchèterie. En effet, peu d'impuretés, notamment des déchets incinérables, ont été observées dans les différentes fractions des déchets recyclables. Cette observation est encourageante car un taux de tri plus élevé, mais de moindre qualité, pourrait biaiser cet indicateur. En effet l'objectif n'est pas seulement d'atteindre un taux de tri maximum, mais aussi de rechercher une qualité de tri optimale tout en visant une diminution globale des déchets produits par habitant-e.

À noter que le taux de tri moyen pour l'ensemble des communes vaudoises était de 58.8% en 2021 et de 58% en 2022. Les données de 2023 ne sont pas encore disponibles.

Évolution de la quantité totale de déchets collectés (en tonnes)

Années	Incinérés	Triés	Total	Part incinérée	Part triée ou taux de tri
2006	4'146	3'393	7'539	54.99%	45.01%
2007	4'244	3'536	7'779	54.55%	45.45%
2008	4'031	3'669	7'700	52.35%	47.65%
2009	4'145	3'600	7'745	53.52%	46.48%
2010	4'184	4'365	8'549	48.94%	51.06%
2011	4'240	4'795	9'034	46.93%	53.07%
2012	4'286	4'956	9'242	46.38%	53.62%
2013	2'407	5'689	8'096	29.73%	70.27%
2014	2'494	5'766	8'260	30.19%	69.81%
2015	2'517	5'547	8'064	31.21%	68.79%
2016	2'613	5'700	8'313	31.44%	68.56%
2017	2'646	5'636	8'283	31.95%	68.05%
2018	2'715	5'613	8'328	32.60%	67.40%
2019	2'630	5'780	8'410	31.27%	68.73%
2020	2'663	5'463	8'127	32.77%	67.23%
2021	2'723	6'061	8'784	31.00%	69.00%
2022	2'779	5'461	8'240	33.72%	66.28%
2023	2'829	5'244	8'073	35.05%	64.95%

Évolution du taux de tri



Répartition et évolution des quantités selon le type de déchets

Types de déchets	2023		2022		Évolution 2022-2023		Part en tonnes 2023		Part en % 2023	
	to/an	kg/hab/an	to/an	kg/hab/an	kg/hab/an	%/hab/an	Triée	Incinérée	Triée	Incinérée
Ordures ménagères incinérables	2'230.62	127.25	2'205.80	129.71	-2.47	-1.90%		2230.62		27.63%
Papier / carton	* 1'457.08	69.72	* 1'531.60	73.29	-3.57	-4.87%	1457.08		18.05%	
Déchets organiques collectés	1'373.00	78.32	1'284.10	75.51	2.81	3.72%	1373.00		17.01%	
Verre mélangé et trié	* 904.69	43.29	* 919.00	43.98	-0.68	-1.56%	904.69		11.21%	
Bois	* 426.12	20.39	* 461.40	22.08	-1.69	-7.65%	426.12		5.28%	
Déchets organiques internes	346.69		497.94				346.69		4.29%	
Déchets encombrants ménagers	* 326.70	15.63	* 313.83	15.02	0.62	4.10%		326.70		4.05%
Déchets de voirie incinérables	272.04	15.52	258.94	15.23	0.29	1.91%		272.04		3.37%
Inertes ménagers	* 187.27	8.96	* 247.63	11.85	-2.89	-24.38%	187.27		2.32%	
Ferraille	* 170.71	8.17	* 156.43	7.49	0.68	9.13%	170.71		2.11%	
Appareils électriques et électroniques	* 110.56	5.29	* 117.12	5.60	-0.31	-5.60%	110.56		1.37%	
Habits usagés	* 77.04	3.69	* 51.42	2.46	1.23	49.82%	77.04		0.95%	
Pet	* 68.00	3.25	* 70.34	3.37	-0.11	-3.33%	68.00		0.84%	
Métaux ménagers	* 46.22	2.21	* 47.95	2.29	-0.08	-3.61%	46.22		0.57%	
Déchets spéciaux ménagers	* 25.23	1.21	* 23.23	1.11	0.10	8.61%	25.23		0.31%	
Capsules Nespresso	* 20.11	0.96	* 20.73	0.99	-0.03	-2.99%	20.11		0.25%	
Huiles végétales et minérale	* 15.12	0.72	* 15.81	0.76	-0.03	-4.36%	15.12		0.19%	
Métaux nobles (alu / cu / inox)	* 10.98	0.53	* 10.78	0.52	0.01	1.86%	10.98		0.14%	
Vieux pneus	* 5.12	0.24	* 5.58	0.27	-0.02	-8.24%	5.12		0.06%	
Totaux	8'073.30	405.36	8'239.63	411.52	-6.16	-1.50 %	5'243.94	2'829.36	64.95 %	35.05 %

* Quantité prenant en compte les habitant-es de Chigny, Lully, Tolochenaz et Vufflens-le-Château.



LOGISTIQUE DE TRI ET DE COLLECTE

L'utilisation par la population des écopoints en tant que lieux de tri et de collecte des déchets ménagers ne cesse de croître. Actuellement, ces installations contribuent au ramassage de plus de 43% du volume total de déchets traités par la Ville, ce qui nécessite près de 10'000 vidanges annuelles réalisées à l'aide des deux camions-grue de l'Office de la propreté urbaine. En parallèle, 45% des déchets sont collectés directement chez les résident·es via le service de ramassage porte-à-porte, tandis que les 12% restants sont acheminés vers la déchèterie. Par ailleurs, un nouvel écopoint a été mis en service cette année sur la rue Centrale, notamment afin de desservir les habitant·es de l'îlot Sud près de la gare.

La sélection des filières pour le recyclage et la valorisation des déchets collectés est orientée par des critères environnementaux, la conformité légale et la proximité des installations de traitement. Par exemple, les ordures ménagères en sacs taxés sont transportées par train vers l'usine d'incinération Tridel à Lausanne. Ce processus vise à réduire l'impact environnemental du transport tout en convertissant les déchets en énergie. Un autre exemple illustrant ces choix est le traitement des déchets organiques à l'usine de méthanisation Ecorecyclage SA à Lavigny, où ils sont revalorisés en biogaz et en compost. Ce dernier est utilisé comme fertilisant organique, contribuant ainsi à l'économie circulaire. Ces initiatives démontrent un engagement pour une gestion des déchets respectueuse de l'environnement et alignée sur les objectifs de développement durable de la Ville.

RESPECT DU RÈGLEMENT COMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

La majorité des habitant·es respecte minutieusement les consignes de tri des déchets ménagers. Cependant, au cours de l'année passée, 105 personnes (127 en 2022) ont

été dénoncées pour violation du Règlement communal relatif à la gestion des déchets. La plupart de ces infractions ont été constatées sur les écopoints où le dépôt illégal de déchets demeure trop fréquent, malgré les surveillances aléatoires menées sur les points les plus critiques ainsi que les tournées de nettoyage et de contrôle qui sont effectuées sur chaque site 365 jours/an.

DÉCHÈTERIE

La quantité de déchets collectée à la déchèterie de Riond-Bosson 9 a diminué par rapport à 2022 (-39.47 tonnes). Cette baisse s'explique par les mêmes raisons évoquées au début de ce chapitre, ainsi que par une utilisation accrue des écopoints installés dans les nouveaux quartiers.

Cette année, malgré une légère hausse de la population résidente, la fréquentation de la déchèterie est restée stable avec environ 50'000 passages. Ce constat positif qui engendre notamment des déplacements en voiture, est à associer à l'accroissement de l'utilisation des écopoints. Ces derniers, en tant qu'infrastructures de tri et de collecte de proximité, jouent un rôle essentiel dans l'efficacité de la gestion des déchets en Ville de Morges.

ENLÈVEMENT DE DÉCHETS ENCOMBRANTS À DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS

Durant l'année, 182 enlèvements de déchets encombrants à domicile sur rendez-vous ont été accomplis (166 en 2022). Ce service, à la fois apprécié et utile, est principalement destiné aux personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchèterie, en particulier pour des raisons de mobilité.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION POUR LE TRI ET LE COLLECTAGE DES DÉCHETS

Le principal outil d'information destiné à la population concernant le tri et la collecte des déchets est la Directive communale de tri et de collecte des déchets urbains qui inclut entre autres les calendriers des fréquences de ramassage dans les différentes zones de la ville. Chaque fin d'année, une version mise à jour de ce fascicule est distribuée à tous les ménages sous pli officiel. Cette année, une nouvelle édition a été publiée, incluant un abécédaire des déchets. À noter que des informations supplémentaires sur la gestion des déchets sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur appel téléphonique auprès du service. En outre, cette année le projet Morges ville zéro déchet a été initié afin de promouvoir la réduction des déchets à la source, en complément des efforts de tri. Cette initiative de sensibilisation basée notamment sur une prise de conscience de la problématique liée à l'épuisement des ressources naturelles, est prévue d'être déployée sur trois ans. Elle a pour objectif d'amorcer une diminution de la quantité de déchets ménagers produite par habitant·e.

Quantité de déchets récoltés à la déchèterie (y compris Chigny, Lully, Tolochenaz et Vuflens-le-Château)

Déchets	2021		2022		2023	
	Quantités (en tonnes)	En%	Quantités (en tonnes)	En%	Quantités (en tonnes)	En%
Bois	501.72	24.11%	461.40	24.03%	426.12	22.66%
Encombrants ménagers	337.64	17.45%	313.83	16.34%	326.70	17.37%
Inertes ménagers	288.96	10.92%	247.63	12.90%	187.27	9.96%
Ferraille	187.87	8.09%	156.43	8.15%	170.71	9.08%
Carton trié	134.75	6.12%	118.44	6.17%	124.96	6.64%
Papier trié	130.23	8.29%	120.32	6.27%	109.13	5.80%
Verre trié	121.55	6.07%	109.21	5.69%	108.13	5.75%
Appareils électriques et électroniques	114.50	5.65%	117.12	6.10%	110.56	5.88%
Pet	64.36	3.29%	70.34	3.66%	68.00	3.62%
Déchets organiques	60.61	3.97%	45.64	2.38%	64.30	3.42%
Métaux ménagers	51.93	2.34%	47.95	2.50%	46.22	2.46%
Habits usagés	38.50	0.77%	51.42	2.68%	77.04	4.10%
Déchets spéciaux ménagers	23.99	1.30%	23.23	1.21%	25.23	1.34%
Capsules Nespresso	22.50	0.94%	20.73	1.08%	20.11	1.07%
Métaux nobles (alu / cu / inox)	11.72	0.50%	10.78	0.56%	10.98	0.58%
Vieux pneus	6.95	0.18%	5.58	0.29%	5.12	0.27%
Totaux	2'097.78	100.00 %	1'920.05	100.00 %	1'880.58	100.00 %
Comparaisons 2021 / 2022 / 2023			- 177.73	- 8.47 %	- 39.47	- 2.06 %

LUTTE CONTRE LE LITTERING

Pour lutter activement contre le littering, l'office a poursuivi l'installation de nouvelles poubelles équipées de cendriers dans plusieurs zones à forte affluence.

Par ailleurs, les ambassadeurs-rices de l'organisme IGSU, qui organisent des campagnes de sensibilisation au littering dans toute la Suisse, ont été à nouveau mandatés pour intervenir durant trois périodes de quatre jours dans les zones les plus fréquentées et sensibles de la ville.

NETTOIEMENT ET ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

L'accroissement de la fréquentation du domaine public conduit à une augmentation des ressources allouées à son nettoyage et à son entretien. Cette tendance, qui se dessine depuis plusieurs années, est principalement due à la croissance de la population, tant de passage que résidente, ainsi qu'à l'évolution de ses modes de consommation. Afin d'optimiser les opérations de nettoyage, de nouveaux outils, y compris des équipements électriques, ont été mis en place parallèlement à une optimisation de l'organisation de l'engagement des divers moyens disponibles. En outre des travaux d'entretien localisés et de rénovation ont été réalisés au cours de l'année selon les besoins, les priorités et les ressources disponibles.



© Ville de Morges



TRAITEMENT HIVERNAL

Au cours de l'année, les conditions météorologiques hivernales ont été relativement douces, nécessitant seulement 7 opérations de déneigement et de salage pour assurer la sécurité des routes ainsi que des chemins piétonniers. Le déclenchement de ces interventions est coordonné par l'Office de la propreté urbaine en collaboration avec Police Région Morges ainsi que de l'Office des parcs et promenades de la Ville.

SOUTIEN LOGISTIQUE AUX MANIFESTATIONS

L'Office de la propreté urbaine joue un rôle crucial en apportant un soutien logistique aux organisateur·rices de divers événements à Morges qui comprend la fourniture d'équipements essentiels tels que des bancs, des tentes et des podiums. Il inclut également la mise à disposition de matériel pour la gestion des déchets et la dispense de conseils dans ce domaine. Cette année, 1'520 heures ont été allouées à des tâches liées aux manifestations (1'530 en 2022).

GARAGE D'ENTRETIEN DES VÉHICULES ET ENGIN COMMUNAUX

Le mécanicien assure la maintenance de tous les véhicules et engins utilisés par les services communaux de la Ville de Morges. Il offre également des services de dépannage et dispense en cas de besoin des formations spécifiques pour les utilisateur·rices de ces équipements. L'atelier est équipé en outillage selon les exigences techniques qui sont de plus en plus pointues. De plus, le mécanicien est consulté dans son domaine d'expertise lors de l'acquisition de nouveaux véhicules et engins.

La flotte communale comprend actuellement 21% de véhicules entièrement électriques. De plus, il existe une

station de charge sur le site de Riond-Bosson 9, qui permet de charger simultanément jusqu'à 5 véhicules électriques. À cela s'ajoute une borne de recharge accessible au public.

ATELIER DE SERRURERIE

Le serrurier de la Commune est intégré à l'effectif de l'Office de la propreté urbaine. Sur demande des différents services de la Ville, il se charge de réaliser des travaux de conception et de construction en métal. Ces diverses requêtes sont centralisées et organisées en fonction de leur priorité. Le serrurier est également fréquemment sollicité en cas d'urgences pour réparer divers dommages, notamment sur les équipements urbains en ville ou les dispositifs de signalisation routière.

OFFICE DES PARCS ET PROMENADES

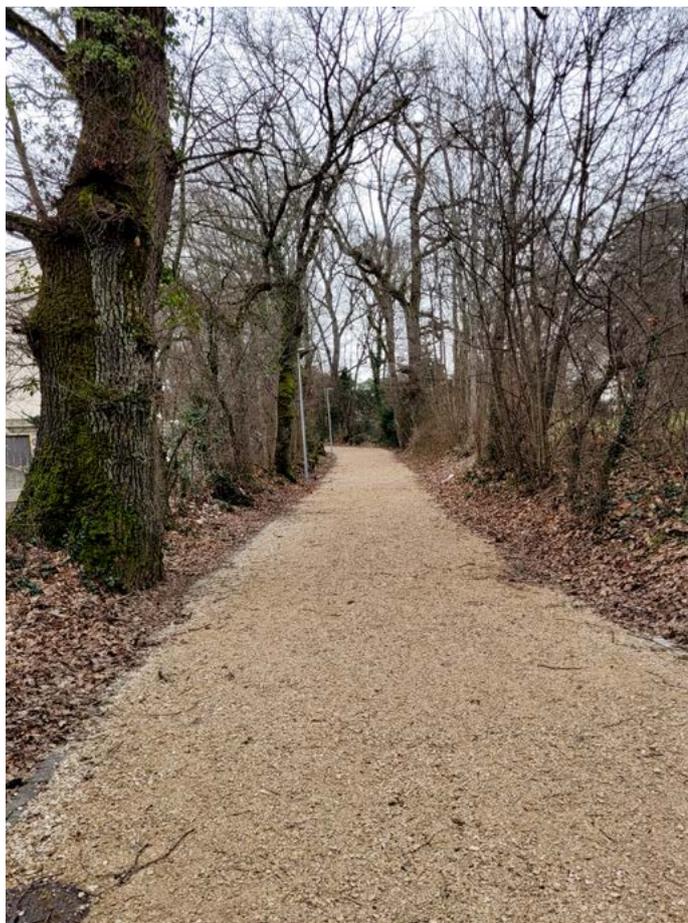
ENTRETIEN DES PARCS ET PROMENADES DE LA VILLE

Le Parc de la Prairie

Le parc, équipé de plusieurs tables et bancs, offre la possibilité de pique-niquer et commence à attirer ses premières et premiers visiteurs. Bien que son développement futur soit en attente, le parc est déjà divisé en deux secteurs distincts. L'un est régulièrement tondu, permettant jeux et espaces de détente, tandis que l'autre partie est conservée en prairie fleurie. En effet, le secteur ouest a été ensemencé en prairie pour favoriser sa régénération, après avoir servi de zone de stockage pour la terre issue du chantier voisin ces dernières années. Selon la saison, cette zone est utilisée par un agriculteur pour le pâturage de moutons.

Désimperméabilisation partielle du chemin de la Mottaz

Les Offices des parcs et promenades et des services techniques se sont engagés dans une lutte active contre l'imperméabilisation des sols au sein de la ville de Morges. À cet effet, lors d'un chantier réalisé sur le chemin de la Mottaz, une zone spécifique a été convertie en un sol en matière argilo-calcaire, dans le but de lui redonner l'apparence d'un chemin forestier. Cette initiative vise à préserver le caractère naturel de l'environnement urbain et à favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.



© Ville de Morges

Arrosage et sécheresse estivale

Cet été s'est à nouveau caractérisé par des températures élevées et des conditions de sécheresse, avec un déficit de précipitations significatif. Pour garantir la survie des nouvelles plantations d'arbres et maintenir la qualité des surfaces sportives, d'importantes ressources en heures ont été mobilisées pour assurer leur arrosage.

Accès au lac

Après l'approbation du préavis N° 6/2.23 par le Conseil communal, qui portait sur l'aménagement d'accès au lac et de plages flottantes le long du littoral de Morges, l'Office des parcs et Promenades a concrétisé cette initiative en installant deux plages flottantes au Parc de Vertou et au Port du Petit-Bois. Les travaux liés à l'aménagement des enrochements ont été réalisés. Ces équipements ont été très bien accueillis par la population, apportant ainsi une nouvelle offre de loisirs au bord du lac.



© Ville de Morges

Entretien des places de jeux et du mobilier

Les aires de jeux font l'objet d'un contrôle hebdomadaire, ainsi que d'un suivi détaillé trimestriel et annuel, assurés par les collaborateur-rices de l'Office des parcs et promenades. Dans le cadre de ces améliorations, un nouveau jeu en forme de bateau, construit en troncs d'acacias, a été installé pour remplacer le château devenu obsolète, à l'entrée de la piscine. De plus, les balançoires ont été récemment remplacées, et pour maintenir une esthétique naturelle, les surfaces amortissantes ont été remplacées par des copeaux de bois.

Réduction significative de l'usage des produits phytosanitaires

L'ensemble des engrais utilisés par la Ville de Morges est d'origine organique et certifié par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Par conséquent, aucun engrais chimique n'a été employé pour les massifs floraux, les gazons des terrains de sport, les pelouses de la piscine, ni dans les cultures de l'établissement horticole.

L'utilisation de produits de synthèse est exceptionnelle et se limite aux situations de carence ou de problèmes phytosanitaires aigus menaçant la survie des cultures.

Entretien des terrains de sports

L'adoption d'engrais organiques pour les terrains de sport entraîne une modification des méthodes de travail et exige un soin régulier du sol. Cette pratique assure une meilleure oxygénation de la zone racinaire et stimule la vie microbienne. Elle contribue ainsi de manière active à un entretien des espaces verts plus respectueux de l'environnement.



FÊTE DE LA TULIPE ET DU DAHLIA EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MORGES FLEUR DU LÉMAN

La *Fête de la Tulipe* s'est déroulée, comme à son habitude, de fin mars à mi-mai. Cette année, près de 140'000 bulbes de tulipes ont été admirés par environ 280'000 visiteurs (310'000 en 2022). Ces dernières ont pu profiter de ce spectacle floral au Parc de l'Indépendance, sur les quais, autour des fontaines et dans divers lieux de la ville. À noter que cet événement, connu bien au-delà de la région et organisé par l'association Morges Fleur du Léman, contribue significativement à valoriser l'image de la ville. La plantation des bulbes de tulipes cet automne s'est avérée particulièrement complexe en raison des pluies fréquentes et abondantes survenues en octobre et novembre.

Cette année, la *Fête du Dahlia*, également organisée par l'association Morges Fleur du Léman avec le soutien de la Ville, a embelli le quai Igor-Strawinski.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE ET CIMETIÈRE

Production

L'établissement horticole a joué un rôle clé cette année, assurant la production de 110'000 plantes. Ces dernières ont non seulement embelli la ville, mais ont également été vendues à plusieurs communes de la région et utilisées pour l'entretien des tombes du cimetière. Fidèle à son engagement environnemental, l'établissement utilise et teste les micro-organismes et les biostimulants pour stimuler les défenses naturelles des plantes, s'alignant ainsi avec l'objectif de réduire au maximum l'utilisation de produits chimiques. En prévision de l'avenir et des changements climatiques, l'établissement horticole intensifie sa production de plantes vivaces, se préparant à adapter les plantations de massifs en ville dans les prochaines années.

Cimetière

Pour augmenter l'ombre dans l'ensemble du cimetière et intégrer cette approche écologique, plusieurs arbres ont aussi été plantés dans les secteurs plus anciens.

Actuellement, le cimetière compte 1'514 tombes (1'481 en 2022), dont 658 sont entretenues par l'Office des parcs et promenades (628 en 2022). Cette année, l'office a procédé à 15 inhumations de corps et 108 inhumations de cendres (19 et 76 respectivement en 2022), dont 75 au Jardin du Souvenir (49 en 2022).

ARBRES

Modification du cadre légal

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est en vigueur, entraînant une augmentation significative de la charge de travail pour l'Office des parcs et promenades qui est responsable de la gestion des demandes d'abattages d'arbres, y compris dans le cadre des procédures de permis de construire.

Pour faire face aux défis posés par cette nouvelle législation, la Municipalité a adopté des directives transitoires qui visent à réguler les abattages et les plantations compensatoires en attendant la publication du règlement d'application cantonal, prévu pour début 2024.

Abattages sur le domaine privé

L'Office a traité 47 demandes d'abattage (40 en 2022), dont 6 abattages d'urgence (4 en 2022), pour un total de 76 arbres (87 en 2022). Aussi, 13 arbres ont fait l'objet d'un refus d'abattage par la Municipalité (10 en 2022).

Abattages et entretien des arbres sur le domaine public

En raison de la sécheresse et des hautes températures de 2022, 28 arbres n'ont pas repris vie au printemps et ont

nécessité un abattage d'urgence, principalement au Parc de Vertou et au camping, où des projets de compensation ont été élaborés.

De nombreux arbres ont également été endommagés lors de la tempête du 22 juin. Certains, trop abîmés, ont dû être abattus et seront remplacés. D'autres ont bénéficié de soins spécifiques afin de garantir la sécurité dans les espaces publics. Rien que pour la journée du 23 juin, l'équipe de l'office a consacré environ une centaine d'heures de travail à la sécurisation de la ville. En outre, certains travaux de ce type ont dû être externalisés, représentant un coût avoisinant CHF 40'000.00.

Cette année, l'Office des parcs et promenades a recruté un paysagiste possédant des compétences d'arboriste, afin de réaliser en interne les soins des arbres et de réduire ainsi les coûts liés à l'externalisation de ces travaux. Néanmoins, en raison des conditions météorologiques exceptionnelles évoquées précédemment, cette baisse des coûts n'est pas encore notable.

Stratégie d'arborisation et de végétalisation

La Direction Infrastructures et gestion urbaine, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public, a soumis un préavis en début d'année, validé par le Conseil communal en mai. La mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation s'intégrera à tous les projets de la Ville et permettra également de développer des projets spécifiques.

Nouvelles plantations effectuées

En plus des compensations courantes suite aux abattages, de nouvelles plantations ont également été effectuées cette année.

- Plantation d'une haie vive sur la parcelle des Emetaux: 15 grands arbres et plus de 1'000 jeunes arbres et arbustes en plans forestiers ont été plantés en bordure de la parcelle agricole, côté Tolochenaz, sur une longueur totale de 300 m. Cette plantation vise à améliorer le réseau écologique régional, augmenter la canopée et fournir un habitat à de nombreux animaux et insectes;
- plantations sur les parcelles viticoles le long de l'avenue de Marcelin: comme mesure d'accompagnement aux travaux sur la RC 75, 4 arbres majeurs ont été plantés le long de la route, et une haie vive de 160 mètres a également été plantée. Ces mesures contribuent à améliorer le réseau écologique et à rompre la linéarité de l'axe reliant Morges à Echichens;
- rue Louis-de-Savoie: le chantier de remplacement des conduites est déjà bien avancé. Une coordination importante du projet a eu lieu tout au long de l'année. Treize arbres en pleine terre sont prévus, dont les 2 premiers ont été plantés sur la place du Port juste avant les fêtes de fin d'année. Les travaux de plantation se poursuivront l'an prochain.



COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ



MESSAGE DU MUNICIPAL **M. LAURENT PELLEGRINO**

Après des années où les crises se sont succédées, (sanitaire liée au COVID, guerre en Ukraine, énergétique avec la hausse de l'électricité) l'année 2023 a retrouvé une relative stabilité. Ces événements ont démontré qu'ils pouvaient avoir rapidement un impact sur la population, en particulier les personnes en situation précaire. La mise en place d'un «réseau précarité» comprenant l'ensemble des partenaires afin de rester attentifs en situation de crise, s'est avéré nécessaire.

Dans ce cadre, il faut également souligner les bonnes relations et les échanges toujours constructifs avec les Associations intercommunales, Police Région Morges (PRM), Protection civile du district de Morges (PCI), Service de défense incendie et secours (SIS Morget) ainsi que l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

En début d'année, notre service a été sollicité par la nouvelle organisation concernant la mesure sociale de distribution de sacs-poubelles taxés, gratuits aux ayants droit. La distribution par le biais de bons convertibles en rouleaux de sacs-poubelles disponibles dans la plupart des grandes surfaces commerciales a permis de faciliter l'accès à cette prestation.

Le Centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup continue de proposer des activités variées pour diverses catégories de la population, il est notamment réjouissant de constater que la progression de la fréquentation des jeunes à Espace Couvaloup se poursuit.

À noter également le nombre de 430 demandes de manifestations traitées par la Police du commerce, ce chiffre en forte augmentation confirme l'attractivité de notre ville.

La fin de l'année a été marquée par l'usage de la part de la Municipalité de son droit de préemption lors de la transaction immobilière à l'avenue des Pâquis 5 pour un montant de CHF 3'500'000.00. Avec un taux de logement vacant au plus bas et des prix de location toujours en hausse, la politique logement est un élément important de cette législature. L'usage du droit de préemption a pour but d'offrir des loyers abordables à la population.

Les nombreux événements et activités proposés par le service participe à l'intégration et à mieux «vivre ensemble».

Je tiens, au nom de la Municipalité de Morges, à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes travaillant de près ou de loin à la réussite des missions qui sont les nôtres. Que vous soyez collaboratrice ou collaborateur, bénévole ou faisant partie d'une association en partenariat avec nos services, veuillez recevoir nos félicitations et nos remerciements pour votre engagement et le travail accompli tout au long de cette année.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

OFFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

- Élaborer, organiser et/ou soutenir la réalisation d'animations et d'activités dans les quartiers, dans des espaces publics ou à Espace Couvaloup, renforçant les relations intergénérationnelles et les solidarités;
- mettre en place des prestations favorisant l'intégration;
- participer activement à la commission communale d'intégration Suisses-Étrangers;
- proposer des espaces et des temps d'accueil à Espace Couvaloup, favorisant l'appropriation des lieux par une diversité de population;
- promouvoir et accompagner la population notamment les jeunes dans la réalisation de projets;
- collaborer avec les associations partenaires, notamment Police Région Morges (PRM) qui dispose d'une brigade de proximité, afin d'anticiper et de prévenir les problématiques sécuritaires sur le territoire;
- orienter et informer la population notamment sur les prestations sociales;
- participer à des actions de prévention de la santé;
- assurer le lien avec les institutions;
- apporter un soutien aux porteurs de projets;
- garantir l'interface entre les jeunes, l'administration et les autorités;
- gérer le suivi et la coordination du Parlement des jeunes;
- mettre en place des actions en faveur des aînés-es.

OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

- Attribuer les aides individuelles au logement;
- traiter les demandes, vérifier les décisions d'admission des locataires pour les logements subventionnés et d'utilité publique;
- assurer superviser les contrôles des conditions d'occupation des logements subventionnés et d'utilité publique;
- préavisier les demandes de démolition, transformation, rénovation, changement d'affectation selon la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), ainsi que la correspondance y relative;
- préavisier les demandes d'aliénation d'appartements loués, ainsi que la correspondance y relative;
- contrôler l'application des lois, règlements et instructions en matière de politique du logement;
- encourager les actrices et acteurs de l'immobilier à construire des logements d'utilité publique, à loyers modérés, abordables, protégés ou pour étudiant-es;
- assurer le suivi des expulsions sur le territoire et l'accompagnement si besoin.

AFFAIRES SOCIALES

- Attribuer diverses aides communales aux bénéficiaires;
- préavisier et assurer le suivi des demandes de subventions dans le cadre de l'action sociale;
- soutenir et collaborer avec les associations sociales.

BUREAU DE PRESTATIONS DE POLICE

Plusieurs prestations administratives sont exécutées sur délégation de la Police du commerce, selon le mandat établi entre la Ville de Morges et Police Région Morges (PRM).

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- Soutenir des projets de développement en partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) en attribuant une subvention.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

- Veiller, par convention entre les communes rattachées à la paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges, à la bonne gestion et à l'entretien des lieux de cultes;
- fournir un service de marguillier et d'organiste à la paroisse réformée de Morges-Echichens-Monnaz, et veiller à la bonne exécution selon le cahier des charges.

L'FFECTIF DU PERSONNEL

	EPT CCT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Administration	2.54	3			
Communautés religieuses	0.57	1			6
Office communal du logement	0.8	1			
Office de la cohésion sociale	3.6	5			6
Total	7.51	10			12

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ EN 2023

OFFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

JEUNESSE

Centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup

Le centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup accompagne les jeunes âgé-es de 12 à 18 ans pendant leur temps libre en offrant un lieu d'accueil et d'expérimentation. Ces jeunes ont la possibilité de découvrir de nouvelles activités, de proposer des animations et des sorties, et d'exprimer librement leurs envies, besoins et/ou opinions, favorisant ainsi l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

L'objectif de l'équipe de travail social est d'établir une relation de confiance avec les jeunes, les encourageant à s'investir. Au fil des rencontres, elles et ils développent leur capacité de décision, apprennent à s'affirmer et exprimer leurs besoins, le tout dans un cadre sécurisé.

Durant les festivités célébrant les 65 ans du jumelage entre les villes de Morges et de Vertou, Espace Couvaloup a



© Ville de Morges

accueilli une dizaine de jeunes Vertavien-nes afin de partager différentes activités durant trois jours. Cette rencontre leur a permis de faire connaissance et de visiter la ville et dormir à la belle étoile dans le parc de Vertou, où un campement a été symboliquement monté pour l'occasion.

	2021	2022	2023
Fréquentation des jeunes à Espace Couvaloup	2'635	2'815	3'139
Moyenne de la fréquentation des jeunes/jour d'accueil	19	26	29
Animations hors murs		763	901

Activités d'Espace Couvaloup réalisées en 2023

- Accueils libres avec repas le vendredi soir pour les 12 à 18 ans (mercredi, vendredi et samedi);
- ateliers intergénérationnels d'informatique;
- activités sportives dans les salles de gymnastiques;
- activités hors murs pendant les vacances scolaires (sorties, activités sportives, animation, etc.);
- collaborations avec les écoles et Espace prévention (promotions, activités, prêt de matériel);
- organisation de camps par et pour les jeunes;
- permanences de soutien pour l'insertion professionnelle des jeunes;
- accueils pour les plus de 18 ans lors des périodes hivernales;
- semaine d'activités jeunesse en collaboration avec les Offices de la culture et des sports.

Travail social de proximité (TSP)

Le rôle du travail social de proximité consiste à mener des actions sur le terrain afin de renforcer les liens entre les jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que leurs réseaux social et communautaire. Cela inclut une présence assidue dans les lieux de rassemblement des jeunes, la promotion d'activités et de projets en faveur de la jeunesse ainsi que la remontée d'informations pertinentes.

Cette année, la travailleuse sociale de proximité (TSP) a pu prendre ses marques et aller à la rencontre des jeunes dans les différents quartiers de la ville. Ces principaux points de contacts restent le centre-ville où leur présence est plus accrue. Au total, 768 jeunes (1'064 en 2022) ont rencontré la TSP. Bien que le nombre de rencontres soit plus bas cette année, le nombre d'entretiens et de suivi reste stable. Par ailleurs, le travail en réseau semble porter ses fruits avec la création de liens plus étroits avec des psychologues, l'hôpital ou encore les mesures de transition T1, permettant à la TSP de suivre des jeunes sur des problématiques spécifiques comme la santé mentale ou encore le décrochage scolaire.

La présence dans les quartiers a été renforcée également par l'engagement d'une deuxième travailleuse sociale suite à une nouvelle organisation au sein d'Espace prévention la Côte pour couvrir la région Prévèrenge-Lonay ainsi que les quartiers situés à Morges-Est (Chanel et Grosse-Pierre). Ce taux supplémentaire d'environ 15% a permis de créer un binôme avec la TSP actuelle et à l'avenir rendra possible l'augmentation de la visibilité du travail social de proximité dans les différents quartiers de Morges.

	2021	2022	2023
Nb d'entretiens avec les jeunes		42	52

Parlement des jeunes

Le secteur «jeunesse» de l'Office de la cohésion sociale est également responsable du suivi du groupe et des projets menés par le Parlement des Jeunes (PJ). Le PJ est une commission consultative de la ville, constituée de jeunes âgés entre 15 et 25 ans, résidant à Morges ou ayant une activité à Morges (scolaire ou professionnelle) qui ont pour missions de proposer et organiser des projets par et pour les jeunes afin de renforcer entre autres leur engagement citoyen au sein de la ville.

	2021	2022	2023
Membres	15	15	7
Rencontres en plénière	6	8	6

Cette année le PJ a principalement travaillé sur son fonctionnement ainsi que sur son règlement qui est en cours de révision. Aussi, il a participé bénévolement à la *Fête de la musique* ainsi qu'au *Marché de Noël*. Ses membres ont également profité des nombreuses formations proposées par la Fédération suisse de parlement des jeunes afin d'acquérir de nouvelles compétences en matière de communication ou de gestion d'équipe. Cette année a été marquée par le départ de plusieurs membres de longue date principalement en raison de nouvelles activités professionnelles ou d'études prenantes.

Réception des jeunes de 18 ans

Chaque année, la Ville de Morges invite les jeunes de 18 ans entrant dans la vie civique, à une réception qui leur est dédiée. Depuis 2022, cette soirée est désormais organisée par l'Office de la cohésion sociale avec la participation du PJ.

Un quiz sur la citoyenneté et sur la ville de Morges a été réalisé et animé par les jeunes. Puis les invité·es ont assisté à un spectacle de l'humoriste vaudois Yoan Provenzano au CUBE.

Cette année, 61 personnes ont répondu présentes à l'invitation (12 en 2022).

Réseau jeunesse et partage d'expériences

L'Office de la cohésion sociale s'investit activement dans diverses rencontres de réseaux, favorisant l'échange avec d'autres professionnel·les œuvrant auprès des jeunes, afin de discuter des préoccupations communes. Voici quelques-unes des collaborations significatives :

- Chambre Consultative de la Jeunesse du Canton de Vaud (4 séances);
- Conférence Romande des Délégués Enfance et Jeunesse (3 séances);
- Plateforme Intercentre du GLAJ (5 séances);
- Plateforme Travail Social de Proximité et Animation Socio-culturelle des Districts de Morges et Nyon, (3 séances);
- Plateforme du Travail Social de Proximité (3 séances).

Passeport Vacances

Chaque année, durant les vacances d'automne, plusieurs activités sont proposées par l'association à l'attention des jeunes âgés entre 6 et 16 ans domiciliés à Morges ou dans les communes partenaires. Grâce au soutien de la Ville, l'association permet à de nombreuses familles morgiennes de bénéficier d'activités de qualité à moindre coût.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Ville de Morges, une permanence téléphonique est assurée par le service durant cette période.

	2021	2022	2023
Participant·es	215	194	215
Nombre d'activités réalisées	inconnu	260	215

Activités en faveur des familles

Cette année, plusieurs activités en faveur des familles ont été mises en place pour répondre à un besoin d'un public plus jeune, âgé de 4 à 8 ans. Trois événements ponctuels ont eu lieu tout au long de l'année affichant à chaque fois complet, autour d'Halloween, du carnaval ou encore de Noël. La moyenne de fréquentation de ces 3 événements organisés est de 51 personnes.

AÎNÉ·ES

Dans le but de maintenir le lien social des seniors et d'éviter l'isolement, différentes prestations sont proposées en partenariat avec des associations en faveur de la population âgée de plus de 65 ans.

Activités proposées pour les seniors à Espace Couvaloup

- prévention: Cours Equibr'Age;
- bien-être: Yoga des yeux;
- intergénérationnel et formation: cours informatique;
- divertissement: Rami
- formation: permanences informatique;
- action citoyenne et interculturelle: jardin urbain.

Divers cours et ateliers gratuits leur ont été proposés durant la *Semaine de la mobilité*, en septembre, en collaboration avec le Bureau de la mobilité et l'Office des sports. À cette occasion, des cours intergénérationnels d'informatique, des cours de zumba et de danse grands parents-enfants ont été organisés à Espace Couvaloup.

Sortie des aîné·es

La Ville de Morges offre chaque année aux Morgien·nes âgé·es de 70 ans et plus, une sortie dont la programmation varie une année sur deux, soit par une croisière sur le Léman soit par un spectacle au Théâtre de Beausobre.

Cette année, l'artiste Yann Lambiel a divertit les convives pour leur plus grand plaisir. Au terme du spectacle, différents stands tenus par les associations partenaires ont présenté leurs prestations et activités organisées en faveur des seniors lors de la collation qui a été offerte aux participant·es. Cette nouvelle expérience a été très appréciée tant des partenaires que des aîné·es.

	2021	2022	2023
Capacité (nb de places)	425	500	500
Personnes inscrites	415	484	525
Participants-es	282	478	477

Plan canicule

En cas de déclenchement du plan canicule par l'Office du médecin cantonal, des bénévoles du Centre médico-social de Morges (CMS), prennent contact avec les personnes âgées de plus de 75 ans et ne vivant pas en EMS afin de s'assurer de leur bonne santé. Les personnes concernées

sont informé·es de la procédure à suivre avant le mois de juin, si celles-ci souhaitent en bénéficier.

Cette année, le plan canicule a été activé une fois, du 17 août au 26 août.

	2021	2022	2023
Morgien·nes hors EMS	1'542	1'392	1'284
Inscriptions	41	28	37
Plan canicule	Non déclenché	Sur 13 jours	Sur 9 jours

Mur d'honneur des femmes seniors

La Ville de Morges, en collaboration avec l'association TokyoMoon, a souhaité rendre hommage aux femmes seniors (60 ans et +) de la région en organisant l'exposition *Mur d'honneur*. Deux séances photos ont été programmées sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec 44 participantes. Les photos ont ensuite été exposées à l'Espace 81 durant le mois de juin.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet cantonal *Vieillir 2030*. Un vernissage a eu lieu en présence de la Conseillère d'État en charge du Département de la santé et de l'action sociale.

INTÉGRATION

Dans le but de favoriser la participation de la population à la vie publique morgienne, plusieurs prestations et activités sont organisées. Les personnes étrangères peuvent ainsi se familiariser avec les us et coutumes de la région et les personnes isolées, d'être mieux intégrées.

Café Bienvenu

Le *Café Bienvenu* est un espace de rencontre multiculturelle hebdomadaire qui a pour but de favoriser l'autonomie et l'intégration sociale de femmes allophones, accompagnées ou non d'enfant(s). Ces rencontres permettent notamment d'encourager la pratique du français, d'orienter ou d'informer sur la vie locale ou encore de favoriser les liens sociaux et de lutter ainsi contre l'isolement social.

Pour sa 4^e année d'activité, le *Café Bienvenu* a mis l'accent sur l'ouverture à la société civile afin d'encourager la participation sociale à différentes actions citoyennes. C'est ainsi que le secteur intégration, en collaboration avec le secteur aîné·es d'Espace Couvaloup, a lancé le projet de jardin urbain à Couvaloup, projet qui a permis d'organiser des rencontres entre les participantes du *Café Bienvenu* et des aîné·es autour de la création d'un îlot de verdure embellissant l'espace public avec de bacs de plantes aromatiques en libre-service. Une fête de l'été rassemblant familles allophones, jeunes et aîné·es a été organisée par les participant·es du projet dans le but de célébrer et inaugurer ce nouvel îlot.



Fête de l'été rassemblant familles allophones organisée pour inaugurer le nouvel îlot de verdure. © Darrin Vanselow

En septembre, un groupe a pris part au nettoyage de la rivière La Morges en collaboration avec une association locale.

Le Café Bienvenue a également participé à la *Semaine d'actions contre le racisme* à Morges qui s'est tenue en mars, en proposant une matinée portes ouvertes et une discussion autour de la thématique de l'intégration.

Dans le cadre des sorties socioculturelles, une visite du Palais fédéral à Berne a eu lieu à la suite de l'intérêt émis des participantes qui souhaitaient apprivoiser le système politique suisse.

Un atelier sur l'accès à l'emploi a été organisé en collaboration avec l'association Découvrir Vaud afin d'encourager et de soutenir les femmes qui souhaitent travailler.

	2021	2022	2023
Nombre de participant-es	136	47	41
Nombre de participant.es en moyenne / atelier	6	10	10
Nationalités représentées	15	24	27

Commission Consultative d'Intégration Suisses-Étrangers (CCISE)

Cette commission regroupe des membres de plusieurs nationalités ainsi que des représentant-es des principaux milieux politiques, professionnels, confessionnels et associatifs de la ville. Elle a pour but de favoriser la participation de la population étrangère à la vie publique morgienne et de leur permettre une meilleure intégration.

	2021	2022	2023
Membres	23	22	23
Rencontres hors plénière	13	14	14
Rencontres en plénière	5	5	5

Semaine d'actions contre le racisme

Chaque année la CCISE organise des activités dans le cadre de la *Semaine d'actions contre le racisme*. Cette année, en mars, la mise en place d'événements a eu comme but de prévenir, sensibiliser et combattre les différentes formes de racisme, tout en invitant à la réflexion et au dialogue. Les actions suivantes ont eu lieu :

- une exposition à l'Espace 81 réalisée par des personnes issues de la migration présentant leur parcours migratoire ;
- un rallye dans le nouveau quartier de l'Églantine où des habitantes et habitants ont pu faire découvrir leur culture en tenant des stands ;
- une projection spéciale du film *Je suis Noire* au cinéma Odéon ;
- des activités proposées pour les enfants dans les centres de vie enfantine (CVE).



© KillaKallpa

Les Tables de Noël

Cette année encore, la CCISE a participé au *Marché de Noël* avec le projet *Tables de Noël* qui présente les différentes coutumes de Noël et du nouvel an d'autres cultures. Lors de cette édition, les tables représentées étaient la Bulgarie, l'Ukraine, la Suisse et le Canada.

Accueils pour les Ukrainien-nes

Depuis le début du conflit en février 2022, la population ukrainienne a la possibilité de se réunir lors d'espaces d'accueil à Espace Couvaloup. Ce projet, initié par la CCISE, s'est poursuivi tout au long de l'année avec des rencontres tous les vendredis. Les personnes réfugié-es ont été mises en relation avec des bénévoles autour d'un café afin d'échanger, en français, ou de poser des questions en lien avec leur processus d'intégration.

Ateliers artistiques d'intégration

La Ville de Morges collabore avec l'association Almega Formations qui propose une trentaine d'ateliers artistiques visant l'apprentissage de la langue française par la création d'œuvres artistiques.

D'abord créé dans le cadre des actions en faveur des réfugiés ukrainien·es, ce projet s'est développé en s'ouvrant à toute personne allophone. Soutenu par le Canton de Vaud, il a permis de rassembler une moyenne de 12 participant·es chaque semaine, lors d'un total de 25 ateliers.

AFFAIRES SOCIALES

Différentes prestations, déclinées en aides financières ou en soutien individuel, sont proposées à la population morgienne afin de la soutenir en cas de situation précaire.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE (ACC)

L'ACC est versée trimestriellement sur la base d'un règlement communal, en faveur des personnes percevant des prestations complémentaires fédérales AVS/AI.

Cette allocation mensuelle s'élève à CHF 75.00 par personne et une aide d'un montant de CHF 100.00/personne est également versée à Noël.

Situation au 31 décembre (ACC)

	2021	2022	2023
Bénéficiaires	342	330	353
Montant total versé (CHF)	411'825.00	416'050.00	421'775.00

EXONÉRATION DE LA TAXE DÉCHET ET DISTRIBUTION DE SACS-POUBELLE TAXÉS GRATUITS

Une mesure sociale d'allègement à la taxe déchets est offerte aux familles avec enfant·s et aux citoyen·es au bénéfice des prestations complémentaires RI, AVS/AI ou PC Familles, par l'exonération de la taxe déchets et la distribution de sacs-poubelles taxés, gratuits.

Cette année, une nouvelle organisation par la distribution de bons convertibles en rouleaux de sacs-poubelle auprès de la plupart des grandes surfaces commerciales sur le territoire morgien a été mise en place.

Ce mode de distribution facilite l'accès à cette prestation. Désormais, la population cible est directement informée de son droit à la prestation. Ce nouveau mode de distribution

a facilité l'accès à cette prestation puisque les bénéficiaires ont été directement informés de leur droit, raison pour laquelle les demandes ont été plus nombreuses cette année. Celle-ci permet, de plus, d'affiner les statistiques des ayants-droit (détail ci-dessous). De plus, par souci de vérification de la situation des bénéficiaires, une remise à zéro du logiciel Nest, qui est utilisé pour la gestion des demandes d'exonération, a été réalisée. Dès lors, toute la population concernée (hormis les personnes en EMS) a reçu la facture de la taxe déchet. Les bénéficiaires de cette prestation doivent faire la demande d'exonération auprès du service.

	2021	2022	2023
Bénéficiaires exonérations taxe	21	35	492 ¹
Montant exonération (CHF)	1'470.00	2'975.00	41'820.00
Ayants droit prestation sacs-poubelle	1'087	1'132	1'976
RI	78	76	216
PC AVS/AI	599	593	804
PC Familles			111
Rente-pont			29
Naissances et enfants	410	463	816
Nombre de rouleaux distribués	4'517	4'432	6'513
Rouleaux de 10 sacs de 35 litres			3'327
Rouleaux de 10 sacs de 17 litres			3'036
CMS- Fondation La Côte (rouleaux de 17 litres)			150
Nombre de bons utilisés			1'615 sur 2'000

¹ Chiffre non définitif. À la date du 25 janvier 2024 seulement 11'000 (sur 14'000) factures 2023 ont été envoyées.

HÉBERGEMENTS D'URGENCE ET LOGEMENT DE TRANSITION

L'Armée du Salut cherche à répondre au mieux aux besoins d'hébergement d'urgence dans la région morgienne, en mettant à disposition deux chambres d'accueil (trois lits). La durée du séjour est de 7 nuitées (prolongeable en cas de place disponible, soit au maximum 14 nuitées), les bénéficiaires peuvent ensuite renouveler leur demande tous les deux mois.

L'accès y est refusé en cas de non-disponibilité ou de comportement inadéquat. Les séjours à court terme sont privilégiés, cependant la flexibilité est parfois de mise dans certaines situations, comme en ce début d'année, où une famille en transition a occupé les chambres jusqu'à trouver un logement durable. La fin d'année a été marquée par une recrudescence de demandes d'accueil pour des femmes.

Depuis août, l'Armée du Salut a engagé une nouvelle responsable à 10% pour gérer les chambres d'accueil en étroite collaboration avec la responsable du site de l'Armée du Salut de Morges.

D'autre part, la **Fondation Le Relais** a pour mission de développer un programme de logements de transition à Morges, destiné à des adultes en situation de précarité et/ou en difficulté d'insertion professionnelle. À ce jour, elle gère 15 baux à loyer (+ 3 baux privés).

Pour l'année, la Fondation Le Relais, par sa structure le SPI, a suivi 27 adultes et 29 enfants dans ce programme de logement de transition, comptant 2 entrées et 2 sorties. L'une de ces sorties s'est effectuée par un glissement de bail, ce qui est très satisfaisant lorsque des gérances acceptent de le laisser à une famille qui a des difficultés financières (dettes, etc.).

Un suivi est assuré par la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité, qui organise au minimum deux rencontres par année, avec les partenaires sociaux de la région: Entrée de Secours, Fondation Le Relais, Espace Prévention et Police Région Morges.

	2021	2022	2023
Hébergements d'urgence Armée du Salut			
Bénéficiaires	36	61	52
*Nuitées	571	1'156	1'165
Fondation Le Relais			
Familles relogées	13	14	15
Suivi Adultes	26		27
Suivi Enfants	19	32	29

* Correspondent au nombre de nuitée, par personne. Certaines chambres nécessitent l'ajout de matelas, notamment en cas de besoins d'héberger des familles.

RÉSEAU PRÉCARITÉ

Les crises qui se sont succédées depuis 2020 ont créé et mis en évidence une détresse sociale auprès de la population. D'abord celle du COVID-19 qui a été révélatrice de situations précaires, puis les répercussions de la guerre en Ukraine, la crise énergétique avec l'augmentation des factures d'électricité et enfin, l'augmentation du coût de la vie, qui ont généré une hausse de la demande auprès de différentes associations et la création de nombreux dispositifs d'aides.

Ainsi, depuis le début de l'année, avec une première séance de présentation et de coordination fin 2022, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité a mis en place le réseau précarité, sous forme de plateforme d'échanges, afin d'assurer une veille sociale sur le territoire morgien, de favoriser la communication entre les différents acteurs, d'identifier les problématiques rencontrées et de constituer une interface entre les professionnels et les pouvoirs publics.

Ce réseau est composé de différentes associations, institutions et/ou toute personne s'investissant en dans ce cadre, telles que l'Armée du Salut, l'association La Halte, l'association œcuménique Saint-Vincent de Paul de la région morgienne, Caritas Vaud, les églises catholiques pastorales sociales et évangéliques, le SAF, etc.

Ces rencontres qui se tiennent au minimum 3 fois par année abordent des thématiques qui sont essentiellement portées sur les aides alimentaire et financière, l'accès et le maintien au logement, l'accès aux soins, le soutien à l'insertion professionnelle et à la sortie de l'isolement ainsi que l'information sur les droits et prestations sociales.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La Ville de Morges a sensibilisé la population sur les violences faites aux femmes à l'occasion de la journée internationale du 25 novembre afin de contribuer à la prise de conscience collective et participer à l'effort commun pour prévenir ces violences. Le défi consiste à maintenir une vigilance constante sur le problème, pour encourager et aider les victimes à porter plainte et leur assurer un soutien adapté qui leur permette de se libérer.

En collaboration avec Médecins du monde, la Ville de Morges a mis en place l'œuvre éphémère *Chaussures rouges* sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La population mobilisée était invitée à apporter de vieilles paires de chaussures et à les peindre en rouge si nécessaire. Ainsi pris forme l'œuvre telle qu'initiée par l'artiste mexicaine Elina Chauvet à Ciudad Juarez en 2009 sous le nom *Zapatos rojos*, en solidarité avec les femmes victimes de violences.

L'après-midi, une table ronde était organisée sur le thème « Comment agir sur les violences faites aux femmes? » et a réuni des responsables et spécialistes de Médecins du Monde, du bureau cantonal de l'égalité entre les femmes

et les hommes du Canton de Vaud, du Centre d'aide aux victimes d'agressions violentes (LAVI), de Police Région Morges et de la FEDEVACO. La journée s'est clôturée avec une lecture-spectacle des compagnies Saudade et Atheca, intitulée « Gisèle Halimi, une farouche liberté ».

De plus, le 14 novembre, des employé·es de la Ville de Morges et quelques actrices et acteurs sociaux ont reçu une formation afin de pouvoir reconnaître et accompagner les victimes de violence.

PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES

Les associations qui mettent en place des prestations en lien avec la politique de cohésion sociale, reçoivent annuellement des subventions et plusieurs partenariats ont été mis en place avec certaines d'entre elles :

- Service d'Aide Familiale;
- Fondation de la Côte – Espace prévention;
- Fondation le Relais;
- Armée du salut;
- Entrée de Secours, Association d'aide aux personnes toxicodépendantes;
- Passeport-vacances;
- Français en jeu;
- Connaissance 3, l'université des seniors;
- Association Lire et Écrire;
- AMALCO, Association des malentendants de la Côte;
- Compagnie de la Bulle (animations théâtrales à Espace Couvaloup);
- Pro Juventute;
- Croix-Rouge vaudoise;
- ISJM - Institut suisse Jeunesse et Médias;
- Association Quatre poissons rouges en montgolfière.

	2021	2022	2023
Total subventions ordinaires versées (CHF)	212'300.00	401'337.00 ²	381'420.00

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre des projets de coopération au développement soutenus par la Ville de Morges, une analyse, avec le soutien et l'expertise de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), est effectuée chaque année. Cette année, elle a souhaité soutenir la 2^e phase du projet mené par Médecins du Monde en Haïti « Agir contre la violence de genre », à hauteur de CHF 35'400.00.

² Depuis 2022, ce montant regroupe toutes les subventions, y compris celles en lien avec le logement de transition, d'urgence, l'intégration et le service d'aide familiale.

Dans ce même contexte, des projets menés par des associations locales ont été subventionnés par la Ville de Morges à hauteur de CHF 5'500.00, permettant ainsi aux associations *Tombouctou 53 jours* d'aider les populations touchées par le terrorisme au Burkina Faso et à *Nouvelle Planète* la création de jardins maraîchers au Sénégal.

OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

Après 9 ans d'expérience au sein de notre office, notre collaboratrice administrative s'est orientée vers un autre service et a saisi une opportunité au sein de l'Administration communale. Afin de permettre une bonne transition notre nouvelle employée a été formée sur ses nombreuses tâches, en binôme, sur une période de 3 mois.

AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

Ce soutien au logement personnalisé, a été instauré par la Commune de Morges en application du règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement. Il est destiné à certains ménages qui disposent d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais qui doivent supporter une charge locative importante par rapport à leurs revenus.

La durée de cette aide varie selon la situation de chaque famille et les critères d'octroi.

	2021	2022	2023
Demandes traitées	49	54	57
Demandes accordées	32	31	30
Nombre de bénéficiaires	40	44	44
Montant total versé (part communale en CHF)	35'926.50	36'971.00	42'617.50

ÉTAT DES LOGEMENTS BÉNÉFICIAIRE DES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS À MORGES

La catégorisation de ces 377 logements n'est pas aisée car ils ne dépendent pas des mêmes lois, ni des mêmes règlements. Ils sont désignés, souvent par simplification, comme étant des logements subventionnés ou plus récemment, des logements d'utilité publique ou encore des logements à loyers modérés.

Parmi ces logements aidés contrôlés par l'Office communal du logement de Morges, on distingue trois catégories de logements soutenus par les pouvoirs publics :

Les logements subventionnés dont les loyers sont fixés par le Canton, bénéficient d'une aide financière et sont

contrôlés par l'Office communal du logement par délégation de compétence du Canton. Ces logements sont soumis au Règlement sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics (RCOL) du 24 juillet 1991 ou au Règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés RCOLLM du 17 janvier 2007.

Les logements conventionnés qui sont libérés du contrôle cantonal, c'est-à-dire qu'il n'y plus d'aide financière directe mais la Ville a une convention avec les propriétaires pour les immeubles bénéficiant d'un Droit Distinct Permanent (DDP). Un contrôle des locataires par l'Office communal du logement est effectué à l'entrée dans l'appartement et ensuite tous les deux ans.

Les logements d'utilité publique sont conformément à la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), des logements bénéficiant d'une aide à la pierre, au sens de la loi du 9 septembre 1975 sur le logement (ci-après: LL); des logements protégés destinés aux personnes âgées, au sens de l'article 32, alinéa 2 LL; des logements pour étudiants dont l'État contribue à la création par un prêt; et des logements à loyer abordable reconnus d'utilité publique. La gestion locative de ces logements est confiée à des gérances immobilières par le biais d'un contrat de prestation avec la coopérative. La responsabilité d'attribuer les logements leur appartient, sur délégation du propriétaire ou directement au propriétaire. Les gérances s'occupent de l'inscription des candidates et candidats, ainsi que de l'attribution des logements. L'Office communal du logement intervient en dernier ressort dans le processus, pour valider leur attribution.

Logements avec aide des pouvoirs publics, situation au 31 décembre.

	Nombre
Logements subventionnés	226
SCH Morges	43
SCH Philosophes	74
SCH Maison Ouvrière	40
Coopérative Églantine	51
Coopérative Coopélia	18
SCH Morges	43
Logements conventionnés	138
SCH Morges	76
SCH Philosophes	62
Logements d'utilité publique (avant LPPPL)	13
Alterimo	13
Total	377

DEMANDES D'APPARTEMENTS SUBVENTIONNÉS

En collaboration avec les gérances proposant des logements subventionnés sur le territoire morgien et en application du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables, l'Office communal du logement vérifie et valide les demandes d'admission des locataires proposées par les gérances et contrôle les conditions d'occupation.

	2021	2022	2023
Nouveaux dossiers d'inscriptions	65	109	137
Personnes/familles en liste d'attente	155	244	306

Projet de liste d'attente centralisée

L'Office communal du logement a démarré un projet de mise en place d'une liste d'attente centralisée des demandes de logements bénéficiant d'aides des pouvoirs publics ainsi qu'une analyse sur la mise en place d'un système d'attribution des logements pour les demandes d'utilité publique à Morges, afin de faciliter les démarches de la population. Ce projet vise une approche participative qui implique les coopératives ainsi que les gérances et qui respectent la prérogative dans le choix final des locataires.

RÉVISIONS INDIVIDUELLES

Les révisions individuelles sont planifiées tous les deux ans, mais peuvent être réalisées lors d'un changement de situation de locataire (revenus ou composition familiale) ou sur demande de la gérance.

	2021	2022	2023
Révisions immeubles effectuées	inconnu	inconnu	17
Révisions logements effectuées	3	2	204
Ménages hors critères après révisions	1	2	85
Ménages en dépassement de revenus	inconnu	inconnu	56
Ménages en sous-occupation	inconnu	inconnu	29
Recours auprès de la commission de conciliation	inconnu	inconnu	31

RELOCATION DES APPARTEMENTS SOUMIS AU CONTRÔLE COMMUNAL

	2021	2022	2023
Candidatures traitées	105	56	47
Dossiers acceptés	96	55	23

PRÉSERVATION ET PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL)

L'Office communal du logement est chargé de préavisier pour la Municipalité les différentes demandes concernant les biens situés sur le territoire morgien afin de préserver et de promouvoir le parc locatif correspondant aux besoins de la population.

	2021	2022	2023
Demandes de transformations et changement d'affectation	4	16	15
Demandes d'aliénations	7	9	11

Développement des logements d'utilité publique (LUP)

Objectif logement – Étude CBRE – Feuille de route Morges

Dans le cadre de la mise en place d'une politique foncière active, la Municipalité a attribué un mandat à CBRE qui a réalisé une étude. Sur la base de celle-ci, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité a travaillé sur l'élaboration d'une feuille de route en matière de politique logement pour la période 2023-2025. Celle-ci sera finalisée début 2024 et permettra de répondre aux attentes et aux besoins de la population en termes de logements et d'urbanisation de la Commune.

Préemption Pâquis 5

La Municipalité a fait usage de son droit de préemption lors de la transaction de la parcelle N° 294, sise à l'avenue des Pâquis 5, acquise pour le montant de CHF 3'500'000.00.

La direction a la responsabilité de mise en œuvre de ce projet via une procédure de mise en concurrence visant à sélectionner une coopérative de logement. Cette démarche stratégique, en plein cœur du centre-ville s'inscrit dans une vision à long terme pour renforcer l'engagement en faveur d'une politique foncière dynamique, axée sur la diversification et l'accessibilité du logement. L'acquisition de ce terrain ouvre la voie à la réalisation d'un projet d'importance, potentiellement comprenant 12 à 20 unités de logement d'utilité publique.

Cette démarche proactive permettra de favoriser l'accès à des logements abordables, conçus pour répondre aux exigences de la population morgienne et en particulier,

à celle de la classe moyenne, tout en bénéficiant d'une localisation privilégiée.

SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION D'EXPULSION

À l'annonce d'une expulsion, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité et Police Région Morges (PRM) sont sollicitées pour s'assurer que l'intimé-e ne se retrouve pas momentanément sans logement et que le mobilier ne reste pas déposé sur la voie publique. En cas de nécessité, les meubles et affaires personnelles sont stockées dans un garde-meuble situé à la Gracieuse, géré par la Police du commerce.

Si elles ne sont pas déjà suivies par le Centre Social Régional (CSR), les personnes concernées sont contactées par le service pour leur proposer un soutien.

	2021	2022	2023
Expulsions annoncées	4	8	1
Soutien apporté après expulsion	2	1	1
Soutien apporté en prévention	inconnu	inconnu	2

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

La Commission de gestion et l'Assemblée générale de la Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges sont présidées par M. Laurent Pellegrino, Municipal en charge des cultes.

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la direction s'est approchée auprès de plusieurs communautés telles que les communautés protestantes, musulmanes et israélites afin d'analyser et de proposer la mise en place de synergies pour le développement du bien vivre ensemble.

Elle souhaite ainsi participer ou faire le lien en cas d'événement telle que la Semaine des religions ou encore la *Semaine d'actions contre le racisme*.

LES MISSIONS PRINCIPALES DÉLÉGUÉES À POLICE RÉGION MORGES (PRM)

L'association intercommunale Police Région Morges (PRM) regroupe la Ville de Morges et les communes de Saint-Prex, Tolochenaz, Préverenges, Buchillon et Lussy-sur-Morges. Fondée sur ses statuts du 4 juin 2017, elle a pour buts principaux d'assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ainsi que l'exercice de la circulation routière sur l'ensemble

du territoire constitué par les communs membres. PRM offre un service de proximité et intervient à la demande de la population, sur les domaines public et privé pour préserver l'intégrité physique et les atteintes au patrimoine. Plus d'informations sont disponibles dans le rapport de gestion établi par PRM quant à ses activités de police.

UNITÉ DE SIGNALISATION

- Coordonner et suivre les travaux lors de chantiers, veiller à l'application des normes, conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité;
- participer à la réalisation de projets en matière de circulation routière et installer la nouvelle signalisation après validation;
- mettre en place les dispositifs de signalisation lors de manifestations et prendre les mesures de sécurité nécessaires;
- entretenir, nettoyer et réparer la signalisation, les barrières, plaques de rues, supports à vélos, etc.;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.);
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou signalés en infraction prolongée.

BRIGADE DES ASSISTANT·ES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)

- Entretenir le parc des horodateurs;
- notifier des commandements de payer;
- compléter les rapports d'enquête pour les naturalisations;
- enquêter pour l'Office de la population;
- appliquer la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC);
- contrôler l'accès des déchèteries;
- surveiller les ports;
- dénoncer les violations au règlement de police;
- gérer les marchés;
- collaborer avec Police secours lors de contrôle de circulation, recherche de personne, ou autres.

POLICE DU COMMERCE

- Veiller à l'application de la législation au sein des établissements publics et des commerces, lors de manifestations, de foires, de marchés, de lotos, et lors de l'usage du domaine public: cortèges, artistes de rue, déballages, appareils automatiques, etc.;
- veiller à l'application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) au sein des établissements morgiens;
- encaisser des taxes et émoluments, autoriser des prolongations d'ouverture;
- gérer le domaine public et appliquer la loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI);
- appliquer la loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE);
- délivrer les autorisations et effectuer les contrôles nécessaires;
- assurer la gestion des autorisations des taxis et collaborer sur le terrain avec le responsable des contrôles;
- répondre aux demandes d'autorisation de manifestations;
- auditionner toute ou tout nouvel artiste ou musicien·ne de rue au poste de police afin de lui délivrer l'autorisation de se produire.

SERVICE COMMUNAL DES INHUMATIONS ET INCINÉRATIONS

- Enregistrer les déclarations de décès et en informer les autorités compétentes tout en assurant la gestion des contrats de concession des tombes;
- par délégation municipale, délivrer les permis d'inhumation ou d'incinération.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Parallèlement aux tâches dites principales et dans le cadre d'un contrat de droit administratif complémentaire à ses statuts conclus avec la Municipalité de Morges, PRM exécute des prestations par délégation, qui sont la gestion de

la signalisation routière, la Police du commerce, la Police administrative, la Police des spectacles et des divertissements ainsi que le service des inhumations.

LES RÉALISATIONS DES TÂCHES DÉLÉGUÉES À POLICE RÉGION MORGES

UNITÉ DE SIGNALISATION

L'unité de signalisation est composée de 2 ouvriers spécialisés et d'un chef d'unité. À partir du mois d'octobre, un stagiaire a été engagé pour mettre à jour la signalisation verticale par rapport au site CartoJuraLéman.

Activités

Cette année, le chef d'unité a participé à 565 séances, essentiellement en matière de sécurisation des chantiers par la mise en place de signalisation routière, ce qui représente 847 heures de travail et une augmentation de 71% par rapport à 2022.

Aussi, 1'200 fouilles sur le domaine public ont été répertoriées sur l'ensemble du territoire de la commune, qui ont nécessité une surveillance régulière.

Chantiers

Au mois d'octobre, un chantier a été arrêté car une entreprise a été dénoncée à l'autorité compétente en raison de nombreux non-respect des règles de sécurité. Un autre chantier a également été arrêté pour usage du domaine public sans autorisation et trois accidents sur un chantier de la Ville ont nécessité un rappel des mesures de sécurité.

Divers

Depuis décembre, PRM a acquis un nouveau fourgon qui permettra de répondre plus efficacement à la hausse du nombre de manifestations et de poser de nouvelles signalisations verticales. Il est, notamment, équipé d'un petit atelier permettant de faire des travaux de réparations sur site et d'une rampe pour charger et décharger le matériel.

	2021	2022	2023
Mise en place de la signalisation pour les manifestations sur le territoire de la commune	573	475	545
Mise en place de la signalisation pour Services communaux et privés	829	(-17%)	(+14 %)
Séances chantiers, manifestations, etc.	208	330 (+58%)	565 (+71 %)



© Police Région Morges

BRIGADE DES ASSISTANT·ES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)

La brigade est composée de 7 assistantes et assistants de sécurité publique.

Activités

Le nombre de notifications de commandements de payer transmises par l'Office des poursuites s'est pratiquement stabilisé au niveau d'avant la pandémie, soit en 2021. Les auditions liées aux demandes de naturalisation ont repris à un rythme normal correspondant à avant la pandémie.

Stationnement

L'installation de 10 nouveaux horodateurs consécutive à la mise en place de la nouvelle politique du stationnement ainsi qu'à la réfection du parking de Beausobre a conduit à une augmentation du nombre de pannes et des heures nécessaires d'entretien.

Divers

Cette année, la brigade des assistant-es de sécurité publique (ASP) a davantage veillé à faire respecter le règlement communal en ce qui concerne la taille des haies et différentes végétations empiétant sur le domaine public.

	2021	2022	2023
Commandements de payer délivrés	1'083	1'355	1'189
Amendes d'ordre délivrées	18'965	21'655	21'923
Heures d'entretien des horodateurs	574	350	375
Interventions suite pannes	49	51	64
Naturalisations ordinaires	51	98	95
Enquêtes / Rapports pour l'Office de la population	25	44	34
Contrôle taille des haies	inconnu	inconnu	45

POLICE DU COMMERCE

La Police du commerce est composée de deux inspecteurs et d'un responsable. En août, un apprenti de 3^e année a rejoint l'unité.

Manifestations

Sur la commune de Morges, 430 demandes de manifestations ont été traitées (332 en 2022) et 112 permis temporaires (129 en 2022) pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place ont été accordés. L'augmentation du nombre de manifestations est surtout liée avec la mise en activité du CUBE.

Les Grands marchés de printemps et d'automne ont rencontré un vif succès, la météo étant au rendez-vous, à savoir:

- *Grand marché de printemps*: 345 stands inscrits, 258 sélectionnés et 248 présents.
- *Grand marché d'automne*: 308 stands inscrits, 254 sélectionnés et 229 présents.

Ce taux d'absentéisme (46.6% d'absents) est essentiellement dû aux mauvaises conditions météorologiques.

De plus, les deux éditions du *Marché des Nocturnes de Noël* ont enregistré 130 inscriptions; 104 stands ont été retenus pour y prendre part. Malheureusement, au vu des conditions météorologiques défavorables, seule la moitié des étals était présente.

Établissements publics

Le contrôle de l'usage accru du domaine public s'est, quant à lui, soldé par le traitement et la facturation de 132 dossiers concernant les commerces et établissements publics ainsi que l'administration de 34 terrasses.

Taxis

Pour cette année, 19 concessions ont été attribuées.

L'ancien carnet de chauffeur (format de l'ancien permis de conduire bleu) a été remplacé par une carte de chauffeur au format carte de crédit.

Divers

Deux nouveaux règlements municipaux ont été rédigés. Ils se trouvent dans le processus d'approbation:

- Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des commerces;
- Règlement relatif au service des taxis et ses dispositions d'applications continuent la préparation de ceux-ci.

Le règlement relatif aux terrasses des établissements publics de la Ville de Morges a quant à lui été mis à jour afin de correspondre à la réalité post-COVID-19.

	2021	2022	2023
Demandes de Manifestations traitées	141	332	430
Contrôles des établissements	229	120	96
Terrasses administrées	31	32	34

SERVICE COMMUNAL DES INHUMATIONS ET INCINÉRATIONS

Le Service des inhumations et incinérations observe une augmentation significative de décès du nombre personnes non-morgiennes et un nombre constant de décès de résidentes et résidents de Morges.

	2021	2022	2023
Décès personnes hors morgien-nes	158	199	165
Décès personnes morgien-nes	129	121	144
Inhumations	22	60	48
Incinérations	222	258	258
Corps rapatriés	5	4	0
Demandes pour frais d'obsèques	4	5	13

LES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE MORGES

La société de sauvetage de Morges a pour mission de veiller à la sécurité des navigateur-rices, nageur-ses et autres utilisateur-rices du lac et est appelée à porter un secours rapide aux personnes et embarcations en péril. Dans ce cadre, elle surveille les manifestations nautiques, régates, courses, etc.

La société de sauvetage de Morges compte 132 membres (105 en 2022), dont 77 bénévoles actifs (85 en 2022), 3 juniors et 3 personnes en formation (année de mousse, 9 en 2022). Cette année, 60 interventions ont été réalisées (77 en 2022).

Durant cette année, les membres ont participé à 104 actions de formation de base et continue, lors des vigies et journées spécifiques (137 en 2022).

En juin, une soirée portes ouvertes et de recrutement a été organisée au niveau cantonal. De plus, plusieurs soirées ont été organisées afin de présenter les actions réalisées à divers services cantonaux et communaux.

En début et fin de saison, la vedette « Ville de Morges II », construite en 1989, a été entièrement rénovée afin de lui donner une seconde vie. Pour effectuer ces travaux, un budget de CHF 45'000.00 avait été accordé, en assemblée extraordinaire par les membres en 2022.

Dans le cadre du *Paléo Festival*, de la *Fête du Port*, du *Caf'Conc* et de la *Parade Navale*, les membres ont œuvré afin de récolter des fonds pour financer une partie des frais.

Afin de couvrir le budget annuel de CHF 50'000.00 par an, la section a transmis une retape aux navigateurs des ports du secteur d'activité. De plus, une demande de subventions / soutiens a été transmise à plusieurs Communes du district, laquelle a été refusée par de nombre d'entre elles.

La section est subventionnée annuellement par l'État de Vaud à une hauteur de CHF 6'500.00, ainsi que de CHF 12'000.00 de la Commune de Morges.

	2021	2022	2023
Interventions	75	77	60
Personnes secourues	116	122	88
Personnes ayant nécessité des soins	8	6	4
Prises en charge par ambulance	1	3	4
Noyades	1	0	1
Bateaux secourus	66	64	52
Présences sur le plan d'eau	81	81	151
Permanences week-end et fériés	31	29	31
Permanences soirées	24	23	24
Surveillances de régates	24	36	36
Surveillances autres services	0	0	6
Permanences 24h/24	toute l'année	toute l'année	toute l'année

URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC



MESSAGE DE LA MUNICIPALE MME LAURE JATON

Cette année 2023 a permis à ma Direction de poursuivre un grand nombre de projets. En matière d'urbanisme comme de constructions publiques ou d'espace publique, la plupart des projets se déroulent sur le long temps.

Le Bureau de l'urbanisme a mené de front plusieurs dossiers, les deux principaux étant la poursuite du plan d'affectation communal (PACom) et des études de la Voie verte. 2023 a permis l'aboutissement du projet de PACom, finalisé par la Municipalité en début d'année et mis à l'enquête publique après une large communication au plus proche de notre population. Après l'enquête, les nombreuses oppositions ont été analysées, tous les différents arguments avancés ont été étudiés avec grande attention et présenté à la Municipalité qui s'est saisie du dossier via une nouvelle Délégation municipale. Celle-ci a pour objectif de trouver une voie médiane pour une planification qui tienne compte de tous les enjeux d'aménagement du territoire et de la sensibilité croissante et des préoccupations exprimées par la population morgienne.

Le Bureau de l'urbanisme a finalisé le dossier du plan d'affectation Morges Gare-Nord qui a été soumis à la Municipalité en fin d'année pour un dépôt de préavis au 1^{er} trimestre 2024, permettant ainsi de poser tous les éléments nécessaires au projet de gare routière au nord.

Plusieurs espaces publics sont également à la charge de ma Direction. En collaboration étroite avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine, la Voie verte, la rue Louis-de-Savoie et la rue du Sablon, mais également des projets de périmètre plus réduit: préau du collège du Bluard, préau du collège Jacques Dubochet. Dans tous ces dossiers, l'objectif de ma Direction est de rendre ces espaces ouverts à tous les usages et de davantage tenir compte des intérêts publics de végétalisation, respect de la biodiversité, climat et îlots de chaleur.

En matière de constructions, le site de Beusobre occupe toujours la Direction, en particulier pour les finitions des aménagements extérieurs. Le chantier de l'école de Chanel s'est poursuivi à satisfaction grâce à un suivi très serré du Bureau des constructions et de la Commission de construction. Le projet de rénovation de l'école de la Gracieuse a également avancé: le stade des études d'avant-projet est terminé et des adaptations seront nécessaires. Dans tous ces projets, la durabilité est un élément essentiel que ce soit en matière énergétique, d'usage du sol et de réemploi des matériaux.

En 2023, le quartier de la gare occupe toujours largement le Bureau des nouvelles constructions sur plusieurs axes: suivi et finalisation des éléments déjà construits et projets nouveaux d'ampleur diverses. Le Bureau est en charge notamment du projet de vélostation, de la coordination entre tous les futurs chantiers sur le site (Ville de Morges, OFROU et CFF), du projet routier de la rue de la gare, des conventions avec les différents partenaires, etc.

En matière de police des constructions, 2023 est l'année de la stabilisation; que ce soit au niveau des ressources humaines, grâce à l'augmentation des ETP, comme du suivi des dossiers, même si ceux-ci continuent à augmenter. Le retard a pu être entièrement comblé et, à ce jour, le traitement des dossiers est parfaitement conforme. L'office est particulièrement attentif aux aménagements extérieurs qui font l'objet d'une étude approfondie, que ce soit en matière d'arborisation (avec l'Office des parcs et promenades), de qualité des sols et de stationnement vélos. Grâce à la Commission experte, plusieurs dossiers ont pu être améliorés, en particulier du point de vue du patrimoine.

Je tiens à remercier toute l'équipe de ma Direction pour leur engagement sans faille pour la Ville de Morges, qui permet un climat de travail dynamique, efficace et agréable.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ESPACE PUBLIC

- Planifications directrices;
- révision du plan d'affectation communal;
- développement des plans d'affectation de détails;
- planification de l'espace public.

BUREAU DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Gestion et réalisation des grands chantiers;
- planification des grands chantiers.

OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

- Autorisation de construire;
- salubrité et conformité;
- enseignes;
- établissements publics;
- contentieux.

L'EFFECTIF DU PERSONNEL

	EPT	Employé-es	Apprenti-es	Stagiaires	Auxiliaires
Administration	1.45	2			
Bureau de l'urbanisme et de l'espace public	3.45	4			
Bureau des nouvelles constructions	1.8	2			1
Office de la police des constructions	3.5	4			1
Total	10.2	12			2

L'effectif de l'Office de la police des constructions s'est renforcé avec l'engagement à 100% d'un préposé en juin, mais a aussi enregistré le départ d'une préposée en fin d'année, immédiatement remplacée par une promotion interne. Au vu du volume de travail, l'office a de nouveau fait appel à un contrat à durée déterminée (CDD) pour un poste d'assistant-e administrative, afin de pouvoir répondre aux fortes sollicitations des professionnel·les et du public, dues au nombre croissant de demandes de permis de construire et autres autorisations.

Le Bureau de l'urbanisme et de l'espace public a enregistré le départ d'un chargé de projet, qui a été remplacé début décembre.

Par ailleurs, le Bureau des nouvelles constructions a enregistré le départ d'un chef de projet expérimenté, qui a été remplacé début octobre. Cette année, une stagiaire a complété sa formation au sein du Bureau des nouvelles constructions.

Aussi, le personnel de la Direction Urbanisme, constructions et espace public a suivi des formations ou des colloques tels que *la Nature en ville*, *Développement vers l'intérieur*, *grâce à des espaces ouverts de qualité*, *Vivre et travailler en zone de confort low tech*, *Culture du bâti et droit*, *Diagnostic préliminaire holistique*.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

La Direction Urbanisme, constructions et espace public accorde une attention particulière à la sécurité sur les chantiers dont la Ville est maître d'ouvrage. Bien que ce soit la ou le mandataire en charge des travaux qui soit en premier lieu responsable de la sécurité sur les chantiers, la direction insiste, dès les études de réalisation, au respect de toutes les normes de sécurité. Un rappel systématique

de l'obligation du port des équipements de protection individuelle est, par exemple, mis en place dès l'ouverture du chantier.

Cette année, aucun accident n'a été constaté sur les chantiers de la Ville.

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION EN 2023

BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ESPACE PUBLIC

PROJETS D'AGGLOMÉRATION

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) a pour but de développer l'agglomération dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, de l'environnement et de l'énergie.

Les projets de réaménagement du quartier de la gare notamment comprennent la mise en œuvre de diverses mesures du PALM. À ce titre, les études et la réalisation sont éligibles au cofinancement par la Confédération.

La nécessité de mettre à niveau rapidement les infrastructures de mobilité de l'arc lémanique (gare, autoroute) et les impératifs temporels associés sont susceptibles d'impacter l'avancement des projets communaux notamment dans leur phase de réalisation. La conformité de l'avancement des projets avec la planification du projet d'agglomération fait donc l'objet d'un suivi continu, notamment dans le cadre des instances de coordination pilotées par le service et dédiées à l'interaction entre les chantiers fédéraux et les chantiers communaux. La stratégie d'agglomération pourrait être confirmée ou adaptée en conséquence.

Cette année, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a participé à différentes séances concernant la stratégie cantonale de gestion des zones d'activités. Une convention pour l'instauration d'un organe de gestion pour les sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) Molliau Riond-Bosson a été signée entre les Villes de Morges et Tolochenaz, l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) ainsi que le Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) du Canton de Vaud. L'organe de gestion permet de coordonner les différents projets du site, en particulier les planifications et développements économiques.

PROJETS RÉGIONAUX

Le Bureau de l'urbanisme et de l'espace public est représenté dans le groupe technique de l'Association Région

Morges et assiste aux séances du groupe de pilotage. La direction est représentée dans les comités de pilotage (COPOL) Urbanisation et Mobilité. Par ailleurs, la direction assure un suivi de plusieurs stratégies régionales initiées par Région Morges : projet territorial agricole, projet-pilote « indice de qualité des sols », projet « densification douce », etc. Il participe à l'élaboration de stratégies d'agglomération telle que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités économiques (SRGZA) ainsi que la stratégie d'aménagement d'un réseau d'espaces publics à l'échelle régionale.

PROJETS COMMUNAUX

Plan d'affectation communal (PACom)

En mars, la Municipalité a validé les modifications du projet de planification générale (PACom) suite à la 1^{re} enquête publique de 2018.

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a travaillé en étroite collaboration avec l'Office de la communication et un bureau externe pour mettre en place une campagne de communication. Celle-ci s'est déroulée comme suit :

- 1^{er} mars : communication de la Municipalité au Conseil communal et à la Commission consultative urbanisme et mobilité (CCUM);
- du 20 au 27 mars : affichage « teaser » dans l'espace public;
- 27 mars : lancement officiel de la campagne par affichage et canaux de communication habituels;
- 1^{er} avril : présence de la Direction Urbanisme, constructions et espace public au marché pour entamer le dialogue avec la population et donner rendez-vous aux événements de quartier;
- du 24 au 27 avril : 4 événements de quartier avec une balade commentée pour raconter le PACom, à l'échelle du quartier. Ces événements ont remporté un grand succès auprès de la population.

La mise à l'enquête publique du PACom a eu lieu du 6 mai au 4 juin. Deux séances d'information publiques ont été

organisées les 9 et 24 mai. La mise à l'enquête publique du PACom a suscité 355 oppositions et 2 observations.

Depuis, la Direction Urbanisme, constructions et espace public travaille de concert avec la Municipalité sur la suite de la procédure pour le projet PACom. Afin d'accompagner la suite du processus du PACom, un mandat a été accordé au Bureau d'urbanisme à l'origine de la 1^{re} version du PACom 2018. Le 2^e semestre de l'année a été consacré à l'analyse fine du contenu des oppositions et à la mise en place d'une délégation municipale ad hoc. L'objectif est de trouver une voie médiane qui tienne compte de la sensibilité croissante et des préoccupations exprimées par la population morgienne.

Plan d'affectation « Morges Gare-Nord »

Les objectifs du plan d'affectation Morges Gare-Nord sont de mettre en place un espace public d'articulation entre le nord et le sud de la ville, de permettre l'implantation de la gare routière actuellement située au sud des voies CFF, le développement d'équipements publics, d'activités et de logement, tout en préservant l'identité et le caractère verdoyant du secteur.

Cette année, la Direction Urbanisme, constructions et espaces publics a travaillé sur le traitement des oppositions. En fin d'année, la Municipalité a validé le projet définitif à soumettre au Conseil communal par voie de préavis au début 2024.

Plan d'affectation « Sud-Est morgien 1 »

Suite au préavis négatif de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) concernant les nouveaux accès du périmètre de la RC1, la direction a rencontré à deux reprises le propriétaire des parcelles qui composent le périmètre du plan d'affectation «Sud-Est morgien 1» pour connaître sa position concernant la modification nécessaire du projet. En octobre, le propriétaire a exprimé n'avoir plus d'intérêt à poursuivre le projet de planification de détail. Une réflexion générale sur tout le périmètre du Sud-Est morgien a donc été réinitiée en lien avec la zone réservée.

Plan de la zone réservée Sud-Est morgien

La zone réservée du Sud-Est morgien est échue en décembre, 3 ans après son entrée en vigueur. Comme prévu par le droit supérieur et confirmé dans le préavis d'adoption de la zone réservée, la Municipalité peut prolonger la zone réservée afin de finaliser le développement d'une nouvelle planification. Cette option a été validée par la Municipalité.

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a transmis au Canton le dossier d'examen en septembre. Le préavis cantonal positif a été reçu en novembre et la mise à l'enquête s'est déroulée entre le 9 décembre 2023 et le 7 janvier 2024.

Plan d'affectation « Sablon-Nord »

Le secteur Sablon-Nord est compris dans le périmètre stratégique Morges Gare-Sud. Ce plan d'affectation consiste à finaliser la dernière pièce urbaine du quartier.

Les objectifs de cette planification sont de garantir l'aménagement cohérent des espaces publics, de permettre la mixité des affectations (habitat et activités) et de réfléchir à la densification du périmètre en accord avec le plan directeur localisé (PDL) Morges Gare-Sud.

La Direction Urbanisme, constructions et espace public a pris contact avec chaque propriétaire des parcelles situées dans le périmètre pour relancer la procédure d'affectation. Des discussions sont actuellement en cours afin de préciser le processus de planification.

Plan d'affectation « Jardins »

L'objectif de cette planification est de permettre une nouvelle affectation ainsi qu'un développement harmonieux du secteur, tout en préservant les bâtiments dignes d'intérêt et en redonnant de la qualité à l'espace public. Des études devront être menées afin de trouver la meilleure vision urbaine sur le potentiel de développement futur du site.

En raison du manque de ressources, il n'a pas été possible pour la Direction Urbanisme, constructions et espace public d'avancer sur ce projet cette année.

PROJETS D'ESPACES PUBLICS

Voie verte

En février, la Municipalité a validé le mandat pour l'aménagement de la Voie verte d'agglomération, sous réserve de l'octroi des crédits par le Conseil communal, à un groupement de mandataires. En mai, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 600'000.00 pour l'étude du projet d'aménagement de la Voie verte d'agglomération sur le territoire morgien ainsi que la modification des infrastructures souterraines et le renforcement des enrochements sur le quai Igor-Strawinsky. Depuis, la Direction Urbanisme, constructions et espace public, en co-pilotage avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine, et appuyée par le Bureau de la mobilité a élaboré, avec le support du groupement mandataires, le projet d'examen préalable de la Voie verte.

En fin d'année, le dossier a été validé par la Municipalité et envoyé au Canton pour examen préalable.

Stratégie d'arborisation et de végétalisation

En début d'année, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a travaillé en étroite collaboration avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine pour élaborer un préavis de mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation. Le préavis, approuvé par le Conseil communal en avril, développe les axes de mise en œuvre de la stratégie. En parallèle, les deux directions ont poursuivi le travail avec les mandataires pour élaborer les fiches de recommandations de la boîte à outils. Elles ont été fina-



Aménagement de la cour du Bluard © Ville de Morges

lisées en décembre 2023 et seront mise en page par un graphiste en début d'année 2024.

Aménagement de la cour du Bluard

En mars, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard. Durant le printemps et l'été, la direction, en collaboration avec le mandataire, a finalisé le projet et établi les appels d'offres pour la réalisation. Les travaux extérieurs ont démarré en septembre. Après 4 mois de chantier, suivis par la direction, les nouveaux aménagements ont été réceptionnés en décembre. Ils offrent un nouvel espace public ouvert sur les quais et accueillant pour toutes et tous avec des espaces de détente et de jeux (ping-pong, échec, équilibre, pétanque, etc.). Aussi, ils permettent de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur avec un revêtement semi-perméable et clair. Une inauguration est prévue au printemps.

Églantine

La réception complète des espaces publics ayant eu lieu en août 2022, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a vérifié l'exécution des réserves qui s'est étendue sur cette année. En collaboration avec l'Office de la culture et le Greffe, la direction a entrepris les démarches pour nommer la place publique du quartier en hommage à Lydia von Auw, première femme pasteur vaudoise et Morgienne de naissance. Aussi, la direction a contribué à l'organisation de l'inauguration qui a eu lieu en septembre.

Parc de Prairie-Nord

Le projet du parc public de Prairie-Nord, initialement lié aux projets routiers périphériques, est désormais réfléchi en lien avec les futures constructions publiques qui viendront sur le site. En fin d'année, une consultation de l'ensemble

des services internes a démarré pour établir le cahier des charges du futur parc et garantir une coordination avec les projets connexes.

Étude Parking Est du Bourg

Conformément au Plan directeur communal des mobilités adopté cette année par le Conseil d'État, le Bureau des constructions a travaillé de concert avec le Bureau de la mobilité sur une étude concernant la réalisation d'un parking à l'est du bourg historique, ceci afin de capter le flux de véhicules venant de Lausanne et de la sortie d'autoroute Morges-Est. Un bureau d'architecture accompagné d'un bureau d'ingénieur-es en génie civil ont été mandatés afin de vérifier la faisabilité d'un parking enterré sous la place Saint-Louis. L'étude montre qu'à ce stade, malgré des risques importants liés à l'archéologie et à la mauvaise qualité du sol, la réalisation d'un parking est possible avec un coût raisonnable bien que dans la fourchette haute.

COMMISSIONS

Commission experte en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine

La Commission experte s'est réunie à 5 reprises en 2023 (4 en 2022). Elle a traité six dossiers et trois rapports ont été rédigés et transmis à l'Office de la police des constructions concernant essentiellement des projets de rénovation d'immeubles à valeur patrimoniale.

Le mandat d'analyse du patrimoine bâti de la Ville de Morges visant la mise à jour du recensement a été lancé en milieu d'année par la Direction Urbanisme, constructions et espace public conjointement à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Une première étape de recherche d'archives a été réalisée.



Aménagement des préaux du Collège Jacques-Dubochet © Ville de Morges

Commission consultative urbanisme et mobilité (CCUM)

Cette année, la Commission consultative urbanisme et mobilité s'est réunie 3 fois (3 en 2022).

En mars, une présentation a été faite sur l'état d'avancement, les nouveautés de cette année et la suite de la procédure du Plan d'affectation communal (PACom). En juin, les points suivants ont été présentés: révision de la politique de stationnement, retour sur la stratégie de communication du PACom, la future station d'épuration ERM et l'implication de la Ville de Morges. En septembre, les points suivants ont été présentés: priorisation des bus et zone 30 Cottage Forel.

WEBSERVICES

Morges Avenir

Au fur et à mesure de l'avancement des différents dossiers, la Direction Urbanisme, constructions et espace public se charge de mettre à jour les pages et les actualités liés aux grands projets en cours ou futurs.

Morges.ch

Suite à la refonte du site morges.ch, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a poursuivi la mise à jour des pages dédiées, notamment sur la partie espace public.

BUREAU DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

QUARTIER DE LA GARE

Après la réalisation de la première étape du nouveau quartier de la gare, les études pour les phases suivantes de réaménagement de cette zone se sont poursuivies cette année, tant pour la Ville que pour les propriétaires du

secteur. Cela concerne des bâtiments et des équipements et espaces publics au nord comme au sud de la gare.

Les différents projets qui s'articulent autour de la gare de Morges sont étroitement liés. Le Bureau des nouvelles constructions participe donc aux séances de Comité technique (COTEC, composé du Canton, des MBC, des CFF et de la Ville de Morges) et Comité de coordination (CC, composé de l'Office fédéral des transports, du Canton, des MBC, des CFF, de la Ville de Morges et Morges Région du projet Gare/ Léman 2030).

Dans l'esprit de collaboration qui prévaut pour le réaménagement du quartier, les différents propriétaires se sont également entendus pour mandater un bureau chargé de l'étude de la coordination des travaux à venir, afin de minimiser nuisances et impact sur le domaine public. La Ville de Morges pilote l'étude.

Bâtiments publics

Vélostation

Le Bureau des nouvelles constructions a mené les études nécessaires à l'établissement d'un projet de vélostation de 400 places situé sous la place de la Gare et en lien avec le nouveau bâtiment de la gare. Un dossier pour la mise à l'enquête du projet est en cours d'établissement. La vélostation, objet d'une mesure PALM, est éligible à un cofinancement de la Confédération et bénéficiera d'une participation financière des CFF.

Aménagement des préaux du Collège Jacques-Dubochet

Suite à l'appel d'offres sur invitation lancé fin 2022, le mandat de travaux a été adjugé en mars. Le printemps a permis à la direction de travailler en étroite collaboration avec l'entreprise retenue pour finaliser les détails techniques. Les travaux ont démarré en juillet et se sont en grande partie

terminés pour la rentrée scolaire 2023. Des interventions ponctuelles ont eu lieu jusqu'en décembre pour finaliser complètement les aménagements. Les nouveaux préaux ont été inaugurés en novembre lors de portes ouvertes qui ont permis aux parents d'élèves de découvrir le préau en toiture. Ces deux espaces ont été pensés pour et avec les enfants et les équipes pédagogiques. Ils permettent de renouer avec la nature, garantissent un meilleur confort en cas de grande chaleur et offrent une diversité d'espaces de jeu. Aussi, la direction s'est coordonnée avec l'Association Grands-parents pour le climat qui accompagnera les élèves et le corps enseignant dans la mise en place et l'entretien des potagers.

Projet d'aménagement des espaces publics

Les projets de réaménagement des espaces publics du quartier de la gare se sont poursuivis durant l'année.

Le réaménagement de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, coordonné avec la Direction Infrastructures et gestion urbaine, a débuté en février 2022 et s'est poursuivi cette année. Objet de la mesure 21.RM.01.01 du PALM 2016, ces réalisations sont en partie cofinancées par la Confédération.

La Ville de Morges a célébré fin septembre la réalisation des nouveaux aménagements des rues Centrale et du Sablon. Bénéficiant d'une généreuse végétalisation et agrémentés d'arbres majestueux, ces deux axes du centre-ville sont devenus plus accueillants et font la part belle à la mobilité douce. Plusieurs placettes rythment désormais la rue du Sablon et favorisent les échanges et les rencontres. Elles comportent un terrain de pétanque, déjà largement utilisé, une place de jeux pour les enfants, un espace de plantage, un point d'eau et de nombreuses assises. Sur la rue Centrale, deux placettes supplémentaires sont dédiées à la culture. Ces aménagements résultent d'un processus

participatif, mené par le Bureau des nouvelles constructions avec les habitantes et habitants, usagères et usagers du quartier.

L'inauguration des aménagements, propices au vivre-ensemble, adaptés à toutes les générations, constitue une étape importante dans la transformation du quartier de la gare. De même, l'amélioration de l'accessibilité des bus urbains, qui prend place dans le projet global d'amélioration de l'interface de transports.

Rue de la Gare et carrefour du Moulin

Les études de projet en vue du réaménagement de la rue de la Gare et du carrefour du Moulin sont en cours. Suite au préavis favorable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) délivré en 2022 dans le cadre de l'examen préalable, les études se poursuivent dans le sens des demandes et conditions accompagnant le préavis, en coordination avec les différents partenaires, en particulier les Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay (MBC).

Déplacement de Gare routière

En étroite collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et le Bureau de la mobilité, des études préliminaires ont été menées pour le déplacement des bus régionaux et la création d'une nouvelle gare routière au nord des voies ferrées, dans les prochaines années.

Ce déplacement, qui prend place dans le projet global d'amélioration de l'interface de transports, est étroitement lié à la création d'un passage inférieur traversant donnant accès à la gare depuis le nord des voies, développé par les CFF dans le cadre du projet de mise aux normes de la gare.

Il est également conditionné à l'entrée en vigueur du Plan d'affectation Morges Gare-Nord (cf. page 156).



Inauguration rue du Sablon
© Rainer Sohlbank



Réaménagement du Parc de Beausobre © Ville de Morges

Amélioration de l'accessibilité des quais de la gare routière existante

Suite à plusieurs demandes de la population et du Conseil communal, une étude de faisabilité concernant l'amélioration de l'accessibilité des quais existants, sur la place de la Gare a été menée par le service. Les travaux d'amélioration (surélévation des quais) seront réalisés par la Direction Infrastructures et gestion urbaine en collaboration avec la Direction de Urbanisme, constructions et espace public.

Coordination des chantiers

La Direction Urbanisme, constructions et espace public assure le pilotage du groupe de travail interservices, mis en place pour coordonner les chantiers sur le territoire morgien, limiter leur impact et gérer la communication sur les travaux. Le groupe de travail produit une carte des perturbations, à l'échelle du territoire morgien. Les informations relatives aux perturbations sont mises à disposition sur les sites de la Ville, CartoJuraLéman et *Morges Avenir* depuis le début d'année, et actualisées hebdomadairement.

SITE DE BEAUSOBRE

La Direction Urbanisme, constructions et espace public est en charge du suivi des travaux de finalisation du site de Beausobre. Pour ce faire, elle est accompagnée d'une Commission de construction avec les Directions Enfance, culture et durabilité, Bâtiments, sports et domaines et le Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV) ainsi que les chef-fes de service et le personnel concernés. Cette année, la Commission de construction s'est réunie 3 fois (6 en 2022). Afin de régulariser les dépassements de crédit pour l'ensemble des préavis concernant le site de Beausobre, le préavis N° 26/9.23, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20, a été soumis au Conseil communal en septembre et validé par celui-ci en décembre.

Théâtre, conservatoire et restaurant scolaire

Le suivi des travaux de garanties (élimination des défauts qui peuvent apparaître dans un délai de réclamation de deux ans) a été réalisé durant l'année, principalement concernant des réglages techniques de chauffage et ventilation. La scène du théâtre a été entièrement rénovée suite à un cas d'assurance lié à un dégât des eaux.

Enfin, un préavis concernant une demande de crédit de construction de CHF 770'000.00 TTC pour l'aménagement partiel du restaurant de Beausobre a été soumis au Conseil communal en septembre. Le crédit doit servir à financer les travaux d'aménagement intérieurs ainsi que les mandats de direction de travaux et d'ingénieur-es pour les phases d'appel d'offres et d'exécution.

Nouveau bâtiment de Beausobre V

Le suivi des travaux de garanties (élimination des défauts qui peuvent apparaître dans un délai de réclamation de deux ans) a été réalisé durant l'année, principalement concernant des réglages techniques de l'éclairage, du chauffage et de la ventilation.

Aménagements extérieurs

Le Bureau des constructions a poursuivi et finalisé le projet de réaménagement des espaces extérieurs du théâtre, du restaurant scolaire, du Conservatoire de l'ouest vaudois (COV) et du CUBE, visant à assurer l'intégration de chaque bâtiment dans une vision cohérente et unitaire du parc de Beausobre. Aussi, le remplacement des conduites d'eau, de gaz et de chauffage à distance s'est poursuivi en coordination avec l'Office des services industriels et la Direction Bâtiments, sports et domaines.

Un grand espace public central ouvert, permettant l'accueil de manifestations diverses, apporte une lecture claire des bâtiments environnants. Dans une optique de durabilité, les pavés ont été réutilisés et les enrochements existants maintenus pour conserver un fil conducteur avec le reste du site. Les arbres emblématiques du parc sont conservés et renforcés par une arborisation de qualité.

Une signalétique aidant le public à se repérer entre les différents bâtiments et leur fonction, et la réfection de l'éclairage public, qui vise un juste équilibre entre mise en valeur du site, sécurité des usagers et usagers et préservation de la vie nocturne de la faune, ont été mis en place et complètent l'aménagement.

Sur une surface de 16'900 m², le réaménagement du Parc de Beausobre offre des espaces conviviaux, tant pour les utilisateurs et utilisatrices du site, que pour les habitant-es des quartiers alentours ou le public occasionnel.

Le chantier des aménagements extérieurs a cependant réservé quelques surprises, notamment des infiltrations d'eau importantes qui ont retardé la finition des travaux et révélé une faiblesse de l'étanchéité existante et du système de drainage, qui nécessitera d'importants travaux. Avec l'appui de spécialistes, le bureau a piloté l'établisse-

ment d'un concept global d'évacuation des eaux pluviales, et de réfection des couches au-dessus de la dalle du parking souterrain pour des travaux envisagés à l'été prochain. Le dépôt d'un préavis y relatif pour début 2024 a été annoncé.

COLLÈGE DE CHANEL

Le projet se poursuit, dans le cadre du crédit de construction N°23/6.21 de CHF 24'500'000.00 TTC, accepté par le Conseil communal le 6 octobre 2021. Cette année, la Commission de construction s'est réunie 8 fois (7 en 2022).

En début d'année, les travaux de gros-œuvre ont débuté. Ils comprenaient notamment la réfection des sous-sols, les dalles et les murs des étages (béton et maçonnerie), ainsi que les murs de grande hauteur de la salle de gymnastique. De nombreux murs en béton resteront en béton apparent, ce qui nécessite un soin particulier lors de leur réalisation. La charpente en bois qui constitue la toiture de la salle de gymnastique a été posée en début d'été. En août, le fête du bouquet de chantier a clôturé cette étape du gros-œuvre. Cet automne, les travaux de mise hors d'eau – hors d'air du bâtiment ont été effectués: il s'agit de la pose de l'isolation en façade et en toiture ainsi que de l'étanchéité en toiture, de la pose des fenêtres et des portes. À la fin de l'année, le chauffage au sol et les chapes sont terminés à l'intérieur des bâtiments. Les travaux se déroulent conformément au planning. Les travaux d'aménagements intérieurs peuvent à présent commencer.



© Atelier Cube SA

Les élèves et le personnel de l'établissement primaire de Chanel poursuivent leurs activités dans l'école provisoire située à proximité immédiate de la future école. Plusieurs améliorations ont pu être menées cette année: porche d'entrée, agrandissement du préau, revêtement du préau, plantation d'arbres.

SALLES D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

Conformément au crédit d'étude (préavis N°29/11.21), les études du projet et les soumissions ont été menées

à bien et ont conduit au vote du crédit de construction le 21.06.23 (préavis N° 15/4.23) pour un montant de CHF 2'900'000 TTC.

Ce projet consiste en une surélévation en structure bois du bâtiment B2 qui intègre également l'aménagement paysagé de la toiture existante, avec notamment des jardins potagers qui pourront être utilisés par les élèves. Les travaux ont commencé dès le début du mois de juillet afin de réaliser les travaux bruyants (renforcement de la structure existante) pendant la période de vacances scolaires. Cet automne, l'isolation et l'étanchéité du bâtiment existant B2 ont été refaites et améliorées (aux normes énergétiques actuelles). La préfabrication des modules de la structure en bois a débuté (les modules ecococon seront ensuite assemblés par le charpentier). L'avancement du projet est conforme au planning initial. Cette année, la Commission de construction s'est réunie 3 fois (2 en 2022). Les élèves et le personnel enseignant utilisent actuellement les deux salles de cuisine dans l'École provisoire de Chanel.

ÉCOLE DE LA GRACIEUSE

Le projet de rénovation du Collège de la Gracieuse est basé sur le préavis N° 34/9.18 « Demande de crédit d'études de CHF 1'750'000.00 pour les études préliminaires d'avant-projet et de projet jusqu'à la mise à l'enquête et devis consolidé pour les travaux sur les bâtiments scolaires de La Gracieuse ».

Après la désignation d'un projet lauréat à l'issue d'une procédure de mandat d'études parallèles à deux degrés (MEP) fin 2022, l'étape de signature des contrats avec les mandataires lauréats ainsi que le lancement des appels d'offres afin de compléter l'équipe de mandataires a eu lieu en début d'année.

Une fois l'équipe au complet, les études d'avant-projet ont pu commencer, permettant de valider les hypothèses du projet et de réaliser plusieurs sondages et vérifications techniques. Les résultats ont apporté les éléments nécessaires à la consolidation des coûts du projet (+/- 15% à cette étape). Les coûts étant largement supérieurs au budget fixé dans le plan des investissements, la Municipalité a décidé de supprimer du programme le local pour le sport associatif ainsi que les locaux des Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS); ceux-ci resteront dans la maison de Maître de la Gracieuse.

Une reprise des études afin d'adapter l'avant-projet est nécessaire et a débuté en fin d'année. Ces études supplémentaires entraînent un décalage des travaux d'une année et une augmentation des coûts d'étude. Un préavis complémentaire sera présenté au Conseil communal au début février 2024. La Commission de construction s'est réunie 3 fois (aucune en 2022).

OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

DOSSIERS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

En constante augmentation depuis plusieurs années, le nombre de dossiers en cours de traitement s'élève à 305 contre 268 en 2022, dès réception de la demande de permis de construire à la délivrance du permis d'habiter/utiliser. À ceux-là s'ajoute un certain nombre (65) de demandes préalables, en amont du dépôt du dossier de demande de permis de construire.

Un travail important de l'office est donc consacré à analyser les avant-projets ou à répondre aux différentes sollicitations des architectes. Il porte essentiellement sur des aspects réglementaires liés à la police des constructions ainsi qu'à la double application du PGA de 1990 et du PACom 2023. Des réflexions sont menées à l'interne des différents services communaux concernés par les demandes de permis afin d'améliorer les processus de circulation des dossiers et de consultation.

Au cours de l'année, 77 nouvelles enquêtes publiques (88 en 2022) ont été ouvertes, dont 14 (20 en 2022) ont fait l'objet d'oppositions ou d'observations. À celles-là s'ajoutent 22 dossiers qui ont pu être dispensés d'enquête publique au sens de l'article 111 LATC, avec néanmoins une circulation dans les services communaux et cantonaux.

En outre, l'office a également enregistré un nombre croissant de demandes relatives au remplacement du mode de chauffage, notamment par des pompes à chaleurs ou installations solaires. Pour ces dernières, le formulaire d'annonce d'installation est désormais suffisant, conformément à la LAT, sauf pour les bâtiments recensés en note 1 et 2. De plus, afin de faciliter la procédure, la direction dispose depuis le printemps d'une délégation de compétence pour la délivrance des permis de construire portant sur l'installation de pompe à chaleur.

La Municipalité a délivré 79 permis (71 en 2022) de construire durant l'année écoulée. Deux dossiers ont fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) et sont en cours de procédure.

L'Office de la police des constructions a traité 72 dossiers (78 en 2022) pour des projets de minime importance dont la compétence revient à la direction. De nombreux permis d'habiter ou d'utiliser ont pu être finalisés, des préavis de conformité pour les établissements soumis à licences, les locaux publics et 22 autorisations (29 en 2022) pour des procédés de réclame ont été délivrées.

Durant les 5 premiers mois de l'année, par manque de personnel interne, les visites en vue de la délivrance de permis d'habiter/d'utiliser ont été assurées par un-e mandataire externe (105 visites sur l'ensemble de l'année, 48 en 2022). Dès le mois de juin, la Commission de salubrité a repris ses fonctions et a procédé à 16 visites, réparties sur

six après-midis. Par ailleurs, le médecin, membre de la Commission de salubrité, a été sollicité pour trois visites complémentaires urgentes dans le cadre de logements existants présentant des risques sanitaires. Certains de ces dossiers ou ceux d'années antérieures, pas encore finalisés en raison de manquements, nécessitent une attention et un suivi particuliers. L'ensemble des projets déposés à l'enquête publique cette année totalise un investissement potentiel dans le marché de la construction (CFC 2) d'environ CHF 56 millions (CHF 54 millions en 2022).

LHR – LOI SUR L'HARMONISATION DES REGISTRES

Dans le cadre de l'harmonisation des registres demandée par la Confédération et le Canton, l'Office de la population a la tâche de lier chaque habitant-e à un numéro de bâtiment (EGID) et à un numéro de logement (EWID). Cette opération fait toujours ressortir des erreurs dans le Registre cantonal des bâtiments (logements non ou mal répertoriés), ne permettant pas l'attribution des numéros précités ou des travaux exécutés sans autorisation (création de nouveaux logements) nécessitant des procédures de mise en conformité fastidieuses. La mise à jour de ces données engendre d'importantes recherches auprès des archives et des gérances ainsi que des visites sur place afin de mettre à jour les logements existants dans les bâtiments. La tenue de ces registres à jour est une tâche pérenne. Elle a permis le traitement d'un bon nombre de ces dossiers durant l'année. Par ailleurs, plusieurs demandes de la part de gérances concernant l'attribution des numéros EWID et EGID relatifs à leur parc locatif ont été traitées en plus de la mise à jour des registres.

Dans la continuité de la saisie des données de la statistique de la construction et de la mise en conformité des données du registre fédéral des bâtiments et logements, faisant suite à la révision de l'ordonnance fédérale y relative en 2017, l'Office fédéral de la statistique (OFS) attend des Cantons et des Communes la finalisation des corrections sur les données du registre, afin d'atteindre les objectifs de complétude et de qualité qu'il s'est fixé. Il a été relevé 134 erreurs dans le registre dont la catégorie où la classe de bâtiments a nécessité des corrections après vérification.

RECENSEMENT ET CONTRÔLE DES CITERNES

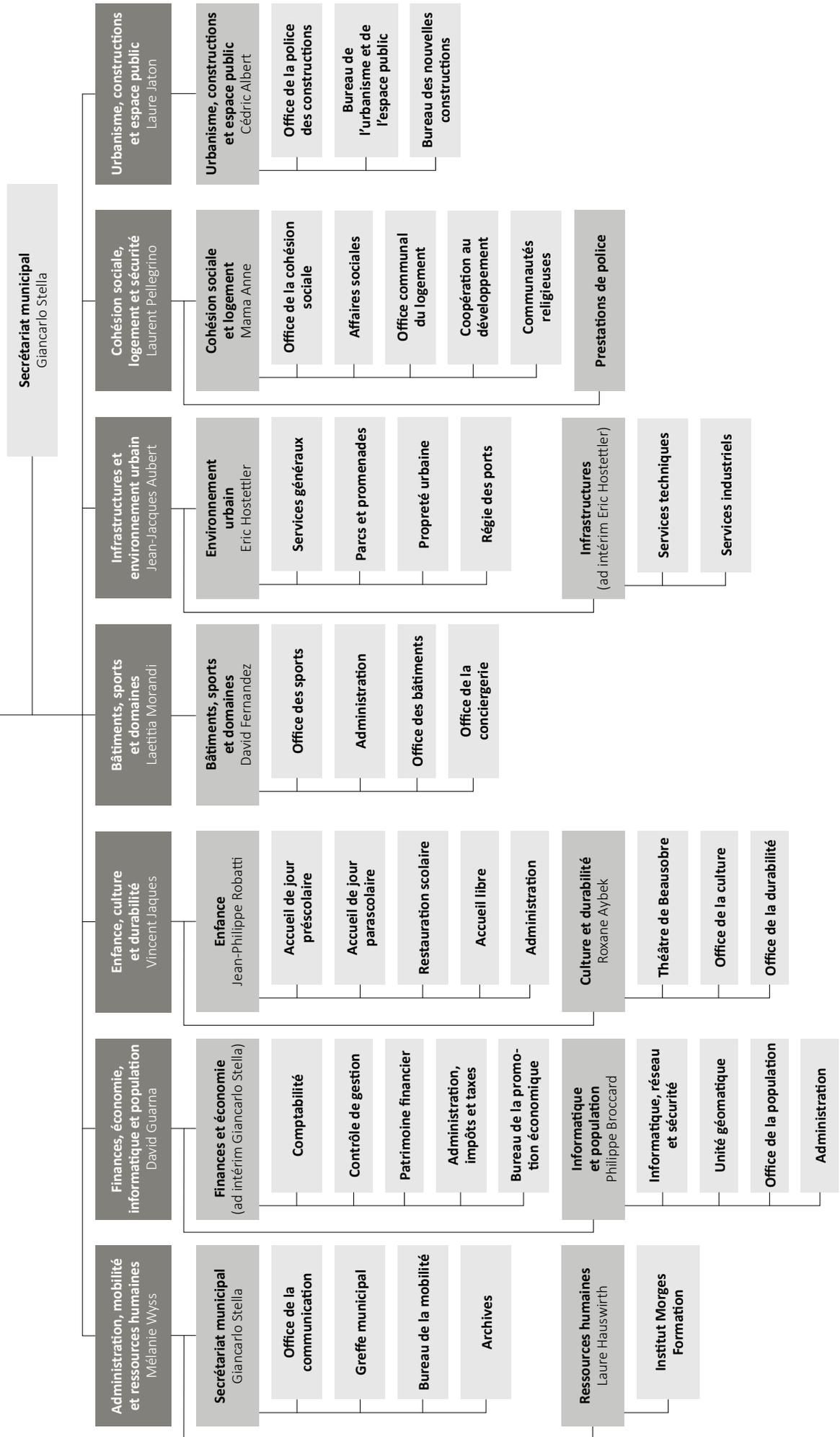
La gestion des contrôles des citernes est assurée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM). En fin d'année, le nombre total des citernes du territoire morgien était de 590 (626 en 2022) en exploitation dont 25 (27 en 2022) faisant l'objet d'un suivi actif de la part de l'ERM.

ORGANIGRAMMES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

COMMUNE DE MORGES

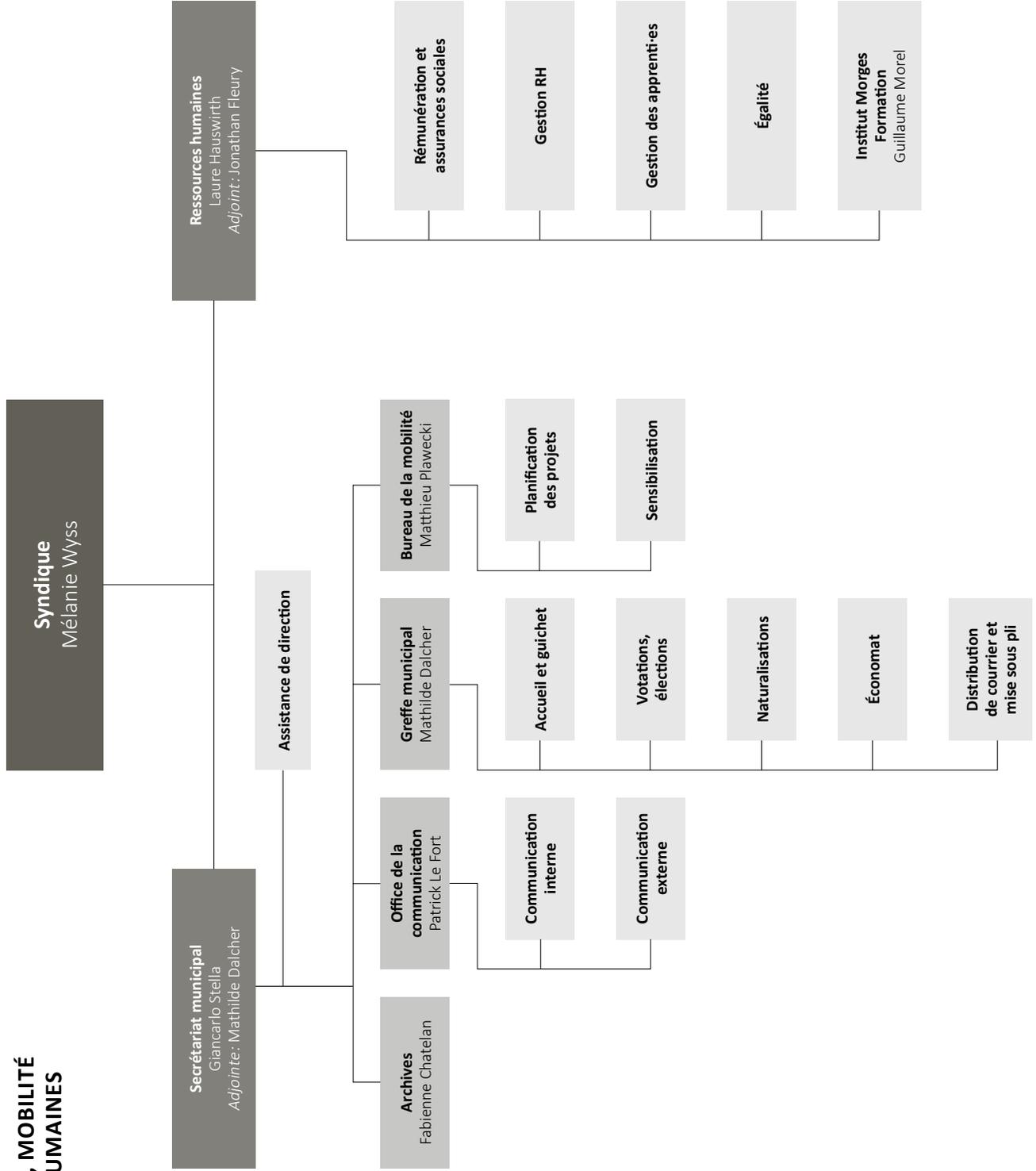
31 décembre 2023

Municipalité Syndique: Mélanie Wyss



ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

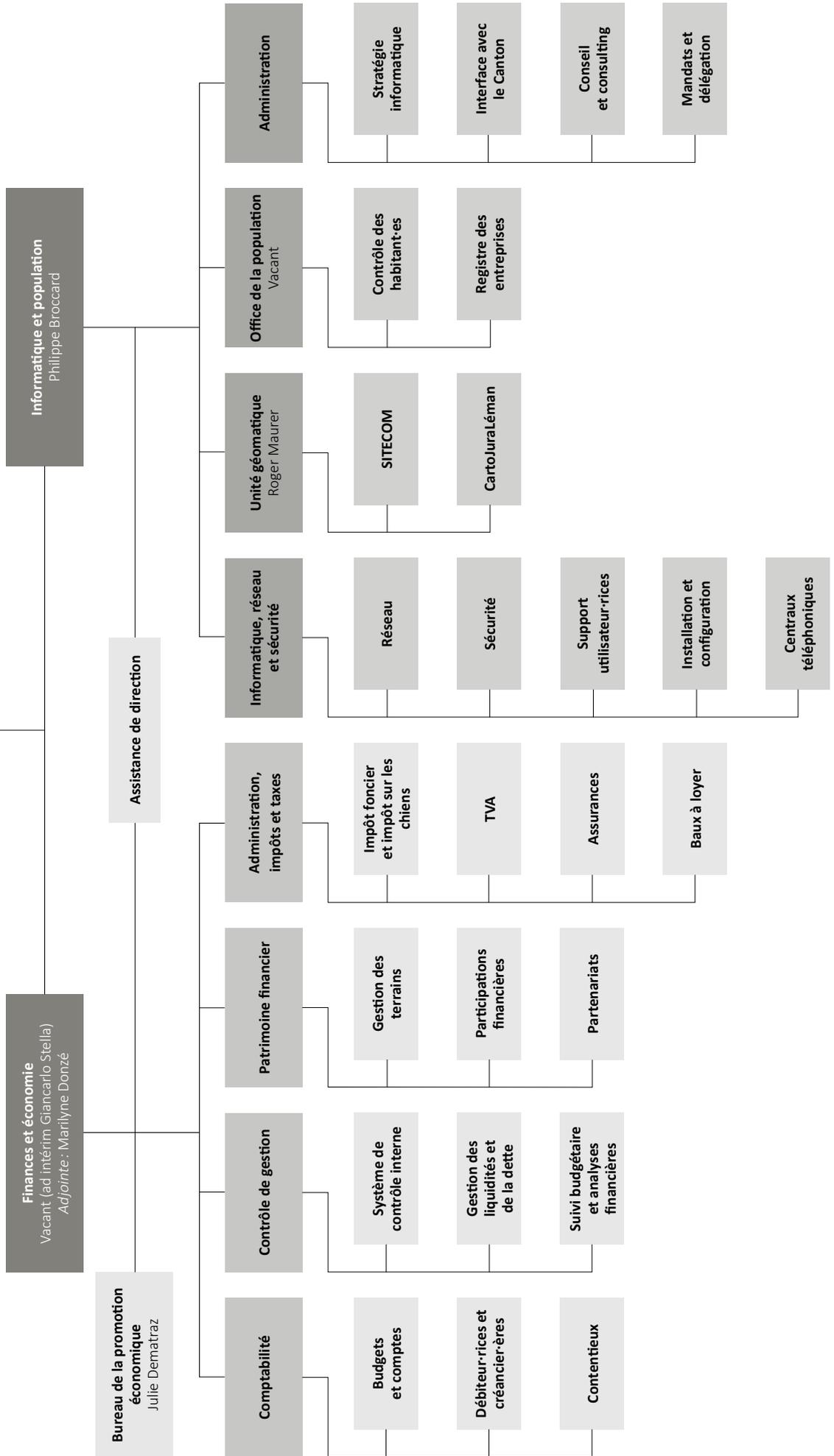
31 décembre 2023



FINANCES, ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET POPULATION

31 décembre 2023

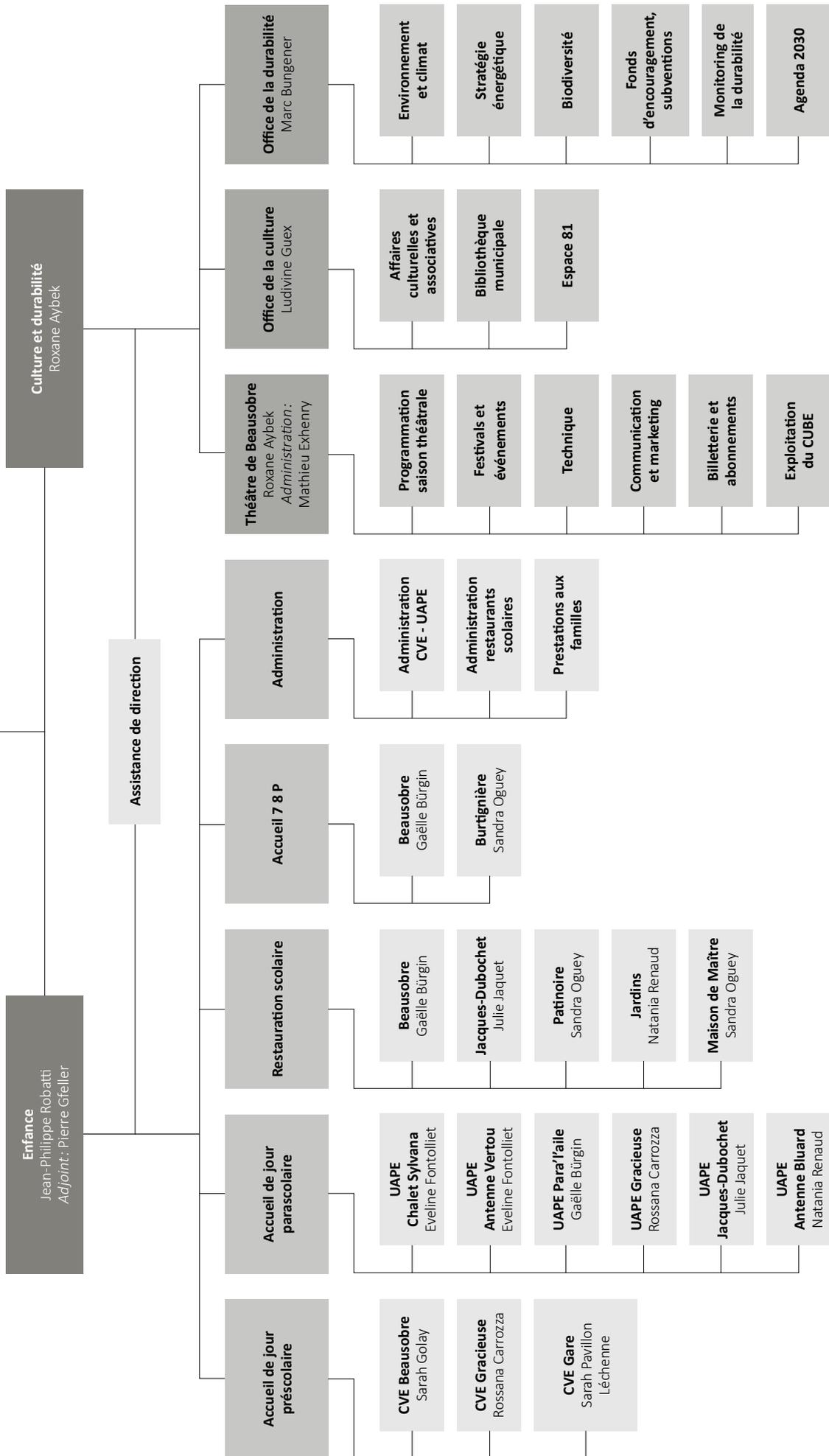
Municipal
David Guarna



ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ

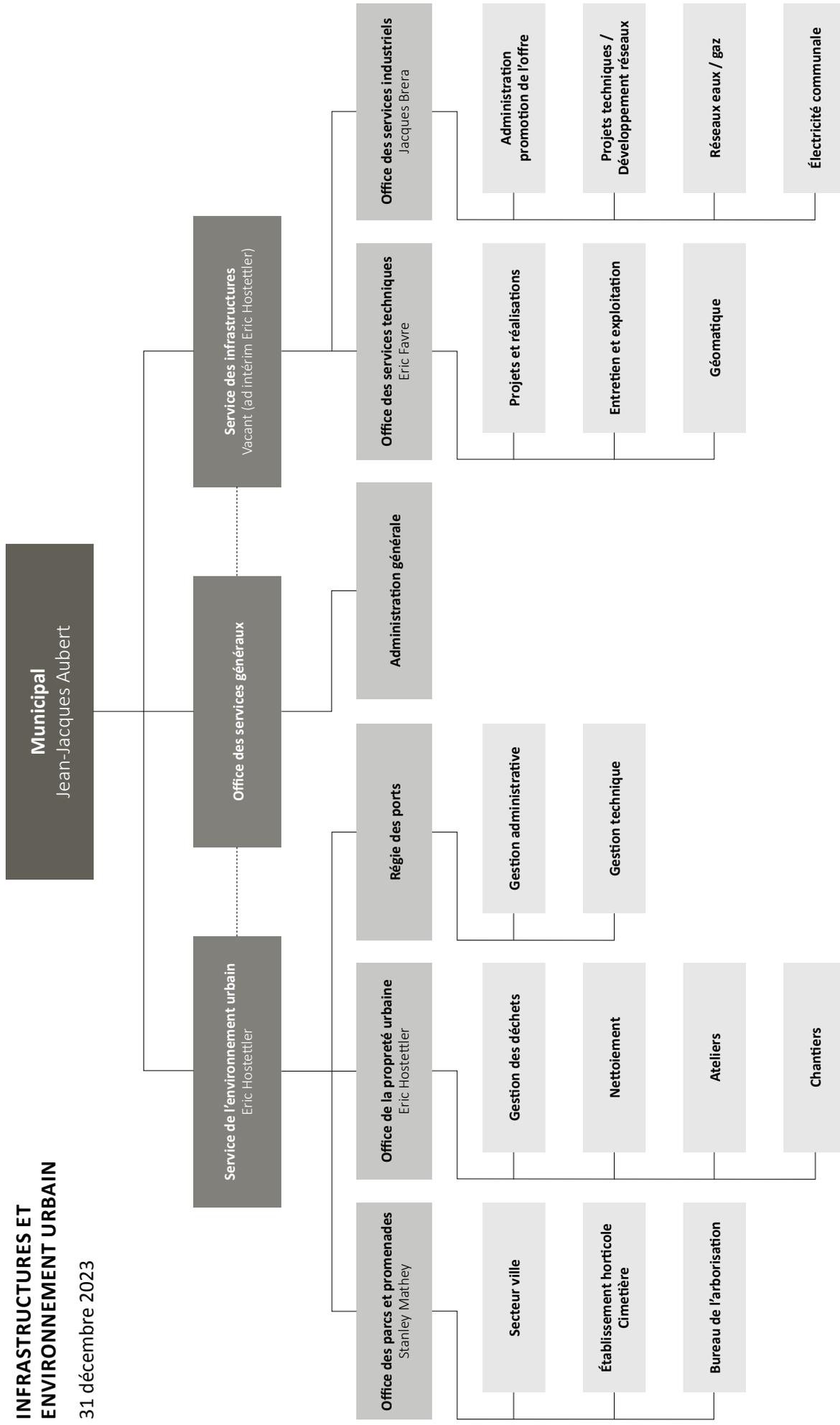
31 décembre 2023

Municipal
Vincent Jaques



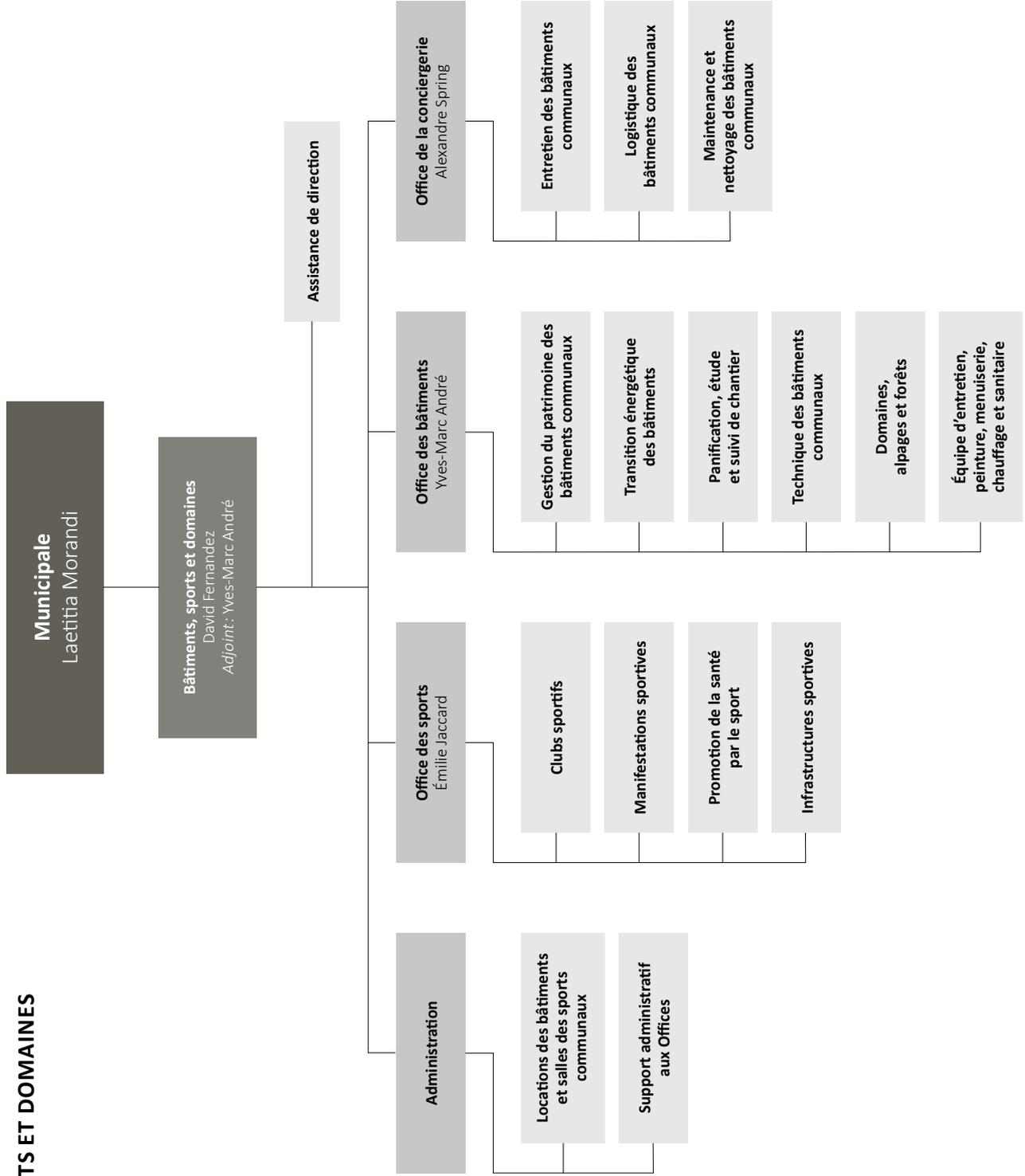
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT URBAIN

31 décembre 2023



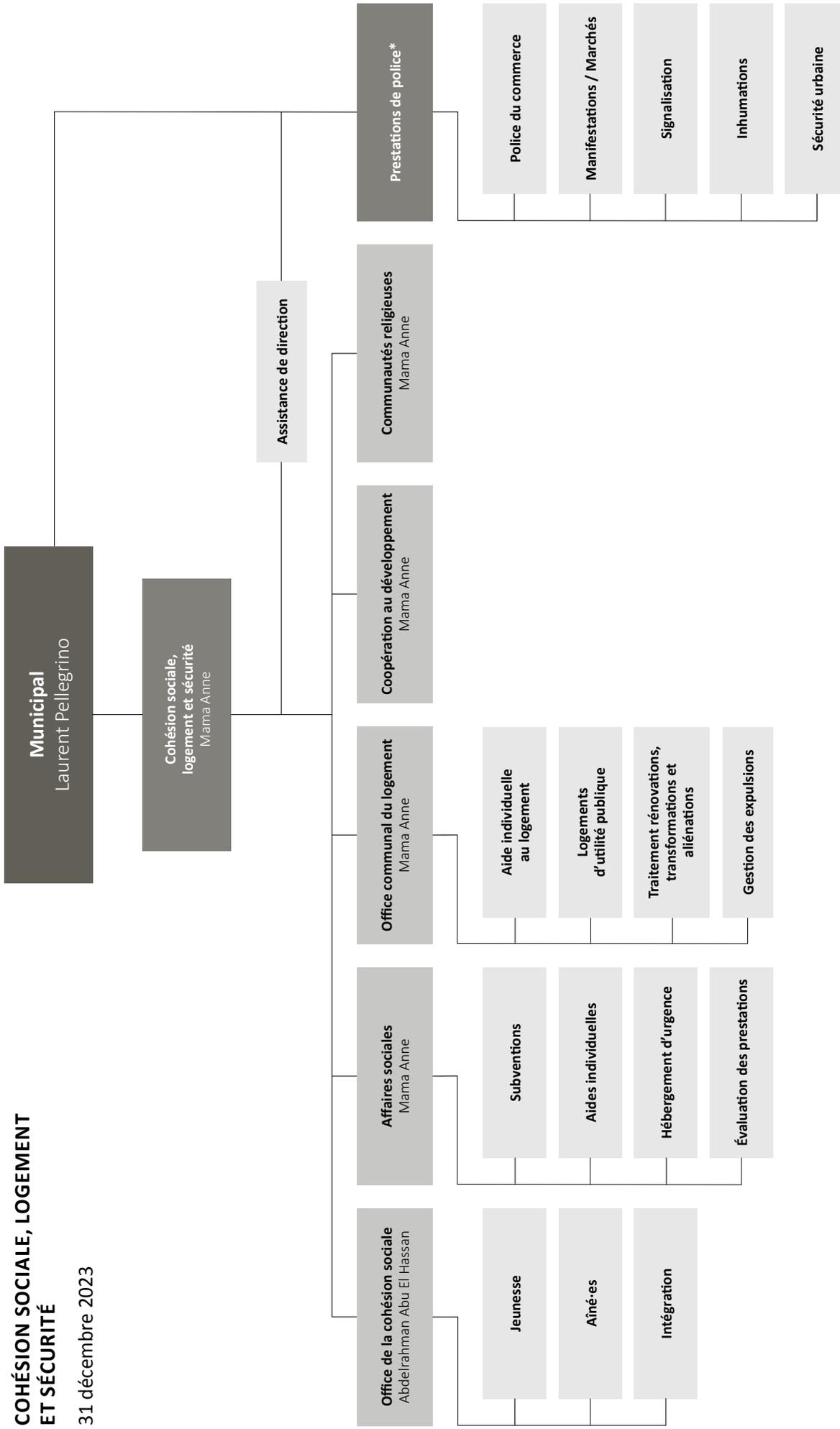
BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES

31 décembre 2023



COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

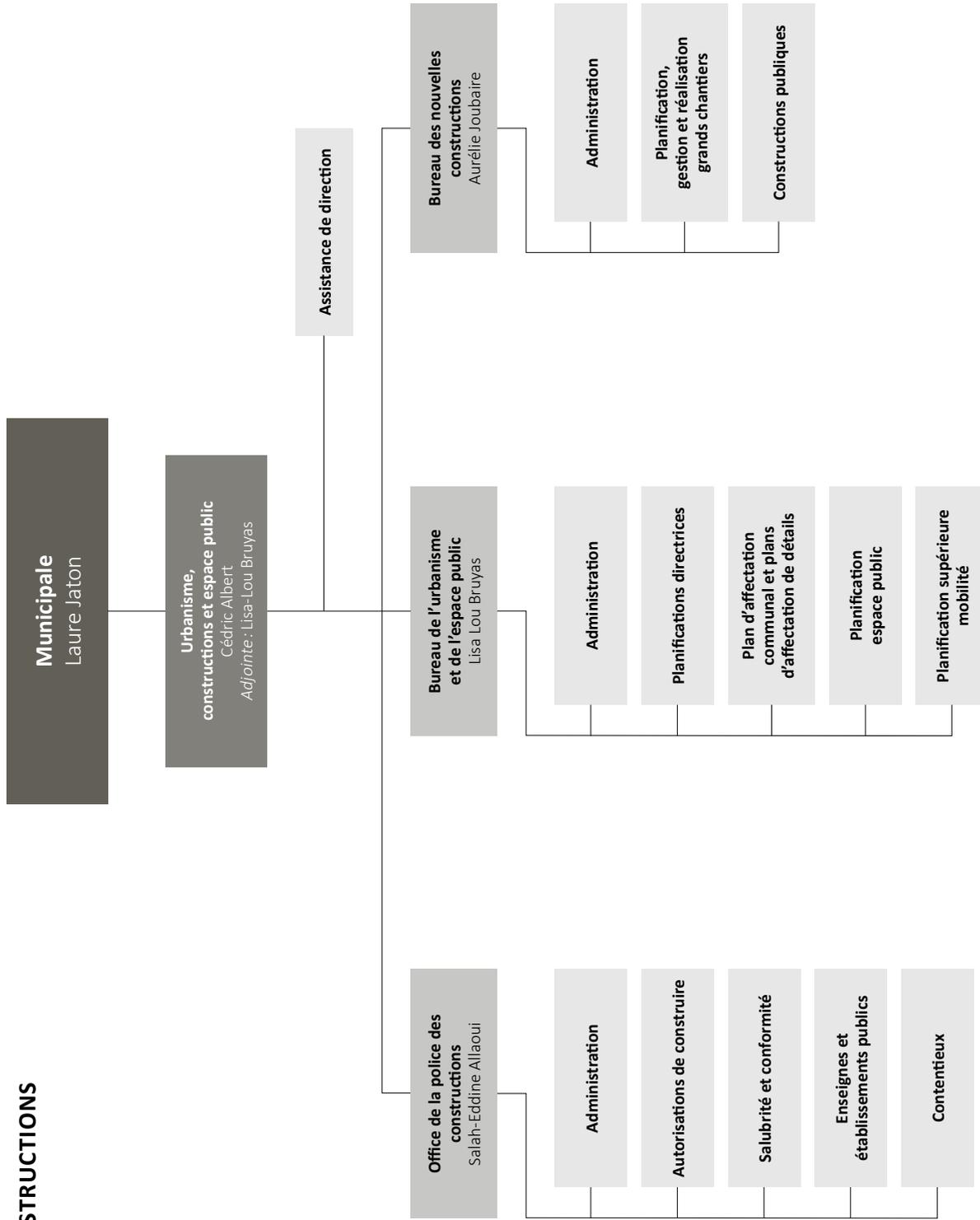
31 décembre 2023



* Selon contrat de droit administratif entre la Ville de Morges et Police Région Morges

URBANISME, CONSTRUCTIONS ET ESPACE PUBLIC

31 décembre 2023





© Lotfi Souissi

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commission des finances,

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

au nom de la Municipalité

la syndique

Mélanie Wyss

le secrétaire

Giancarlo Stella

SIGLES ET ACRONYMES FRÉQUEMMENT UTILISÉS PAR LA VILLE

AAS	Agences d'assurances sociales
ACC	Aide complémentaire communale
ACS	Association des Communes Suisses
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AFJ	Accueil familial de jour
AIL	Aide individuelle au logement
AIMP	Autorité intercantonale pour les marchés publics
AJEMA	Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne
AMAC	Association Morgienne d'Activités Culturelles
AMALCO	Association des malentendants de la Côte
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
ASIME	Association scolaire intercommunale Morges et environs
ASIC	Association suisse Infrastructures communales
ASIT	Association pour le système d'information du territoire
ASL	Association pour la Sauvegarde du Léman
ASP	Assistant-es de sécurité publique
ATE	Association Transports et Environnement
ATI	Automatisation des transferts d'information
AVACAH	Construction Adaptée aux personnes Handicapées
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soin à domicile
AVDC	Association vaudoise de danse contemporaine
AVDCH	Association vaudoise des contrôles des habitants
AVRiC	Association vaudoise des responsables informatiques communaux
BIV	Borne d'information aux voyageuses et voyageurs
CCA21	Commission consultative Agenda 21
CCISE	Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
COFIN	Commission des finances
COGES	Commission de gestion
CCP	Code de procédure pénale
CCT	Convention collective de travail
CCUM	Commission consultative urbanisme et mobilité
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDPVM	Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
CEP	Centre d'enseignement professionnel
CIP	Caisse intercommunale de pension
CJL	Géoportail CartoJuraLéman
CNM	Club Nautique Morgien

COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
COOR	Association des commerçants de la Ville de Morges
COV	Conservatoire de l'Ouest vaudois
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux
CSR	Centre Social Régional
CVC	Conférence des villes en matière culturelle
CVE	Centre de vie enfantine
DAP	Défense aérienne passive
DDP	Droit distinct et permanent
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DIL	Direction du logement
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEM	Direction générale de l'emploi et du marché du travail
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EHC	Ensemble Hospitalier de La Côte
EPI	Équipements de Protection Individuelle
EPIQR	Energy Performance, Indoor environmental Quality, Retrofit
EPT	Équivalent plein temps
ERM	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
EVAM	Établissement vaudois d'aide aux migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEDEVACO	Fédération vaudoise de coopération
FSPJ	Fédération suisse des parlements des jeunes
GECO	Gestion des espaces collaboratifs et documentaires
GED	Gestion des commandes d'achat
GLAJ	Groupe de liaison des activités de jeunesse
GCTA	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération
GNC	Gaz naturel carburant
GROPIL	Groupe de pilotage
GTB	Gestion technique des bâtiments
GTC	Gestion technique centralisée
HETSL	Haute école de travail social et de santé de Lausanne
ICDG	Infrastructure (communale et/ou cantonale) de données géographiques

ICOM	Conseil international des musées Suisse	PRIVATIM	Conférence des Préposé-es suisses à la protection des données
IGSU	Communauté d'intérêts pour un monde propre	PQ	Plan de quartier
IHEID	Institut des hautes études internationales et du développement	PMR	Personnes à mobilité réduite
ISPC	Indice suisse des prix à la consommation	PRU	Point de rencontre d'urgence
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons	PRM	Police Région Morges
LAOC	Loi sur les amendes d'ordre communales	PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions	RAQ	Responsable Assurance Qualité
LC	Loi sur les communes	REGA	Garde aérienne suisse de sauvetage
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant	RGPD	Règlement européen sur la protection des données
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois	REH	Romande Énergie Holding SA
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques	SACR	Semaine d'action contre le racisme
LGéo	Loi sur la géoinformation	SAF	Service d'aide familiale
LHand	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées	SAPJV	Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres	SDRM	Schéma directeur de la région morgienne
LLA	Logements à loyer abordable	SDE	Service de l'emploi
LLM	Logement à loyer modéré	SDSI	Schéma directeur des systèmes d'information
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager	SIC	Système de contrôle interne
LUP	Logement d'utilité publique	SIGE	Service intercommunal de gestion
LTDR	Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation	SIT	Système d'information du territoire
MBC	Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay	SITECOM	Système d'information du territoire de la Commune de Morges
MEP	Mandat d'étude parallèle	SIRH	Système d'information des ressources humaines
MSST	Mesures de santé et sécurité au travail	SIS Morget	Service Incendie et Secours Morget
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants	SISL	Société internationale de Sauvetage du Léman
OFROU	Office fédéral des routes	SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
OIBT	Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension	SPOP	Service de la population
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix	SPJ	Service de protection de la jeunesse
OSites	Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués	SRGZA	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques
OSP	Orientation scolaire et professionnelle	SSDA	Sites stratégiques de développement d'activités
PA	Plan d'affectation (ancien PPA)	STAP	Station de pompage d'eau du lac
PACom	Plan d'affectation communal (ancien PGA: plan général d'affectation)	TIM	Transports individuels motorisés
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges	TPM	Transports publics de Morges et environs
PCI	Organisation régionale de protection civile	TSP	Travailleur-se social-e de proximité
PDCirc	Plan directeur des circulations	UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
PDCom	Plan directeur communal	UCV	Union des communes vaudoises
PDCom Mob	Plan directeur communal des mobilités	UEACM	Union des employés de l'Administration communale de Morges
PDL	Plan directeur localisé	UVS	Union des villes suisses
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	ZIZA	Zone industrielle et artisanale
PGIM	Plans de gestion intégrée de la mobilité		
PJDM	Parlement des jeunes de Morges		
POCAMA	Portail cantonal des manifestations		
PPLS	Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire		

Édition Greffe municipal de la Ville de Morges
Impression Carrara Sàrl, Morges
Tirage 170 exemplaires
Ressources Ville de Morges, Darrin Vanselow, Sébastien Bovy, Lotfi Soussi, État de Vaud « bulletin unique », Margo Steiner, Marie-France Millasson, Mosh l'agence, Jérôme Laurent, Rainer Sohlbank, Margot Steiner, Vincent Guignet, Atelier Cube SA, KillaKallpa.
Graphisme Pavlos Constantinou, 2ndfloor.ch